

MÉMOIRES EN LIASSE-TABLE DES MATIÈRES

1- Marcel Blais - Le Barda du Silence	Page 2
2- Mémoire de █████ – Grandir dans la dignité	Page 55
3- Mémoire de █████ – Mémoire présenté à la CSDEPJ	Page 63
4- Mémoire de █████ - Mémoire présenté à la CSDEPJ	Page 68
5- Mémoire de Vassos Vasiliou	Page 100
6- Mémoire de █████ – Proposition d’une solution logique	Page 113
7- Mémoire de █████ - La DPJ : une institution à soutenir et non à déconstruire	Page 124
8- Mémoire de █████ - Recommandations	Page 128
9- Lettre de █████	Page 134
10- Mémoire de █████ - Une vision intérieure	Page 153
11- Mémoire de █████ - Mémoire à la Commission Laurent	Page 158
12- Mémoire de █████ et █████ - Recommandations sur le fonctionnement de la DPJ	Page 164
13- Mémoire de █████ - Le début de l’histoire	Page 175
14- Mémoire de Ginette Tellier – Réflexions sur la nécessité de protéger	Page 185

Le Barda du Silence
À l'Attention de la CSDEPJ
Marcel (Fafouin) Blais
13 sept / 20 oct / 8 nov 2019

Le Barda du Silence

« ... dans la paix et le chalom »
(Rav Nataniel Wertenschlag)

Intro Problématisation

Avant que le Québec ne re-devienne « fou de ses enfants », Salut tout le Monde !

« Salut, c'est encore moi! Salut, comment tu vas? Le temps m'a paru très long Loin de la maison j'ai pensé à toi J'ai un peu trop navigué Et je me sens fatigué Fais-moi un bon café J'ai une histoire à te raconter » (A), une histoire qui, portant et questionnant le Barda du Silence (C), risque de relancer quelques « indices » de solidarité citoyenne, démocratique et humaine ; des indices susceptibles d'éveils et d'inspirations, notamment, chez toute personne appelée à l'écouter, à réagir, surtout, à agir de façon « à ne pas la reproduire » !

ÉCOUTONS !

Problématique

A : Césure de Société

Un jour, un dimanche dans les années '70, une mère de famille, avec son mari, demande à leur fils d'environ 14 ans, « Ti-Jo » (nom fictif), de choisir entre son père et elle avec qui il voudrait vivre après leur séparation qui aura lieu le dimanche suivant !

Trois jours plus tard, on retrouve Ti-Jo pendu dans le garage familial avec ce mot-génie destiné à ses parents : « Comme je vous aime sans partage et étant incapable de donner suite à votre demande, je choisis de ... ! Au revoir chers parents! » (Ti-Jo)

B : Décès de « BB » (non fictif)

Un jour, dans un établissement de santé (vers la mi-'80), BB, une personne en situation de « déficience intellectuelle », assis sur une chaise fixe, s'est mis, comme soudainement, à hocher sa tête contre le mur et à bardasser sa chaise. De ce Comportement « soudain », et après discussion pluridisciplinaire (de nature ou d'expression médico-psycho-sociale), il a été décidé de modifier ce comportement, devenu un « Trouble » !

Pendant que se traitait comme en vain ce « Trouble » se continuant, et que grossissait son ventre comme sans motif dit clinique ou autrement, BB meurt quelques jours plus tard d'une toute simple « occlusion intestinale », n'ayant pas été diagnostiquée pendant qu'il hochait sa tête contre le mur !

C : Barda su Silence

Lorsqu'on entre dans un restaurant, qu'avant l'Arrivée du repas, et du Silence témoin, le bruit des casseroles et des voix de rumeur-médiasance se donne à être écoutée-entendue de tout le monde, sauf de personne !?!

Évolution Mentalité-Culture

De cette triple problématique, liant le Québec d'avant-après jusqu'à la « Fillette de Granby » (B), il est étonnant d'observer que l'évolution des mentalités-cultures d'aide et de protection à/de l'enfance-jeunesse-autres est demeurée « COMME » au NEUTRE : étonnant et mécompréhensible !?

De ce « Comme », Que Comprendre ? Qu'Expliquer ? Que Retenir ? Qu'Améliorer ?

Que Comprendre ?

Lorsqu'est survenue la « Tragédie de Granby », une question double parcourait tout Québec :

Comment et pourquoi le Système (celui uniquement de la Protection sociale ?) a-t-il, en-corps, failli à ses devoirs-droits ?

Pourquoi et comment comprendre qu'une toute petite personne de 7 ans, en situation de « Protection sociale », se réveille durant la nuit pour fouiller dans les poubelles afin d'apaiser sa faim et, par la suite, mourir à l'hôpital avec un corps biafrais ?

De ces « Comment et pourquoi », quelques indices :

Mentalité-Culture de Milieu

En dehors et compte tenu des « chicanes-ajustements » « routinier » de gestion, de financement, d'autorité-compétence et d'orientation idéo-professionnelle, susceptibles d'alimenter tout milieu d'aide et d'accompagnement reconnu et encadré par des lois et des politiques « clientèles » (Établissements, Ressources socio-communautaires, Autres), le phénomène de la Mentalité-Culture de Milieu demeure le principal indice, responsable de ce qui s'est vécu à Granby ainsi que de ce qui se passe dans la prestation de services de protection à l'Enfance-Jeunesse !

En effet, de ce phénomène, dès qu'une personne requiert, moyennant une plainte ou un signalement, des services de protection, elle s'engage dans un Système pluri spécialisé (Accueil, Observation, Diagnostic-Pronostic, Référence, Retrait, Placement institutionnel, social ou familial, Suivi, Judiciarisation) et compartimenté de services diversifiés (Services bio-psycho-sociaux, judiciaires, scolaires, Autres) !

Entourée de plusieurs l'assurant de sa « protection » de ses besoins-intérêts-droits, cette personne, maintenant sujet-objet du Système, deviendra un DOSSIER fort convoité par des Porteurs de Dossiers qui, ces derniers, chercheront quelque chose à faire pour son bien ou le bien du dossier comme à situer-façonner-activer d'histoires-mémoires XYZ, dont,

précisément, celles en lien avec le Barda du Silence qui, se traduisant en 3 volets, se présente comme suit : Notion de Centre de de la Personne, Crédibilité de la Personne et Socio-dépendance !

Notion de Centre de la Personne

Bien que cette Notion traverse les politiques de Services de l'État du Québec depuis quelques décennies, des politiques certes admirables de gestions et d'administrations, mais lorsqu'une personne est ou devient le « Centre du-des Service.s », on-dirait que le Système la transforme en une Rondelle ; une Rondelle qui, passablement « convoitée » au cours d'une Partie de Hockey endiablée, a pour comme rôle-fonction (ou : mission ?!?) de dépasser la ligne des buts !

De cette Partie de Hockey, se terminant avec un score nul ou de plus 1 pour l'équipe gagnante, et pendant qu'on décerne les 3 étoiles du Match, on semble oublier que seule la Rondelle, frappée, déviée, coincée, cassée ou remplacée avec ou sans élégance, et placée dans un sceau de glaces après sa sortie sur la patinoire, a inscrit tous les buts.

Crédibilité de la Personne

Bien qu'elle soit placée au Centre et aimée de tout-le-monde (de personne ?!?), la personne, vivant avec une crédibilité substituée (proche, tuteur parental, autres), risque d'apprendre que son exercice de parole « citoyenne » reflète peu l'attention de son entourage et des services accueillis, susceptibles, pourtant, de l'épauler.

Socio-dépendance

Relevant possiblement des principes liés monde de la fidélisation (des produits et services, de l'offre-demande), la Socio-dépendance se manifeste essentiellement par l'absence de liens significatifs entre les personnes et les ressources, provenant du monde de l'Aide et de la Protection sociale ; une absence rendant comme difficile le fameux passage de l'Autonomie à l'Autodétermination tout autant de l'Enfance que de la Jeunesse aidées et protégées !

De plus, il est bien de souligner que le phénomène de la Socio-dépendance se mesure à partir de la Résilience, un des rares phénomènes que le Système, avec ses politiques de Recherches et de Pratiques fort méritoires, « semble », volontairement ou non, MÉSESTIMER ou ÉVITER de sa « Vision d'aide et de protection » !

Souhaits de réussite

Compte tenu de ce qui précède, plaise à la CSDEPJ de :

A Revisiter la Notion de « Centre » via la réglementation qui la supporte ;

B Repositionner la « Crédibilité Substituée » ;

C Renforcer des politiques de passage de l'autonomie à l'autodétermination citoyenne et démocratique, notamment chez les personnes en situation de ... protection sociale et ... autres, et ;

D Selon le Mandat !

Pour ne pas conclure

Salut (A)

Joe Dassin

(<https://www.youtube.com/watch?v=FkowbVrNHyc>)

Tout en saluant celle qui, de par son départ de la terre vers de l'ailleurs et autrement, a suscité, entr'autres réactions politiques, sociales et médiatiques, la présente Commission, il est à espérer que, de ce qui va ressortir en matière d'Aide et de Protection sociale comme, soudainement, en situation de Protection et d'Aide sociale???, le Système (celui dont on pilote ou on pense piloter en fonction de l'Enfance-Jeunesse), se modernisant par-delà l'actuelle modernité (Recherche, Pratiques, Approches ...), soit en mesure de cohésion de transparence et d'humanisation, et sache « protéger-aider » plutôt que nuire ou faire mourir, là où plusieurs aiment-apprécient échouer ou faire ÉCHOUER !

Protéger et aider l'Enfance et la Jeunesse à (re)-marcher, d'une situation X, dans la vie de chaque jour, de tous les jours, demeurant certes louables, exigent, sans aucun doute ni concession audacieux, la reconnaissance des besoins-droits-intérêts-(devoirs !?) tout autant des personnes aidées que celles protégées, et ce, via ceux dudit Système comme appelé à s'adapter-moderniser en-dehors du Le Barda du Silence !

De plus et qu'important ou compte tenu d'honorables recommandations éventuelles, si le Système décide autrement-ailleurs, il est bien de se rassurer que, de tous les Joe Dassin disponibles, le « Salut » adviendra de liberté et de respect, et ce, en tout temps-espace !

« Salut, c'est encore moi! Salut, comment tu vas? Le temps m'a paru très long Loin de la maison j'ai pensé à toi »

Remerciements

Je tiens à saluer et remercier les membres de la présente Commission ainsi que toutes ces personnes et ressources qui, de notre implication socio-communautaire, ont inspiré tout autant « Le Barda du Silence » que d'autres Silences de Barda ! Merci et Salut !

Références ou notes

A : Salut-Paroles : « Salut, c'est encore moi! Salut, comment tu vas? Le temps m'a paru très long Loin de la maison j'ai pensé à toi J'ai un peu trop navigué Et je me sens fatigué Fais-moi un bon café J'ai une histoire à te raconter Il était une fois quelqu'un Quelqu'un que tu connais bien Il est parti très loin Il s'est perdu, il est revenu Salut, c'est encore moi! Salut, comment tu vas? Le temps m'a paru très long Loin de la maison j'ai pensé à toi Tu sais, j'ai beaucoup changé Je m'étais fait des idées Sur toi, sur moi, sur nous Des idées folles, mais j'étais fou Tu n'as plus rien à me dire Je ne suis qu'un souvenir Peut-être pas trop mauvais Jamais plus je ne te dirai Salut, c'est encore moi! Salut, comment tu vas? Le temps m'a paru très long Loin de la maison j'ai pensé à toi » (Joe Dassin, 1975)

B : Voir Annexe.

C Le Barda

<http://www.dictionnaire-quebecois.com/definitions-b.html>

Barda : Nom masculin propre au langage populaire québécois, il désigne un chahut, un tapage. Faire du barda c'est mettre tout en pagaille.

Bardasser : Verbe propre au langage populaire québécois. Il marque : [1] l'acte de chahuter, de bousculer quelqu'un ou quelque chose ; [2] l'acte de faire du tapage ; [3] l'acte de manifester son mécontentement ou sa mauvaise humeur.

« ... dans la paix et le chalom »
(Rav Nataniel Wertenschlag)

Annexe
18 oct 2019

Granby: la mort tragique d'une fillette secoue tout le Québec
<https://www.ledevoir.com/societe/553361/fillette-tuee-a-granby>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 2 mai 2019 05 h 59

Bref !

« L'ensemble de nos intervenants a la mission des enfants tatouée sur le coeur » [REDACTED],
Directeur, DPJ Estrie)

Possible, mais pas le Système qui, gérant le monde de la DPJ et limitant les activités de l'intervention, accorde peu d'importance aux signalements, notamment ceux provenant d'organisme d'aide ou d'entraide communautaire !

De ce possible, une Enquête sur « tout » ce Système demeure la bienvenue !

Bref ! - 2 mai 2019 -

[REDACTED] - Abonné 2 mai 2019 07 h 00

Révoltant.

C'est le seul mot qui me vient à l'esprit, qu'en 2019 notre système de protection pour nos enfants soit aussi scléroser, aussi déficient, cela me dépasse complètement et me révolte. Ayant moi-même passé 11 années de ma jeunesse en orphelinat, je connais assez bien la DPJ et son ancêtre dont je ne me souviens plus l'acronyme. Ici je parle des années 50 et début des années 60, alors je me dois de constater que plus ça change, plus c'est pareil. Triste constat. Mes plus sincères condoléances accompagnent les grands parents de cette petite fille, ainsi que tous les autres proches qui méritent une telle sympathie.

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 2 mai 2019 11 h 48

« je connais assez bien la DPJ et son ancêtre dont je ne me souviens plus l'acronyme » ([REDACTED])

Dans les années '50-'60, on parlait de services de Protection à l'Enfance, et la DPJ a été créée à la suite du Rapport Batshaw sur les réseaux liés à la protection et de l'enfance et de la jeunesse placées en centres d'accueil, et dont une loi sur la DPJ a été produite sous l'autorité de la 31ème

législature, Gouvernance de René Lévesque !

Depuis sa création, et depuis la récente motion sur la protection de la jeunesse, une motion adoptée par l'ANQ ce matin, on-dirait que Québec, fou de ses enfants !?!, est devant ou derrière toute une boîte de Pandore, une de ces boîtes comme difficiles à ouvrir et, surtout, à traiter de ...

... vérité ! - 2 mai 2019 -

« Elle est morte dans mes bras »

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/faits-divers/«-elle-est-morte-dans-mes-bras-»/ar-AAANfIC?ocid=spartandhp>

DERNIÈRE HEURE Le coroner mènera une enquête publique sur la mort de la fillette

<https://www.ledevoir.com/societe/553430/mort-d-une-fillette-de-granby-le-ministre-carmant-annonce-une-enquete-publique>

« Les résultats auxquels on fait face, clairement, montrent qu'il y a eu des problèmes dans la gestion du dossier », avait déjà dit M. Carmant mercredi.

Mort d'une fillette à Granby: «Il y a clairement eu des failles», reconnaît Lionel Carmant

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/553348/mort-d-une-fillette-a-granby-il-y-a-clairement-eu-des-failles-reconnait-lionel-carmant>

DERNIÈRE HEURE Pas de nouvelles accusations contre le père et la belle-mère de l'enfant

<https://www.ledevoir.com/societe/553435/mort-d-une-fillette-a-granby-pas-de-nouvelles-accusations-contre-le-pere-et-la-belle-mere>

À qui la faute?

<https://www.ledevoir.com/societe/553435/mort-d-une-fillette-a-granby-pas-de-nouvelles-accusations-contre-le-pere-et-la-belle-mere>

C'est l'heure de la réforme pour la DPJ

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/553549/dpj-c-est-l-heure-de-la-reforme>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 3 mai 2019 07 h 43

... !?! ...

« La suggestion du premier ministre, François Legault, de tenir aussi une commission non partisane pour revoir la mission de la DPJ en général mérite d'être étudiée sérieusement par les partis d'opposition. » (Brian Myles, Le Devoir)

Oui, en effet, une Commission parlementaire non partisane sur la mission-fonctionnement de l'ensemble des DPJ pourrait aider à saisir mais aussi à chercher des « solutions » éclairées afin que ce genre de situation ne se reproduise plus et que les personnes concernées accueillent des services COMPÉTENTS, dignes d'un Québec réellement « fou de ses enfants » !?!

Vivre sous l'autorité des DPJ demeure difficile pour tout le monde, plus particulièrement les enfants qui, séparés temporairement ou selon de leur milieu d'origine, sont appelés à vivre un quelconque « vivre-ensemble » comme « séparé » du monde ORDINAIRE !

De cette Commission éventuelle, il est à espérer que ...

... !? ... - 3 mai 2019 -

██████████ - Inscrit 3 mai 2019 02 h 05

La DPJ de la Mauricie n'est pas en reste

« La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de la Mauricie et du Centre-du-Québec est ...

... à nouveau blâmée sévèrement...

... par une juge pour avoir abandonné un enfant pendant six ans dans une famille "dysfonctionnelle et toxique"». (Radio-Canada, 9 octobre 2018)

██████████ - Abonnée 3 mai 2019 08 h 47

À la question: «à qui la faute de cette tragédie» la réponse est claire, c'est le manque de ressources et de soutien aux parents en raison de la politique de l'austérité et des coupures dans les services publics. Nous avons une fiscalité inéquitable qui permet aux multinationales et des grandes entreprises de recourir à l'évasion fiscale et aux paradis fiscaux impunément. De plus, ces sociétés bénéficient d'échappatoires fiscales, de crédits d'impôt, de reports d'impôts et de paradis fiscaux impunément. Comme le mentionne Brigitte Alepin dans son livre «Ces riches qui ne paient pas d'impôts», les grandes entreprises ne paient pas leur juste part d'impôts. Elles n'en versent que 4 %, lorsqu'elles en paient. Par ailleurs, 50 % des multinationales et des banques ne paient pas un sou d'impôts même si elles déclarent chaque année des profits records. Et, comme si ce vol institutionnalisé des fonds publics ne suffisait pas, elles ont le toupet de demander des subventions, de l'assistance sociale pour les riches, à titre des milliards de dollars. Tout ce gaspillage pour le confort des riches se fait sur le dos de citoyens les plus vulnérables et les plus démunis de notre société. Nos gouvernements devraient agir dans l'intérêt public au lieu de nous dire tout le temps «les coffres de l'état sont vides. On n'a pas les moyens pour vos services publics». Arrêtons de dorloter les riches!

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 3 mai 2019 13 h 09

« À la question: «à qui la faute de cette tragédie» la réponse est claire, c'est le manque de ressources et de soutien aux parents » (██████████)

Possible, mais, aussi ou selon, il se présente, dans ce genre de milieu d'aide (les DPJ, ainsi que l'ensemble des Réseaux réputés impliqués), ce qu'on appelle la « Culture des Milieux

d'attribution d'aide » ; une Culture qui, demeurant susceptible d'alimenter et d'orienter tout autant le Système que sa structure philosophique ou idéologique, semble tout simplement DÉPHASÉE et en quête d'AJUSTEMENT inévitable !

De ce genre de mentalité-culture, on-dirait que la présente Gouvernance va, avec une Commission non partisane éventuelle, rencontrer toute une Boîte de Pandore comme à déchiffrer ...

... à re-domestiquer !?! - 3 mai 2019 -

Drame de Granby: le ministre Roberge à la défense de la Commission scolaire

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/553589/l-ecole-mise-en-cause>

Un Québec fou de ses enfants, mon oeil!

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/553619/un-quebec-fou-de-ses-enfants-mon-oeil>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 4 mai 2019 06 h 55

... Culture-Mentalité !

« La solution n'est pas que financière. » ; « La cohésion des intervenants est aussi essentielle. Si l'on veut vraiment être fous de nos enfants, il faudra arrêter de se cacher, imposer des obligations et investir aux bons endroits. » [REDACTED], Ex-enseignant et ex-directeur)

Bien sûr que certes, mais la problématique qu'on cherche à solutionner se trouve ailleurs et autrement !

En effet, si on est vraiment « fou de nos enfants », il conviendrait, aussi et surtout, de revoir (dans le sens de repenser et moderniser) la « Culture-Mentalité » des Milieux d'attribution d'aide ; une « Culture-Mentalité » qui, malgré les avancées du monde de la Recherche-Pratique, donne en-cors l'impression (A) de réactiver quelques relents de nature « duplessiste » !

Lorsqu'on voit une enfant de 6-7 ans fouiller dans les poubelles, de nuit ou de jour, pour tout simplement MANGER pendant qu'elle se trouve en situation de Protection, il y a lieu de s'interroger et d'interroger, des milieux impliqués ou concernés, leur ...

... Culture-Mentalité ! - 4 mai 2019 -

A : Du temps des Duplessis-Léger (notre lieu de naissance), le monde de l'Enfance aidée n'avait aucune « crédibilité » devant l'AUTORITÉ qui fermait tout bêtement les yeux plutôt que de les maintenir OUVERTS ! Bref !

Drame de Granby: la protection des enfants au-delà de l'indignation

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/553620/drame-de-granby-la-protection-des-enfants-au-dela-de-l-indignation>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 4 mai 2019 07 h 57

... Culture-Mentalité !

« Mais au-delà de l'importance de réagir fermement à ce drame particulier, il est tout aussi impératif d'interroger la manière dont notre société, dans son ensemble, gère le fléau de la maltraitance des enfants au Québec. » [REDACTED], Professeur en droit de l'enfance, Faculté de droit, U Laval)

Oui, bien sûr que certes, mais ce n'est pas tant la Société que l'État qui, avec des politiques socio-économiques « douteuses-laxistes » ??? et via son panier de services, peine à gérer convenablement ce genre de maltraitance !

Avec ou sans moyens-ressources adéquats, lorsque, d'exemple, on voit une enfant de 6-7 ans fouiller dans les poubelles, de nuit ou de jour, pour tout simplement MANGER pendant qu'elle se retrouve en situation de PROTECTION, il y a lieu de non seulement se poser en questionnement de Société mais aussi d'interroger, des milieux d'aide impliqués ou concernés, tout autant leur « manière-du-faire » que leur ...

... Culture-Mentalité ! - 4 mai 2019 -

Intervenir à domicile en protection de la jeunesse

<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/553628/intervenir-a-domicile-en-protection-de-la-jeunesse>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 4 mai 2019 12 h 09

... pro-active !

« Le récent décès d'une fillette dont les parents étaient suivis par la DPJ, au-delà des émotions fort légitimes qu'il suscite, devrait aussi constituer une occasion de réfléchir à l'intervention à domicile et à sa singularité. » [REDACTED], Professeur, ÉTS, US)

De cette occasion en « or » ??? de réfléchir sur l'intervention à domicile, une douceur terrible :

Lorsqu'on voit une enfant de 6-7 ans fouiller dans les poubelles pour « sur-Vivre » pendant qu'elle se retrouve en situation de protection socio-familiale et, par la suite, qu'elle meurt avec un « corps biafrais », il y a eu quelque chose qui, mise en cause, aurait dépassé et dépasse le simple domaine de l'Intervention à domicile ; ce quelque chose dont on n'ose à peine voir-nommer mais qui fleurte avec une « Culture-Mentalité » de Système ... comme déphasée et obsolète !

De cette terrible douceur, l'Intervention à domicile demeure vaine si le porteur au dossier s'absente dudit dossier et si sa compétence répond d'aucune activité

... pro-active ! - 4 mai 2019 -

Se concerter pour sauver la vie de nos enfants

<https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/553552/lettre-se-concerter-pour-sauver-la-vie-de-nos-enfants>

« Mais comment assurer le suivi de ce signalement ? Si toutes ces personnes ont bien fait leur travail, il sera facile pour les responsables du dossier à la DPJ d'avoir un portrait global de la situation et d'intervenir rapidement pour secourir cet enfant en détresse. S'il faut augmenter le nombre de ressources pour assurer la sécurité de nos enfants, qu'on le fasse. Un Québec fou de ses enfants ne devrait pas exclure ceux qui en ont le plus besoin. » (██████████)

Quelles leçons tirer du décès d'une jeune fille à Granby?

<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/553664/quelles-lecons-tirer-du-deces-d-une-jeune-fille-a-granby>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 6 mai 2019 07 h 56

... d'une ENFANT !

« Il serait intéressant de profiter de cette réflexion pour revoir certains éléments du système de protection de la jeunesse et pour envisager un système qui est davantage axé sur le soutien aux familles plutôt que sur l'évaluation, la surveillance et la gestion de cas. Néanmoins » (██████████
██████████ Professeur titulaire, ÉSS, U Ottawa)

Possible, mais le récent décès d'une fillette de 7 ans tend à démontrer que ce genre de soutien à la famille, existant déjà ?!?, relevait d'un dossier actif connu par les autorités de la DPJ qui, de bonne ou de mauvaise foi, l'ont piloté sans se rendre compte que cette enfant, vivant avec un « corps biafrais », fouillait dans les poubelles pour tout simplement SUR-VIVRE !

De ce « possible », on-dirait que « le ou les » porteurs au dossier auraient comme oublié ou mésestimé, de ce soutien à la famille, la présence ...

... d'une ENFANT ! - 6 mai 2019 –

Ps. : Si on veut vraiment « revoir certains éléments » dudit Système de Protection, il serait d'intérêt de re-visiter sa Mentalité-Culture qui, actuellement ou selon, « semble » déphasée et obsolète !

Victime anonyme

<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/553725/victime-anonyme>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 7 mai 2019 06 h 17

... étonnantes photos !

« Il faut faire des efforts pour sensibiliser l'ensemble des citoyens à l'existence et aux finalités des interdictions. » ; « La semaine dernière, une personne a diffusé sur Twitter une photo de la jeune victime de Granby invoquant » (Pierre Trudel, Le Devoir)

Oui, certes ou selon, mais le Monde des Interdictions de publication fascine de curiosité tant et si bien qu'il se pose tantôt de rigueur, autre-tantôt, de « ??? » !

Dans le présent cas, celui de la fillette de 7 ans, on-dirait que l'Interdiction de publication a été retenue par les médias (parlés, écrits, électroniques, numériques) sauf par les réseaux sociaux qui ont osé la défier en publiant, de bonne ou de mauvaise foi (A), quelques ...

... étonnantes photos ! – 7 mai 2019 -

A : Des photos publiées dans les Réseaux sociaux, on réalise que s'il se présente un quelconque préjudice susceptible d'être affirmé par l'interdiction de publication, on voit mal comment le-dit préjudice pourrait concerner la sécurité identitaire de la victime alors que les photos font apparaître d'autres avenues ?

Drame de Granby: une situation grave, mais pas nouvelle

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/553724/temoignage-d-une-psychiatre-de-l-enfant>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 7 mai 2019 08 h 36

... actions conséquentes !

« Ai-je déjà été choquée par des parents ? Jamais. Attristée ? Assurément. Ai-je été choquée par le « système » ? Chaque jour, parfois même au bord de l'épuisement. » ; « La situation est grave, elle n'est pas nouvelle, elle est connue, et il est temps de se retrousser les manches et de » (■■■■■
■■■■■ Psychiatre de l'enfant et de l'adolescent et Ex-professeure adjointe de Clinique)

De ce genre de citation, de parenté intellectuelle similaire de celui de l'ex-juge Andrée Ruffo (A), il est super yahou de savoir que des personnes d'autorités diverses se prononcent sur cette terrible tragédie de Granby avec des sentiments-émotions éclairés en quête de réponses et de solutions : bravo !

De ces « prononcés », il est à souhaiter fermement des ...

... actions conséquentes ! - 7 mai 2019 -

A : <https://www.journaldequebec.com/2019/05/01/mort-dune-fillette-a-granby-les-institutions-payees-pour-protger-la-petite-elles-nont-pas-fait-leur-devoir-affirme-lex-juge-ruffo>

Cachez ce monstre que je ne saurais voir

<https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/553755/lettre-cachez-ce-monstre-que-je-ne-saurais-voir>

« « Ça prend vraiment des monstres pour avoir fait ça. » Cette phrase, prononcée par un premier ministre « en beau maudit » à propos du drame de « la fillette de Granby », me revient au fur et à mesure que l'histoire se dénoue, que notre système de protection de l'enfance apparaît » (██████████)

Drame de Granby: et les médecins?

<https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/553834/lettre-drame-de-granby-et-les-medecins>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 8 mai 2019 07 h 55

Mais, s'il le savait ?

« Le système médical a-t-il fait ce qu'il devait faire ? Sûrement pas. » (██████████)

Possible, mais en contexte de Protection sociale (de type DPJ), le ou les porteurs au dossier de « Protection » relèvent de la DPJ plutôt que du Milieu médical qui, si besoin ou ordonnance de la cour, sera appelé à jouer un rôle de soutien expert au lieu de maître d'œuvre !

Si, du drame de Granby (A), le porteur au dossier ne savait pas qu'une fillette de 7 ans, sous sa vigilance protectrice, fouillait dans les poubelles, de nuit, pour tout simplement MANGER, il ne pouvait pas, non plus, assurer un quelconque suivi d'activité biopsychosociale (ou médico-psycho-sociale) d'urgence ou ... avant qu'elle ne meurt avec un « corps biafrais » !

Mais, s'il le savait ? - 8 mai 2019 –

A : Ce drame me rappelle celui ██████████ qui, vivant en milieu pédopsychiatrique dans les années '80, est mort d'une simple « occlusion intestinale » ! Un mois avant le décès, ██████████ hochait, soudainement, sa tête contre le mur, un hochement qui a été interprété comme un « trouble de comportement » par le milieu ... pendant qu'on le voyait, jour après jour et sans motif valable, prendre du poids ! Des suites de ce drame, une enquête s'en est suivie pour chercher à COMPRENDRE comment-pourquoi le Système, malgré la présence médico-nursing et éducative assurée, a failli à ses devoirs-tâches !

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 8 mai 2019 08 h 01

Mais, s'il le savait ?

« Le système médical a-t-il fait ce qu'il devait faire ? Sûrement pas. » (██████████)

Possible, mais en contexte de Protection sociale (de type DPJ), le ou les porteurs au dossier de «

Protection » relèvent de la DPJ plutôt que du Milieu médical qui, si besoin ou ordonnance de la cour, sera appelé à jouer un rôle de soutien expert au lieu de maître d'œuvre !

Si, du drame de Granby (A), le porteur au dossier ne savait pas qu'une fillette de 7 ans, sous sa vigilance protectrice, fouillait dans les poubelles, de nuit, pour tout simplement MANGER, il ne pouvait pas, non plus, assurer un quelconque suivi d'activité biopsychosociale (ou médico-psychosociale) d'urgence ou ... avant qu'elle ne meurt avec un « corps biafrais » !

Mais, s'il le savait ? - 8 mai 2019 –

A : Ce drame me rappelle celui [REDACTED] (nom fictif) qui, vivant en milieu pédopsychiatrique dans les années '80, est mort d'une simple « occlusion intestinale » ! Un mois avant le décès, [REDACTED] hochait, soudainement, sa tête contre le mur, un hochement qui a été interprété comme un « trouble de comportement » par le milieu ... pendant qu'on le voyait, jour après jour et sans motif valable, prendre du poids ! Des suites de ce drame, une enquête s'en est suivie pour chercher à COMPRENDRE comment-pourquoi le Système, malgré la présence médico-nursing et éducative assurée, a failli à ses devoirs-tâches !

Penser globalement et agir localement pour prévenir la maltraitance des enfants

<https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/553835/lettre-penser-globalement-et-agir-localement-pour-prevenir-la-maltraitance-des-enfants>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 8 mai 2019 11 h 34

... Culture-Mentalité

« Si vraiment nous avons à cœur la sécurité et le bien-être des enfants, il importe d'analyser leurs besoins de manière globale (et systémique), de même que d'investir et d'agir » ([REDACTED] Ergothérapeute et Professeure)

Bien que ce « Si » soit « louable », il demeure que le Drame de Granby lui dépasse en ce qu'il touche à une problématique relevant, notamment, de questionnement entourant le Domaine de la « Culture-Mentalité » desdits Milieux d'attribution d'aide ; des Milieux comme à repenser et moderniser, et ce, compte tenu des avancées du monde de la Recherche-Pratique !

En effet, si on a vraiment « à cœur la sécurité et le bien-être des enfants », il semblerait convenir d'urgence et d'intérêts de revoir, des milieux concernés ou impliqués à l'Enfance-Adolescence (DPJ, Autres), leur philosophie en matières de Protection-Prévention et d'Intervention-Accompagnement, surtout, de ...

... Culture-Mentalité ! - 8 mai 2019 –

Drame de Granby: les funérailles de la fillette célébrées aujourd'hui

<https://www.ledevoir.com/societe/553966/drame-de-granby-les-funerailles-de-la-fillette-celebrees-aujourd-hui>

De l'urgence de réhabiliter les services sociaux de première ligne

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/553925/sante-de-l-urgence-de-rehabiliter-les-services-sociaux-de-premiere-ligne>

« Mais pourquoi en sommes-nous arrivés là ? » (██████████ et ██████████, Travaillleurs sociaux)

Pourquoi ?

Outre cette guéguerre éternelle d'autorité-compétence entre les Instances bio-médicalisées et socio-psychologiques (une de ces guéguerres perturbant, à teneur humaine seulement !?!, tout autant le Monde de la Santé que Celui des Services sociaux) et cette « urgence de réhabiliter les services sociaux », des éléments susceptibles d'expliquer ou de nuancer le « pourquoi-comment » de la Tragédie de Granby, l'ajout des concepts Mentalité-Culture pourrait être sérieusement requis, d'autant plus inévitable qu'il suscitera d'autres avenues, disons-les ...

... plus humaines ! - 9 mai 2019 -

Drame de Granby: plaidoyer en faveur de la «bientraitance»

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/553977/plaidoyer-en-faveur-de-la-bientraitance>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 10 mai 2019 16 h 09

... tout simplement pas !

« Plusieurs y ont travaillé avec passion et le font encore, certains même au risque de développer le traumatisme vicariant, ce risque professionnel menaçant ceux qui sont constamment en contact avec du matériel traumatique. » (██████████, Psychoéducateur)

Cé sûr !, si on œuvre avec du « matériel traumatique », on risque tout autant certaines « maladies professionnelles » (traumatisme vicariant !?!) qu'une réédition du Drame de Granby, ainsi que d'autres exemples similaires non médiatisés mais mésestimés par un Système, comme fier de sa « Mentalité-Culture », à questionner d'urgence (A) !

Mais, si on œuvrait avec des HUMAINS plutôt qu'avec du « matériel traumatique » (!?!), ce genre de Drame ne se produirait ...

... tout simplement pas ! - 10 mai 2019 –

A : selon la rumeur, en début de la semaine qui vient, il va y avoir la nomination d'un-e sous-ministre ainsi que la création d'une Commission trans-partisante susceptible de faire la lumière

sur ce qui s'est vécu à Granby, et d'épauler le ou les organismes, appelés, collégialement plutôt qu'en silo (tour d'Ivoire), à œuvrer auprès de l'Enfance et de la Jeunesse !

DPJ: les libéraux devraient d'abord «s'excuser», dit Lisée

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/554217/les-liberaux-devraient-s-excuser-pour-les-problemes-de-la-dpj-dit-lisee>

« S'excuser auprès des enfants du Québec serait un bon début, écrit-il. Puis, de toute urgence, confier le dossier à un(e) député(e) qui n'était pas présent, ou du moins pas ministre, au moment de la prise de ces très mauvaises décisions. Finalement, interdire aux ex-ministres libéraux de venir verser devant les caméras des larmes de crocodile. » (JFL)

Réaction de Fafouin :

Bien sûr, mais aussi aux autres formations politiques qui, formant le Membership de la Maison du Peuple (ANQ) qui, pendant et après l'adoption desdites décisions, demeure IMPUTABLE !

En ce sens-là, de ces Décisions adoptées, avec ou sans opposition, et la liant de Gouvernance d'État, l'ANQ pourrait aussi S'EXCUSER auprès de cette Enfance-Jeunesse, et ce, au nom ...

... du QUÉBEC ! - 13 mai 2019 –

La cause des enfants tatouée sur le coeur

<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/554213/la-cause-des-enfants-tatouee-sur-le-coeur>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 13 mai 2019 15 h 00

... CŒURS ?!?

« il me semble invraisemblable que l'exposition au hidjab ou aux autres signes religieux mette les enfants en danger d'endoctrinement. » (██████████)

Possible, mais le pdl 21 n'en parle même pas car, de ses principes le liant, il vise et affirme, notamment et surtout, la « Laïcité de l'État » !

Si ce genre d'affirmation dérange le passage « du liquide amniotique à l'eau bénite » et entraîne des questions d'intolérance, d'endoctrinement ou de prosélytisme, que peut-on y faire de plus ou de moins que de souhaiter la laïcisation à la québécoise des ...

... CŒURS ?!? - 13 mai 2019 -

La cause des enfants tatouée sur le coeur

<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/554213/la-cause-des-enfants-tatouee-sur-le-coeur>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 13 mai 2019 12 h 42

Entre-temps ?!?

« Nous sommes dix-neuf directeurs et directrices de la protection de la jeunesse au Québec. Chacun d'entre nous a choisi par conviction et amour » ; « que lors de la mise en place d'éventuelles mesures afin d'éviter qu'un tel drame ne se produise à nouveau. » (Collectif, DPJ)

Bien que, de cette double citation, le monde-cause de l'enfance-jeunesse y soit « tatoué » et alimenté d'honorables paroles de solidarité, la « mise en place d'éventuelles mesures » (Revisiter la culture-mentalité / Système de Protection / Signalements, susciter un partenariat actif imputable, revoir les cadres philosophiques-économiques reliés à l'Intervention et à la Recherche, développer des stratégies réelles d'aide et d'entraide ...), dont certaines pourraient être difficiles à « Di-Gérer », risque de permettre aux DPJ de conserver tatouée sur leurs cœurs la cause ... de l'Enfance-Jeunesse !

Entre-temps ?!? - 13 mai 2019 –

Modifier la loi sur la DPJ

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/554370/modifier-la-loi-sur-la-dpj>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 15 mai 2019 17 h 47

Bref !

« M. François Legault et Mme Sonia LeBel, aurez-vous le courage de modifier la loi sur la DPJ et son fonctionnement pour la sécurité de nos enfants ? » (██████████, Ph.D. en psychologie, à la retraite)

Qu'importe ce genre de demande de modification, la loi sur la DPJ ne peut, en aucun moment, empêcher une enfant de 7 ans, d'exemple récent, de fouiller dans les poubelles et de mourir avec un corps biafrais, et ce, pendant qu'elle se trouvait en situation de « protection sociale ou familiale » !

On-dirait que, de l'Application de cette Loi, et de la Tragédie de Granby, la cause de l'Enfance-Jeunesse semblait méconnaître les service de la DPJ de l'Estrie !

Bref ! - 15 mai 2019 -

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 15 mai 2019 17 h 49

Bref !

« M. François Legault et Mme Sonia LeBel, aurez-vous le courage de modifier la loi sur la DPJ et son fonctionnement pour la sécurité de nos enfants ? » (██████████, Ph.D. en psychologie, à la retraite)

Qu'importe ce genre de demande de modification, la loi sur la DPJ ne peut, en aucun moment, empêcher une enfant de 7 ans, d'exemple récent, de fouiller dans les poubelles et de mourir avec un corps biefrais, et ce, pendant qu'elle se trouvait en situation de « protection sociale ou familiale » !

On-dirait que, de l'Application de cette Loi, et de la Tragédie de Granby, la cause de l'Enfance-Jeunesse semblait méconnaître les services de la DPJ de l'Estrie !

Bref ! - 15 mai 2019 -

Lettre d'un ancien de la DPJ à ses intervenantes

<https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/554368/lettre-lettre-d-un-ancien-de-la-dpj-a-ses-intervenantes>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 15 mai 2019 18 h 49

... évitée !

« Merci d'exister. » (██████████)

De cette honorable citation, l'importance est comme de se rappeler que, de la tragédie de Granby, son existence aurait pu être comme ,,,

... évitée ! - 15 mai 2019-

Maltraitance des enfants: plus jamais, et pourtant...

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/554756/plus-jamais-mais-pourtant>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 21 mai 2019 05 h 20

... inquiétante !

« Certes, des lacunes importantes sont présentes dans notre système de protection de l'enfance et des virages, tant administratifs que judiciaires et législatifs, sont nécessaires pour que la protection des enfants maltraités soit mieux balisée, actualisée et adaptée à leurs réalités. »

(██████████, Avocate)

De ces « virages » ... « nécessaires » et de la récente nomination de Mme Régine Laurent à la tête d'une Commission, il serait judicieux de Vérifier, du Système de Protection de l'Enfance-

Jeunesse actuel et à venir, la philosophie de base qui, composant sa Mentalité-Culture, se mérite quelques profonds ajustements de Société en matières d'aide et d'accompagnement !

Cependant et sans perturber personne, cette Vérification souhaitée risque d'être « biaisée » ou « incomplète » si la présente titulaire de la-dite Commission décide de maintenir sa vision-approche (bio-médicale ?, A) de type [REDACTED] ou autre; une approche-vision plutôt discutable et ...

... inquiétante ! - 21 mai 2019 -

A : <https://www.tvanouvelles.ca/2019/05/17/regine-laurent-accepte-loffre-du-gouvernement-legault> :

«Sans le savoir, M. Carmant m'a donné une mission très similaire à celle que j'avais en tant qu'infirmière : détecter les maux d'un patient, soigner ces maux, atténuer ses maux et enfin, le guérir.» (Régine Laurent).

Québec lance sa commission spéciale sur la protection de la jeunesse

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/555626/commission-de-l-enfance>

Québec officialise sa commission spéciale sur la protection de la jeunesse

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/quebec-officialise-sa-commission-speciale-sur-la-protection-de-la-jeunesse/ar-AAC8Kvk?ocid=spartandhp>

Dix-huit mois pour éviter la répétition du drame de Granby

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/555626/commission-de-l-enfance>

Douze commissaires siégeront à cette commission, dont cinq experts qui restent à être nommés, et des députés de chacun des quatre partis — la caquiste Lise Lavallée, la libérale Hélène David, le solidaire Sol Zanetti et la péquiste Lorraine Richard. La présidente a assuré qu'un expert sera issu des Premières Nations

Régine Laurent accepte l'offre du gouvernement Legault

<https://www.tvanouvelles.ca/2019/05/17/regine-laurent-accepte-loffre-du-gouvernement-legault>

«Plus tôt cette semaine, j'ai pu discuter avec le ministre Lionel Carmant du mandat de la commission, du mandat que m'est confié. Sans le savoir, M. Carmant m'a donné une mission très similaire à celle que j'avais en tant qu'infirmière : détecter les maux d'un patient, soigner ces maux, atténuer ses maux et enfin, le guérir.» (Régine Laurent)

Avant tout, les enfants

<https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/555881/lettre-avant-tout-les-enfants>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 3 juin 2019 08 h 08

... enfants !?!

« Le succès de la commission est intimement lié aux efforts de ses membres pour garder le cap sur le bien-être des enfants maltraités... » (██████████)

De plus, et compte tenu de sa composition et des efforts susceptibles de l'alimenter, cette Commission pourrait se doter d'une représentation « clientèle » et, s'il y a lieu, parentale ou communautaire.

Avant tout, les ...

... enfants !?! - 3 juin 2019 -

Le plan d'action que Carmant destine à la DPJ n'est pas prêt

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/556448/services-sociaux-le-plan-d-action-que-carmant-destine-a-la-dpj-n-est-pas-pret>

Des enfants agressés dans leur famille d'accueil

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/557748/le-ministre-carmant-scandalise-par-un-nouveau-rapport-sur-la-protection-de-l-enfance>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 30 juin 2019 22 h 05

Bref !

« Le rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) dévoilé vendredi fait état de statistiques troublantes. » ; « L'organisme conclut à « des lacunes majeures » dans les services qui « ne respectent pas les critères minimaux requis » prévus par la loi. La Commission formule 64 recommandations. » (██████████, Le Devoir)

De ce Rapport d'enquête-système, accablant et visant à répondre à trois questions (A, p 1) des suites d'une décision judiciaire plutôt discutable, et compte tenu de ses recommandations, la CDPDJ semble escamoter l'essentiel (Questions de Mentalité-Culture), notamment lorsqu'elle se base sur certains articles de la Loi sur la DPJ pour éventuellement se rassurer et rassurer des mesures dites appropriées ; des mesures susceptibles de mouvements et de changements plutôt accessoires que fondamentaux !

Bien que ce Rapport soit dotée de recommandations louables, il n'en demeure pas moins qu'une révision de la Loi sur la DPJ pourrait être requise pour aider à découvrir ou redécouvrir l'essentiel de son mandat via ses activités, surtout celles en lien avec le phénomène des mentalités-cultures qui y oeuvrent depuis son adoption !

Bref ! - 30 juin 2019 -

A : <http://www.cdpcj.qc.ca/Publications/enquete-mauric>

A : <http://www.cdpcj.qc.ca/Publications/enquete-mauricie.pdf> .

A : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/deces-dune-enfant-de-7-ans-a-granby-resultats-de-lenquete-interne/> .

B : L'absence du "Pourquoi" pourrait comme expliquer qu'une remise en question de la culture-mentalité du milieu ne serait ni souhaitable ni pertinente, alors que ! De ce point (absence du pourquoi), il est à espérer que la Commission spéciale Laurent soit en mesure de « le » comprendre et dévoiler !

Décès d'une enfant de 7 ans à Granby : résultats de l'enquête interne

<https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/deces-dune-enfant-de-7-ans-a-granby-resultats-de-lenquete-interne/>

https://www.santeestrie.qc.ca/uploads/media/Communique_Enquete_interne_Deces_Granby.pdf

https://www.santeestrie.qc.ca/uploads/media/Fiche_technique-DPJ_2019-07-03.pdf

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 4 juillet 2019 17 h 18

Note d'Auteur :

Le « B » figurant dans cette expression « comme en-corps une autre fois (B) », se voulant énumérer d'autres situations similaires ou quasi-similaires à celle de la Tragédie de Granby, a, après une mûre réflexion méthodologique et compte tenu de l'évolution du dossier, maintenant socio-politisé à souhaits, été remplacé par l'autre « B » !

Québec annonce 47 millions pour la DPJ afin de réduire les listes d'attente

<https://www.ledevoir.com/societe/sante/558016/carmant-dpj-annonce>

Pour une réforme du droit de la famille fondée sur les réalités actuelles

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/558014/pour-une-reforme-du-droit-de-la-famille-fondee-sur-les-realites-sociales-et-juridiques-actuelles>

Protection de la jeunesse: troublante insensibilité

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/558162/protection-de-la-jeunesse-troublante-insensibilite>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 6 juillet 2019 07 h 43

... PROTECTION SOCIALE !?!

« Le CIUSSS de l'Estrie s'est acquitté de ses responsabilités en menant une enquête, certes, mais il faudra compter sur la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, présidée par Régine Laurent, pour aller au fond des choses. » (Brian Myles, Le Devoir)

De cette citation, douceur double :

A : De son rapport d'enquête interne (A), d'inspiration techno-bureaucratique seulement !?!, le

CIUSSS-Estrie a bien démontré le « Comment » le Système aurait failli à sa mission-mandat, et ce, tout en évacuant ou escamotant, avec ou sans complaisance ni motif raisonnable ???, le « pourquoi », et ;

B : De la Commission Laurent (B), il est à souhaiter qu'elle soit en mesure d'identifier, de comprendre et d'expliquer, avec ou sans recommandations?!?, du « Comment », le ou les « Pourquoi-s » (Issus, principalement, de la « Mentalité-Culture ») le Système a failli, ou risque de faillir sans cesse ou « in-volontairement », à ses DEVOIRS !

De cette double douceur, qu'ajouter ?

Qu'il est, parfois ou toujours, difficile de prendre un enfant par la main (C), surtout s'il est en situation de ...

... PROTECTION SOCIALE ?? - 6 juillet 2019 -

A : <https://www.ledevoir.com/societe/557950/fillette-martyrisee-a-granby-le-systeme-entier-a-failli-reconnait-le-ciuss-de-l-estrie-chus> .

B : L'Histoire de l'Enfance de Duplessis-Léger (Décrets 1153-2001/ « santé mentale » ; 1198-2006 / « déficience intellectuelle »), une Enfance placée sous la supervision des services à la Protection à l'Enfance de l'époque, pourrait servir de toile de référence susceptible d'inspirer la dite Commission à déceler et expliquer, du Comment, quelques « pourquoi-s » le Système semble aimer ... comme Faillir là où aucune erreur n'est souhaitable, là où il demeure, aussi possible, de se relever ... sans préjudice !

C : ■■■■■ 1978 .

Il faut revoir la composition de la Commission spéciale sur les droits des enfants
<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/560221/il-faut-revoir-la-composition-de-la-commission-speciale-sur-les-droits-des-enfants>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 8 août 2019 10 h 50

Bref !

« Dans l'intérêt premier des enfants du Québec, le gouvernement doit donc exclure tous les élus de cette commission, puis s'assurer » (■■■■■-■■■■■ ■■■■■ Juriste, Gouvernement du Québec, 1977-2013)

Possible, mais pas nécessaire car il faut bien une représentativité d'origine politique dite non partisane !

Cependant, si, de cette Commission (A), sa composition se reconnaît sans la présence d'une représentation des personnes concernées (ou déjà concernées) ainsi que de la population, ses recommandations risquent d'être, tout bêtement ou simplement, orientées et biaisées !

Bref ! - 8 août 2019 –

Ps. : L'autre jour, ai eu ce plaisir de rejoindre du bureau du premier ministre pour savoir comment rejoindre Mme Laurent pour lui envoyer une inspiration. L'Attaché politique du PM était désolé de ne pas connaître ni ne me fournir le courriel professionnel de la-dite présidence !

De cette désolation, une question, toujours en cour et sans réponse, lui a été posée : Comment, diable!, le pm a-t-il pu retracer cette dame si ce même bureau ignore connaître son adresse courriel ?

De ce point, on-dirait qu'au Québec on aime nager en plein Mystère !

Dans l'intérêt premier des enfants ? Bien sûr et bien sûr que !?!

A : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les> .

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 8 août 2019 10 h 54

Bref !

« Dans l'intérêt premier des enfants du Québec, le gouvernement doit donc exclure tous les élus de cette commission, puis s'assurer » (■■■■ -■■■■ ■■■■■ Juriste, Gouvernement du Québec, 1977-2013)

Possible, mais pas nécessaire car il faut bien une représentativité d'origine politique dite non partisane !

Cependant, si, de cette Commission (A), sa composition se reconnaît sans la présence d'une représentation des personnes concernées (ou déjà concernées) ainsi que de la population, ses recommandations risquent d'être, tout bêtement ou simplement, orientées et biaisées !

Bref ! - 8 août 2019 –

Ps. : L'autre jour, ai eu ce plaisir de rejoindre le bureau du premier ministre pour savoir comment rejoindre Mme Laurent pour lui envoyer une inspiration. L'Attaché politique du PM était désolé de ne pas connaître ni ne me fournir le courriel professionnel de la-dite présidence !

De cette désolation, une question, toujours en cour et sans réponse, lui a été posée : Comment, diable!, le pm a-t-il pu retracer cette dame si ce même bureau ignore connaître son adresse courriel ?

De ce point, on-dirait qu'au Québec on aime nager en plein Mystère !

Dans l'intérêt premier des enfants ? Bien sûr et bien sûr que !?!

A : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les> .

A : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/11546-commission-laurent> .

L'intérêt de l'enfant est un fondement de notre société

<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/561732/l-interet-de-l-enfant-est-un-fondement-de-notre-societe>

Fillette martyrisée à Granby: le père remis en liberté

<https://www.ledevoir.com/societe/561984/fillette-martyrisee-a-granby-le-pere-remis-en-liberte>

Commission sur la jeunesse: le rapport ne sera pas tabletté, dit Régine Laurent

<https://www.ledevoir.com/societe/562454/commission-sur-la-jeunesse-le-rapport-ne-sera-pas-tablette-dit-regine-laurent>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 13 septembre 2019 05 h 09

... mercis !

« Jamais vous allez me faire tabletter les enfants du Québec. » ; « Nous avons l'intention de retourner toutes les pierres et d'entendre ... » (Régine Laurent, Présidente de la Commission spéciale) ; « S'il y en a qui connaissent les problèmes du système, c'est ceux qui les vivent au jour le jour. » (Michel Rivard, Avocat, v.-p, Commission Laurent)

De ces citations, il est bien de savoir que l'esprit de cette Commission demeure sensible de sagesse à toutes ces personnes qui, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence, assument un vivre-ensemble différent de celui de la Communauté-Société ambiante, et ce, pour des motifs de protection sociale ou autres !

De cet esprit, qu'ajouter ?

Tabletter des enfants ?

Toujours jamais et ...

... mercis ! - 13 sept 2019 –

Mise sur pied de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

<https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/detail/mise-sur-pied-de-la-commission-speciale-sur-les-droits-des-enfants-et-la-protection-de-la-jeunesse/>

Protection de la jeunesse: troublante insensibilité

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/558162/protection-de-la-jeunesse-troublante-insensibilite>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 6 juillet 2019 07 h 43

... PROTECTION SOCIALE !?!

« Le CIUSSS de l’Estrie s’est acquitté de ses responsabilités en menant une enquête, certes, mais il faudra compter sur la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, présidée par Régine Laurent, pour aller au fond des choses. » (Brian Myles, Le Devoir)

De cette citation, douceur double :

A : De son rapport d’enquête interne (A), d’inspiration techno-bureaucratique seulement !?!, le CIUSSS-Estrie a bien démontré le « Comment » le Système aurait failli à sa mission-mandat, et ce, tout en évacuant ou escamotant, avec ou sans complaisance ni motif raisonnable ???, le « pourquoi », et ;

B : De la Commission Laurent (B), il est à souhaiter qu’elle soit en mesure d’identifier, de comprendre et d’expliquer, avec ou sans recommandations!?!?, du « Comment », le ou les « Pourquoi-s » (Issus, principalement, de la « Mentalité-Culture ») le Système a failli, ou risque de faillir sans cesse ou « in-volontairement », à ses DEVOIRS !

De cette double douceur, qu’ajouter ?

Qu’il est, parfois ou toujours, difficile de prendre un enfant par la main (C), surtout s’il est en situation de ...

... PROTECTION SOCIALE !?! - 6 juillet 2019 -

A : <https://www.ledevoir.com/societe/557950/fillette-martyrisee-a-granby-le-systeme-entier-a-failli-reconnait-le-ciusss-de-l-estrie-chus> .

B : L'Histoire de l'Enfance de Duplessis-Léger (Décrets 1153-2001/ « santé mentale » ; 1198-2006 / « déficience intellectuelle »), une Enfance placée sous la supervision des services à la Protection à l'Enfance de l'époque, pourrait servir de toile de référence susceptible d'inspirer la dite Commission à déceler et expliquer, du Comment, quelques « pourquoi-s » le Système semble aimer ... comme Faillir là où aucune erreur n'est souhaitable, là où il demeure, aussi possible, de se relever ... sans préjudice !

C : ■■■■■ 1978 .

La DPJ sous pression

<https://www.ledevoir.com/societe/563441/la-dpj-sous-pression>

Fillette martyrisée à Granby: le père remis en liberté

<https://www.ledevoir.com/societe/561984/fillette-martyrisee-a-granby-le-pere-remis-en-liberte>

La médiocrité du système de protection de l'enfance

<https://www.ledevoir.com/societe/566451/la-mediocrite-du-systeme-de-protection-de-l-enfance>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 7 novembre 2019 05 h 35

... ailleurs-autrement d'ICI !

« Comme cadeau d'entrée dans la vie adulte, notre société offre tout au plus à ces jeunes « une boîte à outils pour gérer leur misère », affirme [REDACTED] [REDACTED] « Est-ce que c'est ça le Québec fou de ses enfants dont on rêvait, il n'y a pas longtemps ? ». » (Jean-François Nadeau, Le Devoir)

De cette citation, douceur double :

A : Fou ou selon de ses enfants, le Québec, cherchant comme avant tout, probablement, l'unité des familles et du vivre ensemble HUMAIN, est comme invité à réaliser (prendre conscience ??!) qu'aider à « protéger » et l'Enfance et la Jeunesse, issues majoritairement de milieux en situation de césure sociale ou de toxicité malveillante, exige et relève d'une Vision Assurée, une Vision susceptible de valoriser et de soutenir chez les personnes concernées tout autant leur intégration que leur participation à la Vie Adulte, s'il y a lieu, et ;

B : Si ce genre de « cadeau d'entrée » continue à être offert-donné comme avant pendant et après l'actuelle Commission et une Vision gouvernementale à moderniser, le Système d'Aide et de Protection sociale se risquerait à vivre ou à s'assumer comme ...

... ailleurs-autrement d'ICI ! - 7 nov 2019 –

Ps. : De cette citation (« On n'est pas capable de répondre à la demande. Quand on ouvre un dossier, on ne le ferme jamais. Le jeune adulte, nous, on l'accompagne longtemps. », [REDACTED] [REDACTED] directeur du développement de Déclic), le mot « dossier », un mot réputé allergène-anxiogène, demeure, pour plusieurs, ou d'utilisation « douteuse » ou d'utilisation « suspecte » et quoi en-corps !?! Un mot qui fait BOUGER tout un Système !

Commission Laurent: il faut guérir les blessures plutôt que punir les jeunes, plaident des experts

<https://www.ledevoir.com/societe/566344/commission-laurent-il-faut-guerir-les-blessures-plutot-que-punir-les-jeunes-plaident-des-experts>

« Depuis le début des audiences de la commission, plusieurs jeunes adultes qui sont passés par le système de protection de la jeunesse ont effectivement déploré le fait que les intervenants avaient trop mis l'accent sur leurs troubles de comportement — fugues, colères, absences scolaires — plutôt que sur leur vécu, leurs problèmes. » (■■■■■■■■■■ PC)

Réaction de Marcel Fafouin :

De cet « Accent », on-dirait que, depuis le phénomène de la désinstitutionnalisation des Services à l'Enfance et à la Jeunesse, la mise en forme institutionnelle de Service d'aide et de protection à ciel ouvert a été privilégiée, et ce, au risque d'inutile ou d'ingénieuse MÉPRISE ! Bref ! - 6 nov 2019 -

Que cache le mauvais comportement d'un enfant?

<https://www.ledevoir.com/societe/education/566396/que-cache-le-mauvais-comportement-d-un-enfant>

« L'approche actuelle s'avère beaucoup trop coercitive, soutient Mme Collin-Vézina, en faisant apparaître dans son témoignage l'ordinaire du système et son étrangeté. » ; « Delphine Collin-Vézina plaide en outre pour une meilleure formation générale afin que ces enfants cessent de marcher au-dessus d'un précipice. » (Jean-François Nadeau, Le Devoir)

Réaction de Marcel Fafouin :

Avec ou sans formation ni recherche appropriées, il est bien de se rappeler que les « Approches actuelles », coercitives ou selon, semblent répondre aux diktats du système qui, via l'interprétation prétextuelle des besoins des personnes concernées, tend à se rassurer de ... quelque chose en lien avec de ... chose AUTRE ??? Bref ! - 6 nov 2019 -

Droits des enfants: une responsabilité partagée

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/565871/droits-des-enfants-une-responsabilite-partagee>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 31 octobre 2019 05 h 52

Agir ensemble ???

« On doit agir ensemble. Si la famille faillit temporairement, le milieu prend la relève pour la soutenir. Si la famille et le milieu n'y arrivent pas, en phase toxique pour l'enfant, alors l'aide de l'État est requise. » (Gilles Julien, Pédiatre social, Directeur clinique et Président, Fondation Dr Julien)

De cette Séquence préventive (Famille, Milieu, État), une question :

Que fait-on d'une enfance-jeunesse si elle se retrouve en situation toxique ou si cette séquence demeure ou devient contaminée par le non-dit, l'indifférence, l'amertume ou la médisance et la menace ?

Agir ensemble ?

Bien sûr que certes, mais, on-dirait que la Communauté, avec ses multiples défis-enjeux de société, préfère oublier qu'apprivoiser des liens de société durable-s !

Agir ensemble ??? - 31 oct 2019 –

Ps. : Quand on voit une enfant fouiller dans les poubelles de nuit pour mourir quelques jours plus tard avec un corps biafrais pendant qu'elle était sous protection sociale, l'agir ensemble a failli tout autant à ses devoirs qu'à ses droits de société ! D'où une Commission spéciale pour investiguer dans un monde où, parfois, l'essentiel semble demeurer ACCESSOIRE !

Une travailleuse sociale poignardée à mort dans un milieu de vie supervisé

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/faits-divers/une-travailleuse-sociale-poignardée-à-mort-dans-un-milieu-de-vie-supervisé/ar-AAJnegt?ocid=spartandhp>

La misère ordinaire

<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/565619/la-misere-ordinaire>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 25 octobre 2019 12 h 47

... misère ordinaire !?!

« Reste que les problèmes vécus à la DPJ sont le reflet d'un problème beaucoup plus vaste, à savoir notre incapacité à prendre en charge les conséquences de la pauvreté et de la marginalisation. » (...) ; « la misère ordinaire » (Aurélie Lanctôt, Le Devoir)

De cette « misère ordinaire », simple yahou :

A : La problématique vécue à la DPJ, dépassant celle en lien avec le monde de l'« incapacité », demeure, selon son mandat !?!, celle de prendre en charge des personnes qui, provenant tout autant de la pauvreté que de la marginalisation et de la richesse, soudainement, deviennent comme des « sujets-objets de dossier » de toutes sortes de misères sauf celles qui les concernent vraiment !

De ce yahou simple, on-dirait que le Système d'aide et de protection, notamment celui de la DPJ et ses dépendances, est comme appelé à vivre des « problèmes » qui, évoluant, semblent lui échapper sur le plan épistémologique ou l'orienter sur-dans des Pratiques de Société, plutôt

audacieuses ou mécompréhensibles !?!

Quelle ...

... misère ordinaire !?! - 25 oct 2019 -

Victimes de la DPJ

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/565623/commission-laurent-victimes-de-la-dpj>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 25 octobre 2019 18 h 34

... ce doute !

« Mais plus largement, la situation de la DPJ et des jeunes dont elle a la responsabilité montre que le Québec, malgré sa prospérité relative, est aux prises avec des problèmes sociaux criants qui trouvent leur origine dans la pauvreté et les inégalités. » (Robert Dutrisac, Le Devoir)

Possible, mais ce doute :

Lorsque papa et maman décident de résilier leur amour. Leur enfance, s'il y a lieu, est comme invitée à exercer un choix qui, difficile, semble l'orienter ailleurs et autrement la vie !

Possible, mais ...

... ce doute ! - 25 oct 2019 –

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 26 octobre 2019 08 h 46

De « . Leur enfance », lire plutôt : « , leur enfant » (Mes excuses)

██████████ - *Abonné* 25 octobre 2019 16 h 11

"Soufflée tu dis ██████████

Eh bien moi je le suis et j'ai de bonnes raisons pour l'être. J'ai 72 ans et il y a de cela environ 66 ans j'ai été placé en orphelinat, c'était l'époque de Duplessis, l'époque où ce malade arrosait les communautés religieuses de généreuses subventions pour nous "caserner" sans distinction; ceux comme moi qui étaient sous l'article de la protection, mélanger avec ceux qui étaient enfermer, parce que délinquant.

Ceci se passait dans les années 50, nous sommes en 2019 et tout ce que je lis concernant la DPJ me fait demander si nous ne sommes pas revenu en 1953. Triste constat et je suis "soufflé", et moi j'ai 65 années de l'être. J'ai réussi à tirer mon épingle du jeu mais le prix a été très élevé, plusieurs thérapies plus tard, 24 heures à la fois je m'en sort un peu plus chaque jour.

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 26 octobre 2019 09 h 46

« Ceci se passait dans les années 50, nous sommes en 2019 et tout ce que je lis concernant la DPJ me fait demander si nous ne sommes pas revenu en 1953. » (■■■■■ ■■■■■)

De cette sensation-constat, il est ÉTONNANT, surtout pour celles et ceux ayant vécu, sous forme de protection sociale, la période des Duplessis-Léger, d'observer que ce qui se passe dans les DPJ ressemble, comme étonnement !?!, à ce qui se passait dans les années '50 : tout-à-fait ÉTONNANT, d'autant plus d'étonnement-inquiétude que, malgré les Réformes, la Recherche super outillée, les Pratiques et les Partenariats de services, les Mentalités-Cultures auprès de l'Enfance et de la Jeunesse ont peu évolué ou évoluent lentement vers le monde du vide-néant !

De ce qui précède, on-dirait que le Québec, Fou de ses Enfants !?!, aime ou apprécie certains détours en matière d'aide et de protection sociale : comment le dire autrement sans froisser personne ???

Bref ! - 26 oct 2019 –

À la défense de la DPJ

<https://www.ledevoir.com/societe/565592/la-dpj-un-systeme-necessaire>

« Chaudement félicité par Régine Laurent et applaudi, Nicolas Zorn s'est mis à pleurer, lui qui avait été jusque-là d'un calme olympien. » (JFN, Le Devoir)

Commission spéciale sur la DPJ : « Je me sentais comme un numéro »

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/commission-speciale-sur-la-dpj-«-je-me-sentais-comme-un-numero-»/ar-AAJgZss?ocid=spartandhp>

Commission spéciale sur la DPJ : « Je me sentais comme un numéro »

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/commission-speciale-sur-la-dpj-«-je-me-sentais-comme-un-numero-»/ar-AAJgZss?ocid=spartandhp>

Les enfants de la DPJ sont défavorisés à l'école

<https://www.ledevoir.com/societe/565434/les-enfants-de-la-dpj-sous-scolarises>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 24 octobre 2019 08 h 34

... en-corps !

« Mme Dupuis a expliqué que les enfants pris en charge par l'État se retrouvent sans possibilité réelle de suivre » ; « À 18 ans, les jeunes qui étaient jusque-là suivis par les services sociaux sont poussés hors du système trop rapidement, répètent plusieurs témoignages. » (Jean-François Nadeau, Le Devoir)

Bien qu'elles se nourrissent de « mystères », ces situations donnent à penser que le système d'aide et de protection tant à l'enfance qu'à la jeunesse semble limité (ou : se limiter !?) par un « mandat » qui, déphasé, limite ses activités, surtout celles des personnes concernées !

De plus, ce genre de situations pourrait comme inviter la Commission à fouiner dans la philosophie des politiques « clientèles » qui, valorisant certes tout autant l'intégration que la

participation sociales et citoyennes, mésestime ou banalise l'autodétermination (plutôt absente) par la promotion tout azimut de l'autonomie !

Si, par exemple, les autorités politiques et sociales visent uniquement l'autonomie sans son passage vers ou à l'autodétermination, ce genre de situations (A) risque de se répéter-reproduire pour longtemps ...

... en-corps ! - 24 oct 2019 –

A : Une anecdote : lorsque j'ai pris, vers 27-28 ans, un appartement et l'heure du souper venant, après m'être renseigné auprès de mon intervenant, qui m'aidait occasionnellement, pour savoir le comment faire cuire des patates, j'ai mis 3 patates coupées dans le chaudron, ouvert le feu ! 10 minutes plus tard, boucane épaisse ! Une fois la situation sous contrôle, j'apprenais qu'il me fallait mettre de l'eau dans ... le CHAUDRON !

Protection de la jeunesse: les familles d'origine haïtienne victimes de profilage?

<https://www.ledevoir.com/societe/565416/protection-de-la-jeunesse-les-familles-d-origine-haitienne-victimes-de-profilage>

L'enfance comme une plaie ouverte

<https://www.ledevoir.com/societe/565349/l-enfance-comme-une-plaie-ouverte>

« Enfant, ■■■■■ a été placée en isolement jusqu'à 48 heures consécutives alors qu'elle était sous la responsabilité d'un centre jeunesse. » (JFN, Le Devoir)

Commission sur les droits des enfants: «On a failli comme société», dit Régine Laurent

<https://www.ledevoir.com/societe/565335/commission-sur-les-droits-des-enfants-on-a-failli-comme-societe-dit-regine-laurent>

« Comme société, on a failli à notre principale responsabilité, celle de protéger nos enfants les plus vulnérables ; être ici aujourd'hui est un constat d'échec, mais il faut le faire » (Régine Laurent)

Commission spéciale sur la DPJ : « Je me sentais comme un numéro »

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/commission-speciale-sur-la-dpj-«-je-me-sentais-comme-un-numero-»/ar-AAJgZss?ocid=spartandhp>

CSDEPJ Audition 8 nov - 20 déc 2019

« ... dans la paix et le chalom »
(Rav Nataniel Wertenschlag)

Ce qui nous glisse entre les doigts

<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/569504/ce-qui-nous-glisse-entre-les-doigts>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 20 décembre 2019 05 h 14

... entre les doigts » !?!

« Au moment d'ajourner ses travaux pour les Fêtes et à mi-chemin de son mandat, la présidente (...), Régine Laurent, a décidé de formuler sans attendre cinq recommandations. » ; « Le problème, c'est qu'il n'est pas ici question d'effectifs, mais de vies humaines. » ; « On a l'impression que certaines vies nous glissent entre les doigts. » (Aurélie Lanctôt, Le Devoir)

Effectivement, et bien que ce genre de recommandations porte sur le renforcement techno-bureaucratique et politique de 5 programmes déjà existants, et susceptibles d'amélioration (!?!), il n'en demeure pas moins que les questions entourant le Monde des Mentalités-Cultures semblent, ici, auscultées-escamotées, pour des motifs de stratégies ... politico-sociales ?

De cet « Effectivement », il est à souhaiter que la Commission, présidée par Mme Laurent, soit en mesure, au prochain tournant de son mandat, de toucher à l'essentiel, et ce, avant « que certaines vies ... glissent ...

... entre les doigts » !?! - 20 déc 2019 –

Ps. : Joyeuses Fêtes 2019-2020 tout le Monde !

■■■■ - *Abonnée* 20 décembre 2019 10 h 21

«La réorganisation technocratique et vaine du réseau de la santé et des services sociaux» du docteur Barrette et «la rationalisation» de l'état du gouvernement Charest avec les coupes qu'il a réalisées au nom de l'austérité ont fait leurs ravages auprès de la population la plus vulnérable, les femmes et les enfants.

Nous sommes en train de récolter les dégâts de la gouvernance du parti libéral, corrompu et sans conscience, pendant 15 ans sous la chefferie dépourvue du bon sens de messieurs Charest et Couillard.

Réaction de ■■■■ (Attente de publication)

« Nous sommes en train de récolter les dégâts de la gouvernance du parti libéral » ■■■■

■■■■

Possible, mais étant donné que je suis a-politique dans ce Dossier, fort épineux et angoissant sur les plans politico-sociaux et économiques certes, la lecture qu'il me plaît de proposer repose sur une Mémoire-Histoire qui, relevant de l'Enfance-Jeunesse en matières d'aide et de protection au Québec (Enfance de Duplessis-Léger), semblant se perpétuer (fillette de Granby, autres, de l'Enfance-Jeunesse de la DPJ), mérite quelques « ajustements » décisifs, tout autant de l'Organisation que de la Communauté !

De plus, et d'expérience, les « ravages », qu'ils se font sur le dos des + « vulnérables » de la Société, remontent à plus loin dans l'Histoire-Mémoire du Québec, et ce qui s'est passé à Granby, nous le rappellent de ... quelque chose ... de ... ?!?

Bien que je sois en situation de retraite, je me pose toujours ce genre de question :

Comment et pourquoi qu'on parvient, rarement au Québec, difficilement tout autant à aimer les enfants, les jeunes qu'à les aider et protéger ? Pourquoi et Comment ?

Bref ! - 20 déc 2019 –

Ps. : Merci pour votre implication !

Commission Laurent: les enfants ne peuvent plus attendre

<https://www.ledevoir.com/societe/569334/commission-laurent-bilan>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 19 décembre 2019 07 h 30

... Yahou !?!

« Les cinq recommandations de la Commission concernent « des programmes qui existent déjà » mais qui, faute de moyens, ne sont pas assez efficaces. » (Jean-François Nadeau, Le Devoir) ; « Si la maltraitance était une bactérie, on mettrait tout en place pour qu'elle ne se propage pas » (Régine Laurent, Présidence, CSDEPJ)

De ces citations, double yahou :

A : De ces 5 recommandations, celle relative au « déploiement de la déclaration de grossesse » déconcerte ou étonne, surtout du point de vue de sa vision-mission susceptibles d'application « douteuse » ;

B : Bien sûr que certes, mais comment l'éliminer ou le gérer si ce genre de maltraitance relèverait moins du monde des « bactéries » que celui d'un Système hésitant voire déresponsabilisé et en quête d'identité et de vision ?

De ce yahou double ...

... Yahou !?! - 19 déc 2019 –

■■■■ - Abonnée 19 décembre 2019 20 h 49

Une prise de position porteuse

J'ai vivement apprécié les propos récents de madame Laurent. Inquiète au début des travaux de la Commission, je suis maintenant rassurée. Quand madame Laurent parle de prévention, j'applaudis. Quand elle dit qu'il ne faut pas réinventer la roue mais plutôt consolider des programmes (abolis pour cause de coupures) qui ont fait leurs preuves, je partage tout à fait son avis. Je suis persuadée que les réformes Barrette ont beaucoup nui au réseau. En "noyant" les services de protection de l'enfance dans les énormes CIUSS, on a démotivé des travailleurs de ce réseau, on a détruit un sentiment d'appartenance et affaibli une expertise particulière riche. Il y a sûrement des ajustements à faire au système, mais avant tout, il faut lui redonner l'autonomie et les ressources dont il a besoin. À titre d'ancienne professeure de droit de l'enfance, je dis: bravo, madame Laurent!

Quoi surveiller aujourd'hui?

<https://www.ledevoir.com/societe/569329/pour-votre-info-quoi-surveiller-aujourd-hui>

Bilan des travaux de la commission Laurent

Après plusieurs semaines d'audiences tenues tant à Montréal que sur la Côte-Nord, la présidente de la Commission spéciale sur la protection de la jeunesse, Régine Laurent, présente tôt ce matin le bilan de ces travaux. Une audience spéciale aura lieu juste avant, en présence des commissaires et des vice-présidents de la commission.

Ce premier bilan présentera donc les grandes lignes de ce qui s'est dégagé des multiples témoignages et présentera déjà des recommandations. Rappelons que la commission Laurent a été mise sur pied par Québec dans la foulée de la mort d'une fillette de sept ans à Granby, en avril dernier.

Que s'est-il passé avec les centres jeunesse?

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/569286/que-s-est-il-passe-avec-les-centres-jeunesse>

Marcel (Fafouin) Blais - Abonné 18 décembre 2019 11 h 08

... que rêver sans espoir ?

« Espérons que la commission Laurent saura redonner espoir à tous ces intervenants et cadres qui ont vécu dans les dernières années l'écroulement du système de protection de l'enfance au Québec. » (■■■■ Ancien dg, CJ)

Bien sûr que certes, mais l'espoir recherché, ou redonné (A), saura être disponible le jour où l'on agira de conséquence !

En attendant le Bilan Été-Automne 2019 de la Commission (B), cette douceur :

Qu'espérer sans rêve ou ...

... que rêver sans espoir ? - 18 déc 2019 -

A : « Redonner espoir », c'est yahou, mais agir, humainement ?!?, ce sera super YAHOU !

B : <https://www.ledevoir.com/societe/569329/pour-votre-info-quoi-surveiller-aujourd-hui> .

Commission Laurent: cinq recommandations pour les enfants

<https://www.ledevoir.com/societe/569334/commission-laurent-bilan>

« Mme Laurent souhaite entendre encore plus de gens, des citoyens comme des professionnels, pour prendre une juste mesure des questions que soulève la commission. » (Jean-François Nadeau, Marco Bélaïr-Cirino, Le Devoir)

Les travailleurs sociaux en détresse

<https://www.ledevoir.com/societe/568874/en-detresse>

« « Les travailleurs sociaux sont devenus des gestionnaires de cas » qui ne fournissent pas à la tâche et peinent à bien faire leur travail faute de temps et de moyens, a affirmé Mélanie Bourque, professeure en travail social à l'Université du Québec en Outaouais, devant la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent). » (Jean-François Nadeau, Le Devoir)

Ce genre de « détresse » semble s'expliquer par des questions de dotation « optimale » de services et de gestion quasi raisonnable (?!?) des ratios qui, via la Demande, semblent relever de la volonté du Législateur qui, de son Assemblée Nationale, les conditionne ou réglemente selon ses besoins, intérêts et droits plutôt que

... ??? ... - 12 déc 2019 -

Marcel Fafouin Blais

« « Les travailleurs sociaux sont devenus des gestionnaires de cas » qui ne fournissent pas à la tâche et peinent à bien faire leur travail faute de temps et de moyens, a affirmé Mélanie Bourque, professeure en travail social à l'Université du Québec en Outaouais, devant la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent). » (Jean-François Nadeau, Le Devoir)

Ce genre de « détresse » semble s'expliquer par des questions de dotation « optimale » de services et de gestion quasi raisonnable (?!?) des ratios qui, via la Demande, semblent relever de la volonté du

Législateur qui, de son Assemblée Nationale, les conditionne ou régleme selon ses besoins, intérêts et droits plutôt que

... ??? ... - 12 déc 2019 -

Un fossé existe entre les pères et la DPJ

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/568814/protection-de-l-enfance-un-fosse-existe-entre-les-peres-et-la-dpj>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 12 décembre 2019 05 h 44

... déphasée !

« La recherche sociale révèle qu'aider les hommes, c'est également aider les enfants, les femmes et la société. » (...) « profiter de cette réflexion collective qui s'engage sur l'avenir de la DPJ pour mieux améliorer son rapport avec les pères et être ainsi plus efficace. » (██████████ ██████████ Professeur associé / UQÀR, et Président / RMS)

De cette séquence d'aide (Aider les hommes = Aider Enfants, Femmes et Société-s), il est comme à espérer que l'ajout du mot « familles » fasse également partie de cette réflexion éventuelle entre la DPJ et les Pères !

Si la notion de « familles » échappe au merveilleux Monde de la Recherche, l'aide projetée aux gommepères risque d'être incomplète, inutile ou ...

... déphasée ! - 12 déc 2019 -

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 12 décembre 2019 05 h 46

... déphasée !

« La recherche sociale révèle qu'aider les hommes, c'est également aider les enfants, les femmes et la société. » (...) « profiter de cette réflexion collective qui s'engage sur l'avenir de la DPJ pour mieux améliorer son rapport avec les pères et être ainsi plus efficace. » (██████████ ██████████ Professeur associé / UQÀR, et Président / RMS)

De cette séquence d'aide (Aider les hommes = Aider Enfants, Femmes et Société-s), il est comme à espérer que l'ajout du mot « familles » fasse également partie de cette réflexion éventuelle entre la DPJ et les Pères !

Si la notion de « familles » échappe au merveilleux Monde de la Recherche, l'aide projetée aux hommes-pères risque d'être incomplète, inutile ou ...

... déphasée ! - 12 déc 2019 -

« La recherche sociale révèle qu'aider les hommes, c'est également aider les enfants, les femmes et la société. » (...) « profiter de cette réflexion collective qui s'engage sur l'avenir de la DPJ pour mieux améliorer son rapport avec les pères et être ainsi plus efficace. » (██████████ ██████████
Professeur associé / UQÀR, et Président / RMS)

De cette séquence d'aide (Aider les hommes = Aider Enfants, Femmes et Société-s), il est comme à espérer que l'ajout du mot « familles » fasse également partie de cette réflexion éventuelle entre la DPJ et les Pères !

Si la notion de « familles » échappe au merveilleux Monde de la Recherche, l'aide projetée aux hommes-pères risque d'être incomplète, inutile ou ...

... déphasée ! - 12 déc 2019 -

Commission Laurent: briser le silence

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/568684/commission-laurent-briser-le-silence>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 9 décembre 2019 09 h 17

... quelque-chose CLOCHE !

« La culture du silence qui plane au-dessus de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est profondément choquante. » ; « Les sans-voix, ces milliers d'enfants morts ou brisés pour la vie, méritent que les institutions qui ont contribué à leur malheur répondent de leurs actions avec humanisme » (Brian Myles, Le Devoir)

« Choquante » ou selon, cette « culture du silence », de nature politico-administrative, n'étonne personne, pas même le ministre responsable qui, répondant à la sortie de Mme Laurent, l'assure de TOUTE sa collaboration, même en parole !

D'expérience, on sait que certaines paroles-actions, heureuses ou vicieuses voire choquantes, peuvent alimenter, maintenir ou pervertir la culture du silence qui, demeurant voilée, semble réussir là où plusieurs aimeraient s'y abstenir ou la coincer !

De cette culture, on-dirait que ...

... quelque-chose CLOCHE ! - 9 déc 2019 –

Ps. : Du temps des Duplessis-Léger et du temps de la DPJ (en termes de services d'aide et de protection Enfance-Jeunesse), on-dirait que leur Enfance-Jeunesse continue d'habiter un quelconque « Barda du Silence » ! Bizarre ! Bref !

Texte-référence

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/568634/pour-une-conversation-collective-sur-la-protection-de-la-jeunesse>

Pour une conversation collective sur la protection de la jeunesse

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/568634/pour-une-conversation-collective-sur-la-protection-de-la-jeunesse>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 7 décembre 2019 07 h 40

... à réfléchir et converser !

« Le fait que certains acteurs clés s'imposent le silence, que d'autres ne soient pas même admis comme interlocuteurs légitimes, restreint en effet de manière concrète les possibilités d'ouvrir une conversation collective, seule à même de nourrir une réflexion politique ambitieuse sur le traitement de la jeunesse au Québec. » (██████████/UQÀM, ██████████/UMTL)

Possible, mais si, d'emblée, la Conversation collective, composée de différents acteurs (Recherche, Intervention-terrain, Enfance-Jeunesse et Famille), failli ou maintient le « Silence » et varlope le Monde des droits-devoirs, le « Problème » (CELUI dont on ose à peine nommer) des Services d'aide ou de protection risque de demeurer tout ENTIER !

En effet, si la « conversation collective » tourne autour de langage spécialisé (A), on risque de perdre ben du monde, notamment les personnes concernées !

De ce qui précède, reste ...

... à réfléchir et converser ! - 7 déc 2019 –

A : Un jour, après une rencontre-témoignage sur divers thèmes (Enfance de Duplessis-Léger, « déficience intellectuelle »), à l'UQÀM, une psychologue de formation me pose, à l'écart des autres, une question : « Comment dit-on bonjour à un « déficient mental » ? »

Surpris par cette étonnante question (surtout à l'aube du 21ème s.), lui ai répondu : « Madame, vous devez d'abord le regarder et lui dire bonjour Pierre ou Nicole, tout simplement comme ça !, et elle-il vous répondra par un bonjour-sourire, tout simplement comme ça aussi ! »

██████████ - *Inscrit* 7 décembre 2019 20 h 58

Le département de la protection de la jeunesse DPJ gère entièrement la Commission Laurent

C'est absolument incroyable. C'est vrai que le Commission Laurent créer une distraction parfaite - en utilisant son cirque médiatique a propos de son souhait de voir plus de TS DPJ venir témoigner pour dire "à quel point le DPJ est formidable" - et "comment le DPJ a besoin de plus en plus d'argent pour faire son travail", - en effet c'est tout ce que cette commission a fait depuis le début. MAIS elle va a l'extreme en utilisant ses acolytes pour camoufler que des vrais citoyens

Les enfants de la DPJ «sont en droit d’avoir une famille»

<https://www.ledevoir.com/societe/568358/une-ecole-specialisee-pour-la-dpj>

Régine Laurent exige qu’on libère la parole des travailleurs de la DPJ

<https://www.ledevoir.com/societe/568482/protection-de-la-jeunesse-regine-laurent-denonce-l-omerta-qui-regne-dans-le-systeme-de-sante>

« « Si la commission n’est pas capable d’entendre les intervenants et intervenantes, on va manquer un grand pan et on risque de faire des recommandations qui ne tiendront pas compte du terrain », a dit Mme Laurent » (JFN, Le Devoir)

50 ans d’entraves au droit à l’aide sociale

<https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/568216/50-ans-d-entraves-au-droit-a-l-aide-sociale>

Le mauvais sort des tout-petits

<https://www.ledevoir.com/lire/568283/une-histoire-de-la-maltraitance-des-enfants-en-occident>

« En 1691, Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec et auteur d’un catéchisme célèbre, rappelle aux parents placés sous son autorité qu’ils ne doivent pas faire coucher des enfants de différents sexes avec eux ni avec des frères et soeurs, surtout s’ils sont parvenus « à un âge suffisant pour pouvoir connaître la malice ».

Dans les mandements ecclésiastiques, on comprend que certaines pratiques ternissent depuis longtemps l’éclat des enfants, ce dont les religieux pourront être accusés eux-mêmes plus tard, comme le rappelle Jean Labbé dans son livre. » (Jean-François Nadeau, Le Devoir)

■■■■■ pédiatre et professeur émérite de l’Université Laval.

Les enfants de la DPJ «sont en droit d’avoir une famille»

<https://www.ledevoir.com/societe/568358/une-ecole-specialisee-pour-la-dpj>

Le SIAM, pour mieux se mettre au service des enfants maltraités

<https://www.ledevoir.com/societe/568435/comm-laurent-la-suite>

D’abord écouter pour aider les jeunes en difficulté

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/568364/d-abord-ecouter-pour-aider-les-jeunes-en-difficulte>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 5 décembre 2019 18 h 38

Bref !

« En outre, l’expérience montre que la meilleure des solutions demeure dysfonctionnelle sans une écoute préalable et suffisante à l’endroit du bénéficiaire. » ; « Écouter activement (...) peut

changer la vie d'une personne. » ([REDACTED] [REDACTED] Psychologue organisationnel)

De ce genre d'Écoute fort louable, on-dirait que, parfois ou selon, les besoins, intérêts et droit de l'Enfance-Jeunesse, en situation de DPJ, sont ou seraient comme interprétés comme selon les droits, intérêts et besoins d'un Système plutôt Dysfonctionnel, hélas !

Un jour, peut-être, parviendra-t-on à comprendre ?

Bref ! - 5 déc 2019 -

Québec s'attaque aux délais d'attente à la DPJ

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/quebec-sattaque-aux-delais-dattente-a-la-dpj/ar-BBXzMpV?ocid=spartandhp>

Réaction de ce jour (Marcel Fafouin) :

Bien que ces 3 mesures peuvent alléger l'administration des délais, il est à espérer que, tout autant le MSSS que la Commission Laurent, comme invités à recommander quelque chose de yahou, la ou les questions reliées au monde de la mentalité-culture de-des DPJ y soient posées et développées, et ce, afin de mieux comprendre et apprécier en terme d'organisation idéo-philosophique et socio-politique !

Dans le cas de la fillette de Granby, la question à retenir n'est pas celle relative aux délais mais celle en lien avec le monde de la mentalité-culture ; un monde à investiguer ...

... d'urgence ! - 1 déc 2019 -

Marcel Fafouin Blais

2 min ·

Québec s'attaque aux délais d'attente à la DPJ

<https://www.msn.com/.../quebec-sattaque-aux-delai.../ar-BBXzMpV...>

Réaction de ce jour (Marcel Fafouin) :

Bien que ces 3 mesures peuvent alléger l'administration des délais, il est à espérer que, tout autant le MSSS que la Commission Laurent, comme invités à recommander quelque chose de yahou, la ou les questions reliées au monde de la mentalité-culture de-des DPJ y soient posées et développées, et ce, afin de mieux comprendre et apprécier en terme d'organisation idéo-philosophique et socio-politique !

Dans le cas de la fillette de Granby, la question à retenir n'est pas celle relative aux délais mais celle en lien avec le monde de la mentalité-culture ; un monde à investiguer ...

... d'urgence ! - 1 déc 2019 -

La DPJ prend trop de temps pour se porter au secours des enfants, s'inquiète la VG

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/567402/la-dpj-prend-trop-de-temps-pour-secourir-des-enfants-s-inquiete-la-vg-du-quebec>

Sortis du système, les jeunes de la DPJ se retrouvent parfois à la rue

<https://www.ledevoir.com/societe/sante/567330/une-fois-sortis-du-systeme-les-jeunes-places-vivent-de-l-instabilite-residentielle>

DPJ: la fin du déni

<https://www.ledevoir.com/societe/567170/la-fin-du-deni>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 16 novembre 2019 05 h 58

Bref !

« On s'est trouvé très longtemps dans une situation de déni. Il faut installer une politique de bienveillance sociale solide. Et on ne l'a jamais fait ! » (Camil Bouchard, Présidence du Rapport : « Un Québec fou de ses enfants »)

Effectivement, instaurer une « politique de bienveillance sociale solide » peut inspirer ou modifier la « mentalité-culture », mais jusqu'à quel point quand on voit que les directives actuelles en lien avec le monde des droits-besoins-intérêts de l'Enfance-Jeunesse, reposant sur de la « bienveillance » et parcourant les tableaux de services des DPJ, passent comme inaperçues ou qu'on oublie sans faire exprès !?!

Bref ! - 16 nov 2019 –

Ps. : Dans le temps des Duplessis- Léger circulait un livre qui, intitulé « Hygiène mentale » (de mémoire), a failli soulever quelques résultats de bienveillance DOUTEUSE ! Misère de misère !

Un Québec fou de ses enfants

<https://www.aqcpe.com/content/uploads/2016/06/1991-un-quebec-fou-de-ses-enfants.pdf>

Où est la DPJ sur la Côte-Nord?

<https://www.ledevoir.com/societe/566955/commission-laurent-du-financement-pour-sortir-de-l-isolement>

La médiocrité du système de protection de l'enfance

<https://www.ledevoir.com/societe/566451/la-mediocrite-du-systeme-de-protection-de-l-enfance>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 7 novembre 2019 05 h 35

... ailleurs-autrement d'ICI !

« Comme cadeau d'entrée dans la vie adulte, notre société offre tout au plus à ces jeunes « une boîte à outils pour gérer leur misère », affirme ██████████ ██████████ « Est-ce que c'est ça le Québec fou de ses enfants dont on rêvait, il n'y a pas longtemps ? ». » (Jean-François Nadeau, Le Devoir)

De cette citation, douceur double :

A : Fou ou selon de ses enfants, le Québec, cherchant comme avant tout, probablement, l'unité des familles et du vivre ensemble HUMAIN, est comme invité à réaliser (prendre conscience !!?) qu'aider à « protéger » et l'Enfance et la Jeunesse, issues majoritairement de milieux en situation de césure sociale ou de toxicité malveillante, exige et relève d'une Vision Assurée, une Vision susceptible de valoriser et de soutenir chez les personnes concernées tout autant leur intégration que leur participation à la Vie Adulte, s'il y a lieu, et ;

B : Si ce genre de « cadeau d'entrée » continue à être offert-donné comme avant pendant et après l'actuelle Commission et une Vision gouvernementale à moderniser, le Système d'Aide et de Protection sociale se risquerait à vivre ou à s'assumer comme ...

... ailleurs-autrement d'ICI ! - 7 nov 2019 –

Ps. : De cette citation (« On n'est pas capable de répondre à la demande. Quand on ouvre un dossier, on ne le ferme jamais. Le jeune adulte, nous, on l'accompagne longtemps. », [REDACTED] directeur du développement de Déclic), le mot « dossier », un mot réputé allergène-anxiogène, demeure, pour plusieurs, ou d'utilisation « douteuse » ou d'utilisation « suspecte » et quoi en-corps !?! Un mot qui fait BOUGER tout un Système !

Commission Laurent: il faut guérir les blessures plutôt que punir les jeunes, plaident des experts

<https://www.ledevoir.com/societe/566344/commission-laurent-il-faut-guerir-les-blessures-plutot-que-punir-les-jeunes-plaident-des-experts>

« Depuis le début des audiences de la commission, plusieurs jeunes adultes qui sont passés par le système de protection de la jeunesse ont effectivement déploré le fait que les intervenants avaient trop mis l'accent sur leurs troubles de comportement — fugues, colères, absences scolaires — plutôt que sur leur vécu, leurs problèmes. » ([REDACTED] PC)

Réaction de Marcel Fafouin :

De cet « Accent », on-dirait que, depuis le phénomène de la désinstitutionnalisation des Services à l'Enfance et à la Jeunesse, la mise en forme institutionnelle de Service d'aide et de protection à ciel ouvert a été privilégiée, et ce, au risque d'inutile ou d'ingénieuse MÉPRISE ! Bref ! - 6 nov 2019 -

Que cache le mauvais comportement d'un enfant?

<https://www.ledevoir.com/societe/education/566396/que-cache-le-mauvais-comportement-d-un-enfant>

« L'approche actuelle s'avère beaucoup trop coercitive, soutient Mme Collin-Vézina, en faisant apparaître dans son témoignage l'ordinaire du système et son étrangeté. » ; « Delphine Collin-Vézina plaide en outre pour une meilleure formation générale afin que ces enfants cessent de marcher au-dessus d'un précipice. » (Jean-François Nadeau, Le Devoir)

Réaction de Marcel Fafouin :

Avec ou sans formation ni recherche appropriées, il est bien de se rappeler que les « Approches actuelles », coercitives ou selon, semblent répondre aux diktats du système qui, via l'interprétation prétextuelle des besoins des personnes concernées, tend à se rassurer de ... quelque chose en lien avec de ... chose AUTRE ??? Bref ! - 6 nov 2019 -

Droits des enfants: une responsabilité partagée

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/565871/droits-des-enfants-une-responsabilite-partagee>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 31 octobre 2019 05 h 52

Agir ensemble ???

« On doit agir ensemble. Si la famille faillit temporairement, le milieu prend la relève pour la soutenir. Si la famille et le milieu n'y arrivent pas, en phase toxique pour l'enfant, alors l'aide de l'État est requise. » (Gilles Julien, Pédiatre social, Directeur clinique et Président, Fondation Dr Julien)

De cette Séquence préventive (Famille, Milieu, État), une question :

Que fait-on d'une enfance-jeunesse si elle se retrouve en situation toxique ou si cette séquence demeure ou devient contaminée par le non-dit, l'indifférence, l'amertume ou la médisance et la menace ?

Agir ensemble ?

Bien sûr que certes, mais, on-dirait que la Communauté, avec ses multiples défis-enjeux de société, préfère oublier qu'appriivoiser des liens de société durable-s !

Agir ensemble ??? - 31 oct 2019 –

Ps. : Quand on voit une enfant fouiller dans les poubelles de nuit pour mourir quelques jours plus tard avec un corps biafrais pendant qu'elle était sous protection sociale, l'agir ensemble a failli tout autant à ses devoirs qu'à ses droits de société ! D'où une Commission spéciale pour investiguer dans un monde où, parfois, l'essentiel semble demeurer ACCESSOIRE !

Une travailleuse sociale poignardée à mort dans un milieu de vie supervisé

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/faits-divers/une-travailleuse-sociale-poignardée-à-mort-dans-un-milieu-de-vie-supervisé/ar-AAJnegt?ocid=spartandhp>

La misère ordinaire

<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/565619/la-misere-ordinaire>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 25 octobre 2019 12 h 47

... misère ordinaire !?!

« Reste que les problèmes vécus à la DPJ sont le reflet d'un problème beaucoup plus vaste, à savoir notre incapacité à prendre en charge les conséquences de la pauvreté et de la marginalisation. » (...); « la misère ordinaire » (Aurélie Lanctôt, Le Devoir)

De cette « misère ordinaire », simple yahou :

A : La problématique vécue à la DPJ, dépassant celle en lien avec le monde de l'« incapacité », demeure, selon son mandat !?!, celle de prendre en charge des personnes qui, provenant tout autant de la pauvreté que de la marginalisation et de la richesse, soudainement, deviennent comme des « sujets-objets de dossier » de toutes sortes de misères sauf celles qui les concernent vraiment !

De ce yahou simple, on-dirait que le Système d'aide et de protection, notamment celui de la DPJ et ses dépendances, est comme appelé à vivre des « problèmes » qui, évoluant, semblent lui échapper sur le plan épistémologique ou l'orienter sur-dans des Pratiques de Société, plutôt audacieuses ou mécompréhensibles !?!

Quelle ...

... misère ordinaire !?! - 25 oct 2019 -

Victimes de la DPJ

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/565623/commission-laurent-victimes-de-la-dpj>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 25 octobre 2019 18 h 34

... ce doute !

« Mais plus largement, la situation de la DPJ et des jeunes dont elle a la responsabilité montre que le Québec, malgré sa prospérité relative, est aux prises avec des problèmes sociaux criants qui trouvent leur origine dans la pauvreté et les inégalités. » (Robert Dutrisac, Le Devoir)

Possible, mais ce doute :

Lorsque papa et maman décident de résilier leur amour. Leur enfance, s'il y a lieu, est comme invitée à exercer un choix qui, difficile, semble l'orienter ailleurs et autrement la vie !

Possible, mais ...

... ce doute ! - 25 oct 2019 –

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 26 octobre 2019 08 h 46

De « . Leur enfance », lire plutôt : « , leur enfant » (Mes excuses)

██████████ - *Abonné* 25 octobre 2019 16 h 11

"Soufflée tu dis ██████████
Eh bien moi je le suis et j'ai de bonnes raisons pour l'être. J'ai 72 ans et il y a de cela environ 66 ans j'ai été placé en orphelinat, c'était l'époque de Duplessis, l'époque où ce malade arrosait les communautés religieuses de généreuses subventions pour nous "caserner" sans distinction; ceux comme moi qui étaient sous l'article de la protection, mélanger avec ceux qui étaient enfermer, parce que délinquant.

Ceci se passait dans les années 50, nous sommes en 2019 et tout ce que je lis concernant la DPJ me fait demander si nous ne sommes pas revenu en 1953. Triste constat et je suis "soufflé", et moi j'ai 65 années de l'être. J'ai réussi à tirer mon épingle du jeu mais le prix a été très élevé, plusieurs thérapies plus tard, 24 heures à la fois je m'en sort un peu plus chaque jour.

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 26 octobre 2019 09 h 46

« Ceci se passait dans les années 50, nous sommes en 2019 et tout ce que je lis concernant la DPJ me fait demander si nous ne sommes pas revenu en 1953. » (██████████ ██████████)

De cette sensation-constat, il est ÉTONNANT, surtout pour celles et ceux ayant vécu, sous forme de protection sociale, la période des Duplessis-Léger, d'observer que ce qui se passe dans les DPJ ressemble, comme étonnement !?!, à ce qui se passait dans les années '50 : tout-à-fait ÉTONNANT, d'autant plus d'étonnement-inquiétude que, malgré les Réformes, la Recherche super outillée, les Pratiques et les Partenariats de services, les Mentalités-Cultures auprès de l'Enfance et de la Jeunesse ont peu évolué ou évoluent lentement vers le monde du vide-néant !

De ce qui précède, on-dirait que le Québec, Fou de ses Enfants !?!, aime ou apprécie certains détours en matière d'aide et de protection sociale : comment le dire autrement sans froisser personne ???

Bref ! - 26 oct 2019 –

À la défense de la DPJ

<https://www.ledevoir.com/societe/565592/la-dpj-un-systeme-necessaire>

« Chaudement félicité par Régine Laurent et applaudi, Nicolas Zorn s'est mis à pleurer, lui qui avait été jusque-là d'un calme olympien. » (JFN, Le Devoir)

Commission spéciale sur la DPJ : « Je me sentais comme un numéro »

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/commission-speciale-sur-la-dpj-«-je-me-sentais-comme-un-numero-»/ar-AAJgZss?ocid=spartandhp>

Commission spéciale sur la DPJ : « Je me sentais comme un numéro »

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/commission-speciale-sur-la-dpj-«-je-me-sentais-comme-un-numero-»/ar-AAJgZss?ocid=spartandhp>

Les enfants de la DPJ sont défavorisés à l'école

<https://www.ledevoir.com/societe/565434/les-enfants-de-la-dpj-sous-scolarises>

Marcel (Fafouin) Blais - *Abonné* 24 octobre 2019 08 h 34

... en-corps !

« Mme Dupuis a expliqué que les enfants pris en charge par l'État se retrouvent sans possibilité réelle de suivre » ; « À 18 ans, les jeunes qui étaient jusque-là suivis par les services sociaux sont poussés hors du système trop rapidement, répètent plusieurs témoignages. » (Jean-François Nadeau, Le Devoir)

Bien qu'elles se nourrissent de « mystères », ces situations donnent à penser que le système d'aide et de protection tant à l'enfance qu'à la jeunesse semble limité (ou : se limiter !?) par un « mandat » qui, déphasé, limite ses activités, surtout celles des personnes concernées !

De plus, ce genre de situations pourrait comme inviter la Commission à fouiner dans la philosophie des politiques « clientèles » qui, valorisant certes tout autant l'intégration que la participation sociales et citoyennes, mésestime ou banalise l'autodétermination (plutôt absente) par la promotion tout azimut de l'autonomie !

Si, par exemple, les autorités politiques et sociales visent uniquement l'autonomie sans son passage vers ou à l'autodétermination, ce genre de situations (A) risque de se répéter-reproduire pour longtemps ...

... en-corps ! - 24 oct 2019 –

A : Une anecdote : lorsque j'ai pris, vers 27-28 ans, un appartement et l'heure du souper venant, après m'être renseigné auprès de mon intervenant, qui m'aidait occasionnellement, pour savoir le comment faire cuire des patates, j'ai mis 3 patates coupées dans le chaudron, ouvert le feu ! 10 minutes plus tard, boucane épaisse ! Une fois la situation sous contrôle, j'apprenais qu'il me fallait mettre de l'eau dans ... le CHAUDRON !

Protection de la jeunesse: les familles d'origine haïtienne victimes de profilage?

<https://www.ledevoir.com/societe/565416/protection-de-la-jeunesse-les-familles-d-origine-haitienne-victimes-de-profilage>

L'enfance comme une plaie ouverte

<https://www.ledevoir.com/societe/565349/l-enfance-comme-une-plaie-ouverte>

« Enfant, Émilie Roy a été placée en isolement jusqu'à 48 heures consécutives alors qu'elle était sous la responsabilité d'un centre jeunesse. » (JFN, Le Devoir)

Commission sur les droits des enfants: «On a failli comme société», dit Régine Laurent
<https://www.ledevoir.com/societe/565335/commission-sur-les-droits-des-enfants-on-a-failli-comme-societe-dit-regine-laurent>

« Comme société, on a failli à notre principale responsabilité, celle de protéger nos enfants les plus vulnérables ; être ici aujourd'hui est un constat d'échec, mais il faut le faire » (Régine Laurent)

Commission spéciale sur la DPJ : « Je me sentais comme un numéro »
<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/commission-speciale-sur-la-dpj-«-je-me-sentais-comme-un-numero-»/ar-AAJgZss?ocid=spartandhp>

« ... dans la paix et le chalom »
(Rav Nataniel Wertenschlag)

Notes biographiques de Marcel (Fafouin) Blais
18 oct - 8 nov 2019



De l'Enfance de Duplessis-Léger (Décret 1198-2006, « Déficience intellectuelle »)
Implication socio-communautaire (RRASMQ, AGIDD-SMQ, SRAADD-CQM, FSÉN, COOID, FMPDAQ, COPHAN, AQRIPH, ROPH-CQ, Ensoleilvent, RDDS-Drummond, MPDA)
Participation à des Congrès (CQEE, AQIS, FQCRDITED, AIRHM/Membre), des Colloques (UQÀM, UQTR, U Concordia/ACFAS) et des Documentaires (« Maudit Fou », Vendôme ; Lac Léman, Suisse)
Politique « Clientèle » en « Déficience intellectuelle », Membre : De l'intégration sociale à la participation sociale (<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2001/01-840-01.pdf>)
Comité de Protection et de Représentation des Personnes « Inaptes » ou « Protégées » du Curateur public du Québec, Présidence (2 mandats)
(<https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/curateur/protection/index.html>)
Comité national du Programme International d'Éducation à la Citoyenneté Démocratique (PIÉCD)
Porte-parole Tournoi Provincial de Hockey Balle, en « déficience intellectuelle » (TPHB)
Retraite active

Champs d'intérêt

La Quête des Origines

Le Monde des Idées et des droits, des idéologies-sociologies politiques et symboliques

La politique québécoise (question nationale, citoyenneté et démocratie)

Les personnes en situation de passage de l'autonomie à l'autodétermination, de protection sociale et de vulnérabilité socio-économique

Le Monde des médias (lecture-réaction d'articles)

Le Judaïsme

Le Grand Départ (avant d'entrer-en-terre vers le-ciel)

Résumé

Bonjour à vous, voici mon expérience d'intervenant de première ligne en milieu carcéral. Je travaille comme infirmier spécialisé en psychiatrie depuis plus de trente années dont vingt ans en milieu psychiatrique carcéral. Mes réflexions sur le fonctionnement de la DPJ datent de plusieurs années, car bizarrement de jeunes adultes ayant été pris en charge par la DPJ se retrouvent incarcérés. Ils ont tous des histoires horribles, révoltantes et inhumaines. Comme j'interviens auprès des personnes qui sont sous ma responsabilité avec persévérance, cherchant à identifier le noyau, la cause de leur problématique afin d'élaborer une stratégie avec la personne pour qu'elle agisse sur leurs "stresseurs" et reprenne le contrôle de leur vie. Pour ces "cas", je suis venu à la conclusion que le problème était le fonctionnement de la DPJ, car le noyau de la problématique est la séparation de l'enfant avec la mère. Donc la problématique vécue par mes patients ne provient pas de mes patients (aucune pilule ne peut soulager leur souffrance), ce sont des victimes qui ont été emprisonnées. Alors, comment travailler cette problématique? J'ai donc élaboré une stratégie pour enrayer le problème comme je le fais avec tous mes patients. Mais comment aller sur la place publique pour expliquer et exposer les solutions auxquelles j'ai pensé; étant un simple intervenant en santé mentale travaillant en prison. Il a fallu le décès d'une innocente pour que je puisse vous soumettre mes réflexions.

Il faut d'abord comprendre la problématique centrale à savoir que l'évolution de l'enfant se fait par le passage de plusieurs stades de développement où à chaque étape l'enfant s'éloigne de la sécurité maternelle en prenant de plus en plus d'indépendance. Ces étapes du développement ne doivent pas être forcées, ils doivent se faire au rythme de l'enfant. Il grandit ainsi en prenant de plus en plus d'assurance. Il faut également tenir compte de la personnalité de l'enfant; pour résumer la personnalité intrinsèque des humains vont du pôle caractériel au pôle hyperémotif. Cette caractéristique de la personnalité fera en sorte qu'un enfant avec une personnalité à inclinaison caractériel agira sur son environnement tandis que l'enfant avec une personnalité à inclinaison hyperémotif étudiera la situation en tenant compte de toutes les répercussions avant de réagir.

C'est pourquoi certains enfants (type caractériel) placés à la DPJ ne seront pas autant touchés par les placements, tandis que les enfants (type hyperémotif) développeront des problèmes de comportement.

Si on sépare l'enfant de sa mère, on l'empêche de franchir les étapes normales de son développement (il fera du surplace pour cette étape). On en fait un handicapé du développement (handicap invisible). Et si la DPJ prend la responsabilité d'un enfant, elle a la responsabilité et le devoir de s'acquitter de la tâche de faire franchir à l'enfant les étapes de développement de façon paisible et sécuritaire. Tâche difficile, voire même impossible.

Dans les pages qui suivent, je vous expliquerai comment modifier les interventions de la DPJ afin d'aider les enfants à passer les étapes de leur développement dans un environnement optimal et ainsi enrayer l'abandon de l'enfance, les fugues, l'automutilation, la dépression, l'itinérance des jeunes adultes, la toxicomanie et la judiciarisation de ces victimes du système.

██████████ infirmier en psychiatrie, intervenant de première ligne en milieu carcéral.

Mémoire présenté à la Commission Grandir dans la dignité

Sous la présidence de Madame Régine Laurent

Par [REDACTED]
10/21/2019

En plus d'être diplômée bac et maîtrise [REDACTED],
Formations spécialisées :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

En tant que professionnelle en [REDACTED] j'ai déjà agi à titre de déléguée au
Directeur de la protection de la jeunesse.

Actuellement, rédaction d'un ouvrage sur la [REDACTED].

Témoignage d'une lanceuse d'alerte du Réseau de la Santé et des Services sociaux sur la gestion et l'administration des services aux enfants. Compte tenu des circonstances, je désire témoigner avec le pseudonyme [REDACTED] afin de préserver l'identité des personnes innocentes ...et des autres.

Je suis lanceuse d'alerte du réseau de la Santé et des Services sociaux.
Ex-travailleuse sociale et ex-gestionnaire du réseau.

J'ai été congédiée en [REDACTÉ] de l'Hôpital [REDACTÉ], [REDACTÉ]
[REDACTÉ]. Le motif évoqué : manque de loyauté.

Par la suite, je n'ai jamais pu me replacer dans le réseau, ni nulle part ailleurs, notamment en Éducation (+4 X commission scolaire [REDACTÉ]). Je suis même tombée sur le bien-être social où on m'en a fait baver au lieu de m'aider. De quoi alimenter les préjugés envers les fonctionnaires qui se pognent le bacon, et n'ont rien d'autre à faire que du harcèlement....

Au moment du congédiement, j'étais mère monoparentale, seule et unique pourvoyeur pour ma fille [REDACTÉ]. J'ai reçu en tout et pour tout 2 mois de salaire pour mes [REDACTÉ] années de service à l'Hôpital [REDACTÉ] où j'ai œuvré à titre de travailleuse sociale, coordonnatrice clinique et gestionnaire.

Diplôme de maîtrise (axé sur l'administration des services sociaux et de santé).

Titre de mon mémoire : [REDACTÉ] [REDACTÉ].

L'Association des gestionnaires en Santé et services sociaux n'a pas levé le petit doigt pour m'aider. À l'inverse du *Syndicat professionnel du gouvernement du Québec* pour le lanceur d'alerte [REDACTÉ], l'Association des gestionnaires se fait complice des manœuvres et pratiques douteuses, en agissant de manière à faire taire et éliminer les lanceurs d'alerte, en particulier les personnes comme moi qui refusent de participer aux manigances.

Contrairement aux autres participants à cette Commission, mon propos n'est pas l'argent. Mon témoignage a trait au réseau des p'tits amis, à la compétence, à l'intégrité des processus et à la morale douteuse des individus, quand bien même il est question d'enfants.

Voici un aperçu de comment ça fonctionne dans le Réseau :

- Vers [REDACTÉ], lors d'une planification stratégique de l'Hôpital [REDACTÉ] - [REDACTÉ] - [REDACTÉ] le poste de directeur/directrice du [REDACTÉ] est affiché. Compte tenu de ma formation de maîtrise et de mon expertise, il était normal que j'applique sur le poste. Nous étions 4 en lice. Malgré l'excellence de mon dossier et de ma très bonne performance à l'entrevue de sélection, je n'ai pas été retenue.
 - D'ailleurs, il était impossible que j'obtienne le poste puisque les dés étaient pipés d'avance. La personne (prévue pour le poste) se trouvait à [REDACTÉ] - [REDACTÉ]. Elle a été appelée par un responsable du Comité de sélection (présent à l'entrevue) pour qu'elle applique sur le poste.
 - De surcroît, le directeur général avait mandaté une firme de chasseurs de tête pour maquiller leurs manigances. Un exemple de la manière, résolument douteuse, dont sont utilisés les fonds publics provenant de l'argent des contribuables.
- Une couple d'années plus tard, la directrice du programme [REDACTÉ] - celle, dois-je le rappeler, qui avait obtenu son poste grâce au pistonnage - affiche le poste de gestionnaire des [REDACTÉ], un poste fait sur mesure pour moi étant donné mon expertise de [REDACTÉ] ans dans diverses cliniques de [REDACTÉ] et

du sujet de mon mémoire « [REDACTED] »
faisant de moi une des rares spécialistes dans le domaine au Québec.
Devinez quoi?... Je n'ai pas obtenu le poste.

→ Une personne sans aucune expérience des cliniques externes a été nommée,
dont la compétence est d'être l'amie de la directrice du programme.

Finalement, je vais me retrouver sur un poste de gestionnaire en [REDACTED] – [REDACTED]
[REDACTED] – et ce, uniquement parce que des médecins-psychiatres vont
faire pression. Je dois souligner que j'avais acquis une certaine notoriété auprès de
[REDACTED] grâce à mon travail de maîtrise ([REDACTED] certains voulant
même que je poursuive par une thèse de doctorat (Ph.D.) sur [REDACTED]
[REDACTED].

Quelques mois après mon entrée en fonction, la directrice du programme [REDACTED]
(celle qui avait été appelée par quelqu'un du comité de sélection et nommée sur le poste par
du maquillage de manigances) m'avise qu'elle a transmis une copie de mon mémoire de
maîtrise à la responsable nouvellement nommée à l'Agence de Santé et services sociaux à la
tête des services [REDACTED].

Mon mémoire lui est transmis parce que :

- === La personne nommée pour diriger les services de [REDACTED]
[REDACTED] ne connaît strictement rien à la [REDACTED] que dalle. Donc, c'est en
lisant mon travail de maîtrise qu'elle dirigera et donnera les orientations pour [REDACTED]
→ Rigoureusement parlant, j'aurais dû faire partie des candidates pour diriger les
services de [REDACTED]. Hé bien non! On s'accapare de ma
propriété intellectuelle pour qu'une ignorante qui fait partie du cercle des petits
amis puisse toucher un salaire avantageux!
- === Le fait qu'il s'agisse d'une clientèle enfant, en l'occurrence des enfants vulnérables qui
ont des besoins importants, ne change rien aux pratiques douteuses de favoritisme et
d'incompétence.
- === Obnubilés par l'ambition égocentrique et leur statut d'intouchable, les gestionnaires du
réseau Santé Services sociaux n'ont aucune sensibilité, ni même par rapport aux enfants.
- === Ils ne se soucient pas de l'impact que peuvent avoir les décisions arbitraires basées sur
leur incompétence. Ce qu'ils craignent : les journalistes et les enquêtes publiques.

**...Et après on va se désoler des difficultés du Réseau de la Santé et des Services sociaux!
Il faudrait commencer en plaçant les personnes compétentes aux bons endroits.
Ça, ce n'est pas une question d'argent !**

Durant les 2 courtes années où j'ai été gestionnaire, j'ai pu être témoin du gaspillage éhonté
des administrateurs. En voici quelques exemples :

- === La personne sans qualification nommée via copinage pour faire la gestion des cliniques
externes à [REDACTED] s'est commandé 3 mobiliers neufs au cours d'une année. (J'imagine
qu'elle aimait le changement et qu'elle n'avait rien d'autre à faire de son temps que du
magasinage d'ameublement. Quand on ne connaît rien des cliniques [REDACTED]...)

- Ne regardant pas à la dépense, la même gestionnaire avait aussi commandé des mobiliers neufs pour les professionnelles d'une de ses équipes cliniques. Pourtant, on aurait pu recycler les bureaux qui étaient entreposés à l'entrepôt de l'Hôpital.
- Les 2 nommées par népotisme s'organisaient des «réunions secrètes», sans ma présence, où des décisions et orientations étaient prises.
 - Suite à leur réunion secrète, elles m'invitaient à une réunion pseudo-officielle où j'avais l'impression d'assister à une pièce des *Précieuses ridicules*.
 - Je n'ai jamais fait partie du Cercle des *Précieuses ridicules*, et elles savaient pertinemment que jamais j'en ferais partie. J'estimais que je n'avais pas le temps pour des futilités, qu'il y avait beaucoup trop à faire et de graves problèmes à régler (pas ex. : les listes d'attente).

À l'opposé du gaspillage des gestionnaires gâtés pourris :

- Dans une de mes unités de soins, il y avait un vieux frigo dont la porte fermait avec un cadenas : le genre de frigo datant de l'époque asilaire comme dans «*Vol au-dessus d'un nid de coucou*». Ce frigo servait à mettre au frais les collations des enfants. J'ai commandé un frigo neuf qui n'a jamais été livré. Les collations des enfants ont continué d'être déposées dans le frigo asilaire. (La directrice a dû bloquer ma commande?...)
 - Par contre, l'équipe de professionnels avec des ameublements flambant neufs de la gestionnaire aux 3 mobiliers par année ont eu un frigo... Frigo dont ils n'avaient pas besoin puisque les repas étaient servis à la cafétéria des employés de l'Hôpital où les professionnels allaient dîner tous les jours.

La seule voie administrative dont disposaient les enfants pour défendre leurs intérêts, [REDACTED] l'a congédiée!

[REDACTED] : j'ai été congédiée en fin de journée. Sur-le-champ, sans autre avertissement préalable. Mère monoparentale sans emploi qui dois subvenir aux besoins de ma fille [REDACTED].

Et là, malheureusement, je vais faire la connaissance de ***l'Association des gestionnaires en Santé et services sociaux, le syndicat de boutique du Réseau***.

L'avocat de l'Association a réglé mon dossier illico en quelques semaines à peine. Le [REDACTED] : tout était fini. Il m'a fait signer une entente équivalente à un arrêt de mort pour moi et ma fille.

- 2 mois de salaire, en tout et pour tout;
- Aucune exigence pour que je sois replacée dans le Réseau ou dans un poste équivalent;
- Aucun arbitrage.

L'Association des gestionnaires et son avocat nous a laissées dans la dèche, moi et ma fille.

Et la justice là-dedans

Mais le plus inquiétant par rapport à ce type de situation : c'est l'attitude de la justice.

- [REDACTED] : plainte au Syndic du Barreau du Québec... Sept ans plus tard, l'avocat persiste et signe par rapport à son travail passé. Aucun regret, aucun remord, il justifie son action d'un bout à l'autre, et referait la même chose.
- [REDACTED] : la décision du Barreau tombe. L'avocat est blanchi. Le Syndic endosse le travail effectué par l'avocat en [REDACTED]. Même en ayant démontré l'impact dramatique de son activité, c-à-d ne plus jamais avoir pu me trouver d'emploi, être devenue prestataire de l'aide sociale, perte en argent et en temps de mon investissement académique, perte de ma dignité, l'impact sur ma fille [REDACTED]... La décision soutenant l'avocat est validée en procédure de Révision. Bref, **une descente aux Enfers avec des vies ruinées : absolument conforme au plan éthique et légal pour le Barreau du Québec.**
- L'enquête aura duré [REDACTED] mois (pas vite vite la justice comme on peut le constater). Pourtant, plusieurs zones d'ombre demeurent.

Entres autres, aucune explication concernant un document pour le moins douteux. Il s'agit de la lettre de recommandation signée par la même personne ayant signé la lettre de congédiement (contenu contradictoire).

- Douteux : parce que JE suis l'auteur de la lettre de recommandation (rédigée à la demande de l'avocat), sauf que la lettre ne porte pas ma signature.
- Douteux : puisqu'on ignore comment la signature de l'auteur de la lettre infamante de congédiement a pu se retrouver au bas de la très élogieuse lettre de recommandation.
- Durant les [REDACTED] mois d'enquête, le Syndic du Barreau n'est pas allé interroger la signataire des lettres contradictoires. On ignore, encore aujourd'hui, si la signature a été faite à l'insu de la signataire ou même sous contrainte.
- En plus de l'hypothèse que la signataire aurait pu changer d'idée entre la lettre de congédiement [REDACTED] et la lettre de recommandation [REDACTED]. N.B. Fonctionnant par essai-erreur, il lui arrivait souvent de changer d'idée.

Dans ce dernier cas de figure, l'avocat de l'Association des gestionnaires aurait, de sa propre initiative, persévéré pour maintenir mon congédiement, alors que l'Employeur avait changé d'idée...?!?!? Toutes les options sont à considérer.

[REDACTED] mois d'enquête et le Barreau n'a effectué aucune vérification auprès des acteurs et témoins des événements (notamment le DSP avec qui j'avais une excellente relation. N.B. pas supposé s'inquiéter d'être congédiée quand on a ce type de connexion dans un hôpital!).

⇒ Pour connaître le fin mot de l'histoire, une enquête publique serait nécessaire...

L'Association des gestionnaires de la Santé et Services sociaux est en quelque sorte **l'homme de main du Réseau** servant à éliminer les lanceurs d'alerte et à couvrir le système véreux.

Parmi les 3 éléments motivant le congédiement : un projet que j'avais élaboré visant à faire disparaître l'attente. LA VIE D'ENFANTS ÉTAIT EN DANGER. Je me devais, en mon âme et conscience, **offrir des services sans délai, dès l'inscription de l'enfant. C'est ça qu'on qualifie de «manque de loyauté» dans l'administration de la Santé et des Services sociaux.**

→ À l'évidence, la vie et le bien-être des enfants n'est pas tenue en compte, ni pour les administrateurs, ni pour la justice.

L'Ordre des travailleurs sociaux du Québec n'est pas tellement mieux que l'Association des gestionnaires. Relativement à ma démarche à titre de lanceur d'alerte, l'Ordre m'a répondu par une lettre d'avocat demandant de les laisser tranquille.

«Il n'appartient pas à un ordre professionnel de s'immiscer dans les affaires internes d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux» (OPTSQ, [REDACTED]).

Les enfants de la DPJ ne peuvent pas compter sur l'Ordre des travailleurs sociaux pour surveiller, et encore moins pour dénoncer les abus et irrégularités du système.

Quant à l'éventualité du gestionnaire lanceur d'alerte à la DPJ, l'Association des gestionnaires s'occupe de procéder à son élimination. Et ce, avec la bénédiction du Barreau du Québec.

Pauvres t.s. ! Coïncé/e/s entre des gestionnaires incompetents et/ou sans scrupules et un ordre professionnel qui se déresponsabilise de sa mission de protéger le public.

- Quelle sorte de professionnels/les a le goût d'aller travailler dans ce genre de nid de vipères? À moins d'être obligés/es pour des motifs financiers...
- Vraiment pas attrayant comme milieu de travail => un contexte propice au *burnout*.

Grande différence entre le Réseau de la Santé, versus celui de la DPJ :

- > Réseau de la Santé : les médecins peuvent exercer une certaine vigilance et de la protection pour leurs patients qui sont alors moins à la merci des turpitudes des administrateurs et gestionnaires.
- > À la DPJ, il n'y a personne pour veiller à la protection des enfants. Ces enfants se retrouvent à la merci de la gestion crasse et sans scrupules.
- > Même les abeilles ont droit à une protection, grâce à [REDACTED] soutenu par son *Syndicat professionnel* (SPGQ).

Services sociaux et Premières Nations

Compte tenu de mon intérêt marqué pour les Premières Nations, [REDACTED], j'entame ainsi le dernier volet de mon témoignage.

En plus des nombreux envois de candidature pour divers postes et dans différents secteurs, j'avais aussi écrit au ministre de la *Santé* et celui de l'*Emploi et de la Solidarité sociale*, à la suite du reportage sur les femmes autochtones de Val-d'Or. J'étais prête à aller offrir mon expertise pour aider ces femmes, car une maman, c'est important pour *Grandir dans la dignité*. Mon offre de service est demeurée lettre morte de la part des 2 ministres libéraux.

Au [REDACTED], je faisais parvenir au gouvernement libéral un projet de foyers de groupe autochtones, un pour filles et un pour garçons.

Devenue aujourd'hui spécialiste en [REDACTED], ce n'est pas au hasard que je privilégie la formule «foyer de groupe» plutôt que le type de ressource «famille d'accueil». J'avais de bonnes raisons à caractère scientifique.

- > Mon projet a été envoyé dans un «cul-de-sac» administratif.

- > Je ne me suis même pas rendue à l'étape de discuter du dispositif. Par ex., foyer de groupe pour enfants ou pour mère-enfant? Utilisation des places disponibles par des enfants non-autochtones?...

Malgré des besoins importants touchant la communauté autochtone – entre autres, le plus haut taux de suicide chez les jeunes – peu d'ouverture pour les aider véritablement.

Impressions générales et recommandations

Depuis l'an dernier, j'occupe un modeste emploi dans le commerce au détail. Si j'avais été gestionnaire au dossier de la petite martyre, elle serait vivante aujourd'hui et en bonne santé.

⇒ N'ayant pas le profil «marâtre», l'Employeur DPJ m'aurait sûrement congédiée => ledit «manque de loyauté».

Et j'ajouterais même... Si n'importe quel cadre de la compagnie de commerce au détail pour laquelle je travaille avait géré le dossier, la petite serait toujours vivante aujourd'hui.

L'entreprise pour laquelle je travaille offre 1 000\$ à quiconque dénoncerait un cadre faisant des magouilles. Dans le réseau public de la santé, c'est l'inverse, on nous congédie.

L'administration du réseau Santé et Services sociaux est organisée de manière à faire taire et éliminer les lanceurs d'alerte. L'élimination des réfractaires – comme moi – transmet un message d'intimidation et de menace aux autres qui oseraient «manquer de loyauté».

Ce n'est pas en faisant pleuvoir l'argent qu'on va enrayer la culture douteuse.

- > *A priori*, instaurer une «*association professionnelle*» de gestionnaires détenant une formation académique. Le népotisme et l'Omerta* pourraient continuer; mais au moins, ce serait avec des gestionnaires compétents.

Les enfants de la DPJ n'ont pas la même chance que les patients du réseau médical qui, eux, bénéficient d'une certaine protection de la part des médecins qui surveillent les cadres et leur encadrement. À la DPJ, les enfants ne peuvent compter que sur eux-mêmes et leurs parents, aussi aberrant que cela puisse être.

Ma recommandation :

- > Sortir la DPJ de la Santé et des services sociaux.
- > **Confier la DPJ au ministère de la Famille.** Les enfants auront alors (et c'est à espérer) une protection digne de ce nom. Le ministre devenant *Protecteur de l'Enfant*.
 - Le concept «famille» devrait être défini sous l'angle d'un milieu de vie pour favoriser le développement de l'enfant. Ministère de la Famille : pour que l'épanouissement de l'enfant soit au cœur de leur préoccupation.
 - L'expertise des thérapeutes familiaux & conjugaux serait à considérer.

L'Ordre des travailleurs sociaux n'est pas fiable en ce qui a trait à la protection des enfants. Les ordres professionnels devraient être directement assujettis au ministre de la Justice.

* Règle du silence, selon laquelle toute personne qui connaît des informations sur les activités criminelles de la Mafia doit garder le silence, sous peine de représailles. [PAR EXTENSION](#) – **Silence qu'un milieu donné s'impose pour protéger ses intérêts.** (*Antidote*)

Par rapport à la Justice, malheureusement, il n'y a rien à attendre...

À plusieurs reprises, je me suis tournée vers la Cour du Québec – cour supérieure et tribunal administratif – en plus du Barreau du Québec, ce fut peine perdue. **Une justice qui fait faux bond quand on en a le plus besoin, ce n'est pas utile (ni pour le lanceur d'alerte, ni pour la petite martyre qui est morte)**. À l'inverse des bandits à cravate qui s'en sortent indemnes, le lanceur d'alerte est perdant au tribunal... On a davantage de chance de gagner un gros lot à *Lotto Québec* que d'obtenir gain de cause comme lanceur d'alerte.

*La Justice joue à la roulette russe avec la droiture et la justice;
Un jeu dangereux.*

Pour [REDACTED] – un hôpital qui a une longue feuille de route en matière de scandales – montrer que les agissements condamnables ne peuvent pas demeurer impunis. Dans la perspective où le gouvernement désire se doter d'une image de management rigoureux pour le premier poste budgétaire de l'État :

- ⇒ Congédiement de tous les gestionnaires et administrateurs de [REDACTED]
- ⇒ Conversion de [REDACTED] en département [REDACTED]. N.B. Les enfants qui consultent [REDACTED] sont habituellement suivis par des pédiatres du territoire [REDACTED] et/ou affiliés à [REDACTED]

Au sujet des Premières Nations

[REDACTED], je souhaite mettre sur pied une association professionnelle de psychothérapeutes. (Je n'irai pas plus loin sur l'histoire du titre de psychothérapeute, au risque d'ouvrir la porte sur une autre commission d'enquête aussi alarmante que celle-ci... Dont l'aboutissement logique serait l'abolition de l'*Office des Professions*).

La nouvelle association de psychothérapeutes aurait entre autres objectifs :

- ⇒ Prendre des mesures pour veiller à la protection des Autochtones, en particulier les enfants qui représentent l'avenir des Premières Nations;
- ⇒ La nouvelle association de psychothérapeutes serait également un chien de garde du réseau. Un chien de garde qui japperait afin de dénoncer les irrégularités.

Je termine mon témoignage sur une digression.

Je tiens à remercier les journalistes et les médias.

La justice n'étant plus en mesure d'assumer son rôle adéquatement, journalistes et médias viennent en renfort pour ne pas que le Québec bascule dans la République de Bananes.

Merci de tenir le Québec à bout de bras.

Enfin, merci à cette Commission pour son écoute, ainsi qu'à Madame Laurent pour sa compréhension et son humanisme. Merci de prendre le parti du bien-être des enfants. Mon souhait : qu'au terme de cette Commission, les gestionnaires du Réseau ne soient pas morts de rire, comme c'est le cas pour les bandits à cravates avec la Justice.

MÉMOIRE

Présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection
de la jeunesse

4 novembre 2019

Par



INTRODUCTION

Je suis le grand-père et le tuteur d'une fille qui est mère d'un enfant suivi par la DPJ de [REDACTED]. Je souhaite vous faire part de mon expérience avec la DPJ en espérant que cela profite à l'amélioration du système de protection des enfants.

Je vous invite à communiquer avec moi si vous souhaitez de plus amples renseignements.

Puisqu'il s'agit d'un dossier en cours, je ne souhaite pas que mon nom soit divulgué à la DPJ afin d'éviter toute représaille pour ma petite-fille.

HISTOIRE VÉCUE

Voici une histoire vécue en trois chapîtres.

Chapître I

Au début des années 80s, un garçon vit dans une famille disfonctionnelle. Il se fait abuser sexuellement. La DPJ le prend en charge et le place dans une famille d'accueil et une autre, et une autre, etc... Dans plusieurs des familles auxquelles la DPJ l'a confié, il est aussi abusé sexuellement (alors qu'il est sous la garde de la DPJ!).

Chapître II

À la fin des années 90s, ce garçon, devenu adulte, convainc ma fille d'être en couple avec lui. Nous ignorions alors son passé. Ils ont trois enfants ensemble. En [REDACTED] il est arrêté, avec son frère, et condamné pour abus sexuel sur des mineures. Les victimes sont l'aînée de ses filles et la fille de son frère. Les deux frères s'en donnaient ensemble à cœur joie avec leurs filles respectives. Son frère est condamné à sept ans de pénitencier (il s'agit d'une deuxième offense) et lui, à quatre ans. En cour criminelle, le juge lui défend d'entrer en contact avec sa famille. Nous croyons alors que le problème est derrière nous. C'était sans compter sur la DPJ qui, en cour de la jeunesse, demande et obtient que le contact entre le père abuseur et sa famille soit rétabli. L'intervenante de la DPJ à ce moment ([REDACTED] [REDACTED]) sait que je ne suis pas d'accord avec son approche et s'organise pour m'exclure du dossier. Ensuite, la DPJ force ma petite-fille, la victime, à faire des visites mensuelles au pénitencier pour « dialoguer » avec son père. Ma petite-fille a une légère déficience intellectuelle. Son père est un manipulateur hors-pair. De quoi peuvent-ils discuter même en présence d'une intervention de la DPJ? Lorsque ma petite-fille a eu 18 ans, la DPJ m'a appelé pour m'annoncer qu'ils ne la suivraient plus. Le problème du père, c'est moi qui l'ai réglé éventuellement.

Chapître III

Suite à son passé tourmenté, ma petite-fille souffre d'anxiété et est médicamenteuse (anti-dépresseur) en conséquence. Ce trouble d'anxiété est bien sûr causé par les sévices subis par son père et son oncle mais aussi par l'approche de la DPJ. Avant sa médication, elle faisait des crises qui duraient quelques heures et nous devions intervenir pour gérer la situation.

Ma petite-fille a maintenant un conjoint qui avait déjà des enfants et ils ont eu une fille ensemble. Pendant sa grossesse, son médecin lui avait demandé de cesser sa médication pour éviter les conflits. En général, tout s'est bien déroulé pendant cette période. On me dit que les hormones peuvent se replacer pendant la grossesse et qu'un anti-dépresseur n'est plus requis. Immédiatement après l'accouchement, son médecin aurait dû lui faire reprendre sa médication mais n'étant pas un médecin très proactif, ce ne fut pas le cas. Donc, au [REDACTED], elle a fait une crise à l'hôpital. D'où un signalement à la DPJ qui lui défend d'être seule avec son enfant. Interdiction qui diminue avec le temps. J'ai dû intervenir auprès de son médecin pour lui faire reprendre la médication. Tout se passe bien jusqu'en [REDACTED] où, [REDACTED], ma petite-fille arrête sa médication. Ce qui la mène à une autre crise devant une intervenante de la DPJ. Autre interdiction d'être seule avec son enfant. Autre comparution en cour de la jeunesse. Après une période de deux mois, une autre comparution en cour de la jeunesse pour alléger la restriction.

Entre-temps, elle a changé de médecin pour quelqu'un de plus proactif et une meilleure communication. Tout se passe très bien depuis avec l'aide de son conjoint qui s'assure qu'elle prenne sa médication à tous les jours. Prochaine comparution en [REDACTED] [REDACTED] À suivre.

CONCLUSION

Dans ce dossier, j'ai rencontré plusieurs intervenantes de la DPJ de [REDACTED] et leur supérieur. Toutes les intervenantes sont jeunes avec très peu d'expérience et il ne semble n'y avoir personne pour les superviser adéquatement. Dans un contexte comme celui de la DPJ, il y a normalement trois processus qui doivent être utilisés : la gestion d'incident, la gestion de changement et la gestion de problème. Le personnel de la DPJ n'est pas formé pour ces trois processus. Une défaillance de notre système d'éducation. Mais personne à la direction de la DPJ ne semble au courant des ces processus également, donc la DPJ ne cherche pas à parfaire la formation de leur personnel. Une défaillance de gestion.

Je possède une certification [REDACTED] dans les trois processus mentionnés. Donc je peux en parler en toute connaissance de cause. On gère un incident en effectuant un changement et il en va de même pour la gestion de problème. Or, la DPJ gère un incident seulement en fonction d'eux-mêmes, i.e. ils se couvrent le derrière et ignorent les risques et les impacts des actions qu'ils prennent pour gérer l'incident. La gestion de

changement est un processus qui nous oblige à examiner les impacts et les risques d'un changement afin de pouvoir décider si on le met en place ou non. Encore plus grave, la gestion de problème est complètement inexistante. Dans ce processus, il y a deux règles à respecter :

- a) Il ne faut pas solutionner un problème en en créant un autre (en bon québécois, il ne faut pas pelleter par en avant);
- b) Il ne faut pas tenter de solutionner un problème en s'attaquant aux effets du problème.

La DPJ ne respecte pas ces deux règles. Elle recommande des changements qui ont des impacts majeurs en dehors de leur sphère et créent des problèmes dans la cour de plusieurs personnes en dehors de la DPJ. Ils recommandent aussi des changements qui auront pour effet de créer des problèmes dans leur cour plus tard. La deuxième règle est subtile et requiert qu'on puisse distinguer un incident d'un problème. Pour identifier le problème, on part de l'incident et on se demande pourquoi il est arrivé. On trouve une première réponse et on se pose encore la question « pourquoi ». Lorsqu'on ne peut plus répondre à la question, on a trouvé la cause racine du problème et c'est à elle qu'on doit s'attaquer pour élaborer un changement qui sera la solution au problème. La DPJ tente de solutionner le tout en s'attaquant à l'incident, même quand celui-ci est terminé. C'est une grave erreur puisqu'en agissant de la sorte, on ne résout rien.

Si la DPJ avait la formation nécessaire dans ces trois processus, il y aurait beaucoup moins de comparutions en cour et les intervenantes auraient plus de temps pour faire leur travail. Les coûts d'intervention seraient aussi réduits.

Suite au décès de la petite-fille de [REDACTED] le ministre a mis de côté le directeur de la DPJ de l'Estrie et a promis 40 personnes de plus. Pour résoudre le problème de la DPJ, ce n'est pas le directeur régional qui est la source du problème. Il faut monter plus haut dans la hiérarchie. La DPJ possède X ressources qui travaillent de façon erronée. Si on ajoute 40 personnes, nous aurons alors X+40 ressources qui travailleront de façon erronée.

Ce qui m'a frappé en cour de la jeunesse, c'est la façon de faire. Les procureurs sont habituellement les mêmes pour toutes les causes. Ils se connaissent et s'entendent avant la comparution. Le juge suit habituellement la recommandation de la DPJ. Quiconque s'oppose à la DPJ risque de se retrouver sur leur liste noire. Le procureur que nous mandations pour nous représenter nous le dit bien candidement. À la cour de la jeunesse de [REDACTED] et [REDACTED] le procureur des enfants est souvent sinon tout le temps le même, Me [REDACTED]. Il s'agit d'un procureur qui ne prend que des mandats de l'aide juridique pour représenter des enfants, préférablement de jeunes enfants avec qui il n'a pas à communiquer. Dans le chapitre II de mon histoire, c'était lui qui représentait les enfants. Sa seule intervention a été de téléphoner aux enfants pour leur demander s'ils désiraient revoir leur père. Sans le demander, nous connaissons tous la

réponse à cette question. C'est oui! En appuyant la demande de la DPJ à ce moment, il n'a pas protégé les enfants. Dans le chapitre III, c'est aussi le procureur de l'enfant et, pendant les audiences, il se contente de faire des interventions minimales pour justifier sa présence.

Je constate que la DPJ est un organisme répressif alors que ce devrait être un organisme aidant. Les gens qui sont visés par la DPJ sont, la plupart du temps, démunis d'une façon ou d'une autre et ils n'ont pas les moyens intellectuels de se défendre adéquatement. Leur procureur leur conseillera de ne pas s'objecter pour éviter qu'ils soient mis sur la liste noire de la DPJ et qu'ils se voient imposer des restrictions plus sévères.

Dans notre société nous avons décidé qu'on ne pouvait pas défendre à quelqu'un d'avoir un enfant. La société doit alors vivre avec les conséquences de cette décision. Si des gens qui ont une déficience quelconque ont un enfant, la société devrait prévoir apporter une aide supplémentaire pour combler les connaissances des parents.

À mon avis, la solution pour améliorer les services de la DPJ passe par plusieurs étapes :

- a) Placer un gestionnaire à la tête de la DPJ, les avocat et les médecins n'ayant généralement pas une formation en gestion;
- b) S'assurer que la formation des intervenant(-e)s préalable à leur embauche soit adéquate, i.e. qu'elle comprenne la connaissance des processus de gestion d'incident, gestion de changement et gestion de problème;
- c) Pour les intervenant(-e)s en place, compléter la formation pour les trois processus ci-devant (plusieurs sources sont disponibles au Québec pour fournir cette formation qui ne prend que quelques jours);
- d) Adopter une attitude d'aide plutôt que de répression.

**Mémoire présenté à la
Commission spéciale sur les droits des enfants et la
protection de la jeunesse**

par

**[REDACTED]
bénévole indépendante**
[REDACTED]

le 6 novembre 2019

Mon nom est [REDACTÉ], je suis retraitée de l'enseignement depuis [REDACTÉ]. J'enseignais le français langue seconde auprès d'une clientèle immigrante adulte, à la CSDM.

Dans ce mémoire, je présente mon travail de bénévole, exercé de 2011 à ce jour, auprès d'une famille immigrante depuis [REDACTÉ], signalée 4 fois à la DPJ ([REDACTÉ] par moi-même), pour cause de négligences récurrentes et d'épisodes occasionnels de violence, sans que rien ne change à leur situation. Aujourd'hui encore, ils vivent en état de très grande pauvreté, de désorganisation familiale, de sous-stimulation des enfants, de mésadaptation des parents et d'instabilité chronique.

Il ne s'agit pas, ici, de faire le procès de la DPJ et des différents organismes qui ont gravité autour de la famille. Je souhaite plutôt décrire mon expérience de bénévole et partager mes constats et mes réflexions sur le type d'aide à apporter, autant par une bénévole que par des organismes.

Pourquoi suis-je restée toutes ces années? Parce que cette famille est attachante, elle ressemble peut-être un peu à la mienne, venant aussi d'une famille nombreuse. J'ai voulu donner à ces enfants la chance que j'ai eue d'avoir l'encadrement scolaire nécessaire, de la part de mes parents, pour me réaliser pleinement.

1-Dans un premier temps, je fais un portrait des parents ainsi que des enfants et de leur parcours scolaire, pour montrer combien celui-ci a été et demeure semer d'embûches, compromettant grandement leur réussite scolaire.

2-Puis, je reprends, de façon chronologique, ce que j'ai fait auprès de tous les membres de la famille et des différents services auxquels ils ont eu recours pendant toutes ces années. Je décris également l'évolution de mon rôle qui est passé de bénévole rattachée à la DPJ à bénévole indépendante, de « grande-soeur » à médiatrice, traductrice, confidente, conseillère. L'historique de ces événements ne doit en aucun cas être considéré comme complet puisqu'il reflète un seul côté de la médaille: le mien.

3-Ensuite, je décris ma collaboration avec la DPJ. Je partage mes réflexions qui me sont venues face à son type d'approche, à l'aide que les différents services et moi-même avons apportés, aux objectifs qui étaient poursuivis et les raisons pour lesquelles les résultats n'ont pas été pas au rendez-vous.

4-Je traite également certains aspects de la problématique concernant cette famille, séparément, pour mieux dégager les enjeux s'y rattachant. Ainsi, les sujets suivants font l'objet de petits paragraphes: la langue, le logement, le transport, la nourriture, les conséquences visibles de la sous-stimulation chronique chez ces enfants, l'apport et les limites des différents services.

5-Pour conclure, à partir de mon expérience de bénévole indépendante, je partage mes réflexions sur le type d'aide que l'on pourrait instaurer pour véritablement aider les enfants aux prises avec des parents qui ne sont pas en mesure d'exercer leur rôle.

1-Portrait de la famille

Cette famille compte ■ enfants, une fille, l'aînée, et ■ garçons, tous âgés aujourd'hui de ■ ans. Les ■ aînés sont nés dans leur pays d'origine et les ■ plus jeunes, à Montréal.

Le père

Il serait venu le premier en ■. Il serait resté, aurait obtenu sa citoyenneté. Il serait allé très peu à l'école dans son pays d'origine. Il ne sait ni lire ni écrire l'anglais. Il ne parle pas français et n'a jamais voulu l'apprendre.

Il serait retourné dans son pays pour s'y marier.

Il est revenu à Montréal en ■ avec sa femme et ses ■ enfants, une fille aînée ■ ans et ■ garçons âgés à l'époque ■ et ■ ans.

On me demande souvent: « Comment a-t-il fait pour immigrer? Comment se fait-il qu'on accepte quelqu'un avec si peu de ressources? Je n'ai pas ces réponses.

Je ne connais pas ses occupations. J'entends qu'il travaille dans une ■ l'occasion.

Il vit du bien-être social et des allocations familiales.

Il a des problèmes d'alcool.

Il a des problèmes de santé ■.

Il est absent de la maison la majorité du temps, ne participe à aucunes tâches ménagères, sort à l'occasion ses enfants au parc ou dans le vieux port en auto.

Il est malgré tout sympathique à ses heures mais peut avoir des accès de colères.

Aux dires de sa femme et de ses enfants, c'est lui le problème dans la famille, tous souhaitent son départ vers son pays d'origine.

La mère

Originaire d'un petit village dans son pays d'origine, elle est venue avec son mari et ses ■ enfants en ■ et a eu ■ autres garçons, ■.

Elle a une santé fragile et est en attente d'une opération ■. À cause de cette problématique, elle a des problèmes ■ qui l'obligent à rester couchée très souvent.

Elle n'est jamais allée à l'école dans son pays d'origine. Elle est une analphabète profonde.

Je l'ai inscrite dans un centre de francisation de la CSDM en alphabétisation-francisation, en ■, mais elle n'a pas été capable de soutenir le rythme.

Ayant un mari qui ne l'aide pas et des problèmes de santé, elle n'arrive pas à maintenir un certain niveau de propreté du logement. Elle est désorganisée, semble manifester peu de soucis pour le bien-être physique de ses enfants. Manger, se laver, avoir des vêtements propres, appropriés selon les saisons, dormir suffisamment, faire ses devoirs, lire ne semblent pas faire partie de ses préoccupations. La DPJ a essayé autant que possible de lui montrer comment faire, mais après ■ ans, force est de constater qu'elle n'a pas su développer ces compétences. Est-ce une question de

culture où les enfants se débrouillent seuls très jeunes? d'incapacité à s'intégrer? de santé mentale? de sous-scolarisation? On ne le sait pas.

Elle ne demande pas à ses enfants de l'aider sauf à sa fille aînée.

Les deux doivent ramasser ce que les garçons laissent traîner, salissent, jettent à terre. Elle est souvent épuisée.

Elle passe beaucoup de temps à cuisiner et à faire le lavage pour toute sa marmaille. Sa cuisine est très rudimentaire. Elle m'a déjà servi du pain [REDACTED] à tremper dans du yogourt nature auquel elle avait déversé une grande quantité de sucre. C'était le dîner des enfants.

L'aînée, [REDACTED] ans

Elle est arrivée à Montréal à [REDACTED] ans. Elle a fréquenté les classes d'accueil au primaire. Elle est allée dans le cours pré-secondaire puis, à [REDACTED] ans, elle a fini un cours de formation préparatoire à l'emploi.

À [REDACTED] ans, elle a fréquenté un centre de formation générale pour adulte. Elle était en classe d'alphabétisation. Elle a un niveau d'environ [REDACTED] en français et en maths. Elle est analphabète fonctionnelle. Elle lit sans grande fluidité, n'a pas de stratégies de lectures et ne comprend pas tout ce qu'elle lit.

Je l'ai connue à [REDACTED] ans. Belle jeune fille, enjouée, délurée, qui joue le rôle de la mère auprès de ses petits frères. C'est elle qui sait dire non, qui fait la loi, devant l'absence chronique de ses parents, absence physique pour le père, absence de modèle d'autorité pour la mère. La DPJ a travaillé très fort pour faire comprendre aux parents l'importance de jouer leur rôle de parents et à la jeune fille, son rôle d'ado, mais en vain.

Elle veut se marier alors qu'elle m'a toujours dit que jamais elle le ferait ne voulant pas s'occuper d'enfants. Elle travaille 50 à 60 heures semaine [REDACTED], donne un peu de son argent à la famille. Cette année, elle a dit à la DPJ qu'elle ne voulait plus servir d'interprète lors des rencontres avec ses parents.

[REDACTED], [REDACTED] ans

Il est arrivé à Montréal à [REDACTED] ans. Il est allé en classe d'accueil au primaire puis en classes de cheminement particulier au secondaire. À [REDACTED] ans, il a laissé l'école pour aller à l'éducation des adultes. Il n'a pas terminé de diplôme. [REDACTED]

Aujourd'hui à [REDACTED] ans, c'est lui qui prend la relève du père. Il travaille comme serveur au [REDACTED] les soirs de fin de semaine depuis l'âge de 15ans. payé en dessous de la table. Il a aussi commencé à travailler pour [REDACTED]. Il est payé 50\$ par service sans salaire de base et sous la table. Il était tout fier de me dire qu'il avait déjà vendu 6 services à ce jour. Mais quand je lui ai fait faire les opérations (multiplication et division qu'il n'a pas su faire de lui-même!!) pour déterminer combien il avait gagné de l'heure, son visage s'est radicalement assombri. Il m'a dit: « je devrais changer de job. »

Je lui ai expliqué les rudiments de la loi sur le travail, les responsabilités des employeurs, les désavantages du travail au noir, etc

Question:

Existe-t-il un service qui viendrait en aide à un jeune analphabète fonctionnel de ■ ans en recherche d'emploi afin qu'il ne tombe pas dans les mains d'employeurs peu scrupuleux?

À chaque paye, il se garde une centaine de dollars et donne le reste à sa mère qui gère le budget familial et qui doit aussi payer la carte de crédit du père qui dépense pour ses besoins d'alcool.

C'est donc dire que c'est le fils qui finance l'alcoolisme de son père!

Il semble retirer une certaine fierté à être le soutien de famille. Il dit qu'il le fait pour que ses petits frères aient une meilleure chance que lui. Il est très conscient des effets de la désorganisation de ses parents sur toute sa famille.

■
C'est celui que je connais le moins et en même temps, celui de qui je peux dire le plus. Il est arrivé à ■ ans, a commencé l'école à la maternelle à ■ ans en classe d'accueil. Quand je l'ai connu à ■ ans, il portait des espadrilles en plein hiver devant ses parents qui ne lui disaient rien. Après j'ai pu voir à de très nombreuses reprises qu'il a continué à faire ce qu'il veut sans que ses parents n'interviennent.

À ■ ans, sa mère est parti avec les ■ plus jeunes dans son pays d'origine le laissant avec son père, son frère et sa soeur aînée. À cette époque, son père était déjà alcoolique, c'est sa soeur de ■ ans qui veillait sur lui.

À ■ ans, il a été témoin de l'acte de violence de son père envers sa mère. Sa mère avait alors appelé la police; son père avait été dès lors interdit de contact; les enfants avaient été signalés à la DPJ. C'est cet automne-là ■ que la mère est partie voir sa mère dans son pays d'origine, amenant avec elle seulement le petit dernier âgé de quelques mois et laissant tous les autres à la charge de la grande soeur âgée de 16 ans.

Il est celui avec qui j'ai eu le plus de difficultés à avoir un contact continu. Je l'appelle l'enfant-teflon. Il semble avoir appris très tôt à ne faire confiance à personne, à se débrouiller tout seul.

Il a de graves difficultés à l'école depuis le primaire.

En 2e année, il a été diagnostiqué ■ mais a changé d'école avant d'avoir les services requis. À la nouvelle école, l'orthophoniste a voulu faire une nouvelle évaluation mais a quitté l'école avant de le faire et personne n'a repris l'évaluation même si je l'ai demandée à plusieurs reprises au professeur puis au directeur. Il est allé en classe langage car sa compréhension était difficile.

Il est actuellement en classe pré-secondaire depuis ■ ans.

Depuis ■, il fait l'objet de mesures judiciaires auprès de la DPJ. Il doit passer en cours cet automne.

Depuis qu'il a ■ ans, il a de graves problèmes ■ qui altèrent son sommeil sérieusement car il n'arrive pas à bien respirer la nuit. Il doit prendre plusieurs ■, bref, beaucoup de traitements un peu compliqués à faire

quotidiennement. Le Centre de pédiatrie sociale a expliqué aux parents avec l'aide d'un interprète comment administrer ces traitements. J'ai réexpliqué aux parents comment faire une fois à la maison. Mais pour ces parents qui ne comprennent pas toujours l'importance des choses et qui sont ni organisés ni disciplinés, la marche est trop haute.

Question:

Existe-t-il un service qui aurait pu être là, le soir, à la maison, pour aider ces parents à donner à cet enfant le traitement dont il avait besoin?

Aujourd'hui encore, il est aux prises avec ces problèmes mais les gère un peu mieux.

Il est né à Montréal. Il a fréquenté un CPE puis une garderie en milieu familial suite à un des nombreux déménagements. Il présente des troubles de langage: . Il est en classe langage et reçoit des services d'orthophonie pendant l'année scolaire.

Il y a ans, l'école l'a inscrit au programme . J'ai accompagné le père à la rencontre de parents qui visait à expliquer l'implication des parents dans le programme de réhabilitation de l'enfant.

Pour des parents analphabètes et désorganisés, suivre d'eux-mêmes une discipline exigée par le programme était insurmontable. Conséquemment, l'enfant n'a pas bénéficié de ce programme qui exigeait pour les parents de lire avec l'enfant 5mn par jour. Le avait aussi proposé aux parents d'envoyer à leur frais l'enfant à un de leur camp, une semaine pendant l'été. Mais là encore, faire sortir ces parents de Montréal, faire coucher leur enfant, à l'extérieur de la famille et pour l'enfant ne pas dormir dans sa maison, ne pouvait être envisagé.

Cette année, il est en année de classe langage

Question:

Existe-t-il un service qui pourrait aider cet enfant à recevoir les traitements dont il a besoin pour guérir de son , malgré l'incapacité de ses parents à les lui prodiguer?

Il est né à Montréal. C'est le seul qui ne présente aucun problème de langage. Il a fréquenté un CPE dès son plus jeune âge, mais après un déménagement il est allé en garderie familiale qu'il n'aimait pas.

Il est entré à l'école à ans en première année. Il a eu un prof qu'il aimait beaucoup en année et un prof, qu'il n'aimait pas en . Ses résultats ont chuté. Cette année, il aime son prof et c'est réciproque malgré un début en dent de scie. Sa prof le trouve très enjoué mais très souvent fatigué, désorganisé, ne faisant pas ses devoirs.

C'est chez lui qu'on voit le plus les effets du manque de stimulation. Il manifeste ses intérêts mais ceux-ci tombent à plat car jamais repris par ses parents.

Au centre de pédiatrie sociale, le médecin de l'époque avait décelé une et lui avait prescrit un . Il a aussi des lunettes mais les a perdues. Je

l'ai appris à son père lors de la réunion de parents au début de l'année!!! Sa prof l'apprenait en même temps!!!

De [REDACTED], j'ai fait du soutien scolaire avec lui une fois par semaine et pour les autres jours il fréquentait également [REDACTED].

Cette année, en collaboration avec sa prof, l'orthophoniste déploie beaucoup d'efforts pour le soutenir, l'encourager, le valoriser, bref apporter tout le soutien dont un enfant a besoin.

Question:

Existe-t-il un service qui pourrait offrir ce soutien et ces encouragements une fois l'enfant revenu à la maison?

[REDACTED]

[REDACTED] est né [REDACTED] à Montréal. Il est allé dans une garderie en milieu familial [REDACTED]. À la fin de celle-ci, il a été diagnostiqué: trouble développemental grave du langage.

Il a appris à parler le français et sa langue maternelle tout en même temps dans une famille qui ne se parle pas, qui ne montre pas, qui ne transmet pas. Il a attrapé ce qu'il a pu mais le résultat est insuffisant.

Je lui ai donné du soutien scolaire toutes les semaines de janvier à juin. Au début, le prof m'a demandé s'il venait d'arriver tellement il était en retard dans de nombreuses sphères de compétences: langagières, motrices, relationnelles. Comme c'est un enfant enjoué, il s'est dégêné en janvier et a commencé à se faire des amis. Le langage a peu suivi mais s'améliore lentement.

L'orthophoniste avait expliqué à la mère, lors de la rencontre de fin d'année, qu'il serait important, pour améliorer son langage, de nommer dans sa langue maternelle les actions, les objets lorsqu'elle faisait la cuisine par exemple. Mais pour une personne analphabète, qui n'a pas l'habitude de transmettre, nommer ainsi les choses s'avèrent impossible.

Cette année, en [REDACTED] année, il a été un des nombreux malchanceux à connaître un prof qui quitte son poste pour un meilleur, en tout début d'année. Un nouveau prof est arrivé récemment et semble vouloir rester. Ce délai a un impact direct sur les services d'orthophonie qu'il doit recevoir.

Question:

Existe-t-il un service qui pourrait être présent dans la famille, à la maison, pour donner à cet enfant l'apport de vocabulaire dont il a besoin pour rattraper son retard langagier?

Si on fait le bilan de leurs parcours scolaires, depuis leur arrivée au Québec il y a [REDACTED] ans, on voit que les [REDACTED] aînés, arrivés ici dans les classes d'accueil, n'ont pas réussi à intégrer le secteur régulier, les [REDACTED] premiers ont décroché à 16 ans en tentant de le réintégrer du côté des adultes, sans succès, le [REDACTED] est accroché en présecondaire depuis [REDACTED] ans. Des [REDACTED] derniers, nés ici, un seul ne présente pas de troubles de langage et pourrait avoir un parcours le menant au secondaire régulier si toutes les conditions sont mises pour lui paver le chemin malgré son environnement familial sous-stimulant.

2-Historique

■
Tout commence lorsque je donne mon nom à la DPJ pour être bénévole pendant le congé des Fêtes. La responsable de l'époque me dit que les effectifs sont complets pour l'instant. Comme je suis enseignante en français langue seconde pour les adultes, elle me parle d'une famille d'immigrants, arrivée depuis ■ ans et comptant ■ enfants, qui aurait besoin de quelqu'un qui amènerait un des enfants, un samedi sur deux, à la découverte de la ville et de ses ressources. Après notre entrevue téléphonique, elle me jumelle à cette famille.

Pour me présenter à la famille, la travailleuse sociale de la DPJ m'amène dans le logement, un HLM à ■, en me prévenant de sa très grande pauvreté et insalubrité. Elle m'explique le travail qu'elle tentera de faire avec les parents: instaurer des routines pour le matin et le soir, apprendre à la mère le b-a ba des tâches ménagères, essayer de faire comprendre à la mère que la fille aînée n'est pas la bonne à tout faire, et essayer de faire comprendre à la fille qu'elle a droit à son enfance. Après 2-3 mois, la TS part en congé de maternité. Une autre travailleuse sociale arrive dans le dossier reprenant le travail où l'autre l'a laissé. Un éducateur spécialisé vient quelques mois donner du soutien scolaire aux trois plus vieux à la maison après l'école.

J'amène, l'aîné des garçons, un samedi sur deux, et lui fait découvrir la ville, ses lieux, institutions, parcs, activités diverses, bref, je le sors de son milieu familial pour lui faire voir et vivre autre chose. Je joue un rôle un peu de grande-soeur.

Puis, mon implication se diversifie rapidement devant l'ampleur des besoins des parents et des autres enfants. Ainsi, je commence à faire le lien avec les écoles qui ont de la difficulté à communiquer avec les parents, je fais la lecture et la traduction de différents documents, je participe aux rencontres en pédiatrie sociale pour faire le suivi des recommandations du médecin, aux rencontres avec les profs pour rappeler aux parents les devoirs à faire et les feuilles à regarder chaque jour. Je suis également les yeux et les oreilles sur le terrain pour la DPJ.

Je rapporte à la TS mes observations lors de mes sorties avec l'aîné des garçons. Ainsi, celui-ci a pu bénéficier d'une visite chez l'optométriste après l'avoir vu en difficulté à lire des panneaux de signalisation dans la rue. Cette collaboration entre la DPJ et moi se développe tout naturellement.

Je fais partie intégrante de l'ensemble des ressources au service de la famille, au côté du Centre de pédiatrie sociale, du CLSC, de l'école. On m'invite à toutes les réunions concernant la famille. Je me dis que plus j'en sais plus mon action sera pertinente, appropriée, juste. Mon rôle évolue, de grande soeur auprès de l'aîné des garçons, je deviens traductrice pour les parents, médiatrice entre les parents et l'école, entre les enfants et les parents.

Dès la 2^e année, devant les demandes de la plus vieille, je commence à faire des sorties avec les ■ aînés puis avec le ■. Je les amène au parc, au zoo, au musée, au cinéma etc. toujours un samedi sur deux puis toutes les semaines.

Je fais un compte-rendu oral de ces sorties auprès de la TS et celle-ci m'informe des événements ou des progrès de la famille.

La communication avec les enfants se fait en français. Par contre, ceux-ci, mais surtout la plus vieille, servent d'interprètes auprès de leurs parents quand je veux communiquer avec eux.

Devant une relative stabilisation de la situation, la DPJ se retire après un an d'intervention.

Par désir de les aider et par affection pour eux, je décide de continuer d'agir à titre de bénévole indépendante et multi-fonction selon les besoins des parents, des enfants, des écoles et des services gravitant autour de la famille.

Naissance ■ du ■ enfant, un garçon. La mère a de graves complications qui l'obligent à rester à l'hôpital, ce qui désorganise la famille pendant un certain temps.

Un soir, le centre de pédiatrie sociale m'appelle car la mère, qui doit aller d'urgence avec son nouveau-né à l'hôpital, s'inquiète de laisser ses enfants seuls à la charge de la plus vieille âgée de 16 ans. Le père est lui aussi hospitalisé au même moment. Je me rends au domicile pour voir à ce que la marmaille se prépare à se coucher pour la nuit. Je ne peux rester coucher, il n'y a pas de lits disponibles et je travaille le lendemain.

La famille n'a pas de réseau familial ici, aucun oncle, tante, cousin, cousine. L'arrivée d'un ■ enfant dans n'importe quelle famille chambarde le quotidien.

Question:

Existe-t-il un service qui aurait pu venir, à la maison, aider cette jeune fille de 16 ans, à coucher et à rassurer ses petits frères de ■ ans?

En avril, devant les problèmes récurrents de santé des enfants, la famille est forcée de déménager pour cause d'insalubrité de leur logement, un scellé est apposé sur la porte. La DPJ trouve un logement à ■ auprès d'un propriétaire qui offre son logement à la SCHL pour un loyer modique.

Une stagiaire du Centre de pédiatrie sociale s'occupe de trouver des lits, des petits bureaux, des commodes, une table de cuisine et ■ chaises, de louer un camion et de tout déménager. Le père accepte ces dons mais quelques mois plus tard, tous ces meubles sont remplacés ou simplement éliminés. Pour quelle raison? Mystère.

En [REDACTED], le père a une altercation violente avec la mère devant le garçon du milieu [REDACTED].

La mère appelle la police, qui signale la famille à nouveau à la DPJ. Le père est interdit de contact jusqu'à sa comparution devant un juge.

Quelques semaines plus tard, la mère part dans son pays avec son nouveau-né, pcq sa mère ne va pas bien. Elle laisse ses enfants au soin de la plus vieille, âgée de 16 ans, le père étant toujours interdit de contact suite à l'événement de violence.

Un jour [REDACTED], j'appelle sur l'heure du midi, c'est le garçon du milieu [REDACTED] qui me répond. Il me dit qu'il est seul. En fait, il ne se sentait pas bien ce matin-là, et il a plutôt manqué son autobus. Je lui dis que je viens le chercher pour le ramener à l'école, j'en avise également la TS de la DPJ.

Le père ne pouvant s'approcher, les enfants sont alors placés chez une amie de la famille le temps que la mère revienne. Celle-ci revient en [REDACTED]

[REDACTED]

Je continue mon bénévolat les samedis, je sors les enfants à la bibliothèque du quartier pour faire des jeux. La situation familiale est précaire, toujours sur le point de se désorganiser. Il y a beaucoup de vie, de chamaillages mais aussi beaucoup d'amour.

[REDACTED]

La famille est à nouveau forcée de déménager car le propriétaire accuse le père d'endommager son logement et de faire trop de bruit. En effet, il y a eu un dégât d'eau, des trous dans les murs et les enfants dérangent les locataires du dessous.

La famille déménage à [REDACTED]. Le contact avec le Centre de pédiatrie sociale est maintenu mais difficilement à cause de l'éloignement. Les enfants sont tous changés d'école. Comme le père ne s'est pas occupé d'inscrire ses enfants dans les nouvelles écoles de quartier, c'est la plus vieille et moi qui allons, à la [REDACTED], faire les inscriptions dans toutes les écoles pour les [REDACTED] garçons.

La DPJ se retire du dossier.

[REDACTED]

C'est une année paisible!! Les enfants vont à l'école. Le père est content de ce logement qui [REDACTED]. Ses enfants n'ont pas besoin d'un adulte pour y aller. Ils sont enjoués, énergiques. Je continue de les amener à différentes sorties. Exemple: j'amène les plus vieux à la vente des livres de bibliothèque de la Ville de Montréal pour qu'ils se choisissent des livres pour eux et leurs petits frères. Aucun n'aime lire mais je les encourage autant que possible à le faire avec leurs petits frères, leur disant que tout le monde y gagnera!

[REDACTED]

La famille déménage à nouveau car le propriétaire louait en fait 2 appartements qui communiquaient pour accommoder la famille. Cependant, le père devait payer pour 2 compteurs d'électricité ce qui n'était plus dans ses moyens.

La famille demeure dans le quartier, les enfants continuent de fréquenter les mêmes écoles.

Le garçon du milieu [REDACTED] commet une faute qui ramène la DPJ au sein de la famille, il est sur des mesures judiciaires.

Pensant que la DPJ est présente pour le reste de la famille, je n'interviens pas beaucoup cette année-là.

Je questionne le TS responsable du dossier de la famille au sujet des autres enfants, il me répond que ses stagiaires y voient.

Je n'ai plus d'auto mais je m'abonne à Communauto.

Cependant, arrimer la réservation de Communauto avec l'heure de rencontre avec les enfants s'avère très difficile à cause de la désorganisation de la famille. Ils ont oublié le rv, ou encore les enfants ne sont pas prêts ou encore ils sont partis avec leur père. Ma réservation avec Communauto ne s'avère pas très rentable.

Pendant tout le mois [REDACTED], les parents et tous les enfants sauf les [REDACTED] plus vieux partent dans leur pays d'origine. J'offre aux aînés de venir faire du soutien scolaire chez moi, un moyen de garder le contact avec eux. Le garçon vient chaque semaine, il s'ennuie et a très hâte de revoir sa famille. Il a 16 ans et sa soeur 18.

[REDACTED]
Je continue de faire des sorties à la bibliothèque avec les jeunes. Je constate que la situation de négligence perdure.

Puis, à la [REDACTED], l'aîné des garçons me dit, en pleurant: « [REDACTED] c'est pire qu'avant! »

La famille se prépare à déménager à nouveau car le propriétaire n'endure plus le bruit que font les enfants sur sa tête. Le nouveau logement est sur la même rue et même plus près de l'école. Le père se dit enfin bien dans ce logement.

Tout de suite après le déménagement en [REDACTED], la famille au grand complet part dans son pays d'origine pour l'été. Elle revient alors que l'école est commencée depuis une semaine.

Devant la désorganisation familiale inévitable que provoquerait l'opération chirurgicale de la mère prévue cet automne-là et surtout, me rappelant les paroles de l'aîné, je décide de signaler la famille à la DPJ.

Le signalement est retenu, je prends la peine de dire au nouveau TS attribué au dossier que l'approche jusqu'ici utilisée par la DPJ doit être revue puisque les parents n'arrivent pas à instaurer des routines, à faire de l'encadrement scolaire, à veiller adéquatement sur leurs enfants etc.

Je propose au TS et à ses supérieures qu'on se rencontre pour essayer de trouver d'autres solutions. Je vous mets en copie les nombreux courriels échangés à cet égard.

Devant l'incapacité des parents, j'avais suggéré à l'aînée la solution suivante: est-ce qu'une personne qui viendrait le matin, de 7 à 8h30 pour faire la routine du matin: lever les enfants, voir à leur hygiène, leur déjeuner, leur collation etc, serait pour toi un

soulagement? « Ouiiiiii mais mon père ne voudra jamais ». Comme de fait, après lui en avoir parlé, ce fut un refus.

Question:

Existe-t-il un service qui viendrait, à la maison, aider les enfants, dont les parents ne sont pas en mesure de le faire, à se préparer adéquatement pour l'école?

Début [REDACTED], le garçon du milieu [REDACTED], aux prises avec des mesures judiciaires, et qui a été suspendu de l'école pour avoir répliqué brutalement à un autre jeune qui l'avait traité [REDACTED], me demande de l'accompagner à la rencontre de retour à l'école avec la directrice adjointe. Je veux bien mais il doit être accompagné d'un parent. Le père préférerait y envoyer la mère mais je lui dis que celle-ci ne parle pas français, que c'est important qu'il vienne. Le père se voit donc obligé d'y assister non sans grogne.

À la réunion, la directrice adjointe remercie le père de s'être déplacé et lui rappelle qu'elle ne l'a pas vu depuis longtemps, l'invitant à s'intéresser à son garçon. Elle fait comprendre au jeune que lui seul doit se mobiliser, qu'il a étiré l'élastique de sa compassion, qu'il ne peut plus bénéficier de certains privilèges, qu'elle ne lui fait plus confiance et que c'est à lui à lui prouver le contraire.

Malheureusement, ce petit défi tombe à l'eau car elle est mutée dans une autre école.

Question:

Existe-t-il un service qui viendrait à la maison, aider un ado dans son parcours scolaire et dans son éducation à la vie citoyenne, lorsque ses parents, analphabètes, ne sont pas en mesure de le faire.

Devant la situation qui ne s'améliore pas et surtout, constatant que la DPJ continue son approche désuète, j'essaie de trouver les services, les organismes, qui pourraient venir en aide aux parents et aux enfants: l'association [REDACTED] serait prête à parler à la mère, à l'aider à s'intégrer mais la mère ne veut pas. Le Collège Frontière, un organisme qui fait de l'alphabétisation en dehors du cadre scolaire, ne fait plus de jumelage 1-1, il envoie plutôt ses bénévoles dans des organismes communautaires.

Voyant le plaisir des enfants lors des sorties mais n'ayant pas le don ni d'ubiquité ni celui de la jeunesse, je fais appel à l'organisme Grands Frères-Grandes soeurs pour avoir des bénévoles-garçons pour chaque enfant.

Malheureusement, l'organisme exige que les parents amènent les enfants dans un lieu neutre. Ce qui est difficile pour les parents de cette famille.

J'essaie de savoir du TS de la DPJ les actions faites et à prévoir de leur côté, mais la communication n'est pas fluide. Il me dit qu'il ne comprend pas mon rôle même si j'ai déjà à plusieurs reprises tenté de le lui expliquer. Il a fini son stage en [REDACTED] dernier, c'est sa première assignation, à ce que j'ai compris. Tout un dossier pour un

débutant!! Un peu comme dans le milieu de l'enseignement, on attribue les classes difficiles au nouveau prof.

Je suis une bénévole qui, au fil du temps devant autant de lacunes, de manquements, de déficience entre une famille démunie et les services, j'ai développé, en plus d'aider directement les enfants, un rôle de médiatrice, servant d'huile dans tous ces engrenages.

La TS de l'avant dernier signalement, celle qui est restée le plus longtemps dans le dossier et qui connaît bien la famille, celle qui m'a appris le terme de «négligence communautaire » pour expliquer les manquements de la société, a offert ses services au nouveau TS dans le dossier, mais il a refusé.

Le plan d'intervention est enfin mis en place en [REDACTED] mais ne comporte pas de mesures spécifiques pour les enfants.

Je commence alors un soutien scolaire auprès des 2 plus jeunes fréquentant la même école, après les heures de classe, une fois par semaine jusqu'en [REDACTED].

Dès le mois de [REDACTED], j'avise le TS que le moment d'inscrire les enfants à des camps de jour arrive à grand pas. Le temps passe et finalement, il me dit que les parents ne veulent pas envoyer leurs enfants au camp.

La DPJ engage un tuteur qui amène les enfants à la bibliothèque les samedis pour faire du soutien scolaire pendant la fin de semaine. Malheureusement, après 2 ou 3 fois, le tuteur n'a pas persévéré et n'a pas été remplacé pour l'été.

Devant le désir d'un des enfants de faire du bricolage et la situation précaire des parents, l'école a généreusement donné une table basse à la famille qui trône dans le coin bricolage désigné dans la maison.

Puis, [REDACTED], le TS part en vacance pour un mois sans être remplacé pour la période et sans que des activités aient été prévues pour les enfants pendant l'été, période de grande sous-stimulation pour eux.

Très inquiète à nouveau pour leur sort, j'appelle la DPJ où j'avais fait le signalement initial pour signaler la DPJ à la DPJ!!!

La personne m'invite à insister auprès de la chef de service pour que des activités soient initiées pour les enfants pendant l'été.

Devant l'inaction de ce service, je finis par trouver un camp de jour à deux coins de rue de la résidence de la famille.

Quand je demande aux enfants s'ils veulent y aller, qu'ils me répondent OUIIIII, je demande à la mère pourquoi elle ne veut pas les envoyer, elle me répond que c'est à cause de l'argent.

Je fais une petite levée de fonds auprès de mon entourage et je ramasse suffisamment d'argent pour les envoyer pendant 2 semaines.

Au retour de ses vacances, le TS me dit que la DPJ s'occupera des inscriptions et des frais s'y rattachant.

Les ■ plus jeunes ont été inscrits à 2 semaines non consécutives au camp de jour.

Ils y sont allés 4 jours sur 5 la première semaine et 2 jours sur 5 la 2e semaine.

Quand je les ai questionnés pour connaître les raisons de ces absences, les réponses ont été nébuleuses: maman était malade (alors qu'après la 1e semaine, j'avais demandé à la mère s'il elle acceptait que ses enfants aillent au camp sans elle)

Puis en interrogeant l'aîné des garçons, il me répond que sa mère est toujours aussi désorganisée, la première semaine ça va, mais la deuxième semaine est de trop. Faire des lunchs pour ■ enfants 5 jours semaine, les lever, voire à leur habillage, bouteilles d'eau etc. dépassent ses capacités. J'avais acheté les 2 collations par jour par enfant exigés par l'organisme pour lui faciliter la tâche.

Question:

Existe-t-il un service alimentaire pour des enfants dont la mère ne peut faire des lunchs?

En ■■■■■■, je suis allée avec le père à la réunion de parents. J'y ai rencontré la prof du jeune en ■■■■ année ■■■■■■.

Le TS de la DPJ est censé organiser une rencontre de PSI. Au ■■■■■■, cette rencontre n'a toujours pas eu lieu et qu'est-ce qu'elle va changer de toute façon à la situation.

3- Ma collaboration avec la DPJ

En ■ ans de bénévolat, j'ai vu la famille retomber régulièrement et en dépit des 4 interventions de la DPJ, dans ses négligences habituelles: désorganisation chronique, retards et absences à l'école très fréquents, absence de routines, absence d'encadrement scolaire, absence d'hygiène corporelle, absence de respect de l'environnement, du matériel, mauvaise alimentation, absence de règles, sous-stimulation chronique, absence d'intimité. Toutes ces négligences ont un effet direct sur la santé physique et morale et sur la réussite scolaire des enfants.

Au cours de ces ■ années, j'ai été un témoin-terrain des interventions de la DPJ. J'ai pu voir les efforts déployés par ses intervenants à essayer d'instaurer des routines, des règles de vie, de respect et de faire appliquer leur plan d'intervention soumis aux parents sur une base volontaire, malheureusement sans succès.

Lors des 3 premières interventions de la DPJ, les TS assignés au dossier m'ont intégrée dans leur plan d'intervention, je leur communiquais des observations mais également des demandes des parents et/ou des enfants. La collaboration était fluide, en fait, j'étais même surprise qu'on m'accorde cet espace.

Puis, lors du dernier signalement fait par moi-même, la collaboration s'est rompue par incompréhension, je crois, de mon rôle.

(Voir Annexe 1)

J'ai été très choquée de voir que la DPJ s'en était remis encore une fois au bon vouloir des parents au moment d'inscrire leurs enfants à un camp de jour, et que, un non, sans gratter le pourquoi, lui avait suffi. J'ai alors rappelé le service, celui-ci m'a invitée à déposer une plainte au ■. Puis, après vérification, la personne m'a informée que ma plainte ne pouvait être retenue puisque je ne suis pas la bénéficiaire du service de la DPJ mais qu'elle allait quand même visiter ce service. J'ai n'ai plus eu de nouvelles et n'ai vu aucunes différences d'attitudes avec la DPJ dont j'ai pris mes distances face à ces incompréhensions.

Ce qui explique l'attitude de la DPJ, se trouve peut-être dans le rapport *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2019*.

https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/2018_2019_BilanDPJ.pdf

On y dénombre plusieurs indicateurs chiffrés, tels que:

1. Signalements traités durant l'année
2. Signalements retenus par problématique
3. Provenance des signalements traités
4. Décisions du DPJ après l'évaluation d'un signalement retenu
5. Enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ
6. Milieu de vie des enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ au 31 mars 2019

Mais on ne parle jamais du taux de réussite de ces interventions, on ne parle pas du nombre de familles qui récidivent suite, peut-être, aux échecs non documentés de ces interventions, on ne parle pas non plus des critères qui permettraient de voir si les objectifs ont été atteints.

Devant cet état de fait et devant des parents aimants à leur façon mais incompetents, démunis, non intégrés, inaptes ou non motivés à apprendre, à évoluer, pas en mesure de comprendre les enjeux cruciaux pour leurs enfants, liés à leurs comportements déficients, que peut-on faire?

Continuer l'approche de la DPJ c'est-à-dire:

-continuer à essayer d'outiller les parents à changer ces comportements déficients sur une base volontaire comme il a été fait depuis ■ ans?

-les contraindre à les changer dans un délai X auquel cas les enfants sont retirés du milieu familial?

-les laisser à eux-mêmes une fois la DPJ retirée de leur dossier en espérant qu'ils aient recours aux différents services sur une base volontaire?

Je propose d'autres approches en conclusion.

4-Propos ...

...sur la langue

Le père et la mère parlent leur langue maternelle. Ni l'un ni l'autre ne parlent le français. Le père parle un anglais très approximatif, il est souvent difficile à comprendre. La mère ne parle pas l'anglais mais commence à le comprendre un peu, de même que le français.

Les enfants ont appris leur langue maternelle et ont été francisés à l'école. Ils apprennent l'anglais à l'école et dans la rue.

À la maison, ils parlent plus souvent le français entre eux.

Le père m'a dit qu'il déplorait que ses enfants ne lui parlent pas dans sa langue maternelle.

La famille reçoit une correspondance en anglais que les plus vieux doivent traduire à leurs parents analphabètes.

Comme il n'y a pas de routines, comme manger à la table tout le monde ensemble, faire ses devoirs, lire avant de se coucher, les enfants ne bénéficient pas d'enrichissement du français à la maison.

Une des conséquences que j'ai pu observer en faisant du soutien scolaire en français ou en mathématiques, est que les enfants ne comprennent pas toujours bien les consignes émises dans les exercices à faire, les mots en français ayant un sens ou un autre dépendant des contextes dans lesquels ils sont utilisés. N'en connaissant souvent qu'un, ils ne comprennent pas ce qui leur est demandé.

Considérant que les aînés ont des problèmes de français langue seconde, j'ai l'idée de faire appel à des bénévoles étudiants dans un programme d'enseignement du français langue seconde. Je contacte un prof de ce programme et lui soumetts mon offre de bénévolat en lui disant que ses étudiants auront la chance de côtoyer une réalité bien subtile en langue seconde: des jeunes francisés mais plus ou moins fonctionnels. Je vous mets le courriel en copie.

Hélas, une seule étudiante se montre intéressée et ce, pour quelques semaines seulement alors qu'un engagement à plus long terme est nécessaire.

La réalité étudiante: études + travail à temps partiel + vie sociale laissent peu de place au bénévolat.

(Voir Annexe 2)

Un jour, j'amène l'aîné des garçons à la Maison symphonique entendre les pratiques du concours de piano. C'est gratuit, il y a peu de monde à l'étage. On attend que les portes ouvrent. Le garçon me demande: est-ce qu'on va être assis sur des chaises? Perplexe, je lui réponds qu'on sera assis sur des bancs disposés en gradin comme au cinéma.

C'est au moment d'entrer dans la salle que je comprends le sens de sa question.

À côté de la porte, on peut y lire: Parterre!

Question:

Pourrait-on instaurer un stage rémunéré pour les étudiants en enseignement du français langue seconde auprès de ces enfants dont le français est déficient?

...sur la sous-stimulation

Dans la conception du père, qui n'a pas fréquenté d'école dans son pays d'origine, c'est à l'école d'éduquer ses enfants. Conséquemment, ce que j'ai pu observer à la maison, c'est une absence de transmission de la part des parents. Pas d'éducation à la politesse universelle, à l'hygiène corporelle ou des lieux, à des disciplines élémentaires, Aucuns jeux ou jouets, matériel de bricolage, crayons, peintures, livres d'histoire ou de références, rien. Le désert complet.

Pendant plusieurs années, j'ai amené les ■ plus vieux à la vente de livres de bibliothèques de la Ville de Montréal pour leur permettre de choisir des livres pour eux et leurs petits frères. Ils revenaient les mains pleines. Mais après plusieurs semaines, les livres étaient rangés dans un tiroir, les petits n'avaient souvent pas vu la couleur de ceux qui leur avaient été désignés.

Le plus jeune n'a pas appris à parler tout simplement parce qu'on ne lui a pas parlé, On répondait à ses besoins par des gestes et non des paroles, un biberon, un câlin... Les enfants ne sont pas curieux. Je les ai amenés au musée Redpath car l'un des garçons se disait intéressé par les dinosaures. Arrivés sur les lieux, les ■ petits courent partout, d'une vitrine à l'autre, ne sachant pas s'arrêter, pour regarder, observer, prendre le temps. Il aurait fallu qu'un adulte accompagne chaque enfant et joue le rôle de médiateur, guidant l'enfant dans son appropriation de l'information, trop vaste pour lui.

À la maison, l'activité principale est la télévision ou la tablette.

Aucune lecture, aucun bricolage, aucun jouet. Ceux que j'ai apportés au cours des années ont disparus.

...sur le logement

La vétusté du logement, le bruit causé par les nombreux enfants de la famille, le manque de souci des lieux par les parents ont fait que cette famille a déménagé 7 fois en ■ ans. Heureusement depuis les 2 derniers déménagements, la famille est restée dans le périmètre des écoles que les enfants fréquentaient. Ils n'ont donc pas eu à changer à nouveau d'école. Cette relative stabilité est essentielle pour que les plus jeunes reçoivent tous les services dont ils ont besoin de l'école, des organismes communautaires qui leur vient en aide, etc.

...sur le transport

En plus de devoir arrimer difficilement les conditions de location de Communauto avec la désorganisation de la famille, lorsque je réussis à avoir une auto je dois me conformer à la nouvelle loi qui exige d'avoir un siège d'appoint pour les petits. Les sorties s'avèrent presque impossibles. Le transport en commun, les fins de semaine, roulent au ralenti. Pour une bénévole comme moi, tous ces irritants compliquent énormément les sorties.

...la nourriture

J'ai remarqué au fil du temps que les enfants ne mangent pas le matin. C'est très difficile de le savoir, la mère et les enfants ne le diront pas ouvertement.

Les enfants partent donc à l'école le ventre vide habitués qu'ils sont depuis leur tout jeune âge à ne pas manger. Ils disent qu'ils n'ont pas faim.

Le midi, depuis [REDACTED], ils mangent à l'école et bénéficient des mesures alimentaires même s'ils habitent de l'autre côté de l'école.

La mère cuisine les plats de son pays mais selon ce que j'en ai remarqué ce n'est pas très élaboré, complet, ou diversifié. Pas beaucoup de légumes, de fruits, beaucoup de riz, de sucre. Comme elle n'est pas très intégrée, ne parle pas la langue, c'est très difficile pour elle d'apprendre des autres. Je lui ai déjà parlé des cuisines communautaires mais son isolement, ses problèmes de santé la font reculer.

...les limites des différents services:

Le centre de pédiatrie sociale, la DPJ, l'Association [REDACTED]
le Collège Frontière, l'Organisation grands frères, grandes soeurs

J'ai pu constater, au travers de mes expériences avec ces différents services ou organismes, que chacun, avec ses règles, sa charte, son horaire, ses obligations envers un cadre de loi, n'arrive pas à aider cette famille lorsque les enfants rentrent à la maison. Cet endroit devient intouchable, privé. Les parents y sont les maîtres, on ne peut les contraindre de faire quoi que ce soit. On les encourage, plutôt sur une base volontaire, à demander de l'aide, ce qu'ils sont incapables de faire, ne reconnaissant pas leurs besoins. En effet, comment peuvent-ils les formuler? Comment peuvent-ils nommer que leurs enfants ont besoin de stimulations intellectuelles, eux qui n'en ont visiblement pas reçues dans leur pays d'origine. Ils ne peuvent voir les conséquences qu'induit une sous-stimulation, sur le parcours scolaire de leurs enfants. Comment signifier à des gens, issus d'une culture d'analphabète, que leur vie pourrait être autre s'ils recevaient ce qu'ils ne connaissent pas. Ils ne peuvent imaginer ce que c'est que d'avoir accès à la connaissance via l'écrit.

Conséquemment, tous ces organismes font ce qu'ils peuvent et le font bien, selon le cadre dans lequel ils agissent, mais, force est de constater, qu'ils n'arrivent pas à répondre aux véritables besoins de cette famille car tous ces services s'arrêtent au seuil des maisons.

...les bibliothèques

Heureusement que ces lieux existent!! Pour une bénévole qui désire faire des sorties gratuites avec des enfants, c'est l'endroit idéal. On y trouve des livres pour enfants évidemment mais surtout des jeux, des jouets. Et pour ces enfants qui n'en possèdent pas, c'est le pactole, de même que pour la bénévole!!

J'y ai amené pendant plusieurs années les enfants. C'était leur activité préférée. Encore aujourd'hui quand j'appelle, il y en a toujours un pour me demander: « [REDACTED] quand est-ce qu'on va à la bibliothèque? »

Malheureusement, il n'y a pas de bibliothèque à proximité dans le quartier [REDACTED] et comme je n'ai plus d'auto comme je l'ai déjà mentionné, les sorties sont plus difficiles.

Conclusion

Que dire de ces ■ ans d'expérience des plus enrichissantes auprès de cette famille attachante et atypique culturellement et que dire des organismes qui l'ont aidée.

Je pense, avant tout, que l'application de la loi sur la protection de la jeunesse devrait revenir à son essence, c'est à dire la protection des enfants et non celle des parents. Mais je pense que c'est toute la société et les organismes et institutions qui oeuvrent auprès des enfants qui doivent impérativement recentrer leur attention sur eux, en adoptant leur point de vue, en répondant véritablement à leurs besoins. Alors peut-être on pourra espérer que l'objectif de protection soit vraiment atteint.

Pour ce faire, je pense que:

1-Devant des parents dont les compétences parentales ne sont pas suffisamment développées pour permettre à leurs enfants de s'épanouir autant physiquement qu'intellectuellement, on devrait arrêter d'avoir peur d'exiger d'eux des changements. L'approche volontaire et donc facultative a démontré ses limites et maintient les enfants dans des environnements de sous-stimulation chronique.

2-De nouveaux métiers pourraient être créés.

Par exemple, des assistants-parentaux qui, dans un premier temps, feraient les tâches parentales à la maison pour ne pas retarder le développement des enfants, et dans un deuxième temps, enseigneraient ces tâches aux parents, avec objectifs et items d'évaluation clairement définis. On aurait pris soin de présenter cette formation pour l'épanouissement de tous, parents comme enfants.

Autre exemple, des mentors de jeunes pourraient être jumelés à des enfants dès leur plus jeune âge pour jouer un rôle de grand-frères-grandes-soeurs, de tuteur, de modèle les accompagnant dans leur parcours du pré-scolaire au scolaire en n'oubliant pas le parascolaire.

3- Je pense que tout au long de ce texte, j'ai révélé que le lieu familial (maison, appart) ne doit plus être vue comme un lieu privé, donc intouchable.

Il peut demeurer privé, mais il doit s'ouvrir à de nouveaux métiers, dans le cas où des parents présentent des incompétences parentales.

En agissant directement dans les maisons, là où les manquements se vivent cruellement pour les enfants, ces nouveaux rôles agir plus efficacement.

Pour nourrir votre réflexion, je vous invite à visionner le film **Capharnaüm**, gagnant du prix du jury à Cannes 2018, où un enfant intente un procès à ses parents pour ne pas avoir su le protéger!!!

de même que les livres suivants, traitant de la pauvreté vue de l'intérieur:

- **Fauché: vivre et mourir pauvre**, (2017), de Daren McGarvey
- **Hillbelly, élégie**, (2016) de J. D. Vance
- **Repenser la pauvreté**, (2012), de Esther Duflo et Abhijit V.Banerjee, prix Nobel en économie, 2019



ANNEX I

Objet: Rencontre au sujet de mes inquiétudes

Date:

De:

À:

Cc:

Mme

Je vous écris car, lors de notre conversation téléphonique pendant les vacances de [REDACTED], vous m'avez signifié votre malaise devant les propos que je tenais au sujet des parents [REDACTED]. Vous avez alors émis l'idée que je rencontre les parents en présence de [REDACTED] pour leur signifier mes inquiétudes à leur égard en toute transparence.

Suite au courriel de [REDACTED] (qui m'invite à participer à une rencontre demain chez les [REDACTED] pour exprimer mes inquiétudes) et après lui avoir parlé hier, je vous fais part des raisons de mon refus de l'accompagner à cette rencontre.

Comme je l'ai expliqué à [REDACTED] mes inquiétudes au sujet des agissements des parents [REDACTED] ont été formulées en [REDACTED] quand j'ai fait le signalement à la DPJ.

Signalement qui a été retenu et donc validé. Mes inquiétudes étaient donc fondées.

Je les ai également formulées à votre service en [REDACTED] quand j'ai constaté qu'aucunes activités de stimulation pour les enfants avaient été prévues par votre service pendant les vacances.

Je les ai également formulées au service de la DPJ [REDACTED] qui m'a suggérée de les communiquer à Mme [REDACTED] chef de service, ce que j'ai fait.

Et je vous les ai exprimées pendant les vacances de [REDACTED].

En tant que bénévole auprès de la famille depuis [REDACTED] ans, en tant que témoin-terrain qui voit les enfants à l'école et depuis le début des vacances directement dans leur maison, en tant que médiatrice entre les enfants et à l'occasion les parents et leur milieu environnement pour faciliter tantôt la communication avec les profs, l'accès à une activité, à un camp de jour, tantôt la lecture de document etc, je joue un rôle dans les solutions à apporter pour aider au développement des enfants.

J'ai trouvé le camp de jour, j'ai fait une campagne de levée de fonds auprès de mon cercle pour financer le séjour des [REDACTED] enfants, j'ai fait faire aux enfants un calendrier de luncs pour aider la maman, j'ai vérifié auprès d'elle s'il y avait [REDACTED] boîtes à lunch, [REDACTED] bouteilles d'eau, [REDACTED] maillots de bain et serviette,

Puis j'ai transmis ces informations à [REDACTED] qui m'a confirmé que la DPJ allait financer le camp.

J'ai exprimé, à [REDACTED] mes inquiétudes face aux luncs et collations car les profs m'ont, à plusieurs reprises pendant l'année, dit que les enfants n'avaient pas leur collation.

Mais le reste, c'est à dire, s'assurer que les parents inscriront leurs enfants au camp, qu'ils les enverront à l'heure, qu'ils feront leurs luncs et collation, qu'ils veilleront à ce qu'ils aient des vêtements adéquats pour participer à toutes les activités revient à la DPJ. Est-ce nécessaire de le dire.

Je continue de ne pas comprendre votre difficulté à voir mon rôle de bénévole, certes très motivée et qui prend des initiatives, mais qui demeure bénévole.

Je pense qu'après notre conversation, [REDACTED] a mieux compris mon rôle et je suis confiante que nous aurons une meilleure collaboration.

Je demeure à votre disposition pour trouver des solutions alternatives à ce qui s'est fait dans le passé et qui n'a pas fonctionné, visiblement puisque les résultats parlent d'eux-mêmes.

De :

Date :

À :

<

<

Objet : Re: suivi de la rencontre du [REDACTED] avec les professionnelles

Bonjour à tous,

Comme convenu avec [REDACTED] suite à notre échange téléphonique de lundi, je transmets ici les informations quant au camp de jour que j'ai visité avec les enfants ce matin.

Comme je l'ai dit à [REDACTED] quand je suis allée la semaine passée chercher la table basse à l'école (que la prof de [REDACTED] et la directrice de l'école ont très généreusement donnée à la famille) j'en ai profité pour demander aux enfants:

1. voulez aller à un camp de jour? rép: oui
2. Peux tu demander à maman pourquoi elle ne veut pas que vous y alliez? Rép de la mère: à cause de l'argent

La gêne de Mme [REDACTED] explique peut-être qu'elle préférerait nous dire qu'elle voulait garder ses gars avec elle. Mais, sachant que tous ces enfants ont de graves lacunes, on ne peut baisser les bras devant un refus des parents. Donc, j'ai fait appel à ma communauté et j'ai ramassé assez d'argent pour envoyer les [REDACTED] plus jeunes au camp pendant 2 semaines.

J'en ai avisé [REDACTED] qui me dit que la DPJ se chargera d'inscrire les enfants et de payer pour eux.

Les 2 semaines de libres sont:

Du [REDACTED]

Du [REDACTED]

J'ai parlé à M. [REDACTED] il attend la visite de [REDACTED] pour faire l'inscription.

Je lui ai dit qu'on attendra de voir s'ils ont aimé, si la mère a fourni les lunchs et les collations tous les jours etc pour faire l'inscription de la 2e semaine.

C'est que la DPJ a déjà financé un camp de jour à l'époque mais les enfants n'y étaient pas allés, ils avaient déménagé, c'était loin et compliqué

Cette fois-ci c'est à côté de l'école des plus jeunes. A la visite ce matin, [REDACTED] a reconnu plusieurs de ses amis et a beaucoup aimé la salle d'arts plastiques.

Au retour de la visite, les enfants ont fait un menu de lunchs pour la semaine. [REDACTED] a écrit et tout le monde a donné ses idées de lunch. Mme [REDACTED] va garder la feuille!

Le camp s'appelle:

[REDACTED]

Ce centre offre pendant l'année scolaire du soutien scolaire pour les 5e année et +. [REDACTED] avait les yeux tout ronds quand il a vu la salle d'ordi.

On offre aussi du parascolaire pour les plus jeunes. La programmation sortira fin août.

J'espère que ces infos vous permettent de mieux saisir le rôle que je joue auprès de la famille, rôle non défini ou formaté, j'en conviens. J'y vais selon les besoins, le moment de l'année. Ici c'est l'été et l'été c'est fait pour jouer et

pas tout le temps regarder la télé, comme ils ont fait tout de suite après avoir terminé le menu.
Devant cette famille démunie, j'essaie de donner toutes les chances aux enfants de sortir de leur milieu familial.
Je ferai une sortie avec eux la semaine prochaine et leur apporterai un calendrier des activités gratuites au parc
[redacted] et à la [redacted]
Je les ai inscrits à une initiation au vélo samedi prochain.

Je souhaite vraiment une meilleure collaboration de la part de [redacted] et de son équipe.

[redacted]

De : [redacted] >

Date :

À :

Objet : suivi de la rencontre du [redacted] avec les professionnelles

Bonjour à tous,

Je reviens de la rencontre de fin d'année pour [redacted] avec son titulaire, l'orthopédagogue, l'orthophoniste, [redacted], Mme [redacted]. L'interprète ne s'est pas présenté et n'a pas avisé.

[redacted] a pris la relève.

[redacted] a prévu une rencontre avec ces mêmes professionnelles à son retour de vacances.

Je vous donne ici un résumé pour continuer de nourrir la réflexion quant au plan d'action concret à mettre en place pour cet été.

La prof de [redacted] a présenté l'avancement des 4 compétences à développer à la maternelle. Dans les 4 cas il n'a pas atteint les niveaux requis.

De plus, la communication via le sac d'école est encore déficiente à ce jour. [redacted] expliquait à Mme [redacted] l'importance de regarder tous les jours dans le sac pour voir s'il y a des feuilles à signer, des informations importantes, car elle-même, ne le fait plus. Mme [redacted] a dit qu'avant ou après le repas elle les regarderait pour tous ses enfants.

Le Duo Tang qui contient les petits devoirs à faire à toutes les 2 semaines n'a jamais été signé de toute l'année et les travaux n'ont jamais été faits.

L'orthophoniste a évalué [redacted] et nous a transmis ses résultats.

Les voici en résumé. Elle souhaite évaluer l'enfant dans sa langue maternelle quand l'interprète sera disponible.

[redacted] présente un trouble développemental du langage. Ceci aura un impact majeur dans ses apprentissages dès la 1^e année.

Elle a parlé à Mme [redacted], via [redacted], de l'importance de parler à [redacted] de nommer les choses, de lire des histoires,

de lui faire raconter sa journée, le faire dessiner car sa motricité est très faible. etc.
Elle nous donnera à [REDACTED], [REDACTED] et moi, des jeux à faire pour stimuler son langage pendant l'été.

Elle a parlé de l'approche Entretien motivationnel pour travailler les résistances des parents face aux changements.
Elle est prête à nous en parler plus longuement. Elle est en poste jusqu'au 18 juillet.

J'ai reparlé à [REDACTED] après la rencontre. Je lui ai demandé comment sa mère avait compris la situation. [REDACTED] a dit que sa mère se demande comment faire pour aider [REDACTED]. J'ai demandé à [REDACTED] si elle-même voulait participer à trouver des solutions. Elle répond qu'elle ne veut pas être impliquée là-dedans.

[REDACTED] ont oublié d'aller au rendez vous avec le tuteur samedi passé. [REDACTED] a appelé pour aviser mais le tuteur n'a pas rappelé. Il n'a pas retourné, non plus, mes quelques messages que je lui ai envoyés la semaine passée.

[REDACTED]
La prof [REDACTED] me disait, la semaine passée, qu'il n'a pas les acquis pour faire sa [REDACTED] année surtout en mathématiques.

[REDACTED]
Bénévole
[REDACTED]

③
De : [REDACTED]
Date : [REDACTED]
À : [REDACTED]
Objet : FW: Suivi de l'appel téléphonique du [REDACTED]

Voici le courriel envoyé à [REDACTED] mardi.

En prévision de notre rv téléphonique de lundi, je vous redonne mon no de tél:

[REDACTED]
Merci de l'attention que vous portez à ma demande
[REDACTED]

②
De : [REDACTED]
Date : [REDACTED]

À :

Objet : Suivi de l'appel téléphonique du

Chef de service

A la suite de votre appel téléphonique en réponse à mon courriel (plus bas), j'ai, à votre suggestion reparlé à au sujet de ma demande d'avoir une rencontre avec les professionnels de la DPJ pour essayer de trouver de nouvelles solutions en vue de l'été qui approche à grands pas.

Je ne vous cacherais pas que j'ai été très déçue, non pas de mais de la lourdeur et de la stagnation de la situation.

Voici ce que en a dit à la veille de ses vacances.

1- Une rencontre de PSI, qui aurait comme but de regrouper tous les partenaires au service de la famille afin de déterminer les rôles de chacun, serait possible seulement en septembre.

De un, je ne vois pas la pertinence de se poser ce genre de question dans le cas la famille L'école sait ce qu'elle doit faire et le fait, la DPJ le fait également, je le fais, le fait, etc. Le problème n'est pas de cet ordre. Je le répète le problème est que les parents ne font pas leur travail de parents quand les enfants sont dans la maison.

De deux, les solutions à trouver sont pour l'été qui arrive, septembre est trop tard.

2- Il reparlera à de la possibilité d'avoir un éducateur de milieu pour aider aux routines du matin.

J'ai répété à que les 3 autres DPJ ont déjà essayé autant comme autant de faire instaurer des routines par un éducateur qui venait une fois au 2-3 semaines selon les disponibilités. J'ai redit et redit que ça ne fonctionne pas. Je propose que cet éducateur vienne au moins 3 fois par semaine non pas pour montrer à M. ou Mme comment faire mais bien le faire pour que les enfants soient fins prêts pour l'école avec autre chose que du chocolat dans le ventre et habillés adéquatement selon la température etc.

3- En appelant le tuteur pour faire le lien pendant l'absence de je l'informe de mon existence!!! car ne lui avait pas dit que je faisais du soutien scolaire avec

Comment se compléter alors???!?

4- m'informe que les enfants n'iront pas au camp de la DPJ, il reste vague. Quand je lui dis que aimerait faire un camp de soccer, il me répond que les parents se prennent un peu tard.

Je rappelle à que dès le mois de mars, je lui ai parlé des camps à prévoir pour l'été. Il est complètement irréaliste de penser que ces parents sont capables de faire les démarches d'inscription dans un camp.

Je ne comprends décidément pas pourquoi la DPJ de a tellement de résistances, de réticences à mon égard. Comme je vous l'ai déjà dit, les autres DPJ me consultaient, m'informaient, m'incluaient dans leurs interventions car je suis sur le terrain depuis longtemps.

Vos nombreux renvois à votre employé, travailleur social, alors que la problématique dépasse le champs de compétences d'une seule personne, me laissent perplexe.

En l'absence de [REDACTED] qui revient au début des vacances scolaires, quelles sont les actions concrètes et pressantes que vous suggérez pour assurer aux enfants un été stimulant et non un été passé devant la télé dans le désert de leur maison?

Je vous réitère que je demeure disponible pour en discuter avec vous et votre équipe.

[REDACTED]

① De : [REDACTED]

Date : [REDACTED]

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : Merci

[REDACTED]
Chef de service
[REDACTED]

Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à mon message.

Si je réitère ma demande de rencontre pour réviser la stratégie à adopter avec les parents [REDACTED], c'est que j'en ai déjà parlé à [REDACTED] et que je crois qu'il s'agit d'une discussion qui bénéficierait de l'expertise de tous.

Permettez-moi de vous préciser ma demande.

Comme vous le savez, je suis bénévole depuis [REDACTED] ans auprès de la famille [REDACTED] d'abord via la DPJ. Le mandat initial: sortir l'aîné des garçons une fois par deux semaines pour lui faire voir la ville, lui faire vivre des activités sportives et culturelles, en bref, le stimuler.

Puis, lorsque la DPJ s'est retirée, j'ai continué à sortir un puis [REDACTED] enfants jusqu'au petit dernier, arrivé il y a [REDACTED] ans. Je suis devenue au fil du temps un lien entre l'école et la famille, les profs m'appelant quand ils n'arrivaient pas à rejoindre les parents ou qu'ils n'avaient pas le formulaire signé, ou pour savoir les raisons d'une absence, et une aide pour les parents aux prises avec leur propriétaire ou encore lors des inscriptions dans une autre commission scolaire, etc.

Au cours de ces [REDACTED] dernières années, j'ai aussi vu la DPJ à trois reprises arrivée dans la famille et faire des plans d'intervention pour les enfants et les parents. En [REDACTED] c'est moi-même qui ai fait un signalement car la situation familiale était à nouveau des plus inquiétantes.

L'aîné des garçons m'avait alors dit en pleurant: « c'est pire qu'avant ».

Depuis la mise en place du plan d'intervention par la DPJ en [REDACTED], suite à ma plainte faite en [REDACTED], plusieurs mesures ont été prises pour assurer un soutien scolaire aux enfants après l'école. Cependant, le temps libre à la maison continue d'être sous-sous stimulant pour eux.

Je ne veux absolument pas blâmer la DPJ, mais, après [REDACTED] ans comme témoin-terrain dans cette famille, force est de constater que le type d'interventions proposées aux parents et basées sur un accompagnement selon leur rythme et leur bonne volonté ne leur ont pas permis d'acquérir, à ce jour, les compétences parentales nécessaires pour assurer aux trois plus jeunes un milieu familial suffisamment stimulant qui leur garantirait une entrée au secondaire dans le cycle régulier.

C'est devant cet échec annoncé à long terme et l'été qui vient où le temps libre et sous-stimulant sera long longtemps pour les petits, (malgré le camp éventuel de la DPJ) que je sollicite une rencontre avec les professionnels de la DPJ et moi-même, qui ne suis qu'une bénévole, pour tenter de trouver des solutions orientées enfants plutôt que parents.

À l'aube de la Commission d'enquête publique sur la DPJ, on pourrait déjà identifier de nouvelles approches plus efficaces et innovantes pour le bien-être et l'épanouissement optimal des enfants.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ma demande.

[REDACTED]

ANNexe II

Objet: Re: Bénévolat

Date: [REDACTED]

De: [REDACTED]

À: [REDACTED]

Bonjour [REDACTED]

②
Merci pour votre message. La demande de bénévolat sera transférée à l'ensemble des étudiants du baccalauréat en français langue seconde à [REDACTED]. Nous allons demander aux étudiants de vous contacter par courriel.

Votre implication est très impressionnante et je vous félicite de participer d'aussi près à la francisation/l'accueil/l'intégration de ces nouveaux arrivants. J'espère que la démarche auprès de nos étudiants permettra d'aider encore davantage cette famille.

Au plaisir,

De : [REDACTED]

Date : [REDACTED]

À : [REDACTED]

Objet : Bénévolat

①
Bonjour [REDACTED]

Comme convenu au téléphone, je vous envoie cette demande d'étudiants-bénévoles qui pourraient donner du temps à [REDACTED] garçons d'origine [REDACTED].

Je suis moi-même bénévole auprès d'eux depuis [REDACTED] ans et nouvellement retraitée de l'enseignement du français langue seconde auprès de la clientèle adulte à la CSDM.

Au début, à raison d'une fois aux 2 semaines, j'amenais l'aîné des garçons en sortie. Nous avons fait

le tour des lieux à visiter pour les enfants: biodôme, jardin botanique, bibliothèque, musée, parc, compétitions sportives, événements, balades etc et même la Maison symphonique.

Petite anecdote:

À la Maison symphonique, nous attendons dans le hall.

■■■■ me demande: est-ce qu'on va être assis sur des chaises?

Je lui répond: oui, c'est comme au cinéma, il y a des bancs disposés en gradin.

Au moment d'entrer dans la salle, je remarque à la gauche de la porte ce qui y est écrit: PARTERRE

Je comprends alors son interrogation.

Cette anecdote et le soutien scolaire que j'ai donné au cours des dernières années aux différents enfants m'ont fait voir l'ampleur de leurs lacunes en français que l'école n'arrive pas à combler.

Les ■■■ plus vieux, une fille de ■■■ ans et un gars de ■■■ ans, après être passés par les classes d'accueil, les cheminements particuliers, les formations préparatoires à l'emploi et aux métiers semi-spécialisés, se retrouvent aujourd'hui à essayer de finir leur secondaire dans une école pour adulte de formation de base.

C'est pour éviter ces parcours aux plus jeunes que je vois la nécessité de leur fournir un bénévole assidu qui assurerait un soutien scolaire mais aussi une médiation culturelle favorisant ainsi leur intégration.

C'est un peu l'œuf ou la poule mais je crois qu'en trouvant en premier ■■■ étudiants ou étudiantes intéressés,es, on pourrait les proposer à un organisme-encadreur, comme Collège Frontière, qui n'aurait pas à les chercher. Demeurant présente auprès de la famille, je pourrais être la personne-ressource pour les bénévoles.

Le profil recherché pourrait être:

-avant tout aimer les enfants

-disponible 1 fois par semaine, 1 à 2h maximum, soit après l'école ou la fin de semaine

Pour faire:

-pour les ■■■ plus jeunes, les amener à la bibliothèque pour faire des jeux et commencer une initiation à la lecture, aider aux devoirs (s'il y en a)

-pour les ■■■ plus vieux: un soutien scolaire régulier qui peut prendre toutes sortes de formes, des jeux dans les parcs, des sorties, de la lecture

Pour le jeune de ■■■ ans, on devrait privilégier un bénévole masculin.

C'est donc un profil où les 3 composantes: Grand frère-grande sœur, tuteur scolaire et médiateur culturelle sont sollicités.

Ce bénévolat est une occasion exceptionnelle d'observer des situations très concrètes et subtiles où les lacunes en français posent de graves problèmes à toute une famille et d'intervenir bien humblement en tentant d'en combler quelques unes.

Je suis disponible à vous rencontrer sur place et exposer à vos étudiants intéressés les exigences et les bénéfices de cet engagement.

Au plaisir

■■■■

le 11 mars 2018

Pourquoi je quitte le navire...

J'ai terminé mon baccalauréat en service social en avril 1992. Ayant fait un stage à l'équipe Évaluation-orientation (ÉO), on m'a rapidement engagée au CJ Montérégie (anciennement le CSS Richelieu) et j'ai débuté ma carrière le 13 juillet 1992.

J'ai d'abord travaillé à ÉO (1992 à 1995), puis occupé un surcroît en délinquance (1995 à 1998) avant de revenir à l'équipe ÉO en 2001. Depuis mars 2004, j'occupe un poste à l'application des mesures.

Je crois sans prétention pouvoir mentionner haut et fort que je suis une intervenante qui se caractérise par son sens de l'organisation hors du commun; mes clients et collègues-partenaires estiment cependant que ce qui fait de moi une bonne intervenante est sans contredit ma grande implication et ma disponibilité auprès de « mes » familles et surtout auprès de « mes » jeunes qui me tiennent vraiment à cœur. Je suis toujours là sans compter lorsqu'on a besoin de moi, mais surtout quand le besoin se manifeste. Ainsi, je m'assure de répondre adéquatement aux besoins de ma clientèle en respectant toutefois leur rythme et en veillant à ne pas « faire à leur place ».

De nature intense et passionnée, j'ai toujours adoré ce travail. Au fil des années, j'y ai mis mon cœur, j'y ai investi beaucoup de temps, voire une très grande partie de ma vie...

Le 23 février 2018, après une longue période de mûres réflexions, j'ai remis ma démission.

Voici les raisons qui ont motivé cette décision :

: Je n'en peux plus... du sentiment quotidien d'occuper un poste d'agente administrative plutôt que celui de travailleuse sociale. Les activités administratives sont de plus en plus nombreuses et accaparent la majorité de notre temps : *téléphones, nombreux suivis d'activités, gestion des courriels, paperasse diverse (demande CSRE, demande de suivi psy, demande de transport, inscription aux camps de vacances, autorisation d'obtenir des renseignements, projets de vie dans PIJ, PI et PSI dans PIJ, grilles d'encadrement intensif et UTI, demandes IVAC, inscriptions aux divers ateliers CSRE, rédiger les communications à l'Aide sociale ou autre organisme gouvernemental - policiers, avocat, école, pédopsychiatre, CLSC, personnel scolaire, etc -, organisation de plan de service individualisé avec tous les partenaires, mandat d'emmener en cas de fugue, réservation de voitures et de salles de réunion, etc), en plus des démarches auprès du conseiller à l'accès en vue d'un placement, consultations ou discussions auprès d'autres organismes, participations aux rencontres de classification pour les*

jeunes en famille d'accueil, organisation et participation aux tables d'accès, démarches de carte d'assurance sociale, et j'en passe!

: Je n'en peux plus... du sentiment récurrent qu'on pellette encore et toujours dans notre cour. En réunion d'équipe, je me retrouve depuis quelques années à réagir avec humour - mais non sans une certaine pointe de cynisme - en questionnant mon chef : « C'est quand, boss, qu'on intervient? » Chacune de ces tâches peut sembler anodine pour les demandeurs, mais pour l'intervenant qui doit trouver le temps d'y répondre en s'assurant de respecter les délais sans négliger son travail clinique auprès de ses clients, la lourdeur administrative constitue un stresser supplémentaire important à ne pas sous-estimer. Ces demandes et ajouts proviennent de partout et consomment beaucoup de notre temps et de notre énergie, sans oublier qu'il faut ensuite inscrire toutes ces démarches dans PIJ – sans accuser de retard et en prenant le temps de se relire pour corriger nos fautes de frappe (tel que mon inspection à l'Ordre me l'a si gentiment suggéré...). Lorsqu'on tente de répondre à toutes ces commandes, il est inévitable que le temps alloué directement à la clientèle diminue considérablement. Beaucoup d'intervenants se retrouvent donc à passer énormément de temps au bureau devant leur ordinateur au détriment du contact direct avec la clientèle.

: Je n'en peux plus... de ne pas suffire à la tâche, de voir tout ce qu'il y a à faire dans un dossier et donc, d'avoir toujours le sentiment de tourner les coins ronds, de « botcher » et de négliger mes familles;

: Je n'en peux plus... de ce sentiment désagréable de nourrir *le système* mais de ne pas avoir le temps de donner des services directs aux clients. Il est bien beau de réviser les plans d'intervention (PI) à tous les 3 mois, mais à quoi bon si nous n'avons pas le temps d'actualiser le travail clinique nécessaire pour répondre aux besoins des clients?

: Je n'en peux plus... de seulement « patcher », d'aller au plus pressant et de souvent ressentir qu'il vaudrait mieux faire le singe, c'est-à-dire faire celle qui ne voit ni n'entend rien;

: Je n'en peux plus... de l'iniquité et de l'incohérence entre les divers services, de m'épuiser avec une charge de travail énorme et grandement exigeante alors que des collègues d'autres secteurs (LSJPA notamment) se retrouvent actuellement avec des case-loads ultra réduits;

: Je n'en peux plus... de subir l'hostilité des clients insatisfaits puisque de plus en plus instruits de leurs droits. J'avais 22 ans lorsque j'ai débuté ma carrière. Aux yeux de mes clients, j'étais « la madame de la DPJ » et ce que je disais avait une portée, était respecté. Aujourd'hui, on m'invective, on m'envoie promener et on tente par tous les moyens de détruire mes arguments, mes opinions, ma crédibilité et ma compétence;

: Je n'en peux plus... de l'hostilité des partenaires qui se retrouvent tout aussi débordés que nous... Chacun tente de tirer la couverture vers soi, chacun tente de sauver sa peau....

: Je n'en peux plus... d'éprouver constamment ce puissant et destructeur sentiment d'insatisfaction et d'impuissance;

: Je n'en peux plus... que mon travail soit considéré comme un travail à la chaîne, que mes clients représentent maintenant de simples dossiers. Mes jeunes et leurs parents, malgré leur lourd passé, leurs grandes souffrances et leur vécu émotif envahissant, méritent à mon avis le plus grand des respects.

: Je n'en peux plus... de n'être ni entendue, ni supportée, ni valorisée, ni reconnue. Certains tentent actuellement de résumer la décision de mon départ en expliquant bêtement qu'il s'agit d'une question d'usure... ce à quoi je répondrai haut et fort que je déborde encore d'une belle énergie et que je serai en mesure d'offrir un très bon rendement dans un contexte différent!

: Je n'en peux plus... de faire du bénévolat. Ma clientèle me tient vraiment à cœur et pour parvenir à remplir la commande de mon organisation, j'en suis rendue à travailler quasi tous les soirs de la semaine, en rencontre ou alors à la maison devant la télévision à colliger des suivis d'activités, à rédiger des rapports ou des plans d'intervention. Or, pour éviter de me faire rabrouer lors de la production de ma feuille de temps, je n'inscris pas ces heures. Cet horaire de fou entraîne inévitablement un stress important, une grande fatigue et conséquemment un impact considérable au plan personnel et familial;

: Je n'en peux plus... de constater qu'en raison de tout ce qui précède, ma santé physique et mentale s'en trouve hypothéquée depuis quelques mois;

C'est donc pour toutes ces raisons que je quitte.

Le navire coule et je refuse d'être complice de ce naufrage.

Annik Hébert

De : vassos.vasiliou
A : [Boîte Mémoires CSDEPJ](#)
Objet : Youth Protection System
Date : 28 octobre 2019 14:38:45

Hello,

I cannot tell you how overdue this kind of inquiry is and how important and valuable its potential impact can be.

I have been retired for just over two years. My experience and knowledge as an educator and social worker for about 33 years in the Youth Protection System, formally known as Batshaw Youth and Family Centres and now CIUSSS ODIM, has been a terrific experience and an honour up until the Barrett era.

This minister has compromised social service practice by cutting services in both residential and frontline domains and by augmenting caseload numbers to unsustainable best practice levels. His push for a medical model in a very delicate human business was short sighted and which has reduced the capacity of workers to provide family based services in a timely manner. He has essentially promoted the reduction of the client to a commodity and has stifled the trust and relationship required between workers and their clients, which is essential in positive outcomes, and which research has demonstrated plays a critical role in the rate of recidivism.

The consequences of cut-backs has resulted in a marked decline in staff morale, stressed and burned out workers, including managers (which has negatively and seriously impacted "clinical practice" supervision) and which has resulted in a very high turnover of professional staff. The end result has been a social service system betrayal of the families/client/s for whom our work is our "raison d'etre". Community partners have also suffered due to a lack of time the workers have to develop relationships with them and clients in order to develop support plans and to avoid placement and/or greater risk.

Trust between workers and clients, including community support programs and workers, has significantly eroded, and the services in the community have diminished. An umbrella of confusion, disjointed service availability, particularly when judges' recommendations and orders for certain therapies or follow-up are met with long wait lists adding to the frustration, anxiety and despair of the whole helping system and experience, not to mention failed fulfillment of court orders necessitating returns to court.

Upon my retirement I had often stated that, "it is going to take something dramatic like a death or some residential service breakdown to get the attention of the Ministry. That the cut-backs and compromised quality of service delivery will have a very negative impact on the perception and practice of the social service system as a whole." Unfortunately, my prophesy, which was shared by many of my colleagues, materialized.

Additionally, despite my complaints about all these concerns and issues to the Corporation of Social Workers and higher management, they too were unable to practically support clients and workers or exert pressure on the Ministry to effect change unless clients complained. As professionals, we know that clients who are already vulnerable and stressed, as a rule, would not make complaints. They cannot afford more time, stress and intrusion in their lives. Their voice has been muted despite random USER RESEARCH initiatives.

The system appears to have defeated itself despite its lofty Mission Statement "to serve". We cannot professionally espouse the management chorus by consoling ourselves in perpetuity, "that we are going through growing pains and its all going to be alright", when we see the

infrastructure damage day to day, the failure of the system to help, and demoralized staff. Barrett, a doctor, has made the system sick. He has "done harm" and he has not, and I fear he will not be brought to account for the blatant and obvious injustices he has forced upon the social service system clients and workers.

My critique and emphasis on the broad scope and impact of the Barrett era on clients, workers and the like is solely focused and motivated to bring awareness to the frontline experience and to promote and bring a BEST PRACTICE "Human Model" BACK to social service practice.

I very much appreciate the forum provided for this inquiry and offer my sincere hope that a healthier, kinder and more timely service be offered to our clients. Should anyone like further information or thoughts on this matter please do not hesitate to contact me.

PS: I am, as a rule, urged to at least provide some recommendations for change, but I believe it would be premature to do so at this time of the investigation process.

I would be happy to share my recommendations should they be requested.

Sincerely,

Vassos Vasiliou (retired MSW social services practitioner)

Sent from my Samsung Galaxy smartphone.

De : vassos.vasiliou
A : [Boîte Mémoires CSDEPJ](#)
Objet : RE: Youth Protection System
Date : 21 novembre 2019 15:53:23

Hello Ms Gareau,

Thank you for your response and openness to my feedback.

My recommendations for a healthier social service delivery system would include the following:

1. Assessing frontline worker and client needs, taking into account the regional, ethnically diverse and specific user needs with specific attention to trauma, autistic/spectrum disorders and psychiatric needs: this would provide awareness and appropriate, pointed and timely service delivery;
2. Provision of CLINICAL staff supervision, not just administrative oversight: this would promote best clinical interventions, confidence and less burnout.
3. Morale development, through team building and appropriate caseloads: this would promote leadership, confidence, fewer burned-out staff, less staff turnover, more effective time and trust relationship building with clients, which is proven to promote healthy and more positive outcomes;
4. Dove-tailing community services with court orders and court recommendations: this would promote timely/appropriate community services, minimize delays for services and trust between clients and frontline staff, which is critical in positive outcomes;
5. A more proactive and active Professional Corporation of Social Workers. Better advertizing and awareness relations between the Corporation and clients, including promoting awareness and understanding of social workers' practice in context of their obligations;
6. Clients for clients groups (for youth and for parents/caregivers) as a vehicle run by credible clients and ex-clients to promote their voice through recommendations for practice behaviour to professionals;
7. After-care support and follow-up to clients who age out of care on a voluntary basis. This would entail collaboration between DYP and community services, including hospitals, and would include the youth's committment in all aspects of promoting care plans and autonomy.
8. Consideration to modify the Ministry. A. Health as one Ministry and B. Education and Social Social Services as another Ministry. Provisions in the law could be modified to emphasize close and timely collabotation between the two. Given that DYP works with children and youth, this approach would promote a more fluid communication and execution of services both on a proactive/preventative and on an in-treatment basis.

Humbly submitted, respectfully,

Vassos Vasiliou



De : vassos.vasiliou [REDACTED]
Envoyé : 28 octobre 2019 14:39
À : _Boîte Mémoires CSDEPJ <memoires@csdepj.gouv.qc.ca>
Objet : Youth Protection System

Hello,

I cannot tell you how overdue this kind of inquiry is and how important and valuable its potential impact can be.

I have been retired for just over two years. My experience and knowledge as an educator and social worker for about 33 years in the Youth Protection System, formally known as Batshaw Youth and Family Centres and now CIUSSS ODIM, has been a terrific experience and an honour up until the Barrett era.

This minister has compromised social service practice by cutting services in both residential and frontline domains and by augmenting caseload numbers to unsustainable best practice levels. His push for a medical model in a very delicate human business was short sighted and which has reduced the capacity of workers to provide family based services in a timely manner. He has essentially promoted the reduction of the client to a commodity and has stifled the trust and relationship required between workers and their clients, which is essential in positive outcomes, and which research has demonstrated plays a critical role in the rate of recidivism.

The consequences of cut-backs has resulted in a marked decline in staff morale, stressed and

burned out workers, including managers (which has negatively and seriously impacted "clinical practice" supervision) and which has resulted in a very high turnover of professional staff. The end result has been a social service system betrayal of the families/client/s for whom our work is our "raison d'etre". Community partners have also suffered due to a lack of time the workers have to develop relationships with them and clients in order to develop support plans and to avoid placement and/or greater risk.

Trust between workers and clients, including community support programs and workers, has significantly eroded, and the services in the community have diminished. An umbrella of confusion, disjointed service availability, particularly when judges' recommendations and orders for certain therapies or follow-up are met with long wait lists adding to the frustration, anxiety and despair of the whole helping system and experience, not to mention failed fulfillment of court orders necessitating returns to court.

Upon my retirement I had often stated that, "it is going to take something dramatic like a death or some residential service breakdown to get the attention of the Ministry. That the cut-backs and compromised quality of service delivery will have a very negative impact on the perception and practice of the social service system as a whole." Unfortunately, my prophesy, which was shared by many of my colleagues, materialized.

Additionally, despite my complaints about all these concerns and issues to the Corporation of Social Workers and higher management, they too were unable to practically support clients and workers or exert pressure on the Ministry to effect change unless clients complained. As professionals, we know that clients who are already vulnerable and stressed, as a rule, would not make complaints. They cannot afford more time, stress and intrusion in their lives. Their voice has been muted despite random USER RESEARCH initiatives.

The system appears to have defeated itself despite its lofty Mission Statement "to serve". We cannot professionally espouse the management chorus by consoling ourselves in perpetuity, "that we are going through growing pains and it's all going to be alright", when we see the infrastructure damage day to day, the failure of the system to help, and demoralized staff. Barrett, a doctor, has made the system sick. He has "done harm" and he has not, and I fear he will not be brought to account for the blatant and obvious injustices he has forced upon the social service system clients and workers.

My critique and emphasis on the broad scope and impact of the Barrett era on clients, workers and the like is solely focused and motivated to bring awareness to the frontline experience and to promote and bring a BEST PRACTICE "Human Model" BACK to social service practice.

I very much appreciate the forum provided for this inquiry and offer my sincere hope that a healthier, kinder and more timely service be offered to our clients. Should anyone like further information or thoughts on this matter please do not hesitate to contact me.

PS: I am, as a rule, urged to at least provide some recommendations for change, but I believe it would be premature to do so at this time of the investigation process.

I would be happy to share my recommendations should they be requested.

Sincerely,

Vassos Vasiliou (retired MSW social services practitioner)

Sent from my Samsung Galaxy smartphone.

De : vassos.vasiliou
A : [Boîte Mémoires CSDEPJ](#)
Objet : RE: Youth Protection System
Date : 15 décembre 2019 10:13:24

Ms Gareau,

Thank you for your response. I would like to share some other thoughts for your consideration. I am aware that the deadline just expired.

The credibility goal and objectives of the commission must be supported and respected if real changes are to happen. In that spirit I submit the following:

Based on feedback I have gotten from many colleagues, I am concerned that the staff and public have not been adequately informed of the commission's work or objectives or that the staff and public would be protected from direct or indirect retribution for speaking out by their respective agencies/CIUSSSs.

As such I recommend the following:

1. A social media tender for feedback, including French and English T.V. and radio;
2. A statement by the commission assuring protection from retribution;
3. That the CIUSSSs support the commission's mandate by designating an hour for all staff to reflect and contribute their ideas and experiences;
4. An extension of the expiry date for feedback to March 1st 2020;
5. That updates concerning the commission's work be available and disseminated on a monthly basis.

The credibility of the commission is paramount and Users/public, staff, community partners and coalitions must be convinced that the process will be thorough, transparent and just. Rushing through this process would likely be counterproductive, much like rushing to build a foundation would likely lead to a collapse. Now that the opportunity has come, we must all seize it responsibly. After all, the raison d'être for the DYP and the commission is the Users it serves.

Respectfully submitted,
Vassos Vasiliou (MSW)





De : vassos.vasilio [REDACTED]

Envoyé : 21 novembre 2019 15:52

À : _Boîte Mémoires CSDEPJ <memoires@csdepj.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Youth Protection System

Hello Ms Gareau,

Thank you for your response and openness to my feedback.

My recommendations for a healthier social service delivery system would include the following:

1. Assessing frontline worker and client needs, taking into account the regional, ethnically diverse and specific user needs with specific attention to trauma, autistic/spectrum disorders and psychiatric needs: this would provide awareness and appropriate, pointed and timely service delivery;
2. Provision of CLINICAL staff supervision, not just administrative oversight: this would promote best clinical interventions, confidence and less burnout.
3. Morale development, through team building and appropriate caseloads: this would promote leadership, confidence, fewer burned-out staff, less staff turnover, more effective time and trust relationship building with clients, which is proven to promote healthy and more positive outcomes;
4. Dove-tailing community services with court orders and court recommendations: this would promote timely/appropriate community services, minimize delays for services and trust between clients and frontline staff, which is critical in positive outcomes;
5. A more proactive and active Professional Corporation of Social Workers. Better advertizing and awareness relations between the Corporation and clients, including promoting awareness and understanding of social workers' practice in context of their obligations;
6. Clients for clients groups (for youth and for parents/caregivers) as a vehicle run by credible clients and ex-clients to promote their voice through recommendations for practice behaviour to professionals;
7. After-care support and follow-up to clients who age out of care on a voluntary basis. This would entail collaboration between DYP and community services, including hospitals, and would include the youth's committment in all aspects of promoting care plans and autonomy.

8. Consideration to modify the Ministry. A. Health as one Ministry and B. Education and Social Social Services as another Ministry. Provisions in the law could be modified to emphasize close and timely collaboration between the two. Given that DYP works with children and youth, this approach would promote a more fluid communication and execution of services both on a proactive/preventative and on an in-treatment basis.

Humbly submitted, respectfully,

Vassos Vasiliou

Sent from my Samsung Galaxy smartphone.





De : vassos.vasilio[REDACTED]

Envoyé : 28 octobre 2019 14:39

À : _Boîte Mémoires CSDEPJ <memoires@csdepj.gouv.qc.ca>

Objet : Youth Protection System

Hello,

I cannot tell you how overdue this kind of inquiry is and how important and valuable its potential impact can be.

I have been retired for just over two years. My experience and knowledge as an educator and social worker for about 33 years in the Youth Protection System, formally known as Batshaw Youth and Family Centres and now CIUSSS ODIM, has been a terrific experience and an honour up until the Barrett era.

This minister has compromised social service practice by cutting services in both residential and frontline domains and by augmenting caseload numbers to unsustainable best practice levels. His push for a medical model in a very delicate human business was short sighted and which has reduced the capacity of workers to provide family based services in a timely manner. He has essentially promoted the reduction of the client to a commodity and has stifled the trust and relationship required between workers and their clients, which is essential in positive outcomes, and which research has demonstrated plays a critical role in the rate of recidivism.

The consequences of cut-backs has resulted in a marked decline in staff morale, stressed and burned out workers, including managers (which has negatively and seriously impacted "clinical practice" supervision) and which has resulted in a very high turnover of professional staff. The end result has been a social service system betrayal of the families/client/s for whom our work is our "raison d'etre". Community partners have also suffered due to a lack of time the workers have to develop relationships with them and clients in order to develop support plans and to avoid placement and/or greater risk.

Trust between workers and clients, including community support programs and workers, has significantly eroded, and the services in the community have diminished. An umbrella of confusion, disjointed service availability, particularly when judges' recommendations and orders for certain therapies or follow-up are met with long wait lists adding to the frustration, anxiety and despair of the whole helping system and experience, not to mention failed fulfillment of court orders necessitating returns to court.

Upon my retirement I had often stated that, "it is going to take something dramatic like a death or some residential service breakdown to get the attention of the Ministry. That the cut-backs and compromised quality of service delivery will have a very negative impact on the perception and practice of the social service system as a whole." Unfortunately, my prophesy, which was shared by many of my colleagues, materialized.

Additionally, despite my complaints about all these concerns and issues to the Corporation of Social Workers and higher management, they too were unable to practically support clients and workers or exert pressure on the Ministry to effect change unless clients complained. As professionals, we know that clients who are already vulnerable and stressed, as a rule, would not make complaints. They cannot afford more time, stress and intrusion in their lives. Their voice has been muted despite random USER RESEARCH initiatives.

The system appears to have defeated itself despite its lofty Mission Statement "to serve". We cannot professionally espouse the management chorus by consoling ourselves in perpetuity, "that we are going through growing pains and its all going to be alright", when we see the infrastructure damage day to day, the failure of the system to help, and demoralized staff. Barrett, a doctor, has made the system sick. He has "done harm" and he has not, and I fear he will not be brought to account for the blatant and obvious injustices he has forced upon the social service system clients and workers.

My critique and emphasis on the broad scope and impact of the Barrett era on clients, workers and the like is solely focused and motivated to bring awareness to the frontline experience and to promote and bring a BEST PRACTICE "Human Model" BACK to social service practice.

I very much appreciate the forum provided for this inquiry and offer my sincere hope that a healthier, kinder and more timely service be offered to our clients. Should anyone like further information or thoughts on this matter please do not hesitate to contact me.

PS: I am, as a rule, urged to at least provide some recommendations for change, but I believe it would be premature to do so at this time of the investigation process.

I would be happy to share my recommendations should they be requested.

Sincerely,

Vassos Vasiliou (retired MSW social services practitioner)

**Proposition d'une solution logique aux dérives de la direction de la
protection de la jeunesse**

Par : [REDACTED]

Père d'un garçon de [REDACTED] ans retiré de son milieu familial durant 2 mois et placé en famille d'accueil de façon injustifiée avec comme conséquences que son état mental et émotif s'est considérablement dégradé.

9 novembre 2019

Préambule :

La loi de la protection de la jeunesse a été adoptée en 1977 par le gouvernement Lévesque. Cette loi visait à protéger les enfants par diverses mesures permettant à l'état de se substituer aux parents qui n'étaient pas en mesure de veiller aux bonnes conditions de vie des enfants au Québec ou apporter une aide significative à ces familles. L'application de cette loi fut confiée à un directeur de la protection de la jeunesse qui disposait de tous les articles de loi nécessaires pour intervenir lors de situations d'urgences ou la santé, la sécurité et le bien-être des enfants de moins de 18 ans étaient compromis. Le concept de cette loi partait au départ d'un souci de bienveillance à l'égard des enfants qui ne disposaient pas de conditions de vie adéquates à leur développement.

Le principe directeur pour la mise en application de cette loi partait du fait qu'un enfant vivait une situation difficile dans son milieu familial et qu'un signalement avait été fait au directeur de la protection de la jeunesse. À partir de là une évaluation du signalement était faite par l'organisme qu'on a toujours appelé la DPJ.

La loi a, depuis 1977, subi des modifications en 1984, 1994 et 2006. Mais la plus grande modification a eu lieu en 2015 par le gouvernement Couillard sous la gouvernance de Gaétan Barrette, ministre de la santé, qui a intégré les DPJ dans l'organigramme du ministère de la santé sous les directions des centres hospitaliers de chaque région administrative du Québec. Cela a eu comme conséquences qu'il est devenu presque impossible de savoir qui fait quoi au sein des DPJ et qui est responsable de qui ou de quoi. Mais ils sont toujours "confortablement assis" sur une loi extrêmement puissante, la loi de la protection de la jeunesse. Pouvoir que même la police n'a pas et qui est appliquée par des travailleurs sociaux n'ayant aucune formation d'enquête et le pire c'est qu'ils n'ont de comptes à rendre à personne puisqu'ils ne sont imputables de rien.

Problématique :

Lors d'un signalement d'une situation anormale et potentiellement dangereuse pour un ou plusieurs enfants dans leurs milieux de vie cette situation est évaluée par des intervenants qui sont habituellement des travailleurs sociaux au service du directeur de la protection de la jeunesse. Et c'est là où le bât blesse. Malgré tout le respect que j'ai pour les travailleurs sociaux ils n'ont pas la formation d'enquête nécessaire pour évaluer judicieusement et démêler une situation familiale souvent complexe. De plus, puisque le "signalement" est d'une confidentialité garantie par la LPJ, ceux qui le font sont en totale immunité. Dans mon cas le premier signalement a été fait par mon ex-conjointe pour me nuire. J'ai pu le découvrir en analysant les "allégués de signalement" inclus dans le premier rapport de la DPJ. Donc avec ce secret entourant le signalement nous ne sommes absolument pas à l'abri de signalements abusifs fait juste pour mettre le trouble ou qui ne sont pas justifiés et donc qui a brouillé les cartes pour l'évaluation de la situation familiale. Ça ne serait probablement pas arrivé avec une analyse effectuée par un corps policier habitué à enquêter et démêler des situations complexes.

Donc, souvent, cette évaluation n'est pas juste ou adéquate et ne représente pas la réalité. À partir de là des mesures sont prises par les DPJ basées sur cette "évaluation". Mesures qui, souvent, se retrouvent extrêmement contraignantes pour les enfants, les parents et leurs familles. De plus, les intervenants et travailleurs sociaux qui évaluent les situations ne prennent pas en compte l'historique familial de ces enfants et ne commencent à évaluer qu'à partir du signalement, on me l'a à maintes fois répété. Tout ce qui s'est passé avant ne compte pas. Et si on tente de faire réaliser aux "évaluateurs" que cet historique peut expliquer tel ou tel comportement on te dit que tu ne "lâche pas prise", que "tu vis dans le passé" et que même quand tu insistes ils disent que tu as des "traits narcissiques" ou que tu souffres de troubles mentaux et ce, même si les intervenants n'ont aucune compétence pour donner ce genre de diagnostic. Ils le font en spécifiant "des traits de" ou "présente des signes de" laissant place à toute sorte d'interprétations loufoques et souvent inappropriées ce qui les "absouts" d'avoir osé poser un diagnostic dont ils n'avaient pas l'autorité et la compétence pour le poser. On retrouve même ces commentaires dans certains comptes-rendus de réunion dans les dossiers d'archives.

Comment peut-on appliquer un plan d'intervention ou de mesures basé sur de telles prémisses? Les DPJ sont des organismes parallèles au système de santé actuel mais disposant d'une puissance légale sans précédent avec un pouvoir de coercition titanesque. Ils peuvent intervenir à n'importe quel niveau d'une petite famille et leurs plans d'actions sont basés sur une évaluation erronée. Dans ces conditions on peut comprendre aisément que des drames inimaginables peuvent survenir.

Avec la réforme Barrette de 2015 les DPJ se retrouvent administrativement "intégrés" aux centres hospitaliers des régions mais dans le même temps quand vient le temps de recourir à des ressources nécessaires à apporter aux enfants touchés et à leurs familles ils sont dans les faits, considérés comme des "clients" ordinaires du système de santé et donc soumis aux temps d'attente traditionnels que le citoyen ordinaire doit subir pour obtenir le service à lequel il s'attend. Avec comme conséquences que les DPJ ne sont pas en mesure d'apporter les services rapidement puisqu'ils sont soumis aux même listes d'attentes. Mais pendant ce temps des enfants sont retirés de leurs familles, sont confiés parfois aux mauvaises personnes, ou sont carrément institutionnalisés dans des centres jeunesse qui ressemblent plus à des prisons pour jeunes que des centres d'aides pour enfants. Dans mon cas j'ai demandé pendant plus d'un an une évaluation psychologique de mon fils mais jamais on a été en mesure de me fournir ce service. Pourtant, pendant ce temps les intervenants tripataillaient des plans d'interventions arbitraires basés sur leurs propres perceptions de la situation sans avoir en main une évaluation psychologique faite par un psychologue membre de l'ordre et qui, généralement, se sont avérés inadaptés à la situation de mon fils. **On m'a même dit lors d'une rencontre ou je questionnais la pertinence d'un tel plan d'intervention sans évaluation psychologique de mon fils que comme cette évaluation n'était pas encore faite qu'il fallait "avancer quand même"!!!!**

Quels sont les impacts à long terme sur ces enfants qui ont été déplacés et retirés de leurs familles à partir d'une évaluation familiale erronée? C'est difficile à dire et extrêmement hasardeux. On en a vu les conséquences depuis des années avec les innombrables tragédies qui font la une des journaux de chaque région du Québec entre autres. Sur les réseaux sociaux de nombreuses pages consacrées aux DPJ affichent des histoires d'horreur en un flot ininterrompu 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année. Certains sites ont vu leur nombre de membres passer de 300 membres avant le drame de Granby à 16,000 membres après le drame. Une telle augmentation doit signifier quelque chose de grave au niveau collectif.

Les conséquences d'un retrait d'enfants d'une famille pour le placer soit en centre d'accueil ou en famille d'accueil de façon injustifiée a des répercussions extrêmement traumatisantes pour les parents et l'enfant. En effet lors d'un placement les parents perdent tous leurs droits et leurs responsabilités face à cet enfant;

- On leur coupe les allocations familiales mais on leur envoie une facture pour le coût engendré par cet enfant en centre d'accueil ou en famille d'accueil.
- À l'école, leurs accès aux dossiers informatiques et académiques de l'enfant leurs sont retirés.
- Ils n'ont pas le droit d'assister aux rencontres des parents c'est la famille d'accueil qui est avisée en premier de telles rencontres et qui y assistent.
- Si l'enfant se blesse à l'école c'est la DPJ ou le centre jeunesse qui est avisé en premier et les parents en sont avisés ultérieurement par les intervenants si ça leur tente.
- Leurs cartes de la RAMQ leurs sont confisquées.
- Les rencontres avec soit le médecin de famille ou le pédiatre sont faites par les intervenants de la DPJ ou la famille d'accueil.
- Les parents ne sont avisés qu'en dernier ressort et souvent ne le sont même pas.
- Lors des rares visites ou un parent peut voir son enfant cette visite est faite aux bureaux de la DPJ dans une salle munie d'une vitre sans tain derrière laquelle sont postés des intervenants qui écoutent et observent chaque geste du parent et de l'enfant. Et si l'enfant veut serrer dans ses bras son père ou sa mère et si celui-ci pleure il lui est reproché d'avoir "transmis ses émotions à l'enfant parce que ça lui nuit" !!! On traite de la même façon un repris de justice condamné pour meurtre et en liberté conditionnelle. Quand un enfant est placé de façon injustifiée c'est un traumatisme qui prendra une vie à s'estomper.
- Lors des visites organisées au domicile des parents l'intervenant écoute tout ce qui se dit entre les parents et l'enfant. Ils ne peuvent pas s'isoler avec lui. Et si quelque chose ne plait pas à l'intervenant des mesures sont immédiatement prises pour restreindre encore plus les contacts entre le parent et l'enfant.

- Les rencontres suite à ces visites avec les intervenants de la DPJ sont le moment où il faut expliquer tout ce qui a été dit avec l'enfant ou ce qui a été fait avec lui comme un tribunal d'inquisition à chaque fois. On sent la chaleur et le poids de la loi de la protection de la jeunesse que les intervenants appliquent tant qu'ils peuvent pour faire sentir leur autorité.
- Une intervenante m'a même dit qu'ils avaient un "manuel d'éducation" ou un "guide" basé sur des "études" qui établissait ce qu'il fallait faire pour élever et éduquer nos enfants!!!! Si ils ont un manuel d'instruction pour élever des enfants qu'ils le publient tout de suite ils vont faire une fortune et ils pourront financer tout le système de santé au complet!
- Quand la DPJ entre dans nos vies ils prennent possession tout simplement de la vie de l'enfant et en font ce qu'ils veulent. Les parents n'ont plus aucun droit. Et cela s'exerce de façon insidieuse et non-officielle.

Cependant il est important de préciser que tout n'est pas noir dans le fonctionnement des DPJ. Le problème se situe aux injustices commises aux familles dont l'évaluation initiale a été mal faite et qui ont subi les actions et interventions dévastatrices pour ces familles. Beaucoup d'enfants sont retirés de leurs familles ou parents toxiques avec raison et sont placés dans des familles d'accueils qui s'en occupent très bien. Malgré cela, le nombre d'erreurs d'évaluations a conduit à une quantité astronomique de mauvaises expériences pour beaucoup d'enfants et de parents. Erreurs qui continueront à se produire en gardant le même schéma d'opération qu'ont les DPJ et ce, malgré les millions de dollars injectés en pure perte pour renforcer la "structure".

Pourtant TOUS les drames et tragédies qui se sont produites sous l'égide des DPJ ont été provoqués par des décisions et des actions entreprises ou pas par des êtres humains, des intervenants, des chefs de service, des travailleurs sociaux et autres, des gens qui ont sciemment pris des décisions qui ont été exécutoires basées sur la loi de la protection de la jeunesse. Ce n'est pas les "structures" qui sont responsables principalement de ces drames mais bien des hommes et des femmes.

Les ressources internes des DPJ regroupent des travailleurs sociaux, des éducateurs spécialisés, des spécialistes d'activités cliniques, parfois 1 psychologue, des éducateurs spécialisés et quelques autres ressources professionnelles. Lors de la mise en application de leurs "plans d'interventions" ces ressources sont mises en collaboration pour "aider" les familles. Ce qui se passe dans les faits c'est que souvent ces ressources se passent les dossiers comme on se renvoie une balle. Ils partent en vacances, ils prennent des congés sans solde, tombent en congé de maladies etc etc...Ce qui a pour résultat que l'enfant, le parent doit sans cesse recommencer son histoire au nouvel intervenant et n'a pas la possibilité d'établir un lien de confiance nécessaire pour que cette famille sorte de sa situation problématique. Dans mon cas plus d'une dizaine d'intervenants de toute sorte sont passés dans mon dossier. Et parfois lors des fins de semaines les intervenants passent les dossiers à d'autres intervenants de garde qui ne

connaissent rien du dossier qu'ils ont à s'occuper et doivent appliquer à la lettre les recommandations de l'intervenant en charge du dossier. Alors les dérives souvent se produisent à ce moment.

Et c'est ce constat que tous ont fait, qui est criant présentement et qui a justifié l'octroi de 40 millions et plus dernièrement dans le réseau des DPJ. Sauf que le problème à la source est toujours la. **Ce qui risque de se passer avec cet ajout de fonds pour renforcer les ressources existantes, c'est qu'il y aura de plus en plus de drames et de tragédies puisque les mauvaises évaluations des situations familiales continueront et augmenteront suite à l'ajout de ces fonds dès qu'on aura la possibilité d'en faire plus.**

Imputabilité :

On a constaté depuis des décennies que des drames, des tragédies et des catastrophes se sont passé suite à l'action ou l'inaction des DPJ qui avaient la responsabilité de s'occuper d'enfants en état de besoins. Pourquoi?

Des actions ont été prises qui ont conduit à ces drames. Si la connaissance du contexte familial avait été adéquate cela aurait probablement changé considérablement le plan d'action des intervenants. Dans ces cas force est de constater que ce qu'ils ont entrepris n'a pas fonctionné puisqu'un drame s'est produit. Et suite à ces drames la tradition est d'accuser la structure, le manque de ressources et les difficultés administratives que les intervenants doivent surmonter. **En aucun temps on ne questionne les décisions prises par ces intervenants qui ont mené à ces drames.**

Pourtant les résultats découlent directement de ces décisions ou de ces évaluations. Des morts surviennent et on accuse la structure. On retourne des enfants à leurs parents bourreaux et ils meurent. On enlève des enfants à leurs parents et on détruit leurs vies. Des enfants sont constamment ostracisés pour rien. Des parents qui doivent passer des milliers d'heures à tenter de se défendre seuls et sans ressources contre une organisation toute puissante qui dispose de toutes les ressources légales existantes. Bien souvent ces parents perdent leurs emplois parce qu'ils doivent se défendre et ça prends beaucoup de temps, sont sans instruction et sans formation, sont démunis devant un tel rouleau compresseur qu'ils ne peuvent rien faire et subissent l'enlèvement de leurs enfants sans pouvoir rien y changer. Des vies brisées. Des enfants esquinés jusque dans leurs âmes.

Et pas un seul intervenant ou cadre des DPJ ne sera sanctionné ou blâmé pour ces drames...

Un policier qui sort son arme pour se protéger ou protéger quelqu'un et s'il fait une erreur de jugement il sera sévèrement blâmé et pourra même faire de la prison pour ça. Un criminel arrêté sur la base de présomptions est relâché au bout de 24 heures. Un intervenant de la DPJ part avec vos 2 enfants sur la foi d'un signalement et ont le droit de ne rien vous dire avant 48 heures. Une éducatrice spécialisée m'a même

dit en pleine face dans une rencontre aux bureaux de la DPJ qu'ils n'ont aucune obligation de me donner des justifications sur des accusations qu'ils ont portées contre moi ni sur des actions qu'ils peuvent poser.

Un enfant meurt à cause d'une mauvaise décision des intervenants de la DPJ et on publie ses regrets, on sympathise avec la famille, on exprime nos doléances, on ferme le dossier et on passe au cas suivant sur le dessus de la pile, NEXT!

À partir du moment ou chaque action posée par un intervenant de la DPJ pourra lui être imputable le nombre de drames chutera considérablement puisque les décisions seront prises avec beaucoup plus de sérieux.

Aide juridique :

Une autre grosse partie du problème vient du réseau d'aide juridique. Au Saguenay en tout cas. Le bureau d'aide juridique du Saguenay couvre la région du Saguenay; Chicoutimi, Jonquière, La Baie, une partie du Bas Saguenay et jusqu'à Alma en allant vers le Lac. Au Lac St-Jean c'est un autre bureau je crois. Quand un client demande de l'aide juridique pour un cas de séparation dépendamment du moment ou il en fait la demande il entre dans le système via le Bureau d'aide Juridique du Saguenay. Si l'ex-conjoint de cette personne là demande de l'aide à son tour, mais après, on lui répond qu'il doit s'adresser à des avocats de pratiques privées qui acceptent les mandats de l'aide juridique pour ne pas entrer en conflit d'intérêts puisqu'ils représentent déjà l'ex-conjointe. Sauf que des avocats qui acceptent des mandats de l'aide juridiques il n'y en a pas beaucoup et si on est mal servi par celui-ci on se retrouve le bec à l'eau donc sans avocat. C'est ce qui m'est arrivé. J'ai bien été conseillé à droite et à gauche mais comme résultat que j'ai dû me défendre seul devant les juges qui ont entendus ma cause.

De plus, un professionnel du droit m'a dit que les avocats qui prennent ces causes sont souvent des amis en dehors du travail et discutent allègrement de leurs clients. Comment voulez-vous avoir une défense pleine et entière dans ces conditions? Pour ma part je sais très bien me défendre, j'ai une bonne formation et avec des conseils avisés j'ai été en mesure de mener relativement à bien mon dossier. Ce n'est cependant pas le cas de bon nombres de parents qui sont souvent peu instruits, n'ont pas les ressources nécessaires pour les aider dans ce processus et sont plus souvent qu'autrement laissé à eux-mêmes devant une grosse machine bien huilée et avec toutes les ressources inimaginables que sont les DPJ. Alors les DPJ ont le beau jeu pour faire ce qu'ils veulent et on se retrouve avec des drames en bout de course. Et de se défendre contre une DPJ n'est pas une mince affaire!! Ils ont leurs avocats et ils inondent bien souvent les parents de toutes sortes de documents, de consignes, de rapports très difficiles à lire pour celui qui n'a pas de formation universitaire avec des tournures de phrases longues comme le bras et ponctués de termes techniques que peu de gens aux prises avec les DPJ sont en mesure de décoder. Pour bien se défendre il faut avoir toutes les informations. Et quand on demande à la DPJ de nous fournir le dossier de notre enfant en vertu de la loi d'accès à l'information on se retrouve avec un dossier partiel,

fragmentaire ou il manque tout le côté de l'ex-conjoint ou conjointe, on ne sait pas ce qu'il ou elle a dit ou ce que les intervenants ont fait ou dit et les rapports d'archives sont caviardés partout, donc impossible de vérifier. De plus, ici à [REDACTED] en tout cas, les archives sont tenues par un technicien en archive médicale et son aide. C'est lui qui décide ce qui sera caviardé ou pas, quels documents il nous remettra alors on se retrouve avec un dossier généralement incomplet puisque la DPJ fait beaucoup de rétention d'information. Tout est secret et on ne peut presque rien voir de ce qui y est consigné. Les rapports d'évaluations produits par les intervenants sont souvent truffés de faussetés et d'inexactitudes qu'ils n'ont même pas pris la peine de vérifier. Et la cerise sur le sundae c'est que même le juge lors du tribunal m'a dit qu'il n'avait pas le pouvoir de faire rectifier les rapports!! Ils sont coulés dans le béton de la loi de la protection de la jeunesse. C'est un travers important qui empêche de pouvoir monter une défense basée sur de vraies informations. On se retrouve alors avec la DPJ, seule, qui a le portrait global d'une situation erronée et peut faire ce qu'elle veut.

Ma proposition :

À la lumière de la situation présente de la Direction de la protection de la jeunesse comme organisme responsable de la sécurité, du bien-être, de la santé et du développement des enfants du Québec **je propose le démantèlement des structures qui composent l'organisme de la direction de la protection de la jeunesse dans sa forme actuelle. Que les sommes et le financement de cet organisme gouvernemental soit distribuées à la Sûreté du Québec et aux Centres hospitaliers des régions via les CLSC.**

Cette proposition est le fruit d'une expérience de 2 longues années aux prises avec la DPJ du [REDACTED] dans ma famille ou j'ai pu constater de l'intérieur les dérives et les manquements flagrants qui ont conduit mon fils de [REDACTED] ans à être placé en famille d'accueil durant 2 longs mois ou il se demandait ce qu'il avait bien pu faire de mal pour se retrouver séquestré de la sorte et où son état mental et émotif n'a cessé de se dégrader. Il ne s'en est pas encore remis, moi non plus comme père et dans combien de temps ce traumatisme s'estompera personne ne le sait. Il est désormais "stigmatisé" comme enfant de la DPJ et moi comme père qui s'est fait retirer son fils par la DPJ. Cela a des conséquences incalculables et combien de temps cela prendra-t-il pour disparaître? Personne ne le sait. Sauf que j'en constate les effets chaque jour avec l'attitude de certaines personnes en public. Le pire dans tout ça c'est qu'on m'a retiré mon fils pendant 2 mois au [REDACTED] parce que je n'étais "pas apte à m'occuper de mon fils" alors que durant ces 2 années j'ai conservé la garde de ma fille de [REDACTED] ans. Et quand ils ont remis en liberté mon fils de son placement ça n'a pas pris 2 mois que la DPJ changeait son fusil d'épaule et me le confiait en garde complète!!!! Il est en garde complète chez moi depuis [REDACTED]. Et depuis des mois je leur demandais de me confier mon fils en garde complète. Comme constat d'échec d'un organisme c'est difficile de faire pire!!!

Explications :

1. La Sûreté du Québec serait l'entité dans la meilleure position pour prendre la responsabilité de la protection de la jeunesse. Quand on parle de "protection" c'est immédiatement à la police qu'on pense.
2. Les policiers sont formés pour les enquêtes. Ils en font à longueur de journée.
3. Ils sont déjà en première ligne quand ils doivent intervenir dans un conflit conjugal ou dans une situation d'urgence qui implique des enfants.
4. Ils sont présents dans toutes les régions du Québec. Avec les sommes provenant de la DPJ ils pourront mettre sur pieds des "Unités Jeunes" avec l'embauche de nouveaux policiers ou policières qui composeront cette "unité d'intervention pour la jeunesse".
5. Leur temps de réponse se situe dans les minutes suivantes puisqu'ils ont la structure et les ressources pour ça. Ce qui n'est pas le cas des DPJ qui doivent analyser la plainte sans cette formation en enquête qui leur permettrait de démêler ces situations souvent complexes.
6. Une fois le contexte démêlé et les vrais éléments mis en contexte si l'enfant a besoin d'être retiré il peuvent le faire immédiatement. Les DPJ de toute façon font appel à eux pour le faire suite au signalement. Mais si le besoin n'est pas présent la SQ peut donner les recommandations aux familles et leur éviter un cauchemar.
7. Les policiers ont déjà des unités communautaires, des unités sur la cybercriminalité etc. Ils ont plusieurs domaines dans lesquels ils évoluent. Pourquoi pas une "Unité jeunesse" ?
8. Si la situation exige un retrait évident de l'enfant ils peuvent immédiatement le confier au CLSC local qui lui dispose des ressources nécessaires. Ils ont des psychologues, **des médecins, des ressources en santé mentale comme des infirmières spécialisées ou des psychiatres ce que la DPJ n'a pas**, des travailleurs sociaux, des éducateurs de toute sorte et ils sont déjà en première ligne pour des services à la population. Avec l'ajout des sommes initialement dédiées aux DPJ ils pourront consolider leurs ressources pour donner les services appropriés aux enfants et **compléter adéquatement l'évaluation RÉELLE des situations familiales afin d'éviter des placements injustifiés catastrophiques.**

9. Ils sont déjà habitués à s'occuper des résidences pour les aînés, des centres d'aides de toute sorte gravitent autour des CLSC, rajouter les centres jeunesse et les familles d'accueil accompagnés de ressources additionnelles ne changeront pas grand-chose à leur fonctionnement.
10. Les forces de l'ordre comme la SQ sont déjà imputables des actes qu'ils posent et sont habitués à travailler dans ce contexte. Ce que la DPJ n'est pas.
11. Depuis des années les corps policiers tentent de se rapprocher des jeunes et font des campagnes de promotions auprès de la population que ce soit à la TV, dans les journaux, à la radio etc... pour établir un pont entre la police et la jeunesse. Alors une unité jeunesse telle que je la conçois se rapprochera considérablement des jeunes avec une présence et des actions salutaires auprès des enfants et des familles. Ils tentent depuis des années à inculquer aux enfants le réflexe de faire appel à eux lors de situations d'urgences. L'unité jeunesse de la SQ en facilitera beaucoup le succès.

Conclusion :

Voilà l'essentiel de ma proposition. Je ne prétends pas avoir réponse à tout mais je crois que globalement l'idée est novatrice et permettrait de faire les choses autrement. Depuis 40 ans la DPJ a eu son lot de tragédies et de drames qui ont prouvé que la formule ne fonctionnait pas. Il serait temps de faire les choses autrement et avec une nouvelle approche.

Mais cette solution ne fonctionnera pas si impérativement la loi de la protection de la jeunesse n'est pas adaptée à cette nouvelle façon de faire.

Et le plus beau dans cette histoire c'est que peut-être le gouvernement pourra économiser de l'argent parce qu'en plaçant la SQ comme "maître d'œuvre" on aura accès à nombre de ressources déjà en place au sein du corps de police ainsi que nombre de ressources déjà en place dans les CLSC.

De plus l'économie qui gravite autour des DPJ avoisine le milliard et demi de dollars quand on prend en compte les tribunaux, les juges, les avocats, les familles d'accueils, les centres jeunesse, les ressources externes comme les psycho-éducateurs, les travailleurs sociaux, les avocats de l'aide juridique et de pratique privée, les criminologues et les spécialistes de toute sorte qui, à un moment ou à un autre interviennent dans les dossiers des enfants.

Mémoire pour la
Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

La DPJ : une institution à soutenir et non à déconstruire

██████████, *Ph. D. – citoyen, parent et chercheur indépendant*

La DPJ se fait malmenée à l'heure actuelle et c'est prévisible. Elle doit gérer les conséquences d'une société qui est en mal d'encadrement pour ses enfants et en ramasser les pots endommagés. C'est son travail et il est très difficile. Cependant, il faut distinguer entre les malaises sociaux et la mission quasi impossible qu'on lui demande d'accomplir : compenser en aval pour les problèmes créés en amont. Mais, avec le peu de ressources qu'on lui attribue, elle obtient des résultats même si ce n'est pas à tout coup. Ce sont des personnes courageuses qui œuvrent dans l'ombre où elles sont souvent stigmatisées, car elles sont injustement associées aux nombreuses problématiques très complexes des situations qui ne sont pas les leurs. Ci-dessous, je vous présente un de ses bons coups qui illustre le type d'adversité qu'elle doit surmonter face à d'autres institutions où les parents ne sont souvent que de simples figurants dans une joute d'idéologies et d'avarice. La DPJ, les parents et les enfants ont besoin de renforts pour affronter ceux-ci.

Ce mémoire est en soutien à la DPJ qui a sauvé la vie de mes ████████ jeunes garçons il y a plusieurs années en m'aidant à affronter un système judiciaire aux prises avec une idéologie de rôles préconçus. Deux intervenantes de la DPJ ont eu le courage de tenir à leur responsabilité envers les enfants et elles ont refusé de se faire intimider par les intervenants œuvrant pour le dispositif judiciaire. Elles m'ont aidé à remettre le bien-être de mes enfants en premier. Je vous conseille de bien mesurer vos recommandations pour ne pas affaiblir ceux et celles qui sont responsables de la protection des enfants quand ils doivent affronter d'autres structures qui n'ont pas toujours ce bien-être à cœur. La DPJ est le dernier recours contre les manquements des autres institutions. Elle doit être solidement épaulée pour cette tâche, notamment avec le maintien de son indépendance, tant institutionnelle qu'idéologique. Au cours de mes multiples interactions avec les trop nombreux avocats et juges qui ont défilé dans mon dossier, j'ai compris que le bien-être de mes enfants n'a pas toujours été la priorité mettant même leur vie en danger. Voici un résumé de quelques-unes de mes expériences :

- Un des avocats (no. 1) nommés par la Cour pour les enfants (il y en a eu quatre qui se sont succédé) a tenté de convaincre les enfants qu'il est tout à fait normal pour des parents d'étrangler leurs enfants. Au moins, mes enfants n'étaient pas en

accord avec cela. Les avocats représentant les enfants à la Cour devraient avoir un minimum de formation (et de jugement).

- En apprenant que j'ai communiqué avec la DPJ, une des avocates pour les enfants (no. 2) a exprimé sa déception à son assistante que ce n'est pas celle de [REDACTED] car elle aurait pu les convaincre de se retirer du dossier. Cela doit absolument être empêché, quelle que soit la notoriété ou l'influence que pourrait avoir une avocate. Si elle avait réussi, notre conversation serait très différente aujourd'hui.
- Un rapport d'évaluation coûteux (\$7000 dont \$6000 venait de moi) d'une sommité canadienne, commandé par cette avocate pour les enfants (no. 2), avait une conclusion officielle qui allait à l'encontre du contenu. La première conclusion, qui a été communiquée à la DPJ la veille de la publication du rapport, était différente (elle était alignée avec le contenu du rapport) : dans la version 1, la mère « [...] représente un danger pour les enfants. De plus, il [(le spécialiste)] craint le passage à l'acte suicidaire de sa part lors de l'annonce du verdict ». La conclusion officielle (version 2) du rapport déposé à la Cour était différente : des droits de visite très généreux pour la mère. La DPJ a maintenu sa position pour des visites supervisées seulement (et la mère a abandonné ses visites et ses enfants en leur disant qu'ils avaient osé aller vivre avec leur père). Lors d'un de mes nombreux rendez-vous en Cour, une juge a finalement lu le rapport et s'est prononcée contre l'avocate des enfants et le spécialiste. J'ai dépensé des centaines de milliers de dollars en frais d'avocats, détectives et spécialistes. En fin de compte, le seul fruit de ces dépenses a été de convaincre la DPJ de mon sérieux (mais pas le système judiciaire). J'ai eu de bons créanciers, mais les conséquences financières dureront pour ma vie. Qu'en est-il pour ceux et celles qui n'ont pas ce type de soutien financier? La DPJ est leur dernier recours et des ressources adéquates doivent lui être fournies.
- Ce spécialiste n'a même pas pu déceler la présence d'abus majeurs subis par les enfants, dans son domaine de spécialisation : les abus sexuels. Avant la publication du rapport, l'intervenante de la DPJ m'a informé que je connaissais seulement 10% de ce que mes enfants ont subi. Je savais pour les sévices physiques et psychologiques. J'ai appris beaucoup plus tard pour les abus sexuels. Après des dizaines de milliers de dollars investis en aide pour ceux-ci et de l'écoute, j'estime que j'en connais maintenant 50%. Je prie pour ne jamais devoir en apprendre plus. À ce montant, comme je l'ai énuméré plus haut, je dois ajouter plus de cent mille dollars en frais d'avocats et détectives pour gérer le système médico-judiciaire en attendant l'arrivée de la DPJ. Je vous fais grâce des montants pour les écoles privées, car ça ne passait pas pour eux dans les écoles publiques. Je vous mets au défi d'imaginer qu'elles auraient été les conséquences si je n'avais pas eu ce soutien financier. Malgré la position ferme de la DPJ, le système judiciaire a continué à me harceler avec de nombreuses visites en Cour au nom

d'une idéologie – on ne donne pas la garde de jeunes enfants à un père. La Cour n'a jamais statué au fond sur cette garde des enfants. J'ai eu une lettre d'un juge me permettant de prendre les décisions seules (avec l'aide de l'avocat no.4 pour les enfants), mais jamais pour officialiser la garde. Cela a généré de nombreuses situations cocasses comme lors de l'obtention de passeports (pour des voyages scolaires) où on m'a informé que les enfants « flottaient » dans le néant juridique. La DPJ doit être le dernier lieu de décisions pour protéger les enfants. Elle doit pouvoir prendre des décisions qui ont une portée officielle juridique.

- La Cour a même tenté de faire fléchir mes témoins (dont une intervenante de la DPJ qui n'en a pas été impressionnée) en me dénigrant « poliment » suite au report de ma cause, comme la Magistrature m'a répondu par la suite. Théoriquement, cette juge n'avait pas lu le dossier lors de l'incident (elle était responsable de distribuer les cas aux autres juges). Mais, l'avocate pour les enfants (no. 2) m'a dit qu'elle avait discuté avec cette même juge le week-end précédent et que le tout avait été arrangé. Quand elles se sont regardées en Cour le matin, j'ai compris qu'un dérapage était préparé. L'autonomie de la DPJ doit être renforcée face à la Cour, pour le bien-être des enfants.

J'ai voulu par la suite comprendre pourquoi certaines institutions de notre société ont tant dérapé. Ce n'était pas mon domaine de connaissance au début de ce cauchemar. J'ai obtenu un baccalauréat [REDACTED] il y a près de [REDACTED] ans. Par la suite, j'ai fait [REDACTED], une maîtrise [REDACTED] et une carrière principalement en [REDACTED]. Donc, je suis retourné à l'université pour trouver des outils qui m'aideraient à comprendre. J'ai complété une maîtrise en [REDACTED] dont le mémoire¹ analysait la structure politique et juridique de la famille et des pères au Québec. J'ai enchaîné avec un doctorat en [REDACTED] dont la thèse² portait sur une analyse des conséquences, pour notre société, de la Charte canadienne des droits et libertés.

Suite à ces travaux de recherche, et aux recommandations émises ci-dessus, j'ajoute les trois suivantes :

- Une définition du bien-être de l'enfant est requise dans un langage social. Par la suite seulement, le traduire dans le dialecte abstrait du droit (et non l'inverse).
- Il faut redresser le rôle de parent (ex. éducation, responsabilisation, droit), le remettre dans le dialogue. Actuellement, nous ne sommes que des titulaires de l'autorité parentale, une expression inodore, incolore et sans saveur à l'opposé des responsabilités et efforts requis pour le bien-être présent et futur de nos enfants.

¹ [REDACTED].

² [REDACTED].

- L'industrie judiciaire ne doit pas être le lieu de gestion du bien-être des enfants. Ces derniers ne sont pas des commodités. Cette recommandation est probablement celle qui aura le plus grand impact durable.

Grâce à la DPJ, mes enfants, devenus adultes aujourd'hui, vont très bien. Ils ont déjà accompli des choses extraordinaires.

À l'intention des membres de la Commission sur les droits des enfants et la protection des enfants

Je vous transmets ce récit et des commentaires parce que je sais que vous devez remettre des recommandations au Gouvernement du Québec concernant la Direction la Protection de la Jeunesse, un système qu'on a voulu efficace pour la protection de nos enfants et de nos jeunes. Force est de croire que cet organisme ne remplit pas pleinement la mission pour laquelle il a été créé.

Je suis aussi découragée de la situation. Je suis assurée qu'il faut questionner nos institutions. Ce sont les contribuables qui paient et qui ont droit de savoir. Les institutions quant à elles doivent améliorer leur performance, parfois on a l'impression qu'elles s'en foutent...

Je vous transmets le récit d'une famille spécifique qui nous amène à questionner les éléments du système vu d'une ancienne intervenante en santé publique où (à l'époque) dès la grossesse nous étions capables de dépister en première ligne les parents qui pouvaient exercer leur compétence parentale de façon appropriée ou pas.

Préambule

Il s'agit d'une famille au départ, constituée de deux enfants, un garçon qui aura [REDACTED] ans en [REDACTED] et une fille qui aura [REDACTED] ans en [REDACTED] également [REDACTED]. Les parents se sont séparés il y a une [REDACTED] d'années. La mère a quitté son conjoint pour cause de violence et d'incompatibilité de valeurs.

Le conjoint n'a jamais accepté la rupture reprochant à la mère tous les torts. Celui-ci qui avait un emploi l'a laissé, acceptant des petits contrats ici et là faisant croire à ses enfants qu'il pourrait avoir des revenus de 500 000\$. [REDACTED]

Au début de la séparation, une garde partagée est convenue entre les parents. La situation se dégrade entre les conjoints et finalement c'est la mère qui garde les enfants. À deux reprises, le père refuse la médiation familiale, il est de bonne foi dit-il. Cependant, le père manipulateur, se pose en critique méprisant de la mère auprès des enfants sans pour autant remplir ses propres obligations envers eux. Finalement, le père demande et obtient de la mère la garde de l'aîné et la mère assume la garde de la jeune fille. Ce qui permettait de soulager les pressions internes au noyau familial et offrait la possibilité de relancer l'évolution de l'aîné.

La garde du fils par son père fut un échec, ce fut une période difficile pour les deux, l'enfant fut soumis à des violences physiques et morales et sujet à des manquements graves de la part du père.

Entretemps, la mère a un nouveau conjoint et un troisième enfant. Une séparation suit quelques années plus tard compte tenu du contexte difficile avec les premiers enfants et leur père. Ce troisième enfant en garde partagée connaît une belle évolution et le père assume les responsabilités qui lui reviennent pour son enfant. Une réelle entente existe entre les deux parents du troisième enfant.

Ce long préambule permet de mieux caractériser les interventions de la DPJ dans cette situation.

Quel gâchis ! Assez c'est assez !

Je suis une grand-mère de trois petits enfants dont deux d'une première union. Ce sont ceux-là qui sont concernés par la Protection de la Jeunesse.

Il y a plus de [REDACTED] maintenant, un signalement a été fait à la DPJ par l'école que fréquentait l'aîné qui vivait avec son père. Suite à l'évaluation du professionnel (une jeune technicienne en service social) de la DPJ, le Tribunal ordonne l'exécution de mesures soit de retirer la garde de l'enfant à son père pour motif notamment de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus physiques, d'absences scolaires fréquentes. Après un séjour chez sa mère, quelques fugues, l'enfant ayant des difficultés d'adaptation, il est confié à une famille d'accueil qui ne lui convient pas vraiment.

Le Tribunal émet l'opinion que le deuxième enfant, une fille ([REDACTED] ans plus jeune que le premier) puisse visiter son père toutes les deux fins de semaine, il n'est nullement question de présence d'un autre adulte lors de ces visites. Cette fille adore son père comme toutes les petites filles de son âge, une relation forte existe entre le père et sa fille. Dans cette même entente, le Tribunal demande à ce qu'un éducateur spécialisé accompagne les enfants et la mère pour optimiser le développement et la sécurité des enfants. Il en prendra presque deux ans avant que cette mesure soit appliquée.

Durant ce temps, l'aîné se retrouve dans une autre famille d'accueil et plus tard la jeune fille demande à la DPJ d'aller vivre avec son père. Donc abandon de son école, de ses amis, de son plus jeune frère, elle doit s'adapter à un nouveau programme scolaire et à un nouvel environnement. J'en passe.

Comment peut-on imaginer que la DPJ laisse aller un enfant qui vient d'avoir [REDACTED] ans chez son père parce qu'elle le demande ? La DPJ (l'intervenante sociale) répond positivement à la demande de l'enfant. La suite est prévisible. En effet, l'enfant revient à la maison trois mois plus tard, victime d'actes et de paroles violentes, dégradantes, comme le père en a déjà adressés à sa mère. L'enfant change à nouveau d'école.

La jeune adolescente est déçue de son père, en colère envers son père, sa mère, l'école, les enseignants, elle se moque carrément de tous et elle a des propos méprisants (c'est ce qu'elle a appris de son père qui tient des propos sexistes, racistes, islamophobes). L'intervenante demande à l'enfant si elle veut consulter un psychologue, l'enfant refuse, on laisse porter. Mais, voulez-vous me dire quand, l'intervenant va entreprendre une démarche sérieuse de réflexion et d'accompagnement de l'enfant ? Cette intervenante sociale comprend-elle le désarroi de l'ado et de son entourage ?

Comment se fait-il que les intervenants sociaux :

- ne peuvent dépister les relations nocives (toxiques) du parent (manipulation, violence), cette intervenante trouvait «le monsieur gentil»,
- permettent aux enfants d'aller chez le parent ayant des comportements inadmissibles dans notre société mettant en jeu la sécurité et le développement des enfants,
- ne reçoivent pas d'accompagnement de la part de travailleurs sociaux professionnels pour les aider à développer leurs compétences et les orienter vers de meilleures pratiques.

Durant ces [REDACTED], peu de suivi, manque de temps, oublis de la part de l'intervenante.

On réalise tous les impacts de la non application et du manque de suivi des mesures pourtant claires du Tribunal :

- une mère débordée laissée quasi seule à gérer cette situation qui se complique avec le temps,
- deux enfants en colère, déçus, démotivés sur le plan scolaire, désabusés face à la société, deux enfants sur la voie de la marginalité,
- une mère qui est [REDACTED], qui souffre d'anxiété, de fatigue, en plus on se permet de critiquer la collaboration de la mère, bravo !
- un entourage (grands-parents, famille élargie) impuissant face à autant de détresse,
- perte de confiance envers la DPJ et ses représentants.

On n'en serait pas là aujourd'hui si la DPJ avait mis en application les mesures promptement dès la décision du Tribunal il y a plus de [REDACTED] ans.

Est-ce une question d'incompétence liée au manque d'expérience, de formation, d'insouciance, d'encadrement des intervenants ?

Où en sommes-nous avec l'approche globale tant préconisée, l'approche préventive ?
la coordination des actions des différents intervenants ?

Plus précisément, pourquoi l'intervenant social a attendu plus d'un an et demi avant d'identifier un éducateur spécialisé qui aurait accompagné les enfants et leur mère, tel que recommandé ?

Est-ce que les intervenants connaissent et peuvent identifier les types de personnalités toxiques, manipulatrices, sexistes, racistes etc ?

Il est malheureux de constater qu'aucun ordre professionnel n'encadre les techniciens en service social (ceci m'a été confirmé par l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec qui encadre la pratique des travailleurs sociaux diplômés universitaires).

Autres éléments ajoutés à la problématique:

Vous savez sans doute qu'au Tribunal de la Jeunesse, chacun a droit à un avocat. On attribue un avocat aux enfants, au père qui bénéficie de l'aide sociale dans cette situation. Quant à la mère comme elle a un salaire d'environ 35 000\$, elle doit payer les frais d'un avocat. Quand vous n'en avez pas les moyens vous n'avez pas d'avocat ! Quelle justice !

Vous savez aussi que les parents doivent contribuer financièrement lorsqu'un enfant est en hébergement comme en famille d'accueil. Lorsque le père bénéficie de l'aide sociale, c'est la mère seule qui doit verser cette contribution en plus de l'allocation familiale à la famille d'accueil. La mère doit non seulement contribuer mais doit aussi assurer le logement adéquat, les vêtements, la nourriture de ses enfants et planifier un éventuel retour à la maison.

Le [REDACTED] (date où ce premier texte a été rédigé)

Le [REDACTED]
[REDACTED] s'est-il passé ?

L'aîné, maintenant [REDACTED] ans qui n'a pas complété son secondaire 3, est parti il y a [REDACTED] ans, vers le [REDACTED] pour s'assumer pleinement, il donne des nouvelles à l'occasion à sa mère et à sa grand-mère maternelle, c'est de plus en plus rare.

La jeune fille de [REDACTED] ans, ne termine pas son secondaire 2, a fait de nombreux retours à l'école sans y rester, elle fait des «stages» dans [REDACTED].

Elle se retrouve dans un réseau de prostitution dans la [REDACTED], curieusement, elle se fait arrêter mais pas les proxénètes ! Elle y retourne donc, malgré son séjour en Centre Jeunesse (ordonnance du Tribunal de la Jeunesse). On dit qu'elle est accompagnée par une éducatrice spécialisée et une travailleuse sociale de la DPJ... C'est décevant !

Quel gâchis ! Assez c'est assez !

Je pense aux miens et aussi aux autres qui ne peuvent dénoncer. Quand notre système de services sociaux prendra-t-il vraiment ses responsabilités ?

Quand nos intervenants sociaux travailleront ils pour l'intérêt réel des enfants et de leurs parents (souvent des mères monoparentales).

En [REDACTED], lors d'une rencontre de la mère avec l'intervenante sociale et l'éducatrice spécialisée, la mère apprend que l'intervenante sociale quitte son emploi de la DPJ. Qui prendra le relai ? Aucune réponse de leur part. Oui, quel gâchis ! N'est-ce pas décourageant ?

Qui ne le serait pas ?

Quant à la mère, le Centre Jeunesse de [REDACTED] [REDACTED] lui réclame plus de 13,000\$ pour l'hébergement passé de l'aîné en familles d'accueil. Dans l'incapacité de payer ce montant, elle a demandé une exonération en [REDACTED], les intervenants ont demandé à plusieurs reprises d'autres documents qui ont été remis, en [REDACTED], on lui demande une contribution moindre, qu'elle a l'intention de rembourser malgré tous les sacrifices que cela exige. La mère a fait une dépression majeure en [REDACTED], elle est retournée au travail de façon progressive en [REDACTED]. Des appels constants de la DPJ ou de la police rapportant les fugues jusqu'à la disparition de sa fille l'empêchent de vivre une vie sereine et harmonieuse. Elle est constamment préoccupée par ces situations qui loin de s'améliorer, s'aggravent, alors que le père avait toujours la garde de cette jeune fille.

Mais que font les services de Protection de la Jeunesse ? On protège l'enfant ou le parent ?

Nous vivons une situation qui aurait pu être toute autre si au départ, il y a quelques années, la famille avait été prise en charge correctement et dans des délais raisonnables. Où est la protection de l'enfant quand on accorde un droit de visite et de garde à son père qui a été jugé violent et incapable d'assumer ses responsabilités à l'égard des enfants.

Quel gâchis ! Quelle désolation !

Une responsabilité de société et des décideurs «politiques»

Après toutes les transformations du système de santé et des services sociaux, des compressions budgétaires répétées que faisons-nous de la prévention, des interventions en amont ? Prévention qui existait avec une approche globale de la personne, une porte d'entrée dans le système, les CLSC avec différents intervenants infirmières, travailleurs sociaux, médecins de famille (approche multidisciplinaire) qui pouvaient intervenir dès la grossesse et les cours prénataux gratuits offerts aux parents. Déjà là, on pouvait dépister des familles ou des parents à risque concernant la relation pouvant comporter des problèmes avec leur futur enfant. Même chose lors des visites post-natales faites par le personnel des CLSC ou à l'occasion des cliniques de vaccination pour enfants. On pouvait dépister, intervenir ou référer.

Comme la prévention c'est une approche de long terme, on n'en voit pas immédiatement les effets, on coupe dans les services, dans le personnel et les décideurs pensent que cela ne paraîtra pas ! On oublie que les effets de la prévention se font sentir à moyen ou à long terme. Ultérieurement, c'est à l'école qu'on peut identifier des problèmes d'adaptation de l'enfant, des problèmes de relations dans sa famille ou avec les enseignants ou avec ses pairs. Qu'est-ce qu'on a fait du personnel qui était responsable de ce dépistage ? Dépistage précoce égale intervention précoce de première ligne. Oups, on a oublié !

Et si le corps enseignant identifie un problème, on réfère à qui ? À la DPJ? On comprend facilement que la DPJ est débordée et dit manquer de ressources (106 000 signalements l'an dernier, une augmentation de 10% en un an)! Les problèmes se sont aggravés, on n'y arrive plus. On demande encore et encore des ressources. Peine perdue, on ne comprend pas comment nous en sommes arrivés à des situations pénibles et dramatiques.

Peut-on référer aux ressources du milieu comme infirmières, travailleurs sociaux, psychologues scolaires ou même médecins, dans les établissements existants dans le milieu de vie de l'enfant et de sa famille ? Peut-on s'entendre ou se coordonner entre les différents intervenants pour établir un plan d'action qui favorisera l'enfant et son milieu de vie ou ses milieux de vie où chacun assumera ses responsabilités?

Un dépistage précoce et une intervention précoce éviteront une complexification des problèmes, permettront de sauver bien des jeunes et leurs familles selon une prise en charge adéquate.

Pour moi, la DPJ, c'est une seconde ligne, là où on a besoin de services plus spécialisés pour des enfants ou adolescents qui présentent des problèmes plus importants d'adaptation ou qui sont victimes de violence (qui inclut l'intimidation) qu'elle soit parentale ou autre.

Là encore, une coordination des services est importante avec tous les intervenants auprès des jeunes.

Et si le Tribunal doit intervenir, peut-on s'assurer que les décisions du Juge (pour enfants) soient mises en œuvre le plus rapidement possible et en assurer le suivi ? Il semble que ce serait le rôle de la DPJ.

Préalablement, la formation des intervenants doit être de qualité, un encadrement des jeunes professionnels doit être assuré, un suivi des dossiers doit également être assumé par la

direction des services professionnels. Les intervenants doivent être conscients des différentes problématiques auxquelles ils sont ou seront confrontés, ils doivent être préparés à intervenir. Ce dont on doute parfois.

Et si on réévaluait nos façons de comprendre les problèmes, on pourrait revoir nos façons d'intervenir, on pourrait revoir nos organisations leur conférant des rôles spécifiques en prévention, en dépistage et intervention précoces, chez nos différents intervenants dans une perspective globale. Il faut aller au-delà du fonctionnement interne de la DPJ, c'est tout le système qui doit être analysé et revu.

Je souhaite à cette Commission, qu'elle soit utile, qu'elle replace les pièces complémentaires d'un système complet incluant la prévention, l'intervention précoce, ou une intervention plus complexe en fonction du bien-être de l'enfant. Miser sur la compétence des intervenants, nous aurons ainsi des organisations et un système compétents qui répondront aux besoins réels des jeunes d'ici.

C'est l'enfant que nous devons privilégier comme société !



A qui de droit,

Mon nom est [REDACTED] [REDACTED] je suis d'abord la mère de deux enfants qui ont reçues les services de la protection de la jeunesse. Je suis aussi une infirmière qui œuvrent dans le réseau de la santé depuis plus de [REDACTED] ans.

Par mon histoire, j'aimerais que la commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse porte une réflexion sur quelque sujet.

Par mon expérience personnelle et professionnelle, j'en suis venue à me questionner si le système de la protection de la jeunesse protégeait vraiment les enfants ou peut-être plutôt les droits de leurs parents.

En fait, ce que je remets en question c'est la loi, la loi de la protection de la jeunesse. Il me semble d'une part que la loi part avec une prémisse que la garde partagée est le mode de garde idéal pour tous les enfants et que si celui-ci ne fonctionne pas nous devrions nous tourner vers d'autre sorte de garde. Aucune étude n'a prouvé la supériorité pour un enfant de maintenir des contacts (en temps) égalitaire avec les deux parents. Et dans le cas où se serait prouvé, il faudrait savoir dans quel contexte se serait à privilégier.

Deuxièmement, les services offerts en protection visent à assurer un degré de sécurité minimal à un enfant. C'est une phrase qu'on m'a répété à plusieurs reprises. Quel parent désire obtenir le minimum pour son enfant. Est-ce que le Québec désire une protection minimal pour les enfants en générale ? Comment cela devient-il effectif dans la réalité, lorsque le degré de sécurité minimal est atteint, les enfants retournent dans leur milieu et le dossier DPJ est fermé. Les services sont alors reçus dans le réseau public par des intervenants qui dans leur terme disent qu'ils se font garocher le dossier. Les intervenants font face à une absence de pouvoir légal dans des dossiers incomplets qui meurent dans les services publics avant de renaître dans les dossiers de la DPJ.

Troisièmement, les équipes de la DPJ et des services publics sont mal outillées pour comprendre et intervenir dans les dossiers de violence familiales. Les travailleurs sociaux qui font l'évaluation des dossiers manquent d'expérience, de formation et d'encadrement dans l'évaluation et l'intervention.

Après [REDACTED] ans dans le réseau de la santé, après avoir vécu [REDACTED] ans dans une relation de violence familiale et conjugale, j'en suis venue à une conclusion épouvantable. Je pense que ni la loi, ni le réseau ne protègent adéquatement les femmes et les enfants victimes de ces violences actuellement.

Pour ma part, je me suis séparé il y a presque [REDACTED], en croyant bêtement que ce serait mieux pour les enfants. Que la séparation les protégerait de cette violence familiale. Que c'était ce qu'il y avait de mieux à faire pour que mes enfants ne deviennent pas à leur tour dans le futur, un père qui utilise l'abus physique et le pouvoir pour contrôler dans leur propre demeure. Je regrette aujourd'hui cette séparation. J'ai bien compris ces [REDACTED] dernières années qu'à l'époque où j'habitais avec leur père mes enfants étaient mieux protégés. Moi, leur mère étant présente pour agir à titre de bouclier entre eux et leur père. C'est à dire que je les sortais moi-même de la maison quand la tempête était pour exploser. Je ne les laissais seules à la maison avec leur père que quand je sentais que celui-ci était dans un état d'esprit disposé pour en prendre soins. Ce que j'en comprend aujourd'hui, que la loi est là pour maintenir le contact avec l'autre parent. Mes enfants réclament la garde partagée, ils

aiment leur père et veulent continuer d'aller chez leur père malgré le danger que son impulsivité peut représenter pour eux. Ils me disent que de toute façon, les bleues que leur père leur a fait ne faisait pas mal. Imaginer les blessures à l'Âme que ces enfants portent par la violence psychologique et verbale qui ont accompagné ces bleues. La loi de la protection de la jeunesse, soutient les contacts même en garde partagée avec un homme qui a eu un passé violent. Le message que l'on reçoit avec cette loi est que les enfants ont besoin d'amour de leurs deux parents, et même si l'amour doit passer par une claque et bien sa reste qu'une claque c'est un contact et ça vaut mieux que de ne pas avoir de contact avec son parent. Ce que j'entends, c'est qu'actuellement mon enfant est exposé à ce risque la moitié de son temps dans l'année et que la loi endosse ceci. Nous référons une intervention lorsqu'un autre geste de violence sera prouvé et j'ai bien dit prouvé car combien de gestes passe inaperçues. Mes enfants devront probablement consulter plus tard, pour effacer les traces des décisions que les adultes auront pris pour eux.

J'utilise souvent cette comparaison pour refléter le ridicule de la chose. L'opinion des enfants est hautement tenu en considération dans la décision d'un juge à statuer sur la garde. Mes enfants ont 11 et 12 ans et seraient mesurés d'évaluer les risques à long terme d'être élevé dans un climat de violence familiale jusqu'à leur majorité.

Si on se fie au jugement de mes enfants, il plaiderait aussi en faveur de se nourrir de bonbon matin, midi et soir, si on leur offrait cette possibilité, ils n'ont pas la maturité et la vision à long terme de ce que cela pourrait impliquer de négatif pour eux. Et heureusement, ils ont des parents pour faire ce choix à leur place. Je ne pense pas que le désir de deux enfants qui ont subies de la violence de retourner habiter avec leur père la moitié du temps devrait peser lourd dans la balance. Et c'est à ce moment que je recommande d'établir un document élaborer de ce que veut dire dans le meilleur intérêt de l'enfant. Une phrase célèbre qui selon moi ne veut pas dire grand-chose.

On peut parler de choix qui sont dans son intérêt à court terme, moyen terme ou même à long terme. Est-ce que nous faisons actuellement des choix déterminant pour l'adulte que deviendra demain nos enfants ? C'est à cette question que devrait répondre dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Et si on ne change pas cette façon de penser, il faudrait revoir en amont le travail que l'on fait au sein du réseau avec les femmes qui sont victimes de violences conjugales. Cela fait des années que l'on fait des campagnes pour inciter les femmes qui vivent de la violence à quitter. Il faudrait peut-être les informer qu'en se priorisant se sera au détriment de leurs enfants. Je pense sincèrement qu'actuellement toute femme qui vivent de la violence conjugale et familiale ne devrait pas nécessairement se faire recommander de quitter. Le risque bénéfices devrait sérieusement être évalué avant de prendre cette décision. Et il faudrait les informer, qu'il y a des lois qui protègent les contacts avec le père. Et que de toute façon, la violence post-séparation existe et persiste au-delà de la séparation. Elle passe même sournoisement par les enfants. La violence psychologique n'est pas non plus criminel. Ces affirmations sont probablement aberrantes pour vous mais je vous jure qu'il faut vivre le système pour le comprendre.

J'aimerais que la commission serve à éclaircir la différence entre conflit de séparation, violence conjugale, violence familiale et violence conjugale suivant la séparation.

Et ils ont raison, car de toute façon la DPJ lors de l'évaluation questionne les parents point finale dans de nombreux dossier. Je me serais fait questionner à l'époque, je n'aurais pu admettre que j'étais dans une situation de violence et je ne voyais pas non plus le risque que cela apportait, J'aurais probablement abrité mon conjoint de l'époque mettant tout ceci sur le compte du stress et de la fatigue et le dossier aurait été fermé. Pour une évaluation complète, il aurait fallu que la travailleuse sociale questionne nos familles et amis. Et là peut-être que la travailleuse sociale aurait pu être inquiète pour le développement de l'enfant, mais il est malheureusement plus facile de prouver les violences physiques et à cette époque, il n'y en avait pas.

On en revient ici à la violence psychologique n'étant pas judiciairisé. L'absence de bleu qui est un facteur non négligeable. Regarder le nombre de signalement à la DPJ pour abus physique et les nombres pour violence verbales ou psychologiques. Il est impossible selon moi, qu'un enfant qui subit de la violence physique ne subissent pas de la violence verbale ou psychologique, mais celle-ci ne suit pas dans les statistiques de la DPJ. Et je vous laisse réfléchir aux causes de ces différences de chiffres.

Je poursuis donc mon histoire, nous avons rapporté notre premier fils à la maison vers le [REDACTED]. La tension au sein du couple s'est accentué. Les nuits courtes amènent de la fatigue, les cris ont commencés. La nuit quand le bébé pleurait il criait au bébé qu'il était un asti de brailleur et à moi que j'étais une incapable de le faire taire. Il donnait des soins à l'enfant devant la visite seulement.

Mon fils a eu sa première grosse claque sur les fesses ou sur la couche, à l'âge d'un an. Il avait renversé un sac de farine dans la cuisine. Il avait eu la claque avec la force d'un homme, celle qui défoule qui n'apprend rien d'autre que la douleur à l'enfant. J'étais contre le fais d'élevé les enfants en leur donnant des claques pas lui. Le débat était lancé, nous n'étions désormais pas d'accord sur la façon d'élever notre enfant. Le mode de fonctionnement parentale qui s'est installé était le suivant, lorsque l'enfant désobéissait, son père devait très en colère, je me retirais avec l'enfant et m'occupait moi-même de l'éducation de notre enfant. Je ne laissais pas intervenir disant que j'allais m'en occuper. Son père quittait la maison enragée me laissait seul avec lui et me disant que j'étais pas capable de l'éduquer, que j'étais trop molle. Plus, je prenais tout en charge par peur qu'il s'en occupe à sa manière, moins il s'investissait auprès de notre enfant. De temps en temps, je faisais pousser physiquement pour qu'il passe vers la porte en quittant enragé parce que je n'avais pas voulu qu'il le frappe. Je m'interposais physiquement souvent entre lui et l'enfant pour ne pas qu'il le frappe. Je suis tombé enceinte de mon deuxième enfant, qui est né à la [REDACTED] deux ans plus tard. Donc, j'avais un enfant qui arrivait dans 1 semaine à son deuxième anniversaire lorsque le deuxième est né. L'année suivant mon première accouchement et l'année de ma deuxième grossesse ont été emprunte de violence psychologique et sexuel. Comme dans la plupart des couples, la fatigue de l'accueil d'un nouveau-né et d'une nouvelle grossesse associée à un climat de tension à fait chuter ma libido et nous n'avions plus tellement de relation sexuelle, ce qui ne plaisait pas à monsieur. Celui manifestait son mécontentement par rapport à cela dans les souper de famille, à la visite, nos amis, ect... Après quelques semaines suivant mon premier accouchement, nous avons repris l'activité sexuelle mais tout cela sans que cela soit désirer de mon côté. C'était douloureux pour moi, mes points de suture était encore présent. Je me suis mise à refuser les relations sexuelles. De son côté, la tactique de mon conjoint était d'être bête, méchant, méprisant avec moi et aussi avec les deux enfants suivant la naissance de mon deuxième fils. Il me soutenait qu'il avait cette attitude tant que je n'aurais pas de relation. Lorsque j'avais une relation avec lui, le lendemain, il était souriant gentil avec les enfants, et se montrant bon père de famille, Il me faisait le reflet de comment ça changeait l'ambiance dans la maison quand j'acceptais les relations. Je me suis

mise à avoir des relations non-désiré pour améliorer le climat de la maison. J'endossais la responsabilité de ces comportements inacceptable en me soumettant. Si je refusais, il m'ignorait et pendant des jours et des semaines. S'apercevant que je n'avais aucun plaisir pendant la relation, il m'a poussé en bas du lit pendant l'acte.

Suivant la naissance de mon deuxième enfant, la tension a encore augmenté d'un cran. Je ne pouvais désormais plus m'interposé toujours entre mon premier et le père pour éviter tout abus. Il utilisait la rudesse pour faire écouter notre premier garçon. Le prenait par le pli du bras en le pinçant pour l'apporter sur la chaise de retrait lorsqu'il voulait le punir.

Mon deuxième garçon est né en [REDACTED]. Le premier Noël, [REDACTED] nous avons fêté [REDACTED], la visite est partie tôt vers minuit 30 [REDACTED]. Lorsque la visite est partie, il a voulu aller coucher mon enfant de près de 2 ans qui s'est mis à pleurer. Dans une crise de colère son père qui est intervenu car j'étais en train d'allaiter le premier, à donner des coups de pieds dans tous les nouveaux jouets qu'ils venaient de recevoir [REDACTED]. J'ai monté à l'étage terminer l'allaitement de mon premier enfant tout en consolant mon autre qui hurlait de détresse.

Dans les semaines suivant la naissance de ce deuxième bébé, ma cousine nous a rendu visite, j'allaitais mon bébé dans le salon et j'aisais avec elle, pendant que mon petit de 2 ans jouet au plancher avec ces jouets. Pendant, que je finissais d'allaiter le bébé à fait caca dans sa couche, J'ai demandé au père qui avait l'air tout à fait de bonne humeur s'il pouvait prendre le bébé et aller le changer de couche. Il a mal réagi à cette demande en me demandant pourquoi se serait lui plutôt que moi qui y aille. Et j'ai insisté en disant que ma cousine était venue me voir et qu'elle n'était pas là souvent que je voulais continuer de parler avec elle avant qu'elle parte. La colère dans ces yeux m'a montré que j'avais insisté une fois de trop, il s'est penché par terre et a ramassé un des jouets de mon autre enfant, c'était un ballon de mousse de la grosseur d'une orange. Il me l'a lancé au visage du plus fort qu'il a pu comme un joueur de baseball lance une balle. Est-ce que cette douleur m'a fait vraiment mal, pas vraiment J'ai ressenti un pincement à la joue tout au plus. Ce qui a fait vraiment mal, c'est de voir la rage et la rapidité avec laquelle je me suis ramassé cette balle de mousse au visage. C'est de voir mon bébé au sein qui se met à pleurer en ressentant ma peur. C'est la peur que j'ai eu qu'il aurait pu atteindre le bébé qui était encore au sein. Et la honte qui nous envahit devant les yeux d'une amie et de mon autre enfant qui ne parle plus stupéfait.

Dans l'année qui a suivi la naissance de mon deuxième enfant, je me souviens d'un matin où mon plus vieux ne collaborait pas enfiler son habit de neige pour se rendre à la garderie, je l'habillais et pendant que je commençais à habiller le bébé, il se déshabillait au fur et à mesure en pleurant. Le bébé pleurait aussi. Leur père alerté par tout ce vacarme est arrivé dans l'entrée de la maison dans un état fureur et s'est mis à tenter d'habiller le plus vieux qui restait tout mou en pleurant. Il s'est fâché et dans un instant l'a attrapé avec son poing sous le menton en en poignant son habit de neige et l'a soulevé dans les airs en le tenant par l'habit de neige en le plaquant dans le mur de l'entrée en lui hurlant après. J'ai laissé aller un cri pour qu'il le lâche et il est sorti de la maison en me laissant seule avec les deux enfants qui pleuraient.

De la violence physique comme celle-là, il n'y en avait pas à tous les jours. Suivant ces épisodes, le père s'excusant tout le temps de ces comportements, me faisant aussi la plupart du temps le reproche que les enfants étaient mal élevés par mon manque de compétence parentale. Je finissais par porter le blâme et la honte de ces comportements à lui. Il y avait aussi des périodes d'accalmie

où il n'y avait pas d'épisode de violence franche ou tout semblait être pour le mieux, ce qui me laissait croire qu'il s'était repris en main. Qu'il avait compris, que ça ne se reproduirait plus.

Il y a eu deux épisodes où il s'est choqué alors qu'il était au volant de la voiture familiale parce que je l'avais contredis. Par exemple que je lui avais demandé de baisser le ton alors qu'il criait après les enfants et l'autre fois je ne m'en souviens plus. Alors à ce moment, au volant de la voiture il se mettait à rouler à 150-160 km en adoptant une conduite dangereuse. Alors je criais et pleurais dans l'auto pour qu'il arrête, les enfants pleuraient aussi. Et il me criait après que si on mourrait tous se serait de ma faute. Aucun n'accident n'est survenu et nous n'avons malheureusement pas croisé de policier.

Vous comprendrez que se je craignais au quotidien se sont les gestes d'impulsivité du père lorsqu'il était pris de colère. Devant les gens qui nous entourait, il se montrait sous son meilleur jour.

Au niveau financier, ce que j'ai vécu est que monsieur gagnant beaucoup moins que moi. Pour mon revenu qui devait être d'environ 60 000\$ à l'époque le sien devait être de 20000\$. Il fumait la cigarette et fumait aussi de la marijuana à tous les jours. Devenant régulièrement endetté avec ces dettes de drogue et devant le pusher qui ne voulait pas lui fournir s'il ne payait pas sa dette. Il arrêtait régulièrement de faire sa part des paiements pour le compte conjoint me disant qu'avec mon salaire, j'en avais amplement pour payer l'hypothèque, l'épicerie etc.... Sa paye, il la gardait pour lui régulièrement mais pas tout le temps. Où il déposait sa part dans le compte conjoint mais me demandait de lui prêter de l'argent pour sa dette de drogue qui était plus élevée que ce qu'il mettait dans le compte. Argent que je n'ai jamais revue. Il m'est arrivé d'aller gazer au garage et que le garagiste me mande si on allait bientôt lui rembourser notre somme due. Je n'étais pas au courant que nous devions de l'argent au garage. Finalement, je réalisais que l'on avait un compte de 700\$ au garage. La somme que j'avais donné en main propre à mon conjoint qu'il paye une réparation qu'on avait fait sur sa camionnette. J'ai eu aussi à moment donné un appel de la caisse qu'un paiement ne passait pas sur un emprunt lié à notre compte conjoint. Emprunt auquel je n'étais pas au courant. C'est à ce moment que j'ai appris que lorsque nous avons un compte conjoint une note doit être inscrite au dossier pour que les deux co-emprunteurs ait besoin de signer pour emprunter sur des prêts liés à l'emprunt de la maison. Avec sa seule signature, il avait pu mettre un emprunt supplémentaire à nos deux noms.

A l'été [REDACTED] j'avais mis mon enfant de [REDACTED] ans dans sa chambre pour une réflexion. Celui-ci en colère claquait la porte de sa chambre sans arrêt son père furieux est monté à l'étage en montant les marches à coup de deux marches, je l'ai suivi car j'avais peur de ce qu'il ferait. La porte de la chambre était fermée à son arrivé d'un geste de rage il a ouvert la porte en hurlant, c'est à ce moment qu'il s'est rendu compte qu'il avait heurté notre fils avec la porte. La poignée de la porte lui ayant cogné dans l'œil, mon fils est resté 1 semaines avec un œil au beurre noir. Nous sommes allés rejoindre mes parents à [REDACTED] en camping, moi et mes deux enfants, on voit son petit œil brunit sur toutes les photos.

Dans le quotidien, je sortais régulièrement de la maison avec les enfants quand je sentais la soupe chaude. Ce qui diminuait de beaucoup selon moi, la fréquence des événements qui pouvaient se produire. Je suis bien malheureuse de vous dire que cette méthode était selon moi beaucoup plus protectrice envers les enfants que tout le processus judiciaire et la loi sur la DPJ existant pour les protéger.

A la fin de notre vie de couple, il y eu un événement qui a été déclencheur pour moi sur la réflexion que j'ai eu à vouloir le quitter. Un soir nous soupions à la table les quatre. Mon plus vieux qui devait

avoir 3-4 ans environs s'est mis à avoir un comportement inadéquat à la table. Je me suis alors levée et je suis allée le mettre sur la chaise que j'appelais la chaise baboune. Une chaise que j'avais mis dans le corridor de la maison et qui servait de coin de retrait pour les enfants. Je suis venue me rasseoir à la table en lui disant qu'il devait y rester 3 minutes. Mais lorsque je suis revenue m'asseoir à la table. Mon enfant se relevait constamment de la chaise et revenait à la table en riant, en défiant l'autorité, je suis retournée l'asseoir une ou deux fois pendant que la pression montait chez son père. C'est alors que son père s'est levé, a ramassé l'enfant et l'a assis sur la chaise baboune avec une grande violence. Mon enfant apeurer à essayer de se relever pour s'enlever de la chaise car selon moi il avait peur et son père l'a pris à la gorge et l'a soulevé contre le mur en le tannant d'une seule main par la gorge fixé dans les airs contre le mur. Je me suis mise à hurler et à frapper son père devant cette scène où les yeux horrifiés de mon fils avec ces petites mains essayait de dénouer la main de son père autour de son coup, et il l'a lâché, l'enfant est tombé par terre. Toute cette scène de la table à la chaise et l'enfant au mur n'aura duré que quelques secondes en réalité. Ce sont des secondes qui restent imprégnées dans l'âme de ceux qui la vivent longtemps. J'ai pris mes deux fils et j'ai reculé dans le salon en lui disant que je ne resterais avec lui avec ce comportement ce qu'il l'a mis en furie. Il a pris toute la vaisselle qu'il y avait sur la table du salon et s'est mis à la lancer contre les murs et elles se cassaient. Nous étions sur le divan moi et mes deux enfants recroquevillés en attendant que l'orage passe. Les enfants pleuraient, j'avais peur. Je ne savais pas jusqu'où il allait aller. Il a fini par quitter la maison en faisant crier les pneus de sa camionnette, chose qu'il faisait régulièrement quand il partait en colère. Je suis partie chez mes parents passer la soirée avec les enfants. Je suis revenue à la maison en fin de soirée. Il n'était pas à la maison. J'ai couché les enfants et j'ai barré la porte. Il est revenu tard en s'excusant, disant qu'il allait changer, que ça n'arriverait plus jamais.... Je l'ai laissé entrer.

Dans les mois qui ont suivi cet événement, la réflexion a commencé à l'intérieur de moi. J'ai commencé à parler que je voulais le quitter sans jamais le quitter vraiment car il faisait des crises de larmes et je restais à la maison pendant qu'il pleurait et je finissais par me sentir coupable trop coupable. J'étais prise dans une spirale d'émotion. En plus de vivre toutes ces émotions, mon enfant le plus vieux avait des problèmes de comportement, il s'est fait retirer de la garderie pour problème de comportement. La dame qui s'occupait de mes deux enfants en milieu familiale m'a annoncé qu'elle ne renouvelerait pas les contrats de mes deux enfants du au problème de comportement de mon plus vieux. Elle ne voulait pas non plus garder le plus jeune qui n'avait pas de problème de comportement à ce moment. J'étais déjà en liste d'attente pour des services au CLSC en lien avec ces problèmes de comportement mais nous étions sur une liste d'attente. Les enfants sont restés 1-2 semaines à la maison à se faire garder par leur père car je n'avais plus de gardienne. Comment vous décrire l'angoisse que ça me créait. Le CLSC a finalement ouvert le dossier et nous avons vu une travailleuse sociale qui nous a recommandé quelques trucs après qu'elle ait eu une discussion avec la psychoéducatrice. Les problèmes de comportement ont persisté dans le temps à la nouvelle garderie. Je me suis séparée en [REDACTED], après deux mois de consultation avec un psychologue.

Lors de la séparation, Monsieur m'a avertie en quittant la maison que je n'aurais pas la garde des enfants qu'il ne me payerait jamais de pension alimentaire quitte à se mettre sur le bien être sociale. Je ne lui avais jamais parlé de pension et je n'avais jamais pensé qu'il voudrait une garde partagée car il ne s'occupait déjà pas des enfants et que ceux-ci l'énervaient terriblement.

Mais il a effectivement demandé la garde partagée, nous étions en médiation avec une avocate qui offre ce genre de séance. 5 ou 6 séances sont payées par l'état lors de séparation. C'est là qu'on m'a dit que je ne pouvais refuser au père qu'il prenne les enfants avec lui la moitié du temps. C'est là

Rendue au soccer, je me rends compte que mon fils n'est pas comme l'habitude. Je le questionne et il est difficile d'obtenir des réponses. Il me répond qu'il ne se souvient pas à toutes les questions. J'ai fini par lui demander de me dire si son père était de bonne ou de mauvaises humeurs lorsque c'est arrivé et me répond de mauvaise humeur mais me dit qu'il ne sait pas avec quoi son père l'a frappé qu'il ne se souvient pas. Je me rends chez leur père après le soccer après avoir confié les enfants à ma mère. Il est en train de corder du bois dehors, je lui dis que je ne sais pas ce qui est arrivé exactement mais que je porterai plainte à la DPJ que je ne veux pas qu'il frappe notre fils. Il m'a répondu que notre fils a fait une crise et qu'il a ouvert la porte de la chambre et lui a fait un œil au beurre noir en lui cognant la poignée dans l'œil. Le problème avec cette histoire, c'est que mon fils est plus vieux et qu'il est maintenant plus grand que la poignée de la porte...

En questionnant mon enfant sur les propos de son père, mon fils répète qu'il ne se souvient pas avec quoi son père l'a frappé. Dans la même semaine, je suis allée porter quelque chose à mon fils au domicile de son père et mon fils est venu ouvrir la porte. Il portait une marque rouge sous un œil. Mon fils pleurait me disait que c'était son père qui lui avait fait cela.

J'ai donc porté plainte à la DPJ en [REDACTED]. Au téléphone, on m'a écouté et on m'a dit de m'attendre à un délai de 4 à 6 semaines avant que ce dossier soit évalué. Effectivement, en [REDACTED] un intervenant social est allé à l'école rencontrer mon fils et celui-ci a confirmé que son père l'avait accidentellement heurté à l'œil avec une porte. Le dossier a été fermé, manque de preuve m'a-t-on dit... Vous appellerez au besoin... Les mois qui ont suivi cette évaluation ont été terribles pour moi et mes enfants. Le père m'en voulait de lui avoir fait une plainte non-justifiée. Chaque fois qu'il m'apportait ou que j'allais chercher les enfants il me criait après, me méprisait. Mon fils le plus vieux s'est mis à me mépriser et même à ne plus vouloir me voir. Aussitôt arrivé chez moi, il me disait qu'il ne voulait pas rester avec moi. Il me demandait pour appeler son père et je lui laissais le téléphone, il appelait son père et demandait qu'il vienne le chercher ne voulais plus être avec moi. Et son père venait le chercher en me traitant de mère incompetente. J'avais perdu pratiquement toute relation saine avec mon fils.

Mon fils le plus jeune avait développé à cette période aussi des problèmes de comportement. Lorsque je punissais les enfants, je les assoyais en réflexion dans l'escalier ou je les envoyais dans leur chambre. Il y allait en riant, en me disant qu'il s'en foutait de mes conséquences de bébé. Qu'il allait recommencer de toute façon. Qu'il n'écoutait que leur père qui eux les frappait pour les punir. Mes punitions n'étaient rien comparativement à celle du père. Mes enfants allaient même jusqu'à me dire que je n'étais pas capable de les frapper, de les faire écouter. J'avais perdu toute autorité. J'ai appelé au CLSC pour demander de l'aide, j'ai rencontré une travailleuse sociale. On m'a dit que je recevrais les services d'une éducatrice spécialisée car la psycho éducatrice dans notre dossier étant en congé maladie. A chaque appel, on me disait que le service serait pour bientôt. En [REDACTED], quelques jours [REDACTED], je vais chercher mes enfants un samedi matin chez leur père vers 10h le matin. J'ai passé la journée avec mes enfants. Le soir venu lorsque je fais prendre le bain et la douche aux enfants, j'attends mon plus vieux qui a 7 ans à cette époque à côté de la douche pour l'accueillir avec une serviette. Lorsque je l'essuie, je remarque une plaque rouge sur le bas de son dos et le début de sa fesse. Mon fils me dit que ce matin, papa lui a donné une grosse claque et que son père a mis beaucoup de crème mais que malheureusement la rougeur n'a pas disparu. J'ai pris une photo de ceci. J'ai écrit à mon ex sur le sujet, aucune réponse reçue.

J'ai appelé au CLSC le service était pour bientôt... Je n'ai pas porté plainte à la DPJ ayant peur qu'il ferme encore le dossier et d'amplifier encore le problème que je vivais avec le père et qui le prédisposait à la violence encore plus selon moi. En [REDACTED] on m'a contacté pour me dire que la psycho-éducatrice revenait de son congé et que ce serait mieux que j'attende son retour puisqu'elle

connaissait le dossier. J'ai accepté, il y avait à cette période une forme d'accalmie des actes du père et j'avais lentement repris le lien avec mon fils le plus vieux.

Fin [REDACTED], alors que les enfants étaient dans leur fin de semaine de garde avec les enfants. J'étais de retour en auto d'une fin de semaine d'amoureux avec mon nouveau conjoint. J'étais environs à 1h de la maison sur mon retour lorsque mon téléphone cellulaire à sonner.

Mon ex-conjoint me sommait de venir chercher mon fils le plus vieux, sinon il allait le tuer. Dans la panique, j'ai téléphoné à ma mère qui est allée le chercher mais il n'a pas voulu laisser partir mon plus jeune. Je suis finalement aller chercher mon enfant chez ma mère après être allé chez le père. Il ne voulait pas que je plus jeune vienne avec moi mais il était calme, mon enfant était souriant et voulait rester avec son père.

Après discussion avec mon plus vieux, il m'a expliqué que la chicane à éclater entre lui et son frère. Son père l'a apporté à sa chambre et l'a poussé à plat ventre dans sa chambre en le frappant. Mon fils en se relevant à donner une claque au visage à son père et celui-ci l'a giflé en retour. Et c'est là que j'ai eu l'appel du père.

Quand ma mère est arrivée pour le chercher, mon enfant l'attendait dans l'entrée de la maison triste avec son petit sac sur les épaules.

J'ai rappelé au CLSC une réunion a été organisé au CLSC avec la travailleuse sociale du service jeunesse et la psychoéducatrice qui ont débuté la réunion en étant très claire sur le fait qu'elles nous offriraient des services mais que tout acte de violence était jugé inadéquat et qu'elle arrêterait le processus pour se tourner vers la DPJ. Le père des enfants n'a probablement pas apprécié le ton que prenait la rencontre. L'escalade de la tension et de l'agressivité du père s'est fait sentir où il parlait et se défendait en montant le ton, je ne pouvais pas parler. Les intervenantes m'ont finalement octroyé un tour de parole où on a demandé au père d'écouter ce que j'avais à dire : J'ai souligné au père qu'il s'était amélioré depuis la séparation dans le sens où il partageait maintenant du temps et des activités avec les enfants contrairement à l'époque où nous habitons ensemble mais que je demeurais inquiète face à son impulsivité lors des crises de colère. Le père s'est levé et s'est alors mis dans un état de colère pour me dire que lui aussi était inquiet et qu'il avait été très inquiet l'été d'avant lorsqu'il avait ouvert la porte de la chambre (faisant référence aux événements de [REDACTED] [REDACTED] et qu'il avait vu son fils étendu sur le plancher de la chambre inconscient, ne sachant plus s'il respirait toujours. Sur ces mots, il a quitté la salle de réunion du CLSC pour sortir fumer.

Je me suis mise à pleurer et à trembler de tout mon corps comme une feuille de papier, j'avais froid, un froid glacial, je claquais des dents. La travailleuse sociale s'est levée pour monter le chauffage voulant m'aider. Cet état de tremblement et de frisson est revenu chez moi à plusieurs reprises dans les semaines qui ont suivi cette journée. Chaque fois, que je racontais cette histoire à une nouvelle personne (plusieurs intervenant) parfois la seule pensée de ce souvenir me mettait dans cet état.

Une plainte è été déposée à la DPJ par moi et les deux intervenantes ce jour-là. Je croyais bien obtenir la garde et que ce calvaire, l'obligation à faire face à cette violence familiale serait derrière moi. Mais, je me suis trompée. Je ne savais pas à cette époque que la loi sur la DPJ visait le maintien du contact le plus possible avec les deux parents. Je ne savais pas que la définition de la phrase pour meilleur intérêt de l'enfant à un sens large, tellement que le désir de l'enfant de maintenir le contact au prix de porter dans son âme les séquelles de violence physique, psychologique et verbale peut être tenu compte dans les facteurs déterminant la garde, comme si un enfant pouvait déchiffrer

toutes les subtilités de la sécurité de son développement sur le long terme. Je ne savais pas non plus que même après des sévices corporels prouvés, le retour à la garde partagée est le modèle de garde idéal préconisé par les intervenants sociaux.

Suite à cette rencontre, j'ai eu une rencontre avec une intervenante de la DPJ assignée à l'évaluation. Jeune fille dans la mi-vingtaine tout fraîchement arrivée à la DPJ depuis environ 1 an. Je ne saurais dire si elle avait eu d'autre expérience que la DPJ à sa sortie de l'école. Les dates de cours ayant été remises à chaque mois, nous n'avons jamais passé le cap de l'évaluation jusqu'à ce que le dossier fût fermé en [REDACTED]. Donc, un dossier qui aura perduré 9 mois à l'évaluation avec la même intervenante sans jamais passer à l'intervention. Il n'y a jamais eu de cours mis à part à tous les mois pour remettre au mois suivant.

Donc, en [REDACTED] la première rencontre avec l'intervenante de la DPJ, je reçois le vendredi de la même semaine, un appel de cette travailleuse sociale sur l'heure du midi. Je suis à la maison avec les enfants et elle m'annonce au téléphone qu'elle va aller chercher mon plus vieux à l'école pour l'apporter au poste de police afin qu'il soit interrogé sur les actes de violence.

Estomaqué, je refuse, mon enfant à [REDACTED] ans interrogé dans le poste de police. Je lui demande si elle réalise qu'elle va le traumatiser. Elle m'explique que la loi P31 l'autorise à faire cela sans en avertir les parents et qu'elle ira le chercher tout de même si je m'y oppose. Je me fais expliquer qu'on m'invite à aller chercher mon enfant avec elle car je ne suis pas remis en cause dans les événements mais que je ne dois pas informer mon enfant de ce qui va se passer, je dois le retourner à l'école comme si cette conversation n'avait pas eu lieu. J'ai annulé mon travail et me suis rendue à l'école rejoindre la travailleuse sociale. On me demande de ne pas dire à mon fils où on s'en va, de rester vague sur les motifs de pourquoi je suis venu le chercher. Je ne dois pas nuire à son témoignage, il ne doit pas pouvoir se préparer à répondre et ne doit pas être influencé.

Nous sommes allées chercher mon plus vieux ([REDACTED] le poste de police étant quelques villages plus loin, je lui dis que nous devons aller dans ce village pour rencontrer des gens. Il me demande pourquoi, je lui dis que je ne sais pas que nous allons voir. Mon fils est inquiet. Je le vois, je le sens, il le trouve blême, il sent que quelque chose ne fonctionne pas. Moi et lui assis dans l'auto de cette étrangère, il se ronges les ongles sur la banquette arrière, il parle peu sauf pour poser des questions auquel on lui donne des réponses floues, vagues, aucune réponse finalement. Imaginer comment il peut se sentir.

Arrivés au poste de police, il y a des policiers qui se promènent devant nous en habit de police, arme à la ceinture, mon fils me demande si nous sommes dans un poste de police, je réponds que je ne sais pas. Un policier passe et mon fils lui demande si nous sommes dans un poste de police, celui-ci n'est pas au courant des raisons de notre attente dans la salle d'attente et répond que oui avec un grand sourire et continue son chemin. Mon fils me regarde d'un air grave et me demande pourquoi on est dans un poste de police et pourquoi je ne lui réponds pas. Sauvée par la cloche, l'enquêteur s'avance et nous appelle. En fait, je suis moi aussi attendue pour une déposition sur les événements, je n'étais pas au courant. Je questionne l'enquêteur pendant l'entrevue pour savoir si je suis en train de porter plainte sans le savoir, je ne comprends pas tout le processus judiciaire. Je suis infirmière à la base, ce n'est pas mon domaine. Mon fils se fait questionner et filmer par les policiers dans une autre salle. Nous sommes arrivés au poste de police vers 13h30 et sommes repartis vers 17h, ce fut très long. Comme les entrevues se sont terminées après 16h, ils ne peuvent rejoindre le procureur au dossier. On me demande de garder les enfants avec moi et qu'il n'est pas de contact avec leur père. On me dit qu'un interdit de contact officiel sera prononcé le lundi suivant.

Je suis allée passer la fin de semaine chez mon nouvel amoureux. Mon fils est perturbé, frustré contre la police, frustré contre moi. Il croit que c'est moi qui l'a forcé à témoigner contre son père. Le lundi, je dois expliquer à mes enfants qu'il y a un interdit de contact sauf visite sous la supervision de la DPJ, cela inclus les contacts téléphoniques. La DPJ ne peut me dire quand sera le premier contact. Les enfants sont en furie, ne comprennent pas, pour eux les bleus ne font pas mal. Il trouve injustifié toute cette intervention. Je gère crise après crise. J'ai le soutien du CLSC en psychoéducation mais la blessure des enfants est profonde, ils sont déjà marqués de cette intervention. Mon fils a peur que son père le rejette suite à sa discussion avec les policiers. Il ne peut pas l'appeler.

Le mardi, la travailleuse sociale m'annonce qu'une visite supervisée aura lieu après l'école chez le père en sa présence. Lorsqu'elle revient après le souper avec les enfants. Mon plus jeune court partout en criant, est très agité. Mon plus vieux se dirige vers le divan en colère la larme à l'œil. Elle me dit que la visite ne s'est pas bien passée qu'elle m'en reparlerait et va pour quitter la maison. Je lui demande d'attendre qu'elle ne peut pas me laisser les deux enfants comme ça. Je la fais attendre dans l'entrée, je vais voir mes deux enfants chacun leurs tours en leur disant que je dois parler à la travailleuse sociale. Mon plus jeune sort joué avec un ami qui vient d'arriver, mon plus vieux s'installe sur le divan avec un iPad.

La travailleuse sociale me dit : Les enfants ont de sévère trouble du comportement, elle me dit qu'elle n'en revient pas !

Je lui demande de quoi elle veut parler.

Elle m'explique que chez le père la situation a dégénéré que les enfants se sont mis à frapper leur père devant la travailleuse sociale, en lui disant : tu ne pourras pas nous refrapper elle te surveille.

Me dit que le père quant à lui a très bien agité, a tenté de les raisonner, les a mis dans leur chambre. Elle trouve que le père fait très pitié. Dans tout son résumé de l'histoire elle appelle le père par son surnom lorsqu'elle parle de lui. Il s'appelle [REDACTÉ] et elle me répète à plusieurs reprises pauvre [REDACTÉ] il agissait bien mais les enfants sont vraiment difficiles, finalement ce sont mes enfants qui ont un problème.

J'ai finalement été probablement très sèche avec elle en lui disant que mes enfants étaient très perturbés, en lui demandant si elle réalisait ce qu'ils avaient vécu depuis 1 semaine avec l'intervention de la DPJ. Elle a fini par me répondre qu'elle avait mis ça dans ces hypothèses et que la prochaine visite serait le jeudi même heure.

Ma confiance en elle a vite chuté après ces commentaires.

Le jeudi, la visite s'est passée dans le bois à la pêche après l'école, la travailleuse sociale et les enfants dans la camionnette de mon ex que lui-même conduit, sans réseaux cellulaires. J'en revenais pas. À quoi sert les visites supervisées? Je croyais qu'en tout temps la personne qui supervise une visite d'un client devait pouvoir retirer les enfants de la visite si ça ne se passait pas bien ou appeler à l'aide en cas de besoin. Elle n'avait pas de voiture pour quitter avec les enfants et pas de réseaux pour appeler en cas de problème. Finalement, la visite s'est très bien passée. Je suis tout de même resté perplexe.

Au début de la semaine suivante, j'ai demandé à la travailleuse sociale de la rencontrer. Il [REDACTÉ] [REDACTÉ]. Elle est donc venue à mon bureau et je lui clairement exposé que je ne la trouvais pas prudente et impartiale. Que je trouvais cela inadéquat qu'elle utilise un surnom avec son client. Elle m'a dit que je me trompais et qu'elle n'avait pas utilisé de surnom mais au fil de cette même conversation elle s'est échappé et a utilisé le fameux surnom. Elle a fini

par me dire qu'elle tutoyait tous ces clients et utilisait fréquemment les surnoms et n'y voyais pas de problème. J'ai aussi validé le fait que suivant cette familiarité et la visite à la pêche, je me demandais si elle connaissait mon ex avant de travailler au dossier. Je lui ai clairement manifesté que je remettais en doute son intégrité dans ce dossier. Je lui ai demandé s'il était possible de faire à faire avec une autre intervenante à la DPJ pour valider ces façons de faire. Que j'étais inquiète et considérais son manque d'expérience et de maturité comme étant un facteur nuisible au dossier de mes enfants, Je lui ai clairement exprimé que la confiance n'était pas au rendez-vous.

Elle m'est revenu suite à cette conversation en me disant que ceci avait été discuté en équipe mais que les autres intervenantes ne pouvaient prendre le dossier ou me rencontrer car elles étaient toutes en conflit d'intérêt dans ce dossier, étant l'amie d'une amie, la belle-sœur d'une amie. Nous sommes dans un petit milieu.

Elle m'a dit que je pourrais prochainement rencontrer ou parler à chef de service qui habite et travaille dans un village à 4 h de chez nous, Depuis la fusion de Dr. Barrette les équipes sont grande et le territoire est large dans le réseau de la santé.

Ayant perdu toute confiance en l'intervenante de la DPJ. Je me suis tournée vers mon avocat et j'ai fait une demande pour la garde de mes enfants à la cours supérieur. Sous les conseils de mon avocat, nous avons demandé au juge d'ordonner une expertise psychosociale. Ce que mon avocat, m'avait expliqué c'est que lorsqu'un juge ordonne une expertise psychosociale, un expert est nommé par le juge qui n'est pas la travailleuse sociale de la DPJ au dossier actuel, donc une évaluation indépendante pour avoir des recommandations sur la garde après évaluation de la compétence parentale dans les deux milieux et cet expert aura accès avec ordonnance du juge à toutes les évaluations antérieures au dossier des enfants et à nos dossiers personnels. On m'a dit que c'était une longue évaluation sur trois mois qui tenait en compte toutes les aspects et évaluation entourant l'enfant.

Je me suis senti rassurée de savoir que les conclusions n'en tiendraient pas qu'à une seule évaluatrice. Je ne blâme pas directement la travailleuse sociale, ce que je blâme, c'est le manque de soutien des nouveaux professionnels qui sont en train de bâtir leur expérience de manque de cadre établis encadrant par exemple les visites supervisées. La Fusion des établissements et la création des CISSS qui a créé une confusion dans tous les secteurs et les coupures dans les cadres et l'éloignement de ceux-ci face à leur équipe de travail. Il faut bien noter que je ne pointe pas du doigt un intervenant en particulier.

L'expertise psychosociale sur la garde a été ordonnée nous étions dans l'attente de celle-ci.

J'ai eu au court de l'été une rencontre avec le superviseur de [REDACTED] et la travailleuse sociale.

Je croyais que c'était une rencontre qui comme on me l'avais dit était un endroit où je pourrais poser des questions sur la gestion actuelle de mon dossier. Pour savoir si les procédures de la DPJ était respecté. Au début de la rencontre, on m'a annoncé que finalement c'était une rencontre où on allait me dire vers où on allait avec le dossier et qu'on avait décidé de judiciaireiser le dossier.

Quand j'ai voulu poser des questions sur l'intervention qui a été faire jusqu'à maintenant. La superviseur m'a arrêté en me disant que qu'elle avait une entière confiance en sa travailleuse social et qu'elle endossait tout ce qui avait été fait dans le dossier jusqu'à maintenant. Mais que si j'avais des questions, je pouvais les poser. Je lui ai demandé s'il était commun à la DPJ que les visites supervisées ordonnées par la loi se fasse dans la voiture du père sans réseaux cellulaires en forêt. La

dame m'a répondu avec un grand sourire qu'elle en prenait bonne note comme une critique constructive. J'ai aucunement senti qu'on se souciait de mes craintes et qu'on est entendu ce que j'avais à dire, la porte était complètement fermée. La dame m'a expliqué que leur rôle était de réhabiliter les pères, j'ai dit que je n'y croyais pas avec tout ce que j'avais vécue, on m'a répondu que je ne pouvais les empêcher de rêver sinon à quoi servirait leur travail.

Ma confiance en le service de DPJ était à 0, je m'en remettait complètement l'expertise à venir pour faire la différence.

Au cours de l'été, nous sommes aussi tombés dans un trou juridique. C'est à dire que l'interdit de contact avec visite supervisée qui avait été ordonné a été levé avec la fin de l'enquête policière sur les vois de fait reproché au père. La DPJ n'ayant fait aucune demande à la cour en protection des enfants à ce sujet. On me demandait de retourner les enfants chez le père d'un coup sec sans supervision car aucun acte de violence n'était survenu pendant les 3h de visite supervisée hebdomadaire. On me disait qu'au prochain tribunal on demanderait une ordonnance pour la poursuite des visites supervisées. Le lendemain on m'a appelé pour me dire que les visites supervisées allaient se poursuivre car le père acceptait pour démontrer sa bonne foi.

Pendant cette été, le comportement de mes enfants s'est amélioré. Les comportements d'agressivité et d'agitation ont pratiquement disparu. Mes parents le remarquaient, les amis le remarquaient quand l'école à commencer, ça allait bien.

Vers la fin de l'été, la DPJ ont commencé à manquer d'intervenante pour superviser les contacts.

Donc, à un certain moment, la DPJ a envoyé une jeune cégépienne pour superviser le contact. Aucune formation, seulement, d'être inscrite au cégep dans un domaine connexe. Je suis allée chercher les enfants au camp de jour et je devais la rejoindre chez moi à l'heure convenue pour qu'elle apporte les enfants chez le père. Dans notre dossier, il était convenu que ce soit une travailleuse sociale qui apporte les enfants chez le père et me les ramène pour ne pas exposer les enfants à de conflits potentiels. Je suis donc arrivé chez moi en auto et pas d'auto dans la cour mais se trouvant au milieu de la cours une jeune fille en culotte courte (beaucoup trop courte) une camisole laissant paraître des tatou plein les deux bras. Anneaux de piercing au visage. Je n'ai pas de préjuger face l'habillement générale, mais je peux vous dire que son look à insécuriser les enfants, ils m'ont même demandé s'il devait vraiment partir avec elle et moi de les rassurer que leur père habite à une minute de chez moi et qu'il sera avec eux donc pas tout seul avec la Mme. Je n'inquiète de la sécurité des enfants avec cette jeune fille mais je voyais clairement l'insécurité de mes enfants. Elle s'était aussi trompé d'adresse et avait stationné sa voiture chez la voisine. Elle a donc emporté mes enfants pour qu'il embarque dans sa voiture pour se rendre chez leur père. Après s'être aperçu qu'elle n'était pas dans la bonne cour, elle n'avait pas juger bon de déplacer sa voiture et était venu attendre mes enfants à pied dans ma cour. (Quand je critique le manque de soutien et de formation des employés, je fais aussi référence à cet épisode où le décorum n'étant visiblement pas une priorité et le fait rassurer les enfants dans les interventions n'y était pas non plus)

Et manquant de personne pour superviser les contacts, la famille de de mon ex a été sollicité pour être nommé comme superviseur de contact par la DPJ, sa mère, sa sœur, un ami, une amie à moi à moment donné, j'ai même été nommé superviseur de contact pendant les tournois de soccer de mon fils. Quelle ironie, notre conflit de séparation mettant à risque la sécurité psychologique des enfants il était préférable sur semaine qu'une tierce personne amène les enfants chez leur père mais pour une journée complète au soccer, il n'y avait pas de problème que ce soit moi le superviseur.

Et quant à sa mère, s'il avait commis un geste ou des paroles dénigrantes à mon égard, l'aurait-elle vraiment rapporté à la travailleuse sociale ? Non, pas que ce soit une personne qui endosse la violence, dans quelle conflit place-t-on une mère dans ce genre de situation.

Les visites supervisées ont pris fin en [REDACTED] et l'objectif de la DPJ étant de rétablir la grade partagée à la fin de leur intervention. Les contacts avec le père ont augmenté graduellement suivant un horaire établi par la DPJ. J'étais peu en accord avec ce mode de fonctionnement le père n'ayant bénéficié d'aucun service de psychoéducation durant les visites supervisées. Je me demandais comment on pouvait établir qu'il y avait des méthodes éducatives adéquates lui qui ne connaissait que la violence.

Graduellement à force de côtoyer leur père sans supervision les comportements observés par le passé recommençaient à se manifester. La travailleuse sociale, n'établissait pas de lien avec les visites chez le père. Toutes sortes d'autre raison peuvent être en cause Mme. On m'a répondu que la plupart des enfants ont des problèmes à l'école [REDACTED]. Que les problèmes de comportement se manifestaient parce que les enfants s'ennuient de leur père. Quand, je lui demandais pourquoi il manifestait leur ennui maintenant qu'il le voyait plus et sans supervision. On m'a répondu que c'était parce que les enfants vivaient de l'instabilité au niveau de l'horaire de garde. Il était impossible d'émettre la possibilité que le retour de ces comportements soit en lien avec le père.

Lorsque les visites supervisées ont cessé la travailleuse sociale est venue expliquer cela aux enfants chez moi en leur disant qu'elle irait faire des visites surprises chez leur père pour s'assurer que tout va bien. Une visite a été faite suite à l'arrêt de la supervision et le père en avait été avisé la veille.

A chaque fois que les enfants revenaient de chez leur père, la travailleuse sociale vérifiait avec le père comment c'était passé la visite. Jamais d'appel à la mère pour savoir dans quel état était revenue les enfants, jamais de rencontre seule avec les enfants après les visites pour les entendre. Je lui ai dit à plusieurs reprises que l'évaluation restait subjectif et qu'il n'y avait pas grand-chose de subjectif, c'était la procédure.

A la [REDACTED], j'ai eu un appel d'une travailleuse sociale de la DPJ d'un village à 2h de chez moi allait venir faire l'expertise psychosociale demandé en [REDACTED]. Je l'appellerai donc l'experte pour ne pas mélanger les deux travailleuses sociales de mon histoire.

J'ai informé la travailleuse sociale du dossier de la DPJ, que l'expertise débutait et que j'aurais aimé qu'on cesse d'augmenter les contacts en attendant le rapport de l'experte considérant que je trouvais que mes enfants allaient moins bien. Elle m'a demandé qui ferait l'expertise. Je lui ai donné le nom de l'experte et elle s'est exclamé que c'était sa collègue de l'autre village en fait, elle se connaît puisque la DPJ est une grande famille en [REDACTED] et elle partage les mêmes boss et les mêmes formations. Elle m'a donc dit avec enthousiasme qu'elle allait l'appeler pour la breffer sur le dossier.

J'ai eu un malaise à ce moment car je croyais que l'expertise se ferait par un expert indépendant. Et je n'étais plus certaine de l'indépendance de l'experte.

L'experte m'a donc appelée dans la semaine suivante, une dame plus âgée que la première travailleuse sociale, disant avoir beaucoup d'année d'expérience à la DPJ mais que ceci se trouvait à être son premier rapport d'expertise psychosociale et qu'elle serait chapeauté par sa patronne dans la rédaction de cette première expertise. Elle m'a donc demandé d'emporter mes enfants au CLSC ou elle a procédé leur rencontre individuelle sans ma présence, environs 20-30 minutes par enfants. Elle m'a remis un document avec des questions auquel je devais répondre et lui remettre

lors de notre prochaine rencontre. Elle m'a fait signer une autorisation pour avoir accès aux notes différents intervenants vu au CLSC depuis l'enfance des garçons, à mon psychologue, aux pédiatres, aux rapports de police etc.

L'experte est venue chez moi me rencontrer pendant environs 1h30 avec mon conjoint sans les enfants, ma mère est ensuite venue porter les enfants et elle nous a observé jouer à des jeux de société avec les enfants pendant 1h30. Le lendemain, elle a rencontré le père pendant le même temps et observé avec les enfants pendant le même temps.

Une semaine après la travailleuse sociale au dossier actuel de la DPJ lors d'une rencontre avec le père désirait augmenter encore les visites. Je lui ai redemandé d'attendre les conclusions du rapport de l'experte. Et la travailleuse sociale m'a dit devant le père que les conclusions du rapport de l'experte serait les mêmes que les siennes qu'elles s'étaient parlés et étaient d'accord sur la conduite. Devant ma surprise de me faire transmettre les conclusions du rapport de l'experte par la travailleuse sociale au dossier actuellement, celle-ci a nuancé ces propos en me disant que le rapport de l'experte n'était pas finalisé et qu'il restait des choses à celle-ci à vérifier avant d'émettre son rapport mais que les conclusions de celle-ci serait de toute manière en faveur d'une garde partagée et d'augmenter les visites et elles attribuaient toutes deux les problèmes de comportement des enfants à leur ennui de leur père.

J'ai téléphoné à l'experte qui a nié avoir transmis ces informations sur son rapport à l'autre travailleuse sociale, ne savait pas pourquoi elle m'a dit ça, son rapport n'étant pas terminé.

Les visites ont été augmenté en [REDACTED]. Une rencontre était prévue vers le [REDACTED] de mémoire avec un juge, mon avocat, l'avocat de mon ex et celui de la DPJ et celui représentant les enfants, la travailleuse sociale au dossier, moi et mon ex pour faire une entente, c'est une procédure qui selon eux peut mener à de bon résultat. Je ne me souviens pas du nom que cela porte mais j'appellerai ça la médiation bien entourée.

Pendant [REDACTED], je n'ai reçu aucun appel de suivi pour savoir comment se passait cette autre augmentation des visites. Les enfants m'ont rapporté qu'il n'avait plus d'iPad chez leur père car pour leur montrer que l'on ne se chicane pas avec un iPad leur père aurait lancer l'iPad dans le plancher qui se serait casser et l'aurait ensuite lancer sur le lit de leur chambre en leur disant d'essayer de jouer avec maintenant. Je ne peux dire à quelle date cette événement s'est produit les enfants n'étant pas capable de me le définir au moment il m'ont rapporté cette situation. Et début [REDACTED] un lundi où il me ramène les enfants chez moi après la visite de fin de semaine, il est arrivé avec les deux enfants en me criant après que les enfants n'étaient pas du monde, qu'il n'écoutait rien etc... Et tout cela en me lançant les deux valises dans l'entrée qui ont roulées sur le plancher devant les yeux des enfants. Les enfants étaient agités, je n'ai pu savoir ce qui s'était passé exactement car les enfants avait bien compris que s'ils parlaient de ce qui se passait chez papa, ça pouvait nuire à leur possibilité de voir leur père. La loi du silence était en train de s'installer.

Mon fils le plus vieux, je lui demandé s'il se sentait en sécurité chez son père. Il m'a répondu que oui. Paracerque selon lui, si son père avait perdu leur garde c'est à cause de sa crise à lui qui a mis son père hors de lui. Mon fils m'a dit qu'il avait appris à se contrôler et qu'il ne ferait plus sortir son père de ces gonds. Dans tous ces mois d'intervention, personne n'a fait de suivi avec mon fils pour qu'il comprenne ce qu'est la violence et qu'il était une victime. De plus, on m'a demandé de ne pas parler avec mes enfants des gestes violents qu'ils ont subi car étant dans un conflit de séparation avec le père. Ceci ne devait pas être discuté par moi avec les enfants. J'ai toujours répété à mes enfants que

ce qui arrivait n'était pas de leurs fautes mais encore aujourd'hui mon fils porte en lui de la culpabilité d'avoir dénoncé son père à la police.

Alors la [REDACTED] est arrivée et le rapport de l'experte a été transmis à tous les avocats en cause. Le rapport recommandait l'augmentation des visites sur 4 mois et un garde partagé à la suite. Le rapport était signé de début [REDACTED] mais selon mon avocat aurait été faxé à tout le monde suite à sa signature mais par on ne sait qu'elle erreur personne n'a reçu le fax. Donc, [REDACTED] une heure après la réception du rapport. Je recevais un appel que la DPJ se retirait complètement du dossier jugeant que le développement de mes enfants n'était plus compromis. La grande réunion de [REDACTED] celle que j'appelais plutôt la médiation bien entourée était désormais annulée. Le message me disait que nous avons finalement un conflit sur la garde et cela ne les regardait pas. A nous de faire nos propres démarches.

Je me suis retrouvé avec ma demande pour la garde complète devant al cours supérieur qui n'avait pas été tranchée. Mon avocat m'a dit qu'avec le désistement de la DPJ et une expertise psychosociale recommandant la garde partagée, il m'était pratiquement impossible d'obtenir la garde. Ma seule solution était d'engager un expert moi-même et on m'estimait les couts à 6000\$ que je n'avais pas, je venais de payer une facture de 4000\$ d'avocat en [REDACTED]

L'expertise avait été fait en deux semaines, aucun dossier du CLSC, ni le pédiatre n'a été consulté. A part moi et le père, on y retrouvait l'évaluation de la DPJ. Mon psychologue a été questionné aucun compte rendu de ceci dans l'évaluation. Le père était suivi par un éducateur spécialisé dans un organisme communautaire œuvrant auprès des hommes en difficulté et des hommes violents. La consultation téléphonique de l'experte avec l'éducateur spécialisé était noté au dossier et celui-ci préconisant que le père a les aptitudes pour avoir un garde partagé. Cette personne voit seulement mon ex en rencontre individuel, n'a jamais vu mes enfants et n'a jamais vu le père avec mes enfants. Et je note aussi qu'au Québec des recommandations sur la garde d'un enfant doivent se faire par une T.S ou un psychologue acte autorisé par les ordres professionnels.

Ce qui a vraiment été tenue compte dans cette évaluation c'est le désir qu'ont mentionné les deux enfants à retourner en garde partagé. Et je le répète dans un cas de violence, Est-ce qu'un enfant qui est capable de dire qu'un bleu ne lui fait pas mal est capable de voir ce qui est dans son intérêt à long terme.

Nous avons donc négocié entre avocats et moi et le père. Une entente à entériner devant le juge ou le retour à la garde partagée se ferait sur deux mois, le rapport d'expertise en recommandait 4 mois l'horaire des visites établies par la DPJ [REDACTED] nous amenais aux visites proposées au bout de deux mois dans l'expertise. Nous avons donc fait une augmentation des visites progressives mais sans suivi d'aucun intervenant, personne pour évaluer si ça se passait bien.

Ce fut une période très difficile, les enfants revenaient en pleurant de chez leur père, me demandant qu'est-ce que j'avais fait pour que leur père me haïsse de même ! Mon fils me disait que la DPJ était une gagne d'incompétent qui n'était pas capable de finir leur job. Phrase de son père qu'il répétait. La tension était haute au sein du climat familiale. Le père était désagréable avec moi lors des échanges des enfants. Nous avons finalement signé une entente et la garde partagée à repris dans ce contexte. Tous les problèmes de comportement présent avant l'intervention sont revenues égale à ce qu'ils étaient. Les services du CLSC ont repris en psycho éducation et travailleuse sociale du

CLSC service enfance famille, jeunesse. A l'été, le père était constamment agressif dans son ton avec les enfants lorsque je le voyais avec eux. Utilisait un langage inadéquat devant les enfants. Les enfants m'appelaient pour venir chez moi. Et je sentais très présente la loi du silence chez les enfants, si mon plus jeune parlait, mon plus vieux lui sommait de se taire. Les enfants m'ont rapporté des incidents de violence chez leur père dans les derniers mois, toujours des accusations floues, l'un disant que l'autre ment, et la version change finalement. Aucun acte de violence pendant les visites du CLSC.

Le CLSC nous déclare en conflit de séparation. Et c'est notre conflit qui engendre des problèmes de comportement des enfants. La psychoéducatrice me dit que le père lui a fait une menace à mon égard. En fait, il lui a dit qu'il avait été blanchi deux fois par la DPJ et que la troisième plainte serait la bonne qu'il n'aurait pas peur d'aller se faire vivre à [REDACTED]. Elle lui demande à qui cette menace s'adressait et il a répondu que c'était à moi. ([REDACTED] voulant dire [REDACTED]-[REDACTED] [REDACTED] où il y a une prison [REDACTED].)

La montée de la tension en [REDACTED] de cette année, fait suite au fait que l'an passé lors de l'interdit de contact. J'ai modifié l'état de la garde pour la réception des chèques du gouvernement perçu pour les enfants. Il y a un chèque que l'on reçoit à tous les mois. Celui-ci on peut faire la modification du temps de garde en ligne, ce qui a été fait. L'autre chèque est déposé aux trois mois, il faut remplir un formulaire que les deux parents signent. J'ai donné le formulaire là n'est passé à la travailleuse sociale de la DPJ mais le père a refusé de le signer voulant en discuter avec son avocat. Au bout de plusieurs semaines, mon avocat m'a conseillé de ne pas attendre la signature qui ne venait pas, me disait que de toute façon lorsque j'aurais un ordre de cours, je n'aurais qu'à le joindre au formulaire. Mais nous n'avons jamais été en cours. Donc, en [REDACTED] lors de la signature de l'entente. J'ai envoyé le formulaire non signé avec une lettre expliquant la situation des derniers mois. Et en [REDACTED] ils ont appelé le père car celui-ci avait perçu les chèques pendant les 9 mois d'intervention où il n'avait plus la garde. Celui-ci devant rembourser une grosse somme et étant sur l'aide sociale. Il m'en voulait donc pour cet argent qu'il devait par ma faute selon lui.

Dans la même semaine, je l'ai appelé pour discuter des achats scolaires et vêtements et le père dit d'arrêter de l'écœurer avec l'argent sinon je vais voir ce qui va m'arriver. (Il faut prendre en considération que je dois le consulter pour l'achat des vêtements, étant infirmière et lui sans revenu, je lui verse un montant mensuel de [REDACTED] pour la pension associée à la garde partagée.)

Les intervenantes du CLSC nous ont rencontrées, elles nous ont proposé une médiation. Mais elles ne nous rencontrent pas à la même table, chacun notre tour car ce n'est pas recommandé lorsqu'il y a un rapport de pouvoir entre deux personnes. Conclusion de la médiation, on n'arrive à rien. On nous propose de transférer le dossier dans un autre CLSC à cause du conflit d'intérêt. [REDACTED]. L'autre choix porter plainte à la DPJ. Organisme en qui je n'ai aucune confiance et que je considère à augmenter notre conflit en traumatisant mes enfants. J'ai aussi peur pour ma sécurité face au père si une autre intervention de la DPJ survient. J'ai peur qu'à la sortie du dossier de la DPJ, mon cauchemar et celui de mes enfants recommence. Et j'ai peur pour le développement de mes enfants, deux garçons. J'ai peur qu'il devienne se père impulsif qui partage sa vie avec la DPJ. J'ai peur qu'il devienne se conjoint qu'on ne souhaite pas rencontrer. J'ai peur que mes petits-enfants tombent un jour dans les services jeunesse parce qu'on me dit que la violence s'élimine sur cinq générations et que leur père en a vécu dans son enfance. Quand je pense à la phrase dans le meilleur intérêt de l'enfant, c'est à ces choses que je pense.

Éducatrice spécialisée en centre jeunesse depuis bientôt 10 ans, j'ai connu une ère de changement majeur. Il est vrai que le cadre était rigide à mon arrivée (et encore plus avant mon arrivée), et il l'est toujours, mais sincèrement les méthodes ont été modifiées et avec CHANCE. Aujourd'hui, je me retrouve dans les interventions. Avant, j'étais une hippie dans mes façons de procéder. J'ai toujours cru que le action/réaction face aux comportements des jeunes n'étaient pas la bonne méthode. J'ai toujours cru que de trop encadrer n'aidait pas. Je crois sincèrement que le rôle des éducateurs avec des jeunes qui sont placés en hébergement en réadaptation, est d'amener le jeune à mieux se connaître, connaître/reconnaître ses limites et ses besoins, être en mesure d'aller chercher l'aide nécessaire et éventuellement créer son propre cadre qui lui convient. **À trop encadrer, on crée des enfants qui ont besoin du cadre absolument pour être fonctionnel, mais lorsque tu enlèves le cadre rigide, l'enfant ne fonctionne plus.** On n'aide pas le jeune et la société. On aide seulement sa gestion de plancher, c'est beaucoup plus facile. Oui il faut être prévisible, il faut des règles minimales et du respect pour que tout soit harmonieux.

Mais sincèrement, ça change quoi que les jeunes discutent au salon sans la présence d'un éducateur au salon, éducateur qui est dans la cuisine qui est à ère ouverte avec le salon? Ça change quoi qu'un jeune sorte prendre l'air dehors seul pour décompresser plutôt que de se rendre au local de réflexion tel que demandé (C'est bien connu être entre 4 murs pour faire passer une frustration c'est mieux que le grand air). Ha oui et ça change quoi que le jeune frappe quelques coups dans le mur, dans un local, porte fermée, où il n'y a aucun danger pour les autres? (Bien entendu, je préfère un coussin ou autre, mais si le jeune frappe dans le mur avec sa main, qu'est-ce qui est le plus dommageable une main cassée ou une contention mécanique suivie d'un isolement? Parce que disons-le, le jeune ne voulait que sortir sa frustration et ne mettait personne en danger, ni lui d'ailleurs dans cette situation). Trop souvent je vois l'éducateur qui veut réagir, parce qu'il a l'impression de devoir contrôler ce qui se passe. Pourquoi? Par penser que si le jeune over réact c'est que l'éducateur a mal fait sa job. Mais, c'est quoi cette pression qu'on se met comme intervenant? On a l'impression que pour bien faire son travail, il faut qu'il n'y ait pas de crises sur son plancher, mais c'est pas cela. Il faut accueillir le jeune et cheminer avec lui dans ses choix. Mais, oui c'est exigeant et demande beaucoup d'adaptation de l'intervenant.

À entendre les témoignages des jeunes, en début de commission, je reconnais ce que le CR était, mais à tout le moins chez nous en Chaudière-Appalaches, nous avons fait un virage. Une ouverture et une approche en lien avec les traumatismes des enfants (qu'ils aient 6 ans ou 17 ans). On voit aussi la crise du jeune différemment, on laisse du temps, on cherche des alternatives, on se remet en question aussi comme intervenant face aux réactions du jeune. Ce n'est pas évident de travailler dans cette approche, beaucoup plus exigeant pour les éducateurs, il faut tout individualiser et non plus voir le tout comme étant un groupe. Sincèrement, non nous ne sommes pas parfaits, il reste du chemin à faire. Mais, la volonté des jeunes éducateurs est réelle. Les moyens mis à notre disposition sont manquants par contre. J'y reviendrai. Mais, je fais souvent la blague qu'aujourd'hui je ne recommencerais pas à travailler en centre jeunesse.

Je salue le courage de ceux et celles qui se lancent aujourd'hui dans cette aventure. Ce n'est pas facile, entre les manques de respect quotidien, les gestes de violence physique, le mépris, il y a un cadre rigide à suivre, mais un cadre à adapter. Tout qu'un art de savoir jusqu'où se termine ma marge de manœuvre comme intervenant. Les jeunes ont des droits, il faut les respecter et les méthodes coercitives n'ont plus lieu d'être, par chance, mais cela apporte une plus grande difficulté. Donner des conséquences logiques, en cohérence avec le geste posé, ne pas tout réprimander, laisser place au voulu du jeune. Ouff... quel mandat! Et souvent il faut réagir en quelques minutes, le temps nous est précieux.

On ajoute des spécialistes aux activités cliniques, des psycho-éducateurs pour aider, mais le besoin n'est pas là. Ça prend quelqu'un d'externe à la vie d'unité régulièrement pour soutenir les éducateurs. Tout le monde est trop débordé, on gère les urgences. Mais, ce n'est pas aidant sur le plancher au quotidien. Il faut travailler en amont et non pas après les situations. Il faut aussi du support aux intervenants dans leur quotidien. Là le chef gère les horaires, le bien-être des employés, la vie interne de l'unité, mais pour les conseils cliniques on se réfère au psycho-ed. Est-ce nécessaire de dédoubler le tout? Le staff sur le plancher est la clef. 2 éducateurs pour 12 jeunes avec des problématiques multiples, oublier la réadapt! 12 jeunes dans une même ère de vie c'est énorme. Sincèrement, quand un groupe tombe à 9 jeunes, on respire mieux comme équipe, plus de temps pour nos jeunes, et les jeunes aussi vont mieux car on prend le temps et on adapte plus notre programmation à leur besoin. Je reviens sur le 2 intervenants, c'est impossible! Dès qu'un jeune a besoin, l'autre tombe seul. Dès qu'on répond au téléphone d'un parent ou d'un TS, notre collègue tombe seul. Et moins on est présent, plus on a de situations à récupérer.

On a des salles d'isolements. Presque partout sur le campus, finit les isolements dans les unités. On apporte les jeunes ailleurs; aux salles de garde. Ce qui en soit est une bonne chose, les autres jeunes n'ont pas à vivre le traumatisme d'un isolement. Or, bien que nécessaire parfois, elle n'est pas la solution à tout cet isolement. Il nous faut des salles d'apaisement, un endroit sécuritaire où le jeune peut aller relaxer, se défouler, reprendre contrôle sur ses émotions. Il doit pouvoir le faire de manière sécuritaire pour lui et l'intervenant. Il se doit d'être accompagné par un éducateur dans ce processus de retour à l'apaisement. Un éducateur qui le connaît et qui est capable de respecter son rythme d'apaisement. On aimerait que tout aille vite, pour être avec les autres jeunes, pour ne pas laisser son collègue se débrouiller avec le bordel du quart de travail. Malheureusement, souvent, on tente de prendre des raccourcis, mais ceux-ci sont nuisibles à long terme. Le travail est à recommencer et au final le jeune est perdant. Cette salle d'apaisement on en parle depuis quelques années à Chaudière-Appalaches, mais elle n'est toujours pas là faute de budget... Donc, faute d'endroit neutre, on dirige le jeune aux salles de garde entre 4 murs de béton. Rien de très apaisant, mais on lui dit de se calmer là.

Parenthèse sur les agents d'intervention, à Chaudière-Appalches nous avons la chance d'avoir notre propre équipe à la sécurité. Des gars qui viennent partager des moments de vies avec nos jeunes hébergés (repas, sport, activité de discussion). Cela est grandement gagnant en situation de crise car le jeune connaît l'agent d'intervention et celui-ci sait aussi comment aborder le jeune. Mais, les agents ont besoin de support des éducateurs, le clinique c'est l'éducateur qui doit le faire, c'est l'éducateur qui doit décider où se dirige l'intervention. Et bien souvent l'éducateur plancher qui vit la situation avec le jeune, n'est plus en mesure d'avoir une vision extérieur et assez large de la situation pour bien cibler les besoins du jeune dans sa crise. C'est gagnant qu'un éducateur travaille avec les agents d'intervention pour la gestion des crises. Je crois qu'un éducateur devrait accompagner les agents d'intervention dans toutes les situations de crises et de prévention. Nous l'avions à Chaudière-Appalches, j'ai moi-même joué ce rôle et vu les impacts bénéfiques. Un éducateur spécialisé dans la gestion des crises et qui n'est pas attachée à l'unité. Cet éducateur a plus de neutralité, connaît mieux les politiques face aux recours à la contention et à l'isolement et ait mieux en mesure de voir si ce recours est nécessaire ou pas. Pas que les éducateurs en unité ne peuvent pas le faire, mais leur vision est embrouillée par leur vécu quotidien auprès du jeune. Et des recours à des mesures particulières doivent absolument être fait en toute objectivité. Et le cadre au téléphone qui ne se déplace pas, ça reste un manque important.. Et en situation de crise, pas toujours le temps d'appeler pour autoriser. Et si ce n'est pas un éducateur qui se déplace avec les agents dans toutes les situations de crise et bien ça pourrait être un spécialiste aux activités cliniques ou psycho-ed qui pourra autoriser le recours aux mesures particulières. Mais, je crois sincèrement qu'un éducateur d'expérience, qui prend le temps de connaître chaque jeune et habitudes des unités peut réaliser la tâche avec professionnalisme.

Les éducateurs en centre de réadaptation manquent de latitude dans leur mandat. Le TS travaille avec les parents et prennent les décisions. Mais, les éducateurs vivent avec le jeune au quotidien. À partir du moment où le jeune est hébergé, le travail terrain avec les parents devraient être fait par l'éducateur du centre de réadaptation car ce n'est pas que le jeune qui doit changer. C'est son milieu aussi! Nous avons beau mettre tout notre énergie sur le jeune, si le milieu ne s'adapte pas avec lui, le travail va être à recommencer. C'est pourquoi nos jeunes font des in and out. Les éducateurs à l'externe sont trop peu nombreux et en même temps pourquoi imposer à jeune qui a été hébergé de recommence à créer un lien avec un nouvel éducateur qui viendra l'appuyer dans son retour à la maison? C'est difficile de créer un lien de confiance, quand il commence à être payant ce lien, on transfert le jeune bien souvent car il va mieux.

Je comprends qu'une technique de 3 ans n'est pas un baccalauréat, mais je crois que des pouvoirs peuvent être relégués aux éducateurs en revoyant leur apprentissage scolaire. Il manque d'éducateur sur le terrain, les jeunes éducateurs se dirigent tous à l'université pour devenir TS ou psycho-ed. Pourquoi? Pour que leurs actions soit prises en considérant et qu'ils puissent avoir une marge de manœuvre dans leur dossier. Les éducateurs devraient pouvoir

faire les plans d'intervention des jeunes, rencontrer les parents. L'éducateur devrait être la personne qui fait la job du TS à l'application des mesures. Le TS devrait faire la job d'évaluation, mais ensuite, l'éducateur peut faire la suite. Le centre jeunesse pourrait offrir une formation complémentaire au moment de l'embauche pour pallier si manque il y a face au réseau collégiale en attendant la refonte des techniques collégiales. En ayant, plus de support clinique au quotidien, par des psycho-ed, ts dont le mandat serait de l'aide et support aux éducateurs ceux-ci pourraient s'investir dans le milieu du jeune et de sa famille.

Il faut mettre tout en place pour éviter de sortir le jeune de son milieu. Comment? Des éducateurs présents quotidiennement dans le milieu familial, disponible en tout temps pour les parents et le jeune. Un case load assez petit pour se le permettre. Des résidences où le parent pourrait demeurer avec son enfant tout en étant supervisé et encadrer par des éducateurs et travailleurs sociaux. **Sortir le jeune de son milieu, sans travailler sur son milieu ne sert à RIEN.**

Une fois placé en CR et même en famille d'accueil, malheureusement, on gère les places en fonction d'un numéro de dossier et non pas en fonction des besoins du jeune. J'ai vu combien de jeune être transférer d'unité car les admissions ont besoin de place, et ce même si l'éducateur responsable ne croit pas que ce soit la bonne chose à faire, mais sur papier, sur la grille remplie, le jeune répond aux critères.

Les papiers, les formulaires, oui je suis d'accord qu'il faut assoir notre clinique sur des éléments concrets et tangibles, mais avec la politique sur les mesures d'empêchement normalement si un jeune se met à risque et que je crois qu'on ne devrait pas le laisser fuguer je dois remplir une grille, qui doit être évalué par un cadre ou un spécialiste aux activités cliniques (selon l'heure de la journée parce que oui les spécialistes aux activités cliniques et les psycho-éducateurs ne sont là que de jour, comme si de soir il n'y avait pas de situation d'urgence) Bon je reviens à la grille à remplir, en théorie le jeune tient des propos inquiétants face à son état, je remplis la grille et ensuite nous serons dans l'autorisation de l'empêcher de fuguer. Mais, pendant que je remplie la grille, théoriquement le jeune pourrait partir car je n'ai pas le ok de l'arrêter. (Je vous rassure, personnellement si j'ai les motifs cliniques je ne laisserai jamais un jeune quitter, même si la grille n'est pas finit par remplir; bon là je ne respecte pas le cadre imposé par la structure, mais je préfère faire cela qu'avoir un suicide sur la conscience). Et pendant que je remplie la grille, discute avec mon supérieur, ma collègue tombe seule pour gérer le plancher et s'occuper des besoins tous différents des 10-12 jeunes. Avec de la chance je réussis à faire cela pendant une période d'hygiène où tous sont en chambre, mais autrement on fait quoi? On annule le sport prévu? Et on gère une dizaine de jeunes déçus que l'activité n'ait pas lieu car un ne va pas bien. On va se le dire, bien beau garder le secret sur nos actions, les jeunes le sentent, le voient, connaissent ce que j'appelle la game. Les jeunes sont des experts pour nous dire ce que l'on

veut entendre, et ils se passent le mot. Normal? Non, je préfère la vérité, non? Oui , mais en même temps ils ont raison la vérité peut les brîmer, peut empêcher une sortie de fin de semaine. On veut tout savoir, mais quand on sait, on veut tout contrôler. Il faut apprendre à faire confiance aux jeunes. Arrêter comme adulte de croire que la solution nous la possédons. Le jeune et le parent sont ceux qui se connaissent le mieux, écoutons les et partons d'eux!

Le jeune devrait être impliqué dans toutes les discussions cliniques à son sujet. Il doit pouvoir comprendre ce que l'on pense et émettre son opinion. **Travaillons avec lui et non pas pour lui.**

Est-ce que le système de la protection de la jeunesse doit être revu? Très certainement, mais pas de recette miracle car on veut chiffrer tout dans notre société. On se fixe un idéal, mais à quoi bon. Revenons à la base, il faut que la société accepte de revoir ses standards.

Il faut permettre aux intervenants d'avoir du temps, ce qui passe par des unités de réadaptation avec des ratios plus petits et des éducateurs de plus à chaque quart de travail.

Il faut des programmes pour que les jeunes et leur famille puissent cheminer.

Il faut plus de moments enfant et milieu naturel; moment supervisé, encadré par un éducateur afin d'offrir un soutien.

Il faut prioriser le lien de confiance établi entre un jeune, la famille et l'intervenant. Déjà que le roulement de personnel implique de nombreux changements, pouvons-nous minimiser les impacts de ce que l'on peut contrôler en évitant les transferts de dossier.

Pour la rétention du personnel, ais-je une solution? Non pas vraiment, car je comprends que le système de la DPJ est lourd. La structure est frustrante et on se bute à des protocoles. Mais, se sentir soutenu par l'organisation et son équipe est essentiel.

Et une dernière chose, oui il faut parler de revoir le système de la DPJ, mais un motif de compromission est la non fréquentation scolaire. Il faudrait se pencher sur le système scolaire du Québec, est-il adapté aux jeunes de la DPJ. Pouvons-nous vraiment placer un enfant en Centre de réadaptation parce qu'il ne va pas à l'école ? le cursus scolaire répond-il à ses besoins?

Mémoire à la commission Laurent

Après avoir vécu [REDACTED] ans avec une dame qui travaillait à la D.P.J. [REDACTED] ans comme famille de répit pour des enfants en bas âges et 13 ½ comme famille d'accueil ou on nous a confié des enfants de 0 -10 ans [REDACTED] enfants en tout. Je peux vous dire que beaucoup d'intervenants de la D.P.J. des [REDACTED] m'ont convaincu qu'il n'exerce pas une profession, mais plutôt une "job" qui leur procure un salaire très potable, des congés maladie, férié, des vacances, il ne travaille pas les fins de semaine et ou il s'assure d'avoir des dossiers pas trop chauds et lorsqu'ils en ont, ils s'empressent de le refiler à une famille d'accueil sans trop d'information comme une patate chaude. Nous avons eu de très mauvaises expériences lorsque nous avons accepté de devenir famille de dépannage.

Mon épouse après [REDACTED] ans dans l'enseignement au primaire et moi après plusieurs années [REDACTED] que j'ai quitté pour avoir ma propre entreprise, on nous a sollicité pour être famille d'accueil pour la DPJ des [REDACTED]. Vous me direz que j'exagère mais je crois que nous devrions inscrire au-dessus de la porte d'entrée de la D.P.J. des [REDACTED] l'inscription qui suit : Bienvenue, ici nous maîtrisons très bien l'hypocrisie, la manipulation et le mensonge. Je sais une chose qu'ils savent faire lorsque tu es trop généreux avec eux, ils en profitent pour abuser, essayant de te refiler leur job. Trop souvent en essayant de nous imposer les familles biologiques des enfants espérant que nous devenions des entraîneurs.

Je pourrais vous raconter pendant une journée des anecdotes, mais je me contenterai de deux cas précis. Lorsque nous étions famille de répit, nous gardions un jeune qui au début avait 11 mois et à la dernière année environ 6 ans. Le petit bonhomme adorait venir à la maison parce qu'il se sentait beaucoup plus à l'aise chez nous que dans sa famille d'accueil. Lorsqu'il venait à la maison, j'avais du temps à lui donner et du fait que je suis habile manuellement, il adorait bricoler avec moi. Je possédais un gros tracteur avec baco que l'on appelle communément pépine. Je lui faisais faire des tours en poussant de la neige, ou je lui donnais une planche et un marteau, des clous bien sûr je le supervisais, j'organisais des glissades l'hiver, il venait dans le spa avec nous. Nous avons acheté en collaboration avec sa famille d'accueil des jouets de bricolage, un tracteur sur lequel il pouvait se promener. Les derniers temps quand il venait à la maison et lorsqu'il retournait dans sa famille d'accueil régulière, il disait ne plus s'appeler de son prénom, mais le petit [REDACTED] comme moi. Cela a causé un certain malaise et le petit n'est plus venu chez nous. Le petit a continué à grandir dans cette famille ou sa situation s'est détériorée et il a eu des signalements fait par l'école. Cette famille d'accueil nous a soupçonné d'avoir fait les signalements. Le jeune garçon devenu grand, fonctionnait de plus en plus mal dans sa famille d'accueil, il a fini par aller dans un centre jeunesse et essayer des retours dans sa famille d'accueil sans succès. Maintenant qu'il est à majorité, nous avons appris qu'il vit dans la rue.

Je suis convaincu que si nous l'avions pris avec nous au moment ou il a commencé à mal fonctionner dans sa famille d'accueil d'origine, ce jeune homme aurait

aujourd'hui un métier et fier de lui et non dans la rue et la drogue. Où a été le manque, pourtant, il y avait plein d'intervenant autour de lui qui n'ont pas su trouver les bonnes solutions et le changer de famille d'accueil au moment opportun. Chaque fois que j'entends parler de lui, j'ai un chagrin incroyable.

Le deuxième cas, nous le vivons actuellement. Il y a [REDACTED], nous avons accueilli une petite fille de 7 mois chez nous. Les parents père et mère avaient des problèmes de consommation. La petite avait de gros problèmes de santé : sous-alimenté, torticolis congénital un plat sur un côté de son crâne, problème de motricité ce qui a nécessité beaucoup de rendez-vous chez les spécialistes et beaucoup de suivi. Après deux ans, l'intervenante a essayé de la remettre à son père et à sa nouvelle conjointe parce que celle-ci la trouvait coquette. Nous avons travaillé si fort que la petite était devenue coquette. Le père avait toujours des problèmes de consommation, il n'était pas capable de garder un emploi et changeait constamment de logement. Une fin de semaine ou la travailleuse sociale avait planifié une sortie de trois jours chez son père, la petite démontrait une très grande réticence à y aller. Cette fin de semaine la petite faisait de la fièvre et nous n'étions pas d'accord pour la sortie, mais l'intervenante sociale nous a demandé de la remettre au père quand même. Une journée et demie après, le père nous la ramène bouillante de fièvre. Après une fin de semaine d'enfer pour nous à la veillée jour et nuit. Après avoir obtenu un rendez-vous avec son pédiatre le mardi matin suivant, nous apprenions que la petite était remplie d'herpès buccal jusque dans la gorge. Nous avons passé une semaine avec elle à l'hôpital jour et nuit pendant que nous en avons deux autres à la maison. Par la suite, il a fallu un vidéo et de faits, nous avons réussi à convaincre l'intervenante de suspendre les visites au domicile du père parce que la petite était très déstabilisée et désorganisée. Par la suite une demande au tribunal de la jeunesse a été faite pour un placement à majorité. J'ai été appelé comme témoin et j'ai eu une réaction incontrôlable et je me suis adressé à la cour, à tous les avocats et avocates pour leur faire savoir que c'était inhumain ce que le centre jeunesse faisait vivre à cette petite fille sans défense.

Des visites supervisées ont été accordées au père qui par la suite a abandonné. Ce qui lui a fait perdre ses droits de visites et ses droits parentaux. Ensuite des droits de visite ont été accordés à la mère ce qui nous a apporté toute une saga d'évènements du fait qu'elle aussi était très instable. Encore une fois, une semaine à l'hôpital à cause de l'herpès, après à une visite à la mère biologique. Par la suite nous avons demandé une rencontre avec la responsable de l'intervenante dans le dossier parce qu'elle avait mis une note à notre dossier disant que selon le père de la mère biologique, nous avons fait des menaces à sa fille. Nous avons appris par la suite que le père en question négociait avec l'intervenante les conditions de visite et qu'il n'aimait pas les visites supervisées.

À la [REDACTED], il y a eu une rencontre, demandé par le DPJ lui-même, monsieur [REDACTED]. Il a été question des visites à la mère de la petite, il nous demandait notre collaboration pour intensifier les visites à la mère parce qu'il

estimait que la petite de 11 ans à ce moment et avec un âge mental de 6ans ferait en sorte que la mère biologique puisse la reprendre un jour, nous disant que nous n'étions pas éternels. (FIASCO TOTAL). En [REDACTED] ils ont intensifié les visites. La petite a très mal réagit et lorsqu'elle revenait à la maison, elle était désorganisée, déstabilisée, elle avait développé des troubles de comportement. Elle ne dormait plus, nous passions de nombreuses nuits blanches à la rassurer, cauchemars, des pleurs, des cris, en d'autres mots c'était le bordel. La nouvelle intervenante au dossier, nous disait être une spécialiste des autistes. Elle intensifiait les visites, même si la petite démontrait beaucoup de réticence et développait des comportements. À la [REDACTED], l'intervenante au dossier nous annonçait qu'elle partait en congé jusqu'en [REDACTED] et que celle qui la remplaçait avait déjà le calendrier des visites à la mère biologique et que celle-ci pourrait faire des ajustements tout en gardant une fréquence de plus en plus rapprochée. L'intervenante qui était au dossier jusqu'à son départ fin [REDACTED], avait rencontré la direction de l'école pour présenter à la direction, la mère biologique et son nouveau conjoint le 3^e. Nous n'étions pas là et l'avons appris par après à une rencontre pour le PI, plan d'intervention. Nous qui étions dans la vie de cette jeune fille depuis 13 ans, elle nous appelle papa et maman, nous n'avions plus aucune importance pour eux. Nous devons nous occuper de l'envoyer à l'école sans aucune contrainte parce que d'après les intervenants de la DPJ, la mère avait tous les droits. Plus ils intensifiaient les visites, plus la jeune allait mal. Le [REDACTED], après beaucoup de sollicitation, nous avons eu une rencontre avec la pédopsychiatre qui suit la jeune depuis qu'elle est toute petite et qui a diagnostiqué l'autisme avec déficience moyenne et peu verbale.

Lors de la rencontre, la Docteure a fait remarquer à l'intervenante que c'était la première fois que notre jeune fille était aussi désorganisée. Parce que lors de cette rencontre, la mère biologique était présente avec son nouveau conjoint. La jeune était assise sur les genoux de mon épouse et refusait de regarder sa mère, tout au contraire, elle aurait voulu passer à travers mon épouse et le mur derrière elle. La jeune était en panique totale. Quand la docteure a demandé à la mère biologique, comment allait les visites à son domicile. Elle a répondu que ça allait bien, mais que sa fille dormait mal à cause des médicaments que la docteure lui avait prescrite et que son nouveau conjoint connaissait ça car il en prenait. La docteure l'a remis à sa place lui disant, qu'elle suivait la jeune depuis longtemps et qu'elle avait 25 ans de pratique, elle savait donner la médication adéquate, puisque que cela fonctionnait très bien dans sa famille d'accueil depuis 10 ans tout contraire, c'était complètement trop anxiogène pour la jeune de vivre autant de contacte. Un nouveau conjoint, deux enfants avec le deuxième conjoint, dont un de quelques mois, deux garçons du nouveau conjoint. À la fin de la rencontre, la mère biologique finit par dire que cela n'allait pas du tout lors des visites. Lorsque la mère biologique et son conjoint sont partis avant la fin de la rencontre, la jeune s'est retournée vers la docteure et nous, comme une fleur qui s'épanouit. Tout cela pour dire que la jeune était très mal à l'aise en leur présence.

L'intervenante au dossier nous a demandé que si elle enlevait un coucher, aux deux semaines, est-ce que ça ferait notre affaire. Bêtise ! si comme cela était une question d'affaire plutôt qu'une question de bien être de la jeune fille. Elle revenait comme ont dit, brûlée, très fatiguée. Lorsqu'elle revenait, elle était très agressive, faisait des crises comme si elle croyait que c'était nous qui l'envoyions dans un milieu aussi rocambolesque. Aussitôt entrée dans la maison, elle demandait d'aller faire dodo. La première nuit après la visite, elle pouvait dormir de 12 à 14 heures, très agitée et par la suite, nous faisait passer deux à trois nuits blanches, très agitée et très déstabilisée. À travers tout cela, nous devons faire en sorte de la préparer pour l'envoyer à l'école. Levée à 5 heures 45 tous les matins. Elle développait tellement de comportement à chaque visite, c'était l'enfer de la stabiliser et de lui faire reprendre de bonnes habitudes et routines, ce qui est très important pour une autiste. Nous devons recommencer à toutes les deux fins de semaines.

Nous approchons de la fin d'année scolaire. Par les années passées, vers la fin de l'année scolaire, nous gardions la jeune plus souvent à la maison, les activités de fin d'année la perturbaient beaucoup. En [REDACTED], l'intervenante insistait pour continuer les fréquences des visites et insistait pour que nous l'envoyions à l'école de façon régulière, même si nous continuons à insister auprès de l'intervenante de réduire les visites parce que la jeune démontrait une très grande désorganisation et fatigue.

La dernière fin de semaine [REDACTED], la mère devait aller la chercher à l'école le vendredi, elle ne s'est pas présentée. Son professeur nous a appelé pour demander que faire, il ne pouvait ni rejoindre la mère, ni l'intervenante. Lorsque je lui ai parlé au téléphone, je lui ai dit que la jeune n'irait pas à son activité du [REDACTED], il avait planifié une sortie au restaurant avec son groupe. Il m'a répondu qu'il avait obtenu l'accord de l'intervenante et qu'il ferait signer un accord avec la mère biologique, c'était elle qui avait les autorités parentales. Je suis allé chercher la petite à l'école à 4hres 45, elle était seule au bout du corridor de l'école et criait. Quand elle m'a vu, elle s'est mise à courir vers moi. Cette fin de semaine, nous avons fait en sorte de la soigner pour un rhume qu'elle trainait depuis un certain temps. Selon le protocole de l'école, il aurait dû normalement nous demander de la garder à la maison.

Le [REDACTED], nous l'envoyons à l'école, l'éducatrice écrit une note dans l'agenda pour nous signifier que la petite semblait très fatiguée. [REDACTED], nous gardons la petite à la maison. Dans la soirée, j'exprime à mon épouse, l'intention de me rendre très tôt le lendemain matin à la clinique pédiatrique pour obtenir un rendez-vous d'urgence. Le [REDACTED] on obtient un rendez-vous avec sa pédiatre. Elle l'investigue, mais ne peut voir ce qu'elle avait, nous lui avons indiqué qu'elle ne mangeait plus et qu'elle avait de la difficulté à avaler. La pédiatre nous recommande de retourner à la maison et essayer de lui faire manger des compotes et aliments faciles à avaler pour la renforcer. Nous sommes retournés le jeudi, mais cette fois, la petite ne marchait plus, je devais la transporter dans mes bras. Sur notre insistance, la pédiatre l'a hospitalisée d'urgence en isolation étant donné qu'elle ne pouvait pas

voir ce qu'elle avait. À l'hôpital, ils lui ont mis un soluté pour la renforcée et continuer de l'investiguer. J'ai passé la nuit de jeudi à vendredi le [REDACTED] à son chevet, sa condition ne s'améliorait pas. Après un examen, ils ont constaté qu'elle faisait une pneumonie sévère. Durant la journée, mon épouse était à son chevet, les pédiatres essayaient de la faire manger pour la renforcer. Je l'ai veillé dans la nuit de vendredi à samedi le [REDACTED] son état se dégradait. Samedi comme elle ne respirait par elle-même, ils ont décidé de la transférer d'urgence à Ste-Justine sous respirateur artificiel. Nous étions mon épouse et moi dans tous nos états, terrassés, nous craignons de la perdre.

Dans la nuit de samedi à dimanche le [REDACTED], mon épouse était à son chevet aux soins intensifs. Nous avons téléphoné mon épouse et moi pour donner les informations à la mère biologique, nous ne pouvions pas donner plus d'informations que ce que les médecins nous donnaient. Son nouveau conjoint lui a dit qu'on lui mentait. Il l'a forcée à appeler les infirmières et les médecins pour que ceux-ci lui donnent des explications. Le lendemain, alors que mon épouse et moi attendions la visite des spécialistes pour connaître le diagnostic sur l'état de santé de la petite pour qui on s'investit depuis 13 ans. On n'a jamais ménagé toutes les énergies, tous les investissements monétaires pour le bien-être de cette enfant.

Alors que nous sommes à son chevet, la mère biologique et son nouveau conjoint arrive et le conjoint nous demande de sortir, nous n'avions pas les autorités parentales et que la mère de la petite c'était elle et non nous. Heureusement la petite était inconsciente, sur sédation et intubée. Il a fallu que le personnel demande l'aide d'une intervenante sociale pour demander à monsieur de sortir de la chambre. J'ai réussi à amener monsieur dans un petit salons à l'extérieur des soins intensifs pendant que mon épouse est demeurée avec la mère au chevet de la petite. Durant environ près d'une heure, j'ai essayé de lui faire comprendre que nous étions là pour la petite avant tout. Monsieur ne m'a jamais parlé d'autres choses que de son divorce, de son ex, de ses deux garçons et de sa nouvelle flamme, la mère et contre son conjoint précédent qui selon lui, ne s'en occupait pas et que nous on leur mentait.

Après leur départ de l'hôpital le dimanche, il a exigé que la mère appelle à nouveau pour parler aux infirmières ou aux médecins de garde pour avoir des nouvelles. Il l'a fait appeler tous soirs pendant environ deux semaines. Parce qu'au début monsieur appelait lui-même jusqu'à, on lui interdisait. Seule la mère avait le droit.

Après investigation, une semaine après l'admission aux soins intensifs, les médecins ont fait une ponction lombaire qui a confirmé que la petite avait développé le syndrome du Guillain Barré dû au rhume persistant et un stress élevé, ce qui a provoqué la paralysie. Comme elle ne déglutinait pas lorsque nous tentions de la faire manger, une partie de la nourriture allait dans les poumons plutôt que dans l'estomac. Conséquence de la pneumonie sévère.

Si l'école et l'intervenante de la DPJ nous avaient écouté plutôt que d'insister pour intensifier les visites dans un milieu anxigène et suivi le protocole de l'école pour que l'on garde l'enfant à la maison le temps de guérir son rhume et du stress incroyable

vécu plutôt que de permettre à une mère très mal organisée, pour qui c'est plus important de mettre des photos sur internet faisant à croire à tous que c'était elle qui s'occupait de la petite pour se faire dire qu'elle était courageuse et forte, alors que tout ce qu'elle ne faisait n'était rien d'autre que de signer des autorisations en tant que mère biologique. En [REDACTED] la DPJ lui avait transféré les droits parentaux et le tribunal avait statué que la DPJ établirait avec la mère la fréquence des visites, même si le placement était jusqu'à majorité.

Pendant deux mois, [REDACTED], mon épouse a vécu dans les chambres de Ste-Justine et [REDACTED] avec la petite aidant le personnel infirmier et médical car étant autiste, elle a souvent des comportements agressifs. Elle voulait souvent arracher les tubes intraveineux, le tube de gavage, prises de sang, température, taux d'oxygène dans le sang, changements de couches jours et nuits, les bains etc. Pendant tout cette période, j'ai voyagé [REDACTED] km par jour, [REDACTED] heures par jours dans les cônes orange de Montréal. Notre été de camping, de loisirs, de bicyclettes a été perdu. [REDACTED]

[REDACTED]. [REDACTED], aussitôt que nous sommes revenus à la maison avec la petite, la DPJ a exigé que les visites à la mère reprennent de façon intensive invoquant qu'aucun médecin n'avait mis de restriction au dossier de la petite et que celle-ci pouvait recommencer l'école à la date prévue, alors que toutes les recommandations qui nous avait été fait à Montréal en ergo, physio, nous demandait un retour graduel.

Depuis que la DPJ fait parti du CISSS des [REDACTED] toutes les dépenses remboursables par eux et négocié par la fédération des familles d'accueil avec la DPJ, nous ont été refusé, en donnant comme raison, que les ressources des familles d'accueil n'ont pas su ajuster l'IDC qui détermine le niveau de service accordé à l'enfant et ce après que le responsable des ressources des familles d'accueil lui-même nous ai donné un numéro d'autorisation pour nos dépenses.

Je demande au premier ministre et au ministre Carmant une enquête sur les agissements de la DPJ des [REDACTED] et le congédiement de Mme [REDACTED] Contrairement à la petite de Granby, la petite n'est pas morte. Elle est passée à un cheveu de la mort, si nous n'avions pas été super vigilant comme nous l'avons été, la petite ne serait de ce monde. Malgré tout cela, la DPJ et compagnie continue de nous charriés, nous convoquant pour toute sorte de rencontre parce qu'ils savent que nous avons engagé une firme d'avocats pour faire valoir nos droits et ceux de la petite qui ne peut s'exprimer et qui comme nous sert de cobaye depuis 13 ans pour faire en sorte que tous les intervenants justifient sa petite ``job``, son salaire, son fond de pension, ses vacances, ses congés de maladie dans un système ou des enfants, qui sont nés avec un handicap physique ou mental servent à enrichir des gens qui n'ont qu'un seul et unique intérêt ! Leur porte- monnaie.

[REDACTED] / [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] le 22 novembre 2019

REÇU LE

27 NOV. 2019

CSDEPJ

À l'attention des membres de la Commission Laurent

Objet : Demande de témoignage à la commission

Nous sommes les grands-parents d'une petite fille de 12 ans, placée dans une famille d'accueil depuis [REDACTED]

Nous voulons témoigner de notre expérience vécue avec la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). Nous vous demandons de pouvoir témoigner à huit clos, puisque nous sommes toujours en procédure judiciaire avec cet organisme.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et c'est pour nous, un privilège d'avoir la possibilité d'offrir notre contribution à cette commission.

Bien à vous,

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

À l'attention de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la Protection de la jeunesse

Ministre délégué à la santé et services sociaux

Objet : Recommandations sur le fonctionnement de la DPJ (Direction de la Protection de la Jeunesse)

Mon mari, [REDACTED] et moi, [REDACTED] sommes heureux de pouvoir enfin être entendus par une voie officielle sans être préoccupés par un risque de représailles quelconque.

Nous désirons à travers notre histoire relever les lacunes que nous avons observées et surtout vécues et qui serviront, nous l'espérons à apporter des correctifs qui aboutiront à une justice pour tous les autres enfants et leur entourage. Nous ferons des recommandations à partir des faits mentionnés ci-après.

Situation actuelle

Notre petite fille [REDACTED], qui a eu 12 ans au [REDACTED], est placée en famille d'accueil depuis [REDACTED] (deuxième famille d'accueil depuis [REDACTED], avec un éloignement de sa région et de sa famille, ainsi que de son école et de ses amies). Sa mère [REDACTED] est notre fille. Nous avons un très bon lien avec celle-ci ainsi qu'avec le père de [REDACTED]. Nous avons une autre fille plus âgée qui vit en couple; ils ont trois enfants.

Historique

Notre fille est opérée à [REDACTED] suite à un cancer [REDACTED]. Nous avons pris en charge [REDACTED] pendant toute la période qui s'ensuit, soit [REDACTED] à [REDACTED]. Une travailleuse sociale du CLSC faisait un suivi de la situation. Durant cette période, notre fille et [REDACTED] vivaient avec nous. L'état physique de [REDACTED] était instable suite à de multiples complications, ce qui a eu un impact sur sa santé mentale. Cet état de santé a créé un climat difficile ponctué de tensions et de conflits. Nous avons demandé à plusieurs reprises à cette travailleuse sociale de trouver un endroit de convalescence pour notre fille afin d'éviter les impacts négatifs sur notre petite fille. Celle-ci intervenait le plus souvent en situation de crise et par la suite elle a essayé de lui donner des outils pour rétablir une routine mère-fille.

- Pourquoi n'a-t-elle pas mis son énergie à trouver un endroit de convalescence puisque le contexte familial devenait de plus en plus nocif?

Le [REDACTED], notre fille lui exprime qu'elle ne se sentait pas prête à s'occuper de [REDACTED], ce qui lui a valu un signalement immédiat à la DPJ.

Nous croyons fortement qu'une intervention adéquate aurait fait toute la différence et ainsi aurait permis d'éviter tout ce que nous avons vécu par la suite et ce, jusqu'à ce jour.

[REDACTED] à [REDACTED]

[REDACTED] habite toujours avec nous et notre fille habite dorénavant dans un HLM depuis [REDACTED]. Nous sommes maintenant avec une intervenante de la DPJ.¹

[REDACTED] débute l'école, en maternelle, [REDACTED]. Elle éprouve certaines difficultés, dont, ne pas vouloir suivre les consignes et de s'opposer

¹ Il y a eu environ une vingtaine de changement d'intervenantes depuis [REDACTED]

à toutes demandes. Elle a des contacts avec sa mère à partir de [REDACTED] [REDACTED], à raison de neuf heures/semaine.

Pendant cette période, nous recevons un très bon support de l'école ainsi que de l'éducatrice de la DPJ.

En [REDACTED], le psychologue de l'école écrit dans son rapport : « L'école a mis en place différents moyens de renforcement positif au retour des fêtes afin de travailler plus spécifiquement la diminution de l'opposition. Les moyens ont donné des résultats tangibles. La contribution des grands-parents, la stabilité du milieu familial et la nouvelle place pour les dîners scolaires chez une petite amie de la classe ont également contribué au succès ».

Voici leur conclusion : « Il est certain que [REDACTED] a beaucoup cheminé depuis le début de l'année. L'opposition est encore présente et surtout mieux documentée et comprise de la mère et des grands-parents. Ils ont aussi compris les conséquences d'une telle attitude sur le fonctionnement scolaire et la réussite tant académique que sociale de l'enfant. La famille consulte dans le but d'utiliser un psychostimulant afin d'aider [REDACTED] Ils veulent lui donner toutes les chances possibles afin qu'elle puisse actualiser son potentiel et vivre des succès à l'école ».

Le suivi avec l'intervenante (DPJ) nous semblait positif, nous avons différentes rencontres, soit à l'école et/ou à la maison une fois/semaine, nous lui donnions des comptes rendus à chaque visite.

Le [REDACTED], l'intervenante me contacte et me parle sur un ton autoritaire et directif, que je ne reconnaissais aucunement d'elle. Elle me dit qu'elle réduit le temps de contact mère/fille, soit de 1 heure au lieu de 3 heures, sur 2 rencontres/semaine. Elle nous informe que l'éducatrice sera présente à l'appartement de [REDACTED], pour venir observer la mère et l'enfant, et que nous devrions quitter avec [REDACTED] uniquement dans le seul but de voir sa réaction lorsqu'elle quitte sa mère. Nous étions totalement en désaccord de réduire les heures de contact. Il n'y a eu aucune possibilité de discuter, c'était un ordre. Nous savions que cette décision aurait un impact très négatif sur [REDACTED], ce qui s'est avéré vrai lors de l'application.

Suite à la rencontre demandée par les deux parties ([REDACTED]), je me suis exprimée d'une façon très directe, ce qui nous a valu un rapport dévastateur. Il est écrit, entre autres, dans ce rapport, que nous ne sommes pas transparents, que nous ne collaborons pas, que nous ne respectons pas l'horaire, que nous sommes méfiants, que nous ne croyons pas au diagnostic du psychologue (trouble de l'opposition) pour [REDACTED], etc, etc..... Il n'y avait jamais eu de remarques négatives nous concernant, avant cette rencontre et ce rapport a été remis à la cour.

[REDACTED]

Dans un rapport rédigé par l'éducatrice, elle écrit entre autres : « Les grands-parents ont été collaborateurs tout au long du processus. La bonne collaboration des grands-parents porte ses fruits à la discipline de l'enfant ». Cette éducatrice a pris sa retraite, sa remplaçante n'est jamais venue chez nous, nous l'avons rencontré qu'une seule fois, à une réunion au CLSC.

Les rapports positifs du psychologue et de l'éducatrice n'ont pas été pris en considération.

[REDACTED]

Témoignage à la cour

J'ai voulu défendre le désaccord avec l'intervenante sur la diminution des heures; ce qui a valu une perception négative à mon égard et qui m'a poursuivie tout au long de mes témoignages subséquents.

[REDACTED]

Nous sommes reconnus famille d'accueil de proximité.

[REDACTED]

La DPJ confie [REDACTED] à sa mère de [REDACTED]. Elle perd la garde dû au fait que sa santé physique et mentale était instable.

[REDACTED]

La DPJ confie [REDACTED] à son père de [REDACTED]; il en perd aussi la garde, celui-ci vivait des difficultés personnelles.

[REDACTED]

Placement en famille d'accueil

Nous avons été informés, pas du tout consultés, mais pourtant, le [REDACTED], nous avons été convoqués à un conseil de personnes significatives dont le but était de permettre d'identifier les différentes possibilités de projet de vie de [REDACTED]. Dans son rapport daté du [REDACTED], l'intervenante écrit : «cette rencontre nous a permis de confirmer qu'aucune des personnes impliquées ne souhaite que la petite soit confiée en famille d'accueil, ils souhaitent tous qu'elle demeure dans sa famille.»

[REDACTED]

Lors de mon témoignage à la cour, nous demandons la garde de [REDACTED], la juge a refusée; elle écrit dans son ordonnance que l'on ne collaborait pas avec les services de la DPJ.

[REDACTED]

Nous avons eu 15 contacts (à raison d'une journée complète par mois) avec [REDACTED] et de 2 jours consécutifs en [REDACTED] et [REDACTED] et des appels téléphoniques chaque semaine.

Dès [REDACTED], soit un mois après le placement, il est écrit textuellement au dossier : « Si nous n'avons pas de collaboration des grands-parents, nous ne serons pas en mesure de leur nommer les choses, impossible de savoir ce qu'ils lui disent. Devrons les exclure du projet de vie. Aucun devoir envers les grands parents ».

À ce moment-là, nous n'étions pas au courant de cette note puisque nous avons fait venir le dossier seulement en [REDACTED]. Nous, les grands-parents, affirmons n'avoir jamais tenté de quelque façon que ce soit, d'influencer [REDACTED] sur la situation de famille d'accueil. Donc, on nous reproche de ne pas collaborer, on nous soupçonne de dire des choses à [REDACTED] et on envisage de nous exclure du projet de vie, dès le début de nos contacts avec notre petite fille.

Le [REDACTED], entretien téléphonique avec l'intervenante au dossier pour lui donner un compte rendu du contact du [REDACTED], elle répond : « Non, non, non, vous m'appellez seulement s'il y a quelque chose de particulier ». Moi, j'avais l'intention de donner des comptes rendus à chaque contact. J'ai laissé des messages le [REDACTED], le [REDACTED], je n'ai jamais eu de retour d'appel.

Le [REDACTED], lors d'un appel téléphonique, nous sentons que [REDACTED] est très triste et anxieuse, elle exprime que sa famille lui manque, elle demande quand elle reverra sa mère, son père et nous. J'ai laissé des messages à l'intervenante afin de l'informer les [REDACTED] et 2 fois le [REDACTED], le [REDACTED], et toujours aucun retour d'appel.)

[REDACTED]

Nous obtenons une rencontre avec l'intervenante. Nous parlons de nos préoccupations versus les désirs, émotions, sentiments que [REDACTED] peut vivre. Nous voulons savoir de quelle façon elle aborde la situation de famille d'accueil avec [REDACTED], nous lui parlons de stabilité. Nous désirons échanger, mais les réponses sont courtes et limitées. Elle nous dit que [REDACTED] n'a pas besoin de voir sa famille au complet, que ce n'est pas son besoin, qu'elle a un attachement insécure, etc, etc..

██████████
C'est lors d'un entretien téléphonique qu'elle nous informe que ██████████ réagit après les contacts avec nous.

Questions :

- Lors de la rencontre du ██████████ pourquoi ne pas nous avoir informés des réactions de l'enfant, surtout après toutes nos tentatives de vouloir transmettre des comptes rendus de contacts; ce qui aurait permis de faire le point au fur et à mesure et qui aurait pu éviter que la situation se dégrade?
- Pourquoi ne pas avoir fait de contacts supervisés afin de vérifier les soupçons?
- Pourquoi avoir laissé ██████████ avoir de fortes réactions sans nous en aviser?
- Pourquoi avoir évité notre désir de donner des comptes rendus?

██████████
Suite à un événement malheureux ██████████ (la mort d'un enfant), impliquant la DPJ, les médias rapportent qu'une enquête publique aura lieu. Nous pensons qu'il serait pertinent dans ce contexte de raconter notre histoire parce que nous jugeons que le fonctionnement de la DPJ est ponctué de lacunes.

██████████
Nous avons fait parvenir une lettre au Premier Ministre Philippe Couillard dont l'objet était : Fonctionnement de la DPJ. Cette lettre a été traitée au CIUSS de la région et à notre grand étonnement, elle a été déposée en cour en ██████████ alors que je témoignais, ce qui nous a valu une perception négative dans l'ordonnance de la juge, ce qui a annulé mon témoignage.

Le [REDACTED], un rendez-vous téléphonique était prévu avec l'intervenante en avant-midi, afin de lui donner un compte rendu du contact du [REDACTED] avec [REDACTED]. Elle laisse un message via une autre intervenante qu'elle me contactera dans l'après-midi, je n'ai jamais eu de retour d'appel et elle n'a pas non plus donné suite à un autre moment. Cela démontre clairement que l'on persiste à ne pas vouloir de compte rendu de notre part.

Le [REDACTED]

Nous demandons une rencontre avec l'intervenante au dossier et le directeur. Nous abordons divers sujets, principalement les réactions de [REDACTED] après les contacts et ce qu'ils nous ont répondu : « je ne sais pas, elle ne le dit pas ». Ils font le lien seulement avec nous, les grands-parents, et non avec d'autres personnes qui gravitent dans l'environnement de [REDACTED]. Nous parlons d'attachement, de stabilité, de mécanisme de protection. Au cours de cet échange, le directeur de la DPJ nous dit : « Les grands-parents ne sont pas considérés ».

À partir du mois de [REDACTED], compte tenu des réactions de [REDACTED], les contacts sont espacés aux 6 semaines et le dernier contact a été supervisé un mois avant la rencontre en Cour.

[REDACTED]

Placement jusqu'à la majorité et interdiction pour toute la famille de voir [REDACTED] et ce, pour une année complète, pour la mère, les grands-parents et notre autre fille [REDACTED]; seul le père avait un droit de visite d'une heure aux six semaines. Le seul prétexte était la réaction de [REDACTED] après les contacts. C'est le psychologue de la DPJ qui a témoigné. Il y a eu 2 jours complets de Cour.

Depuis [REDACTED], nous n'avons plus revu [REDACTED] malgré le délai passé d'un an tel que mentionné dans le jugement.

- **Nous avons découverts en [REDACTED], tel que mentionné dans ce texte [REDACTED], que la DPJ nous soupçonnait d'influencer [REDACTED].**
À la lumière des faits mentionnés, à partir de [REDACTED], il y a lieu de se questionner sur les intentions de la DPJ
-
- Est-ce que le but visé était de nous exclure du projet de vie et ce au détriment de notre petite fille?

Elle a recommencé à revoir sa mère depuis [REDACTED], à raison d'une heure aux six semaines, le père continue d'avoir des droits de contacts.

Lors de la rencontre du [REDACTED] avec la psychologue de la DPJ, [REDACTED] [REDACTED] lui monte son journal intime. Elle écrit entre autres, une histoire ayant pour thème que sa famille serait pris dans un labyrinthe et elle se questionne sur le pourquoi elle est au monde de cette façon.

RECOMMANDATIONS

Suite à notre vécu nous vous faisons part de nos recommandations :

Au niveau des services de première ligne

Mise en place d'une équipe multidisciplinaire afin de répondre le plus possible aux besoins des familles qui vivent une épreuve.

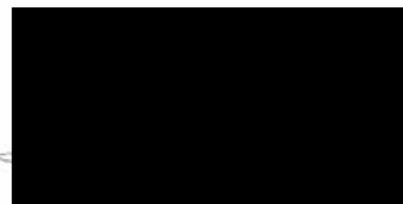
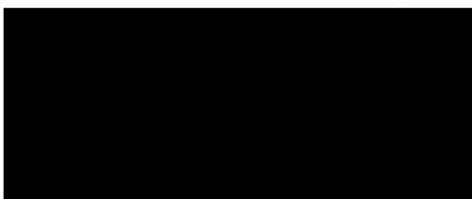
Au niveau de la Direction de la protection de la jeunesse

Compte tenu de l'iniquité dans les procédures, nous recommandons :

1. La mise en place d'un organisme chargé d'accompagner la famille dans un contexte d'intervention de la DPJ.
2. Avoir la possibilité de se présenter devant un autre juge lors d'un appel et ce, sur l'ensemble du dossier et non sur le dernier jugement.
3. Avoir la possibilité d'une expertise psycho-légale défrayée par l'aide juridique.

CONCLUSION

Nous sommes très reconnaissants d'avoir eu la possibilité de raconter notre vécu. On est confiant de résultats positifs suite aux travaux de la commission.



Le début de l'histoire....

Le [REDACTED], le Centre de services sociaux nous expédie le nouveau certificat de naissance de notre enfant. Cette procédure termine le processus d'adoption entrepris depuis [REDACTED] de la même année. Ce document change officiellement le nom de l'enfant et de ses parents, Arrivée chez nous en [REDACTED] à l'âge de 3 ans et 2 mois, elle est âgée de 4 ans et un mois lors de son adoption.

Mariés en [REDACTED] et toujours sans enfant, nous avons entrepris au cours de l'année [REDACTED] les procédures pour devenir famille d'accueil. En ce temps-là, pour espérer adopter un bébé québécois, il fallait s'inscrire sur une liste d'attente et attendre... environ 12 ans selon ce qu'on disait. C'était long, beaucoup trop long... L'adoption internationale était donc très populaire mais assez dispendieux... trop pour nous. En traversant le processus de qualification des familles d'accueil, nous avons précisé être davantage intéressés par l'adoption mais bien vouloir être famille d'accueil pour commencer.

Nous étions d'excellents candidats : emplois stables ([REDACTED] en administration et moi en animation communautaire tout en poursuivant des études universitaires en sciences humaines) belle propriété récente dans un nouveau quartier près d'une école primaire. Couple jeune, dynamique, chaleureux, très désireux de fonder une famille et capable à tout point de vue : intellectuel, social, familial et surtout doté d'une grande force de compassion.

Provenant de familles modestes, nous étions socialement actifs : animateurs au service de préparation au mariage depuis 6 ans, et engagés auprès des personnes handicapées ([REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]).

Pour le Centre des Services Sociaux, nous étions un trésor, rare et précieux.

Assez rapidement, on nous a offert [REDACTED] Elle avait 3 ans et vivait chez une tante déjà mère de deux garçons. En ce temps-là, les couples vivant hors mariage ne pouvaient adopter, ils avaient accueilli la petite temporairement.

Dès lors, tout est allé très vite. On a organisé une première rencontre chez la tante en compagnie de la travailleuse sociale. Bien qu'on ait planifié une deuxième et même une troisième rencontre, elles n'ont jamais eu lieu. La petite étant si bien préparée, elle a

demandé à venir chez nous « de fuite » ... (*que de souvenirs, tellement vivants qu'ils m'arrachent les larmes encore aujourd'hui*).

Et elle est restée... en famille d'accueil d'abord. Peu de temps après, on nous apprend que ■■■■■ est désormais adoptable, la cour ayant prononcé un jugement de destitution parentale.

Importante décision – qu'allions-nous faire ? La petite n'est pas facile : prompte à la colère, elle entre en crise au moindre refus, encore aux couches (3 ½ ans), important retard de langage, elle dit clairement environ 10 mots, les autres étant plutôt du baragouinage... Par le carnet de santé, nous savons qu'elle pesait 3 livres à la naissance... Selon la travailleuse sociale, ■■■■■ était traumatisée ... elle avait une peur envahissante des hommes en âge d'être père (dont ■■■■■ qui devait aussi en prendre soin...

Nous n'en saurons pas plus... C'est tout ! C'était bien peu pour prendre si grave décision irréversible. On devinait des drames et des événements traumatisants qu'il valait peut-être mieux ne pas connaître et, sans faire de pression, on nous a dit que ■■■■■ serait peut-être en institution toute sa vie si nous ne la prenions pas.

En ce temps-là, comme beaucoup d'autres, je croyais aux miracles de l'amour; les bons soins suffiraient à créer un environnement optimal et ainsi garantir le développement plutôt normal de ■■■■■

■■■■■ n'était pas préparé pour un cas si lourd, moi non plus, mais naïvement, j'argumentais pour l'amour et le temps qui feraient des petits miracles... à preuve, déjà une belle évolution depuis son arrivée chez-nous et elle était de plus en plus à l'aise avec ■■■■■

Et puis, elle était si attachante... Pourrions-nous vivre à l'aise en imaginant ce qui l'attendait hors de chez-nous ?

L'histoire d'horreur

Elle est décousue cette histoire et encore aujourd'hui, elle est ponctuée de vides et de questions sans réponse ... Au fil du temps, nous en avons appris des bribes grâce à des rencontres inattendues. Par exemple :

La fille d'un ami est mariée avec un homme de la famille du géniteur...

Par hasard, je choisis le même pédiatre qui l'a reçue à l'hôpital 3 ans plus tôt... il l'a reconnu à notre première visite ...

Un numéro de téléphone est inscrit sous un jouet d'enfant, c'est celui du parrain...

On veut savoir, mais pas trop... Chaque chose apprise au fil du temps, chaque détail apportant encore plus d'inquiétudes et de coups au cœur... Voici donc ce que nous avons appris au cours des jeunes années de notre fille :

... C'est le parrain, un jeune homme d'environ 17 ans, qui a avisé les services sociaux. Le bébé est laissé sans surveillance des nuits entières, la mère, intoxiquée, fait la fiesta dans les bars de [REDACTED]. Souvent, c'est la fête à la maison, les amis, la bière, la musique, les bagarres, les engueulades cachent les pleurs du bébé ...

... L'assistante sociale est accompagnée des policiers. Ils prennent l'enfant. Une fille, environ un an. À l'hôpital, on fait le constat : l'enfant porte des marques dues aux couches souillées et d'autres marques aussi ... elle semble aphasique et il est évident qu'elle est mal nourrie ...

... Le bébé est transféré à l'hôpital de [REDACTED]. Le pédiatre prend la petite en charge. Plus tard, il me dira que pendant 12 jours, elle n'a pas bougé pas d'un poil dans son lit, aucune réaction quand on lui parle. Est-elle sourde ? Handicapée ? ...

... Finalement, alors âgée de plusieurs mois, la petite est accueillie par sa tante du côté du père. Malgré des soins de physiothérapie entre autres, elle passe une partie de ses journées en marchette qu'elle ne fait pas avancer... lorsqu'on l'interpelle, elle ne réagit pas ... jusqu'au jour où enfin elle relève la tête à l'appel de son nom. On comprend alors qu'elle n'est pas sourde.

Quand [REDACTED] a eu 16 ans, elle a voulu à tout prix connaître son histoire. Nous l'avons alors aidée à retrouver ses racines croyant que cela l'amènerait à enfin tourner une page de son passé. Son adolescence était très difficile pour elle et épuisante pour nous.

Nous avons contacté la tante qui l'avait hébergée. [REDACTED] a ensuite vécu près d'un an auprès de ses géniteurs à [REDACTED] ... elle a alors tout appris ... et les réponses n'étaient belles à entendre ...

À son retour, elle nous a fait des confidences ... au compte-goutte, sur une période de plusieurs mois ... L'histoire de sa conception pire qu'un viol, sa naissance très prématurée suite à un accident d'automobile, sa première année de vie parmi les fiestas et les durs lendemains...

Mais il fallait bien continuer à vivre et surtout préparer son avenir ... Elle serait bientôt adulte aux yeux de la loi, malgré sa fragilité et malgré son manque d'intérêt.

Nos efforts

En [REDACTED], [REDACTED] 3 ans et 2 mois est vive et pleine de vie. Elle bouge beaucoup, dort peu et est très volontaire. Il faut faire comme elle le veut, si non, gare à ses colères qui peuvent être très destructives. Nous avons vite constaté que l'amour ne suffirait pas à mettre du baume sur des blessures dont nous ne savions rien mais que nous devinions graves.

L'attention, les bons soins, les activités de développement, la tendresse sont d'excellents ingrédients d'une relation saine et épanouissante mais ce n'est pas suffisant pour guérir de graves blessures, surtout quand on ignore la nature des blessures à guérir. Accompagner une enfant traumatisée et souffrant d'un grand retard de développement demande aussi du savoir-faire et des connaissances. Comme nous avons adopté, les services sociaux ne nous donneraient aucun service. À cette époque, bien peu de services étaient disponibles pour le développement des enfants.

Étudiante à temps partiel à l'université, je me suis désormais intéressée aux cours pouvant le mieux m'aider dans ma nouvelle tâche. Je n'étais pas seulement une nouvelle maman, je devais me transformer en enseignante, thérapeute, guérisseuse... J'ai suivi tous les cours que je croyais ou espérais utiles... qu'ils soient dans mon programme ou non, et même s'ils n'étaient pas enseignés à l'université. [REDACTED]

[REDACTED].

Je me sentais mieux outillée pour faire face aux situations quotidiennes et je me sentais plus efficace dans l'accompagnement du développement de [REDACTED]

Outre nos efforts personnels quotidiens, [REDACTED] a bénéficié des meilleures formations :

École privée jusqu'en cinquième année du primaire, et, d'une année à l'autre, cours de natation, plongeon, ballet, gymnastique, et j'en passe... Elle ne performait dans aucune de ces activités et assez rapidement, on nous faisait comprendre qu'elle n'était pas vraiment à sa place parmi les autres jeunes capables de concentration, de performance et de compétition. Pourquoi n'existe-t-il pas de cours juste pour le plaisir et le développement personnel sans compétition et performance ?

Pour ce qui est de l'école privée, à l'École [REDACTED] j'ai pu bénéficier de la compréhension des [REDACTED] qui m'ont fourni chaque semaine le contenu du programme à l'étude. [REDACTED] n'écoutait pas en classe, elle se levait, cherchant seulement à jouer avec les amis ... Le soir, chaque soir pendant cinq (5) ans, nous avons refait les cours du jour, en jouant et en riant puisqu'il fallait faire avec la fatigue de fin de journée. Parfois, souvent, on travaillait pendant deux (2) heures.

C'est l'espoir de son intégration à la vie normale et l'espoir de son autonomie à l'âge adulte qui guidaient notre accompagnement.

Au début du secondaire, notre famille a dû déménager pour le travail de [REDACTED] Quitter [REDACTED] pour la ville de [REDACTED] en même temps que le début de la crise d'adolescence... quelle galère ! Et mon travail était de plus en plus exigeant, « le temps partiel devenait du « plus que plein temps » et j'avais le goût d'une carrière professionnelle.

[REDACTED] n'était pas intéressée par les études. Tout ce qu'elle désirait, c'était « se faire des amis » et ses choix n'étaient guidés par aucune exigence. Son manque de jugement l'a mise dans des situations très indésirables et imprévues par elle... mais tellement prévisibles pour nous. Lors de cette période, plusieurs tentatives de psychothérapie n'ont rien donné. Les psychologues consultés ne savaient pas comment l'aborder. Nous aurions pu la laisser tomber 100 fois pendant cette période plus que difficile.

Franchement, on ne pouvait que limiter les dégâts : [REDACTED] [REDACTED] lui payer des séances chez le psychologue, [REDACTED], lui obtenir des faveurs pour un emploi d'étudiante. Nous croyons avoir tout tenté pour lui offrir les meilleures chances, mais rien ne collait ! À cette époque, on parlait parfois des « enfants teflon ». Nous en avons une.

Puis, [REDACTED] est partie pour [REDACTED] à la recherche de ses racines et de son histoire d'horreur. Nous avons maintenu le contact. Après quelques mois, elle a voulu vivre en appartement mais toujours à [REDACTED] près de ses parents naturels. Elle s'est inscrite au cours de [REDACTED]. Quand l'aide sociale nous a réclamé un montant mensuel substantiel, nous avons refusé, argumentant que nous lui donnerions l'argent seulement si elle revenait à la maison. Nous savions qu'on pouvait nous obliger à payer mais nous étions prêts à tout pour exiger de suivre de près son développement en échange de l'argent. Encore et toujours, c'est l'espoir de son autonomie à l'âge adulte qui guidait nos décisions.

Finalement, [REDACTED] est revenue à la maison alors que nous étions déménagés de nouveau à [REDACTED]. Elle avait 17 ans, possédait un secondaire 1 et la demie d'un secondaire 2, et un [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]. C'était bien peu pour entreprendre sa vie de jeune adulte. Elle a voulu reprendre un cours de [REDACTED] et avec beaucoup d'encouragements elle l'a réussi mais encore avec très peu de confiance en elle.

Franchement, nous avons fait tout ce qui nous était possible. Quels succès ! Nous étions à bout de ressources, épuisés. À 18 ans, quand elle a voulu quitter la région pour la grande ville avec son amoureux de l'époque, nous l'avons soutenue tout en gardant le contact, en fournissant les dollars qui manquaient souvent et en la confiant à mes sœurs exceptionnelles, l'une étant [REDACTED] [REDACTED] et l'autre [REDACTED].

Sa vie de jeune adulte a été ponctuée de chances dont elle a su profiter et de malchances qui l'ont brisée. Elle a TOUT expérimenté ! Pour la période de ses 18 à 30 ans, retenons seulement qu'avec de l'aide, beaucoup d'amour et d'affection, elle a pu dépasser ses dépendances aux drogues d'abord puis à l'alcool ensuite. Elle était attachée à nous pour l'argent. Nous étions attachés à elle pour elle.

Aujourd'hui

[REDACTED] a [REDACTED] ans. Monoparentale d'un magnifique garçon de [REDACTED] ans dont elle s'occupe très bien. Ils vivent tous les deux à 20 minutes de chez-nous dans une coopérative d'habitation et [REDACTED] [REDACTED]. Nous sommes très présents auprès d'eux, nous

avons pris soin de son bébé comme du nôtre tout en aidant notre fille à bien jouer son rôle de mère.

De santé fragile, (tous les virus savent où la trouver...) [REDACTED] n'a pas réussi son deuxième secondaire malgré plusieurs tentatives. Elle détient un diplôme « équivalence » de secondaire 5 pour répondre aux exigences des employeurs, elle reçoit de l'aide sociale et elle est contente lorsqu'elle trouve un travail.

[REDACTED]. Deux fois par semaine, papy et petit-fils se rencontrent à la bibliothèque municipale pour faire le point sur les études et les travaux scolaires.

Le budget est très serré, même avec les allocations pour enfant. Nous nous chargeons de tous les besoins de notre petit-fils : vêtements, activités sportives et culturelles, équipement de loisirs, épargne d'étude. Nous fournissons une automobile (en région, le transport public n'est pas celui de la ville) et nous cuisinons régulièrement en trop... Il nous arrive souvent aussi de devoir « prêter » 20\$ ou 40\$ qu'on revoit rarement...

Nous continuons d'aider surtout parce que l'idée que notre petit-fils manque de quelque chose nous est insupportable. Parfois, selon les événements, il faut encore agir comme « coach de vie » pour empêcher que les choses dégénèrent suite à des réactions excessives. Bien que de plus en plus stable, [REDACTED] peut s'emporter sans crier gare et vouloir tout quitter pour Tombouctou quand elle atteint sa limite de frustrations.

Il y a beaucoup de petits emplois qu'elle peut occuper malgré sa faible scolarisation. Elle se présente bien et inspire confiance à prime abord mais, après quelques temps, les employeurs lui montrent la porte. Parfois, elle manque de jugement et son comportement semble un peu bizarre puisque son intérêt premier est toujours de se faire des amis. [REDACTED]

Notre bilan

Héritage génétique plutôt pauvre, carences suite à une naissance très prématurée, séquelles dues à la négligence et à l'abandon des parents naturels, abandon aussi de la tante l'ayant

hébergée et soignée pendant presque 2 ans, traumatisme suite à des événements causés par un homme en âge d'être père.

Nous avons plusieurs handicaps de départ et nous n'en avons rien su.

Nous ne savions pas contre quoi nous nous battions mais il fallait vivre sainement et pleinement au quotidien tout en préparant l'avenir, un avenir que nous espérions sous le signe de l'autonomie.

Nous espérions davantage d'autonomie et d'intégration sociale.

Notre réussite est peut-être dans ce que nous avons évité ... la prostitution, la vie avec les motards, les naissances-abandons, même peut-être la prison. Peut-être avons-nous évité bien des frais à la société même si notre fille vit de l'aide sociale.

Nous avons besoin d'aide et de services mais rien ne nous a été offert.

Psychologues, éducateurs spécialisés et autres spécialistes sont plus compétents aujourd'hui qu'il y a 40 ans. En ce temps-là, personne ne semblait savoir quoi faire. Nous aurions eu besoin de gens capables de nous accueillir dans nos questionnements et nos recherches de savoir-faire. Nous aurions eu besoin de suivi et de rencontres.

Nous étions laissés à nous-même avec un cas grave, sans soutien autre que ceux de nos familles et de nos amis. Les amis d'ailleurs se sont éclipsés avec le temps, notre situation familiale étant tellement différente...

Nous aurions eu besoin de rencontres avec des parents vivant des situations similaires. Nous aurions eu besoin de rencontres et d'activités familiales avec d'autres, créant ainsi un milieu social enrichissant où les enfants auraient pu aussi s'apporter mutuellement.

Aujourd'hui, à l'âge de la retraite, nous nous retrouvons épuisés et appauvris.

À ■ ans, alors que nous aurions pu nous offrir davantage, nous sommes limités. Financièrement, nous choisissons d'offrir une vie normale à notre petit-fils et nous faisons tout pour qu'il puisse être autonome assez tôt dans sa vie. C'est un jeune adolescent qu'il faut soutenir, encourager et guider. C'est comme une deuxième famille. Cela fait 40 ans que

nous déboursions pour [REDACTED] et nous n'entrevoions pas le jour où nous pourrions prendre notre retraite de cette obligation.

Beaucoup de gens éprouvent des difficultés d'équilibre et d'adaptation au début de la retraite. Nous en sommes. Notre expérience est unique et assez exceptionnelle, aussi, il se peut que nous ayons plus de difficultés et que nous ayons besoin de plus de temps que la plupart des gens.

Aujourd'hui encore, nous adorons notre fille. Nous continuons de la soutenir et de l'encourager. L'amour n'a peut-être pas fait les miracles que nous attendions, mais c'est un miracle de continuer à être mutuellement si attachés.

Aujourd'hui encore, des histoires semblables se renouvellent. De grâce, offrez du soutien à ces jeunes familles

- **Offrez-leur un environnement professionnel soutenant et aidez ces jeunes parents à devenir plus compétents que la moyenne :**

L'adoption devrait être considérée comme une troisième voie du système social pour la protection des enfants. Plus les enfants seront difficiles et profondément marqués, plus les familles seront fragiles. Ces parents devront devenir une sorte de « parents professionnels », c'est-à-dire un mélange de parents inconditionnellement affectueux comme tous les bons parents mais aussi plus compétents que la plupart pour comprendre les besoins particuliers des enfants fortement carencés et pour développer les meilleurs pratiques d'intervention.

La tâche des jeunes parents est lourde et leurs questions méritent des réponses. Sans nécessairement tout dévoiler des histoires d'horreur des enfants, vous devez outiller les parents pour qu'ils puissent répondre facilement aux questions non seulement des enfants eux-mêmes mais aussi de l'environnement social et éducatif intervenant auprès des enfants.

➤ Favorisez l'avènement de regroupements sociaux

L'isolement des familles doit être évité. Malgré les crises des enfants, malgré leurs sautes d'humeur et leurs demandes excessives d'attention, les familles doivent vivre avec d'autres qui ne jugent pas, qui n'ont pas peur et qui ne se sauvent pas à la moindre bizarrerie.

Lorsqu'un enfant se comporte de façon inattendue et inappropriée, la plupart de gens posent un diagnostic. L'enfant est trop gâté, le parent est trop permissif, l'un ou l'autre est coupable puisque normalement, tout devrait mieux se dérouler. On ne peut pas passer notre temps à expliquer le comportement spécial de notre enfant spécial...et les diagnostics et solutions à la noix soulèvent vite l'exaspération. On se réfugie alors dans l'isolement.

Les familles ont besoin d'activités familiales avec d'autres familles. Les sorties, les activités sportives mais amicales, sans compétitions ni exigences de performance. Les échanges informels pourraient grandement aider les parents qui bénéficieraient ainsi de compréhension et de soutien.

Nous aurions grandement profité de ces deux recommandations si nous avions pu en bénéficier. Cela aurait enrichi notre vie de couple et nos interventions auprès de [REDACTED] et qui sait, peut-être aurions-nous encore mieux réussi ?

La [REDACTED] vient d'adopter une enfant de deux ans ayant des comportements un peu bizarres... Elle n'aura pas beaucoup plus de services professionnels que nous n'en avons eus il y a 40 ans...

Le système social de protection de l'enfant continuera-t-il encore longtemps à sortir ses cas lourds du système simplement en confiant ces enfants à des parents au grand cœur ... tout en laissant ces parents à eux-mêmes ?

Il existerait peut-être plus de parents adoptants si le système offrait au moins ce soutien professionnel ?

REÇU LE
3 0 OCT. 2019
CSDEPJ

LETTRE
À ces jeunes « D.P.J. »

La contrainte et l'amour :
Réflexions sur la nécessité de protéger

Ginette Tellier

Ex-aidante « D.P.J. »

La contrainte et l'amour....

Péambule

« D.P.J. »

Délégué la Protection de la Jeunesse ?

Non : Directeur de la Protection de la Jeunesse.

C'est le même sigle, d'où confusion, méprise..... *

Ça fait quoi, un « D.P.J. » ? (version « personne autorisée »)

Ça se jette cul-par-dessus-tête dans les émotions.... des autres.

Ça se nourrit d'émotions.

Ça travaille avec ses émotions.

Ça contrôle les émotions avec sa tête, à supporter qu'une tête, ça ne soit jamais ému...

On n'aurait pas cru ça.

On aurait pensé que les D.P.J., c'étaient des bêtes très cérébrales.

Oui, en apparence. A cause de la Loi. Loi par ci, Loi par là. C'est ce qui saute aux yeux et aux oreilles. Mais... au fond.

Au fond, un D.P.J., ça reçoit une grosse charge sur les épaules; ça doit gérer l'inquiétude...

C'est un « expert » en inquiétude, qui doit voir les parents « signalés » comme d'anciens enfants qui auraient eu besoin d'être aidés.

Et qui doit rappeler à ces parents qu'ils ont été des « petits »... et qu'un petit ça a besoin d'être **protégé**.

Qui doit leur annoncer que la Loi n'est là que pour les aider à mieux protéger leurs enfants.

Que leur comportement (parental) « inquiète »...mais qu'il y a des solutions.

Donc : un D.P.J. , ça travaille avec des anciens enfants.

Tout comme eux, l'intervenant D.P.J. a été plus ou moins blessé par la vie.

Il arrive souvent qu'il tente de se réparer... en réparant les autres.

Parfois, il y parvient.

Mais ce n'est jamais à coup de Lois. Toujours à coup d'amour. (1995)

* En 2019, ce terme désigne exclusivement le Directeur de la Protection de la Jeunesse.

1. De la solitude des D.P.J.

Flash-back.

1980. Je n'oublierai jamais son regard, quand la porte s'est ouverte. Ni son teint : blanc verdâtre. Je ne savais pas que mon patron avait peur des chiens, et là, nous devons rencontrer un papa possiblement violent, qui, bien sûr, ne pouvait être que le maître de ce chien...

Naïvement, j'avais téléphoné à la police, pour qu'un constable m'accompagne, parce que j'avais peur. Réponse immédiate : « Non pas question. Nous, la police, on se déplace seulement si une personne est en danger...rappelez-nous si jamais vous êtes en danger, rendue sur place ». Fin de l'entretien.

J'étais estomaquée. Et mon patron s'est voulu protecteur : nous avons donc ensemble combattu nos peurs, et, par une sorte de miracle (et malgré la présence discrète d'une carabine dans le coin arrière de la cuisine), le papa « signalé » s'est montré assez poli. Il avait décidé de confier pour de bon ses enfants à sa mère... « Parce que moi, je sais que j'ai mauvais caractère. Ils seront mieux avec elle. »

Je venais donc de faire connaissance avec ma nouvelle fonction... moi, simple travailleuse sociale formée pour aider les couples et les familles à « ne pas éclater », moi, si habituée à entendre ces personnes me demander de l'aide, voici que je devenais un genre de sentinelle-au-garde-à-vous, une manière de soldat, chargée d'une mission « obligatoire » : celle de m'assurer que des enfants signalés n'étaient pas « maltraités ».

« D.P.J. » : ma nouvelle fonction. « Ils » (les parents) ne vont pas me demander de l'aide. Je vais devoir leur « imposer » cette aide, d'une manière ou d'une autre.

J'ai mis des années à apprivoiser ma nouvelle tâche. Vers 1989, j'ai commencé à me sentir plus à l'aise avec la « contradiction » que je vivais quotidiennement, dans ma fonction de D.P.J. La difficulté étant celle de concilier mon rôle d'autorité avec celui de personne aidante.

Étant moi-même devenue mère monoparentale, c'est « la vraie vie » (la mienne) qui m'a le plus aidée à comprendre comment devenir un D.P.J. mieux assumé.

Petit à petit, j'apprendrai... me basant sur un simple constat : dans ma vie personnelle, dans mon rôle de mère, je suis capable à la fois d'autorité et d'affection... donc, comme D.P.J., je serai capable à la fois de représenter l'Autorité (légale) et d'engager une relation cordiale avec mes clients. Le sort de tous ces enfant est en cause, et je me sens responsable.

1995. Privée de stagiaires par manque de temps, et vu la tâche énorme (de 25 à 30 dossiers-familles), je finis par avoir besoin d'une année de repos.

J'éprouve alors le désir d'écrire à tous ces nouveaux D.P.J. que je ne pourrai pas aider... quelques réflexions naissent, que j'écris à tout hasard. Ça me reprend, en 1997.

2001. (fin décembre). Je quitte pour la retraite. Je n'ai que 55 ans. Quand je referme cette porte, j'ai l'impression de quitter un navire en détresse... d'avoir abandonné les miens, au plus fort de la tempête.

J'ai maintenant 72 ans. Et les événements d'avril-mai dernier (2019) m'ont fortement secouée.

D'où mon besoin de partager ces très brèves réflexions, au cas où elles pourraient rejoindre de jeunes D.P.J. essouffés. Besoin de soulager mes semblables....

Mais, avant : deux anecdotes, qui illustrent bien les contradictions du « métier » de D.P.J.

La contrainte et l'amour ? Ici, c'est le Juge qui représente l'Amour, et le chef de service qui représente la Contrainte....

Scène no. 1

2001. (été). Mon patron s'amène, s'assoit en silence, puis, l'air grave, une pile de dossiers sur les genoux, me fait.... Une grande demande. Son regard est suppliant,

« Ginette... je voudrais... te demander... pourrais-tu commencer à « moins bien travailler » ? ... s'il-te-plaît ? »

.... !!!

« Je sais que c'est bizarre, mais. J'ai pas le choix ! J'ai d'autres dossiers à te donner. Et tu pars bientôt à la retraite... pourrais-tu ? s'il te plaît ? »

Je n'ai pas trouvé les mots pour lui répondre....

Scène no 2

Toujours en 2001 (décembre). Tribunal de la Jeunesse. Le Juge me regarde, une fois la cause entendue. Il a les larmes aux yeux... ma gorge se serre. Il s'adresse à la famille que j'ai « suivie » de mon mieux. « Savez-vous qui vous a aidés, pendant tous ces mois ? Cette femme, qui m'a raconté votre histoire * avec respect et affection, cette travailleuse sociale va prendre sa retraite dans quelques jours. Ce sera une grosse perte, croyez-moi.... J'espère que vous aurez su apprécier son grand désir de vous aider et tous ses efforts pour y parvenir, ces deux dernières années ».

Lorsque je quitte l'enceinte du Tribunal, les yeux embués, un souvenir de 1979 me revient : un jeune avocat (devenu le Juge en question) avait décidé de former les nouveaux D.P.J., afin de les outiller, lorsqu'ils devront se présenter à la Cour.

Il a proposé un « jeu de rôle » mais... personne ne voulait prendre le rôle du Juge... qui m'a été confié, un peu malgré moi. Pourtant, ce moment a été aidant pour tout le reste de ma carrière : ayant eu à décider si un « enfant » était (ou non) en danger (puisque j'étais « le Juge »). J'ai compris de l'intérieur quelles « preuves de sécurité » ça prenait pour obtenir un jugement adéquat. J'ai compris qu'il fallait « rassurer » ou « inquiéter » un Juge, selon les besoins de l'enfant. C'était primordial.

2. De la profession...

J'ai reçu une formation de travailleuse sociale.

Avec tout le « flou » que l'on a reproché à cette « nouvelle » profession.

Mais, au-delà de toute considération « corporatiste », j'ai plutôt le sentiment d'avoir reçu une formation de « catalyseur ».

Catalyseur d'énergie pour la personne-en-problème.

Catalyseur de crise, pour faire « aboutir » la dynamique familiale perturbée.

*(histoire) « L'histoire psycho-sociale » d'une famille a toujours été pour moi la seule façon d'informer un Juge à propos des forces et des faiblesses parentales. Cet outil demeure pour moi essentiel. (2019).

Moteur.

Donneur de goût de vivre.

Donneur d'envie de dignité.

Donneur d'envie de sérénité.

Impulsion...impulsion donnée à « l'autre », à force de croire en ses forces parfois cachées.

Je ne suis pas une T.S.. Je suis une personne qui tente de comprendre... de nommer...de transmettre son propre goût de vivre.

C'est toujours comme une puissante musique qui monte, en moi. (1995)

3. Des professions d'aide

Je pense qu'au fond, on a bien raison de questionner la spécificité des professions d'aide.

Il y a bel et bien un « tronc commun » à tout cela... (pour emprunter le jargon des fonctionnaires de l'Éducation).

S'il faut absolument la nommer, je crois qu'on pourrait partir de la profession de « parent », tout simplement.

Les « intervenants sociaux », les professionnels de la relation d'aide (toutes catégories confondues) sont des « parents professionnels ». Point à la ligne.

Quand on est parent, on doit devenir: infirmier, nutritionniste, médecin (pour les petits bobos...) psychologue, pédagogue, éducateur... à l'occasion sexologue et même... technicien en loisirs !!!

Comme si toutes les professions dites de « sciences humaines » rattachées au domaine de l'intervention étaient en fait des « surspécialisations » de toutes ces compétences que l'on retrouve généralement chez un parent.

Tout-à-coup, au fil des siècles, avec l'évolution de la connaissance, l'Homme, qui commençait à comprendre « un peu » la machine humaine, a voulu la comprendre « à fond ». D'où l'émergence de la psychologie sous toutes ses formes. La-compréhension-de-l'autre, hypertrophiée, comme un gros œil scrutateur et une oreille énorme....

Le parent.

Sa tendance à « comprendre » est devenue : psychologie.

Sa tendance à « montrer », à « transmettre » : pédagogie, éducation, rééducation.

Sa tendance à « prendre soin » est devenue, bien sûr : médecine, soins infirmiers, thérapie...

Et sa tendance à générer la vie, à aimer, à consoler, à pardonner, à encourager et à motiver?
pouvait-elle devenir une « spécialité des sciences humaines » ?

Je crois que non.

On n'enferme pas l'amour dans une profession.

C'est peut-être pourquoi le Service Social a tant de mal à se laisser circonscrire, car, tout au fond, il est né du besoin de rendre sa dignité à l'Homme, du besoin qu'Homme et Femme grandissent.

Pour qu'un T.S. arrive à ce résultat, ça lui prend le moteur de l'amour, quand il entre en relation avec un parent à aider.

(1995)

4. De la passion.

Comment faire ce métier sans se passionner?

Comment croire en la personne humaine, croire en la nécessité de protéger, de faire grandir, sans le faire passionnément ?

Peut-on croire « un tout petit peu », vouloir sans conviction, essayé sans force dans un tel domaine où les besoins sont aussi criants ?

Peut-on être « à moitié » aidant ?

Alors, il faudrait réviser son choix de carrière.

(1995)

5. Du pouvoir. (A)

Je suis toujours étonnée de constater l'impact de mon entrée en matière... (« Bonjour ! je suis déléguée à la Protection de la Jeunesse ») lorsque je communique avec des établissements officiels ou publics... directeurs d'écoles, directeurs de services deviennent instantanément disponibles. Cela me fait toujours drôle. De constater le pouvoir qui se cache derrière ces mots.

Derrière ce titre : délégué à la Protection, se trouve le mandat, celui que la société a transmis à une poignée de « sociaux » subitement devenus des gardiens de la Sécurité des Enfants du Québec... depuis 1979.

C'est vrai que les Travailleurs-en-Protection semblent avoir du pouvoir.

Le pouvoir qui est donné « d'en haut »... (sans référence au ciel, bien sûr !).

Un pouvoir apparenté à celui de la Police.

À celui de l'argent.

Le pouvoir passe-partout et passe-devant....!

J'imagine que de l'extérieur, ce type de pouvoir, quand on ne l'a pas, on en vient à le convoiter. On le voudrait pour soi, juste pour sentir les portes s'ouvrir.

Et pourtant !!! comme il est lourd à porter, parfois !

Traînant à sa suite le boulet (immense !) des responsabilités, des décisions-à-prendre-sur-le-champ...

Choix si difficiles à faire, qu'il faut l'appui de « comités très spéciaux » pour se rassurer.

A-t-on bien fait de séparer les membres de cette famille ?

Aurait-on pu trouver d'autres solutions ?

Qu'arrivera-t-il si ce jeune revient vivre auprès de parents qui demeurent trop en conflit ?

Le pouvoir. Un pouvoir « inquiet »...

Il me semble toujours que ce type de pouvoir, celui qui vient de l'extérieur et s'adresse à l'intérieur, convient très peu au domaine qui est le mien : la relation d'aide. C'est l'autre pouvoir qui m'intéresse. Celui avec lequel je me sens plus confortable : le pouvoir intérieur. Il me semble que c'est le seul valable, dans ce domaine des enfants-à-protéger. Le pouvoir-confort, c'est pour moi l'autorité morale, le « mandat d'autorité » qu'une personne aidante a réussi à bien intégrer, à l'intérieur même d'elle.

Pouvoir intérieur :

Je tente d'aider des personnes à prendre des décisions qui vont les aider à se construire. Et je le fais dans un « contexte d'autorité ».

Si la personne devant moi devient sensible à mon autorité morale, plutôt qu'à mon rôle officiel de « contrôleur », il me semble qu'il y a plus de chances pour que cette personne comprenne l'urgence de travailler à mieux protéger son enfant.

Un délégué (un aidant-en-contexte-d'autorité) s'adresse à une personne « signalée »... sa conviction morale profonde, sa conviction « intime » tente de s'adresser aux convictions « intimes » d'une autre personne. Tout-à-coup, il s'agit d'une transaction d'intérieur à intérieur.

Une autorité naturelle, parce qu'intimement convaincue de la légitimité de son mandat (protéger les enfants contre l'abus) est en soi aidante, parce que rassurante pour l'autre.

C'est encore du pouvoir, mais pas le type de pouvoir qui cherche à dominer. C'est l'autre. Le pouvoir intérieur, qui cherche à créer la vie, à communiquer l'énergie, à susciter l'espoir.

(1997)

5. Du pouvoir (B)

Du pouvoir extérieur..... au pouvoir intérieur

Parfois, je me dis que c'est la Police, la vraie, celle en uniforme, qui devrait être la seule à pouvoir entre chez les gens, pour leur parler de la protection de leurs enfants.

Pour certaines personnes à tout le moins. Pour ces personnes qui ont besoin du « choc » de l'uniforme, du contrôle paralysant (i.e. apeurant)... qui ont besoin d'une bonne dose de peur venant d'une « menace extérieure », pour se mettre à réfléchir aux conséquences de leurs actes.

Il pourrait y avoir une véritable Police des enfants, mandatée pour « saisir » les personnes, suite à un signalement. Bien sûr, rien à voir avec le geste physique...

Nous les sociaux, on viendrait en second, une fois le choc passé, une fois établie la gravité de la situation, et l'urgence de trouver des solutions. Mais, nous viendrions rapidement en second. Pour profiter du déséquilibre créé, et amorcer un nouvel équilibre avec les gens.

À défaut de porter l'uniforme, c'est l'autorité légitimée (mais intérieure) qu'on porterait (en soi) en tant que D.P.J.. Tout comme le parent qui porte en lui, à la fois l'autorité et le désir d'aider (son enfant)... L'amour donné à l'enfant contient tout cela.

Qui a dit qu'une relation d'aide ne pouvait pas être efficace, en « contexte d'autorité » ?

Sans doute un homme qui se référerait à l'autorité « pouvoir – domination »...

Peut-être un homme qui a eu du mal à être parent ? Être un « parent », c'est contraindre et aimer. C'est protéger. Pour vrai.

(1997)

6. Du tutoiement.

Je n'arrive pas à me faire à cette nouvelle tendance qui consiste à tutoyer le plus tôt possible les personnes avec lesquelles on doit établir un contact professionnel. Sous couvert de « se rapprocher » des gens.

Alors qu'en réalité, on est justement officiellement « à distance », à un point tel qu'on doit parfois utiliser ce « recul » pour mieux apprécier les compétences de ces mêmes personnes (au plan parental).

Quoi qu'on fasse, on ne peut esquiver ce travail d'évaluation, lorsqu'on se présente comme D.P.J

Alors, pourquoi faire miroiter une proximité amicale ?

Les clients que nous tentons d'aider pourraient bien se sentir un peu trahis, lorsqu'on délaisse soudainement la « proximité » de l'entrevue, pour la « déclaration officielle » de notre témoignage devant le tribunal...

(1995)

7. Du respect.

Plus on intervient « d'autorité », plus cela exige un profond respect de la personne.

Plus on doit, d'urgence, pour un geste radical (retirer un enfant à sa mère, par exemple) plus cela doit être fait avec respect, avec tact, avec un souci constant de délicatesse * « malgré » le geste radical.

Parfois, le « délégué » n'agit pas seul. Si les policiers doivent intervenir... la situation devient plus traumatisante pour les parents. Comme quoi l'intervention policière est toujours une « opération complexe »....

Parler le moins possible en « jargon », quelle que soit la langue, la culture, le type de personne à qui l'on s'adresse. « Vulgariser »... ne jamais être vulgaire.

(1995)

* « Délicatesse » ici réfère au désir sincère de ne pas heurter....

8. De la continuité des services.

La séparation des services entre « 1^{ère} ligne » et « 2^{ème} ligne » engendre un faux débat. Car, l'intervenant en C.L.S.C. (2^{ème} ligne) qui « n'a pas » le mandat (de protection), s'il veut être conséquent avec l'ensemble de la « vocation » transmise aux intervenants (sociaux ou non) cet intervenant de C.L.S.C., qu'il le veuille ou non, a, lui aussi, reçu un mandat... « implicite », mais réel, de Protection.

Son intervention ? Elle vise à éviter une plus grande détérioration de la situation... L'intervenant de 2^{ème} ligne tente de mobiliser les forces en présence chez le parent et à l'intérieur du milieu familial.

Il essaie même (quel luxe) de faire un peu de prévention...

(1997)

9. De l'obstination.

Je crois que même avec les personnes incapables d'établir le contact, parce que trop envahies par leur méfiance ou leur hostilité, il est important d'offrir une présence chaleureuse. Il s'agit alors de le faire discrètement.

Car, on ne sait jamais quelle trajectoire sera finalement la leur...

Un de ces jours, au fil des expériences, le souvenir de l'obstination patiente et chaleureuse d'un intervenant social pourra peut-être créer en elles un petit espoir, l'impression, si faible soit-elle, qu'il peut y avoir du « bon » à l'intérieur d'elles.

Ce pourrait être le début d'une transformation.

Devant les valeurs qui flanchent, les unions qui se défont et les innombrables petites trahisons de la vie quotidienne, l'obstination patiente du T.S. qui « relance », de temps à autre, peut graduellement faire émerger, dans l'esprit de la personne plus hostile-aux-services, comme une sorte de point-de-repère. Une zone de plus grande solidité, au cœur de toute cette mer de sable mouvant qu'est la vie, parfois...

Selon moi, le T.S. qui s'obstine à relancer « malgré tout » un parent, sans le heurter, en variant les approches, ce T.S. arrive plus souvent qu'il ne le croit, sinon à obtenir une participation, du moins à susciter un intérêt, un brin de curiosité.

Pendant quelque temps, la « personne-T.S. » est là sans relâche, pour rappeler au parent qu'il est important, qu'on se préoccupe de ce qu'il pense, qu'on a besoin de lui, qu'il « compte »... malgré l'ampleur de ses difficultés.

Pour certains, ce sera la première fois de leur vie qu'on tient à eux, et qu'ils ont l'impression de mériter cette considération.

(1995)

10. De l'acceptation.

Au fond, il s'agit encore de ce qui se passe à l'intérieur de nous. On parle d'une acceptation très profonde....

Si « j'accepte » au lieu de subir, le « mandat de protection », je prends (pour vrai) la responsabilité de voir à la sécurité de l'enfant signalé.

J'accepte, quand je rencontre pour la première fois les parents de cet enfant, que ma priorité sera la sécurité de leur petit et rien d'autre.

J'accepte à l'avance qu'il me faudra peut-être briser la « proximité », créer une distance, entre eux et leur enfant. L'éloigner d'eux, dans le pire des cas. J'accepte d'avoir à les décevoir.

Mais. Je refuse de faire avec ce travail difficile, d'une façon arrogante.....

Au fil du temps, entre 1979 et la fin de 2001, j'ai essayé de plus en plus de traiter les parents comme j'aurais aimé être traitée, si j'avais moi-même fait l'objet d'un signalement.

J'ai envie de dire à tout jeune intervenant : « aimez-les ! aimez-les-pour-vrai ces parents, et ils ne se sentiront pas « jugés et condamnés » !!!

11. De la nécessité absolue d'un support clinique.

Lorsque, en 1971, je débutais comme T.S. « spécialisée » une intervention-auprès-de-couples-et-de-familles [REDACTED], dans cette boîte qui s'appelait : Société de Service Social aux familles, mes patrons (les administrateurs) m'ont rapidement donné accès à des « consultants cliniques », afin, sans doute de... Limiter les dégâts dus à mon jeune âge.

Ces hommes et ces femmes, rompus depuis longtemps aux exigences du métier, avaient à cœur de nous aider à devenir plus efficaces auprès des personnes (les « clients ») qui nous demandaient d'apprendre à mieux communiquer entre elles : des couples au bord de la séparation, des familles en perpétuel conflit...

Le support que mes jeunes collègues et moi avons reçu était... incroyable ! Plusieurs de nos entrevues étaient filmées, puis, commentées par nos consultants, ces êtres généreux et sages, qui nous indiquaient comment nous comporter avec nos clients. Par exemple : « ...vois-tu ? quand tu abordes Mme X de cette façon, elle pourrait se sentir jugée... observe sa réaction ».

Nous nous « voyions » en train de commettre certaines erreurs. Et nous découvriions aussi nos forces : notre capacité à respecter les personnes, tout en les guidant et en les motivant.

Mais c'était « avant »... Avant la fameuse Loi sur la Protection de la Jeunesse. Qui nous a demandé d'intervenir « obligatoirement », de confronter des parents « soupçonnés » de mettre en danger la sécurité (physique ou psychologique) de leur enfant.

À partir de ce moment, le travail s'est immédiatement alourdi.

Car, confronter un parent... N'est-ce-pas, d'une certaine manière, confronter ses propres parents? Ceux d'autrefois, avec qui nous avons parfois vécu des turbulences.

(mai 2019)

12. La contrainte, l'amour et...l'argent.

En 1988, je note :

« ...J'ai rêvé en janvier de créer un poste de « superviseur au nouveau personnel D.P.J. » J'en ai tracé les grandes lignes, et le document sera complété en avril.

Je réponds surtout au besoin que j'éprouve, depuis des mois, d'utiliser au maximum mes capacités personnelles, côté enseignement...

Fin avril : la « direction » du D.P.J. m'annonce qu'elle trouve mon projet emballant... peut-être même « nécessaire ». Elle ajoute du même souffle... qu'elle n'a absolument aucun argent à lui consacrer ». Fin du projet.

Déception, bien sûr. Le « support clinique », pour moi si essentiel, ne semble plus une priorité. Dix ans seulement, après la promulgation de la Loi. Déjà, je m'inquiète.

13. Mon cri du cœur.

En mai dernier, l'annonce de la mort d'une enfant de 7 ans m'a fortement ébranlée.

J'ai immédiatement pensé très fort à tous les jeunes D.P.J. qui seront dans la mire des médias, et qui subiront les critiques d'une population peu au fait de la complexité et de lourdeur du « mandat D.P.J. »

Et j'ai eu envie, du fond de ma retraite, de leur parler, à ces jeunes. De leur dire, essentiellement : votre responsabilité, avec ce fameux « mandat de Protection », elle est immense. Cela suppose que vous ne la portiez pas seuls.

Alors, jeunes D.P.J., regroupez-vous, et ...

EXIGEZ ! de la supervision, à tout prix ! de la compétence « clinique » plutôt qu'uniquement administrative, de la part de vos chefs.

RÉCLAMEZ ! de limiter le nombre de dossiers-familles... jamais plus de 14 par intervenant... ce chiffre est déjà énorme !

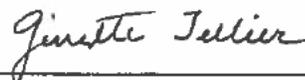
EXPRIMEZ-VOUS ! clarifiez avec vos chefs-de-service : « Voici mes forces (avec les gens) et voici mes limites... celles qui me paralysent parfois »...

FAITES-VOUS AIDER ! si vous vivez un blocage, n'hésitez pas à recourir à l'aide disponible. (par exemple : celle d'une thérapie brève).

WISEZ UN BIEN-ÊTRE ! plutôt qu'une amélioration de « performance » ! mieux vous vous sentez, mieux se porte votre capacité à reconnaître le « besoin de protection » d'un enfant.

Car, c'est exactement cette capacité qu'il vous faut (voir d'où vient le danger) pour informer correctement un Juge. Afin que ce dernier en arrive à prendre la meilleure décision possible.

Bonne route à vous tous.



Ginette Tellier

(le 10 juillet 2019)

Au sujet de l'auteur de ces lignes :

Ginette Tellier est devenue « D.P.J. » en 1979, après avoir travaillé auprès de couples et de familles en difficulté.

Elle a passé 22 années en Protection de la Jeunesse, après 8 années d'intervention sociale « demandée » et non « imposée ».

Étudiante à l'Université de Montréal, elle a terminé sa maîtrise ès Sciences (Service Social), en 1971.

Particulièrement à l'affût d'une solide formation professionnelle, elle a participé, entre autres à une expérience de « co-thérapie » (conjugale) à la Société de Service Social aux Familles, à Montréal.

Ayant bénéficié de deux stages universitaires à l'Institut Albert Prévost (1969 à 1971), elle a pu se préparer à l'analyse critique de l'utilisation de soi, dans le contact avec « l'autre », en position de « personne aidante ».

Aujourd'hui à la retraite, elle requestionne l'approche aidante-contraindante que suppose le rôle « inventé » de « personne autorisée » (Protection-de-la-Jeunesse).

Elle propose de relier la « contrainte » à « l'amour », dans l'intervention D.P.J.

Ces réflexions, brèves et un peu décousues, se veulent simplement une main tendue à ces intervenants jeunes et généreux, souvent débordés par les trop nombreuses tâches exigées d'eux.